



Université d'Oran 2

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

**THESE**

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat « L.M.D »  
En Sciences de gestion

L'évaluation de la fidélité de l'information comptable, étude théorique et appliquée sur le processus de la production des états financiers, cas des entreprises en Algérie.

Présentée et soutenue publiquement par :  
SLAMA Réda Abdel Ali

Devant le jury composé de :

BEKKAR Bachir	Professeur	Université d'Oran 2	Président
TAHARI Khaled	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
FELA Ayachi	Maitre de conférence A	Université d'Oran 2	Examineur
MOULAI Ali	Maitre de conférence A	Université d'Oran 1	Examineur
CHERIF TOUIL Noureddine	Professeur	Université de Mostaganem	Examineur

Année 2021/2022

Cette thèse n'aurait pu aboutir sans les implications multiformes de tous ceux qui m'ont accompagné tout au long de ces années de recherche. Les remerciements présentés ci-dessous leur expriment toute ma reconnaissance.

Je souhaite en premier lieu exprimer toute ma gratitude au responsable de la formation doctorale SCFG, Monsieur Houcine BELKHARROUBI paix à son âme. Il a su me donner goût à la recherche, il m'a sans cesse fait profiter de son expérience, en me prodiguant conseils et encouragements. Monsieur Houcine BELKHARROUBI était une personne pour qui j'ai beaucoup d'admiration, de respect et d'affection. Ma thèse lui doit énormément. Merci pour tout.

Je voudrais également adresser toute ma reconnaissance à mon directeur de la thèse, Monsieur Khaled TAHARI, pour sa patience, sa disponibilité et surtout ses judicieux conseils, Il a dirigé avec rigueur et confiance cette recherche, et qui a contribué à alimenter ma réflexion, tout en me laissant une grande liberté dans mes choix théoriques et méthodologiques.

J'exprime ensuite toute ma reconnaissance aux honorables membres du jury :

Merci à Messieurs FELA Ayachi, MOULAI Ali et CHERIF TOUIL Nouredine, pour l'honneur qu'ils me font en acceptant d'évaluer mon projet de thèse de doctorat.

Merci à monsieur BEKKAR Bachir de me faire l'honneur de présider le jury de ma thèse, et de témoigner ainsi de l'intérêt qu'il porte à ma recherche.

J'ai une pensée particulière aussi à Monsieur Karim BENDIMA cadre retraité au niveau de l'activité LQS de la société SONATRACH qui m'a apporté son expérience professionnelle, son soutien moral et intellectuel tout au long de la recherche., qu'il trouve ici toute ma gratitude.

Je remercie sincèrement mes anciens professeurs qui m'ont soutenue et encouragée à poursuivre dans cette voie. Mes remerciements s'adressent également à l'ensemble des consœurs et confrères ainsi que les cadres financiers des entreprises qui ont bien voulu participer à notre enquête.

Enfin, et pour toujours, toute ma gratitude, tout mon amour et affection à mes parents, Khatir & Aicha, à qui je dois tout, et sans qui cette thèse n'aurait jamais vu le jour. Merci d'avoir toujours été là pour moi, d'avoir tellement donné, et tellement sacrifié, pour faire en sorte que ce projet de ma vie aboutisse. Que cette thèse fasse votre fierté avant la mienne.

Mon épouse qui a fait preuve de beaucoup de patience et à tous ce qui ont cru en moi et en ma capacité de réaliser ce projet et m'ont toujours encouragés pour mener à bien ce travail.

**Remerciement**

**Sommaire**

**Liste des abréviations**

**Liste des tableaux**

**Liste des figures**

<b>Introduction générale.....</b>	<b>01</b>
<b>Première Partie : La fidélité de l'image comptable.....</b>	<b>12</b>
Chapitre 01 : Approche théorique de l'information comptable.....	13
<i>Section 01 : L'information comptable à la lumière de la relation d'agence.....</i>	<i>14</i>
<i>Section 02 : Information comptable au cœur de la théorie normative et la théorie positive.....</i>	<i>32</i>
Conclusion du chapitre 01.....	53
Chapitre 02 : l'image fidèle au cœur de la normalisation comptable et information financière.....	55
<i>Section 01 : l'internationalisation de la normalisation comptable et information financière .....</i>	<i>56</i>
<i>Section 02 : l'introduction du concept de l'image fidèle dans les systèmes comptables.....</i>	<i>77</i>
Conclusion du chapitre 02.....	100
<b>Conclusion de la première partie.....</b>	<b>102</b>
<b>Deuxième Partie : Etude méthodologique et empirique sur la production de l'information comptable de qualité .....</b>	<b>103</b>
Chapitre 03 : Méthodologie générale de l'étude empirique .....	104
<i>Section 01 Positionnements épistémologiques et Méthodologiques de la recherche .....</i>	<i>105</i>
<i>Section 02 : Objectif méthodologique de l'étude empirique de la recherche.....</i>	<i>125</i>
Conclusion du chapitre 03 .....	149

Chapitre 04 Enquêtes et résultats .....	150
<i>Section 01 : Description et analyse de des variables statistiques .....</i>	<i>151</i>
<i>Section 02 : Résultat de l'étude statistique et validation des hypothèses .....</i>	<i>163</i>
Conclusion du chapitre 04.....	185
<b>Conclusion de la deuxième partie.....</b>	<b>187</b>
<b>Conclusion générale .....</b>	<b>188</b>
<b>Références bibliographiques</b>	
<b>Annexes</b>	
<b>Tables des matières</b>	

## Liste des abréviations

**AAA** : American Accounting Association  
**AICPA**: American Institute of Certified Public Accountants  
**APB** : Accounting Principles Board  
**APP** : Approche des Parties Prenantes  
**CNC** : Conseil National de la Comptabilité  
**CSC** : Conseil Supérieur de la Comptabilité  
**CSTC** : Conseil Supérieur de la Technique Comptable  
**EFRAG** : Groupe européen d'information financière consultatif  
**EPE** : Entreprises Publiques Economiques  
**FASB** : Financial Accounting Standards Board (Etats-Unis)  
**FEE** : Fédération Européenne des Experts comptables  
**FIFO**: First IN First Out  
**FRB**: Federal Reserve Bank  
**GAAP**: Generally Accepted Accounting Principles  
**IAS**: International Accounting Standards  
**IASB**: International Accounting Standards Board  
**IASC**: International Accounting Standards Committee  
**IASCF**: International Accounting Standards Committee Foundation  
**ICCPAP**: l'International Coordinating Committee of the Public Accounting Profession  
**IFAC**: International Federation of Accountants  
**IFRIC**: International Financial Reporting Interpretations Committee  
**IFRS** : International Financial Reporting Standard  
**INSEE** : l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques  
**IOSCO**: International Organisation of Securities Commissions  
**ISAR**: International Standards Accounting and Reporting  
**LIFO** : Last IN First Out  
**OICV** : Organisation Internationale des Commissions de Valeurs mobilière  
**OCED** : Organisation pour la coopération économique et de développement  
**ONU** : Organisation des nations unies  
**PCG** : Plan Comptable Général  
**PCN** : Plan Comptable National  
**PMP** : Prix Moyen Pondéré

**SAC** : Standard Advisory Council

**SPA** : Société Par Action

**SCF** : Système Comptable Financier

**SIC** : Standing Interpretations Committee

**SNC** : Société Nationale de Comptabilité

**TPC** : Théorie Positive de la Comptabilité

**UE** : Union Européen

**UEC** : Union européenne des experts-comptables économiques et financiers

## **La liste des figures**

Figure n° 01 : organisation de la thèse

Figure n° 02 : présentation générique de l'ensemble des utilisateurs potentiels de l'information financière

Figure n° 03 : identifications des parties prenantes

Figure n° 04 : les courants de la théorie normative

Figure n° 05 : La hiérarchisation des qualités de l'information comptable

Figure n° 06 : le concept du capital vu par la théorie de valeur de la théorie des transactions

Figure n° 07 : l'organigramme de l'IASC

Figure n° 08 : les différents cadres conceptuels des pays

Figure n° 09 : les principaux objectifs des états financiers des normalisateurs

Figure n° 10 : les caractéristiques qualitatives de l'information comptable 1989

Figure n°11 : les caractéristiques qualitatives de l'information financière 2010

Figure n° 12 : le schéma représentatif d'image fidèle dans le système comptable

Figure n° 13 : comparaison entre l'image fidèle européen et anglo-saxon

Figure n° 14 : Résumé des courants épistémologiques de la recherche

Figure n° 15 : Opérationnalisation de la démarche déductive

Figure n° 16 : Opérationnalisation de la démarche inductive

Figure n° 17 : Opérationnalisation de la démarche abductive

Figure n° 18 : les différents types de régressions

Figure n° 19 : états récapitulatif des études antérieures des variables

## La liste des tableaux

- Tableau n° 01 : questionnaire distribué aux entreprises
- Tableau n° 02 : les rubriques du questionnaire
- Tableau n° 03 : distribution des questionnaires par secteurs d'activité
- Tableau n° 04 : calcul du coefficient de symétrie et du coefficient d'aplatissement
- Tableau n° 05 : calcul de l'indice de qualité
- Tableau n° 06 : calcul de la corrélation des variables indépendantes
- Tableau n° 07 : calcul du test multi colinéarité des variables indépendantes
- Tableau n° 08 : nombre de réponses obtenues par les entreprises
- Tableau n° 09 : calcul de la moyenne de l'indice de qualité
- Tableau n° 10 : Description des notes et indices générales des sociétés
- Tableau n° 11 : Description des notes et indices de qualité selon les secteurs d'activité.
- Tableau n° 12 : calcul du Groupe d'items des informations comptables fondamentales
- Tableau n° 13 : calcul du Groupe d'items des informations comptables complémentaires
- Tableau n° 14 : Statistique descriptive relatives aux variables binaires et catégorielles
- Tableau n° 15 : Les données statistiques par secteurs d'activité en pourcentage
- Tableau n° 16 : Statistique descriptive relative aux variables continues
- Tableau n° 17 : tableau descriptive des variables dépendantes et indépendantes
- Tableau n° 18 : tableau des mesures prises des variables indépendantes
- Tableau n° 19 : Résultats de la corrélation de l'hypothèse générale relative aux caractéristiques de l'entreprise
- Tableau n° 20 : Analyse sur le facteur SECACT
- Tableau n° 21 : Analyse sur la variable TENTREPSE
- Tableau n° 22 : Analyse sur la variable RENTFIN
- Tableau n° 23 : Résultat de la corrélation des hypothèses générales relatives aux mécanismes de la gouvernance de l'entreprise
- Tableau n° 24 : Analyse sur la variable comité d'audit
- Tableau n° 25 : Analyse sur la variable solvabilité
- Tableau n° 26 : Analyse sur la variable rémunération des dirigeants
- Tableau n° 27 : Analyse sur la variable certification des normes ISO
- Tableau n° 28 : Résultat de la corrélation d'hypothèses générales relatives à la politique comptable des dirigeants de l'entreprise
- Tableau n° 29 : Analyse sur la variable mode d'amortissement

Tableau n° 30 : Analyse sur la variable méthode d'évaluation des stocks

Tableau n° 31 : Analyse de la significativité globale du premier groupe d'hypothèse relatif aux caractéristiques de l'entreprise

Tableau n° 32 : Analyse de la significativité globale du deuxième groupe d'hypothèse relatif aux mécanismes de la gouvernance des entreprises

Tableau n° 33 : Analyse de la significativité du troisième groupe d'hypothèse relatif à la politique comptable du dirigeant des entreprises

Tableau n° 34 : statistique descriptive des variables explicatives

Tableau n° 35 : Test d'hypothèses des variables continues

Tableau n° 36 : Test d'hypothèse des variables non continues

Tableau n° 37 : Test d'hypothèses par la méthode des effets inter-sujets

Tableau n° 38 : comparaison des résultats obtenus.

## Introduction générale

Si l'on en croit Paul Valéry « *nous ne raisonnons que sur des modèles* ». Autrement dit, le juge qui juge, l'administrateur qui administre, le citoyen, qui agit, utilisent inconsciemment les uns et les autres des modèles. Le commun des mortels fonctionne lui-même par modèle. Le langage que nous utilisons comme principal moyen de communication est lui-même fondé sur des modèles. En droit, plusieurs modèles et méthodes d'interprétation existent. Il nous semble que ces modèles sont dans une certaine mesure applicable à la matière comptable puisqu'il s'agit d'un droit autonome.

A l'instar des modèles économiques, la comptabilité est une représentation formalisée et quantifiée d'une réalité économique. Quand on l'applique à l'entreprise, il s'agit plus précisément d'un système d'information chargé de produire, en réponse à des besoins internes et externes, une image fidèle de la situation économique et financière de l'entreprise.

En d'autres termes, la comptabilité comprend à la fois une composante théorique et une composante technique. La relation entre les deux composantes peut être représentée par un noyau comptable et une couronne externe ou encore sous forme d'une pyramide, dans la mesure où les règles techniques doivent toujours respecter les principes comptables.

La recherche comptable est indiscutablement soutenue par la rigueur formelle de la technique de la partie double. Celle-ci, née au 15<sup>ème</sup> siècle avec Pacioli, s'est trouvée couplée avec l'usage de la notion de « Bilan » apparu au 16<sup>ème</sup> siècle et poussée à l'extrême jusqu'à une présentation matricielle des comptes traditionnels. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le concept de l'image fidèle a fait son apparition en Angleterre, et a su s'imposer à travers le monde en tant que concept suprême de la comptabilité. Son introduction, de façon codifiée, corrélativement avec l'instauration d'une sanction lorsque celui-ci n'est pas atteint dans les comptabilités du type franco-germanique, a soulevé un débat non encore clos sur sa signification et sa portée. L'utilisation de ce concept pour la production de l'information comptable au niveau de la gouvernance des entreprises n'est pas aussi évidente.

En Algérie, la loi n°07-11 du 25 novembre 2007 portant « Système comptable financier » et le décret exécutif n°08-156 du 26 mai 2008 portant l'application de la précédente loi mettent en place un nouveau cadre conceptuel comptable qui modifie le mode de production, de présentation et du processus de diffusion de l'information comptable des entités économiques (H. Belkharroubi, 2012). Cette information comptable destinée à la prise de décision doit être pertinente, exhaustive, neutre, publiée en temps

opportun et exempte d'anomalies significatives<sup>1</sup>, c'est-à-dire que, pour produire une information comptable utile, il faut suivre un processus rigoureux qui permet de s'assurer que tous ces critères sont remplis.

Le processus de production impose également un jugement professionnel, du fait des obligations légales, en ce qui concerne l'application des normes, y compris les jugements posés aux fins de l'établissement des comptes annuels. Cet aspect est déterminant dans la production d'une information fidèle et sincère. Plusieurs études sur le contenu informationnel des états financiers démontrent le respect et la maîtrise du cadre légal par les différents acteurs au cœur de la production de l'information comptable (Watts et Zimmerman, 1986 ; 1990 ; Subramanyam, 1996 ; Krishnan, 2003 ; Breton et Taffler, 1995 ; Janin et Piot, 2008).

Les entreprises algériennes sont désormais soumises à l'obligation d'établir leurs états financiers conformément à ses dispositions ainsi qu'aux dispositions du SCF pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010. De par l'article 03 de la loi 07-11, la comptabilité financière doit désormais donner une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice.

Face à cette obligation, il est légitime pour les utilisateurs de l'information comptable, qu'ils soient actionnaires, banquiers, représentants de l'Etat ou salariés, de savoir ce que recouvre ce concepts d'image fidèle et quelles seront les conséquences de son application. L'un des buts de cette règle est d'assurer la fidélité des états financiers. La fidélité renvoie à la vérité. Les comptes doivent représenter le "vrai" par la représentation de l'image fidèle ou par l'évaluation par des montants parfaitement connus. Ces exigences relatives à la vérité et la réalité induit le 'bon', comme elles doivent induire le "bon" dans une perspective éthique et d'atteinte d'objectifs visés. Conformément soit à des valeurs (éthique) soit à des objectifs fixés. Le "bon" est plus important que le "vrai", également tous qui est pertinent et utile est donc "bon" (Burlaud 2013, p.1, 2 et 4).

Pour rappel, la notion d'image fidèle est issue de la 4<sup>ème</sup> Directive européenne et inspirée du concept anglo-saxon de « *thetrue and fairview* » reconnu à l'échelle mondiale. Cette conception duale anglo-saxonne est désormais placée au rang de l'unique objectif de la comptabilité. Elle remplace le duo traditionnel des objectifs de la comptabilité « régularité, sincérité ».

---

<sup>1</sup>Information comptable ou financière inexacte, insuffisante ou omise, en raison d'erreurs ou de fraude, d'une importance telle que, seule ou cumulée avec d'autres, elle peut influencer le jugement de l'utilisateur d'une information comptable ou financière.

Contrairement à la prudence, la régularité et la sincérité, l'image fidèle n'est curieusement pas définie dans la terminologie du système comptable financier. Rappelons qu'à la suite de la réforme comptable en Algérie, la partie du PCN 1975 consacrée à la terminologie n'a pas été reprise dans le SCF 2010.

L'image fidèle ne peut se résumer à un simple respect des principes comptables. En effet, pour présenter des états financiers reflétant une *image fidèle* de la situation financière de l'entreprise et des opérations de l'entreprise, la comptabilité doit satisfaire, dans le respect de la règle de prudence, aux *obligations de régularité et de sincérité*. Le respect des principes est nécessaire, mais malheureusement pas toujours suffisant pour atteindre l'image fidèle. (J. Haverals, 2006)<sup>2</sup>. Autrement dit, elle fait reposer sur les dirigeants de l'entreprise, donc des personnes les mieux renseignées et les plus capables d'avoir une vision globale de la situation de l'entreprise, la responsabilité de traduire la situation économique réelle de l'entreprise de manière sincère.

Pour les préparateurs des états financiers, l'enjeu est considérable. Comme de nombreuses études qui l'ont souligné, les états financiers concentrent des enjeux forts d'image et de réputation. Pour informer les différentes parties prenantes, une information fiable et sincère dans les états financiers entache l'image de l'entreprise (Salomons, 1991). Les états financiers identifiés comme un instrument de communication, constituent le support des manipulations comptables au sein des entreprises publiques et privées.

En Algérie, à ce jour, les dirigeants d'entreprises considèrent encore l'établissement du bilan comptable comme un document qui ne concerne que l'administration fiscale en matière de collecte d'impôts, sans plus. Une bonne partie de nos entreprises, surtout privées, ne disposent pas encore de comptabilité régulière à leur niveau, c'est-à-dire, organisée et intégrée comme il se doit dans l'organisation de leurs entreprises.

Alors que la comptabilité financière est l'assise de l'économie, de la gestion et le contrôle et l'un des objectifs et des principes de l'économie de marché dans la qualité et la transparence de la gestion des entreprises à l'égard des actionnaires, des tiers, des investisseurs, des syndicats et des pouvoirs publics. Elle constitue aussi une grande richesse dans le traitement de l'information économique, financière et un excellent indicateur au service de l'économie d'un pays pour établir des perspectives d'analyses des conjonctures économiques et financières. C'est aussi disposer d'un outil de direction et de contrôle nécessaire pour instaurer et développer une politique de surveillance dans la lutte anticorruption, de fraude et d'évasion fiscale.

---

<sup>2</sup> Cela peut vouloir dire que l'image fidèle est la résultante de la mise en œuvre et du respect des principes de la régularité qui traduit l'application des règles comptables, la continuité de l'activité et la sincérité de l'information comptable.

Pour de nombreuses anomalies significatives, la gestion de l'ex-comité de participation du complexe sidérurgique d'El-Hadjar, durant l'exercice 2008, a été remise en question par le cabinet comptable chargé de sa certification. Le caractère erroné et le manque de transparence dans les informations et les déclarations financières figurant sur le registre des comptes présentés ont même amené le commissaire aux comptes à user de son droit d'alerte et à saisir la justice de ses constatations. Ces constats figurent de bien trop nombreuses inexactitudes portées sur les livres comptables du comité de participation de l'entreprise. La certification du bilan comptable pour ladite période a été rejetée par le commissaire aux comptes

L'affaire « Maghreb Emballage SPA » restée d'actualité, L'enquête, très documentée, a révélé que des changements organisationnels et stratégiques visaient, en fait, à éliminer toute traçabilité d'une importante fuite de capitaux qui s'est prolongée plusieurs années. Cette entité consacre la mainmise de certains actionnaires sur l'essentiel du capital de la nouvelle entreprise au détriment d'une partie des associés. L'enquête a décortiqué l'essentiel des stratégies mises en œuvre pour détourner les deniers de « Maghreb Emballage » par son gérant qui n'est que le plaignant dans cette affaire. Aussi, des documents et des rapports d'expertise comptable ont démontré la complaisance de certains organismes chargés de valider (ou invalider) les comptes de l'entreprise promue à la faillite. Cette affaire a démontré, également, l'implication de banques étrangères dans la fuite des capitaux ainsi que les dysfonctionnements de tous les mécanismes de contrôle.

Le cas des privatisations des Entreprises Publiques Economiques (EPE) en est une autre. En effet, devant les difficultés rencontrées dans la gestion, et le manque de rentabilité de cette base économique, des mesures de correction vont être prises par les pouvoirs publics à plusieurs reprises. De 1980 à 1984 par la restructuration, en 1988 par l'autonomie. Ensuite à partir de 1994 est prise l'option de privatisation des entreprises publiques économiques. Il reste néanmoins, le problème de la libération, par les domaines aux entreprises publiques, des titres de propriété pour les biens fonciers et immobiliers dont elles jouissaient depuis leur création. Rares sont les entreprises publiques qui pouvaient être cédées dans leur totalité en une seule fois. Il a fallu les compartimenter en lots accessibles aux investisseurs. C'est dans la définition et la mise en place de ces lots que s'est situé le problème. Par ailleurs, les filialisations souffraient d'insuffisances sur le plan comptable, ce qui a rendu toute évaluation ambiguë et par la même toute tentative de négociation avec les soumissionnaires peu crédible et sincère. En d'autres termes, les privatisations des Entreprises publiques économiques ont subi un problème de leur valeur de cession des actifs et donc l'absence d'une image fidèle de la réalité comptable.

Les récentes faillites d'entreprises, qui ont mis en lumière un ensemble des transactions comptables douteuses, ont rappelé l'importance de l'information comptable des entreprises. Celle-ci constitue, en effet, une donnée essentielle du bon fonctionnement de l'économie. (Hermosilla Cortes, 2010)

Certains scandales contiennent, comme les poupées russes, différents échelons de responsabilité, de conflits d'intérêts et de problème de gouvernance (entre les conseils d'administration et les actionnaires ; entre les actionnaires et les dirigeants ; entre les entreprises et les cabinets d'audit ; entre les services d'audit et de consultant chez les auditeurs ; entre les services d'investissement et de consultant chez les banques d'affaires), qui ont mis en question l'objectivité et l'indépendance de chaque acteur.

La littérature sur la lecture des états financiers des entreprises nous renseigne très peu sur leur mode de production. D'où l'idée à travers cette recherche de tenter de leur donner la parole : Ceci en réflexion au titre d'une contribution collective canadienne ayant inspiré les premiers pas de cette recherche et intitulée : « *If Numbers could speak* » (Gibbins, Richardson, Waterhouse, 1989). Ainsi, nous avons jugé intéressant d'évaluer et d'étudier la capacité de l'information comptable produite au sein des entreprises en Algérie à refléter une image fidèle des états financiers et comprendre les motivations des différents acteurs comptables. Plus précisément, notre recherche permet d'étudier et d'analyser le contenu informationnel des états financiers produits par les entreprises en Algérie, de comprendre et d'expliquer le comportement des acteurs au sein de chaque entreprise dans la production de l'information comptable. Notre problématique de recherche renvoie à deux questions principales :

- ***La production et la diffusion des états financiers est-elle en mesure de restituer une image fidèle de la réalité économique et financière de l'entreprise ?***
- ***Peut-on livrer, à travers ce processus de production, les diverses logiques d'action des parties prenantes concernés ?***

En d'autre terme, le principal objectif de cette recherche est « de comprendre le processus de production et de diffusion des états financiers permettant de rendre fidèle et sincère l'information comptable, notamment pour les parties prenantes ».

C'est dans le cadre de cette problématique qui se fonde essentiellement sur la production de l'information comptable de qualité et sa perception pour les utilisateurs que se situe notre recherche. Dans ce domaine, il est intéressant d'étudier ce concept, car c'est une variable qui contribue à expliquer l'attitude et le comportement des parties prenantes. Dans le domaine du marketing, Bruner (1957) avance que la formation de la perception résulte de la masse d'information que le consommateur accumule et traite selon

un système d'inférence qui lui est propre. Cette affirmation est transposable également dans le domaine de la comptabilité, dans la mesure où l'utilisation d'une information comptable obéissant aux critères de qualité, (bien entendu après retraitement), peut témoigner de sa conception de la qualité. Ceci nous a conduits à formuler notre première sous question explicative : *Quelle perception les utilisateurs ont-ils de la qualité de l'information comptable ?*

Il est question ici, non seulement de repérer les propriétés essentielles associées à l'information comptable, mais aussi de comprendre comment ces utilisateurs se comportent vis-à-vis de celle-ci. En fait, nous souhaitons savoir la valeur et le niveau de confiance qu'ils accordent à l'information comptable communiquée par les entreprises.

Par ailleurs, dans le contexte algérien particulièrement marqué par la manipulation de l'information comptable à l'instar des scandales financiers survenus sous d'autres cieux, il est intéressant de se préoccuper du comportement des utilisateurs, et des variables qui permettent de l'expliquer. Ceci nous a conduits naturellement à formuler notre deuxième sous question explicative de recherche : *Comment Peut-on caractériser les diverses logiques d'action des utilisateurs de l'information comptable ?*

Il est question ici de modéliser le comportement des utilisateurs à travers l'identification des variables qui influencent ce comportement. Nous souhaitons ainsi examiner l'influence des caractéristiques fondamentales et désirables de l'information comptable et son utilisation sur la production de l'information comptable de qualité. Nous nous remettons uniquement, grâce aux données issues du questionnaire, sur la production de l'information comptable d'un échantillon d'entreprises algériennes.

Cette sous question explicative de recherche peut se décliner en sous-questions explicatives relatives aux caractéristiques de l'information comptable d'une part, ainsi qu'à son utilisation d'autre part, conformément aux fondements conceptuels analysés plus haut, telles : *Existe-t-il un lien entre la qualité perçue et l'utilisation de l'information comptable ? Est-ce que les caractéristiques de l'information comptable influencent sa qualité perçue ?*

Concrètement, Il s'agit d'une part d'identifier et d'analyser les variables explicatives ou les déterminants de la production de l'information comptable de qualité ; et d'autre part, d'analyser statistiquement l'influence de chacune de ces variables sur cette variable dépendante.

Une fois énoncée la problématique de notre étude qui se fonde sur les interrogations relatives à la production de l'information comptable dans le contexte algérien, ainsi que les objectifs de la recherche, il est légitime de s'intéresser à la pluralité d'intérêts que revêt la présente étude. Si l'on tient compte d'une

part des exigences de la mondialisation, et d'autre part que la sécurisation de l'information financière est un processus qui consiste à rendre l'information pertinente, fiable et facilement compréhensible par tous les utilisateurs, il est évident que notre étude est d'une importance particulière. Son principal intérêt réside dans le caractère novateur de l'approche.

L'intérêt général de ce travail est d'évaluer rationnellement dans le contexte algérien, la qualité de l'information comptable dans le processus de production des états financiers. Ceci se fera à travers des études empiriques fondées d'abord sur une démarche méthodologique et ensuite sur des études statistiques comportant différents tests et hypothèses (démarche hypothético-déductive, qui selon Popper et al. (1973) s'appuie sur la « falsifiabilité »).

L'étude pourra également intéresser « *les honnêtes gens* », car les exigences en matière de qualité en général font partie de la culture du XXIème siècle. Notre recherche, en se plaçant dans une posture positiviste, s'inscrit dans le champ de la comptabilité financière dans lequel nous nous intéressons particulièrement à la qualité de l'information comptable produite par les entreprises, ou en d'autres termes, au phénomène de perception et de l'attitude des utilisateurs vis-à-vis de l'information comptable. Nous nous inspirons donc des travaux sur les enjeux ou fondements conceptuels de l'information comptable. Nous mobilisons pour cela la théorie de l'agence, normative de la comptabilité et positive de la comptabilité, pour expliquer le comportement des utilisateurs, en regard de l'information comptable.

De façon plus précise, l'intérêt de cette recherche peut s'observer d'abord d'un point de vue conceptuel, car elle se propose d'apporter quatre grands types de contributions : nous suggérons un modèle de recherche portant sur la production de l'information comptable de qualité aux utilisateurs au sein des entreprises algériennes. Ce modèle est enrichissant dans la mesure où il est développé en s'appuyant sur des travaux théoriques cohérents. Celui-ci favorise un examen de lien entre les qualités de l'information comptable, son utilisation et la production de celle-ci, tout en actualisant ainsi un intérêt aux travaux sur la pertinence des chiffres comptables. De plus, il se particularise par le fait qu'il prend en compte certaines caractéristiques informationnelles des données comptables.

Ensuite, cette étude positionne l'information financière à la croisée d'un certain nombre de théories : la théorie de l'agence, dans laquelle s'insère la question des utilisateurs, et la théorie normative de la comptabilité qui s'intéresse aux objectifs de l'information comptable par l'énoncé des fondements sur lesquels on peut s'appuyer pour réaliser ces objectifs. Il s'en suit que les résultats de cette étude contribueront à enrichir les débats d'ordre théorique sur la recherche dite positive de la comptabilité. La mobilisation de la théorie normative aux cotés de la théorie de l'agence confère une certaine originalité à

notre étude, dans la mesure où elle contribue à alimenter le débat qui oppose « approche théorique normative » à « approche théorique positive » (Jeanjean et al., 2008). Proposer une lecture théorique de la production de l'information comptable de qualité sous le prisme de la théorie de l'agence et de la théorie positive de la comptabilité, présente un intérêt d'apprécier l'opportunité d'une quelconque généralisation de l'impact de l'information comptable sur les jugements et décisions des utilisateurs, dans un contexte de normalisation comptable africain, différent de celui sur lequel les chercheurs se sont toujours focalisés. Il s'agit d'un contexte qui s'inscrit dans une approche « *partenariale* » et non « *actionariale* » d'origine anglo-saxonne. De plus, l'intérêt de vérifier la qualité de l'information produites au sein des entreprises algériennes relève des travaux antérieurs qui tendent à démontrer l'utilité de l'information comptable pour les *stakeholders*, même si les préoccupations de ces dernières sont différentes.

Ensuite d'un point de vue méthodologique, l'intérêt de notre étude ne se limite pas seulement aux aspects théoriques. Méthodologiquement, elle présente une originalité. Le test du modèle conceptuel permettra de confirmer qu'une application est possible et permet par conséquent de modéliser le comportement des utilisateurs vis-à-vis de l'information comptable. De plus, cette recherche propose de développer une mesure de la qualité de l'information comptable produite.

Cette recherche se propose également de mettre en exergue une affirmation récurrente de la littérature sur la qualité de l'information comptable. Notre étude contribue ainsi à valider ce paradigme et propose un instrument de mesure de la qualité produite. Ce travail se veut une contribution à un questionnement d'actualité, celui de la qualité de l'information comptable dans le contexte des récents scandales financiers.

En effet, la récurrence des scandales financiers a nourri une littérature abondante autour de la question de l'information financière qui s'est révélée être à l'origine de ceux-ci. Nous souhaitons, à travers notre étude, attirer l'attention sur les enjeux de l'information de qualité, surtout en ce moment où la finance directe se développe dans le contexte algérien aux côtés de la traditionnelle finance indirecte. Notre étude se veut une modeste contribution dans l'évolution de la recherche conduisant à l'utilisation rationnelle d'une information de qualité dans le processus de production des états financiers.

Enfin, d'un point de vue pratique ou managérial, notre recherche présente plusieurs intérêts. D'abord, si l'on retient, cette recherche présente un intérêt pour tous les acteurs qui interviennent dans un processus de production et de consommation (utilisateur) de l'information comptable. L'offre d'informations provient essentiellement des entreprises qui peuvent faire l'objet d'un contrôle par le commissaire aux comptes. Cette recherche pourrait donc inciter les dirigeants des entreprises à améliorer la qualité de

l'information comptable, et par conséquent, réduire les anomalies et fraudes dans l'élaboration des états financiers au sein des entreprises algériennes. La demande d'information émane des utilisateurs, qui utilisent les états financiers audités pour estimer la capacité économique et financière des entreprises. Cette recherche permettra également, et ce dans un contexte d'asymétrie d'information, de mieux cerner les relations entre les entreprises et les utilisateurs, et participera à la résolution des conflits qui en découlent.

Ainsi, dans la lignée rationnelle des développements précédents et de notre méthodologie empirico et hypothético déductive, notre étude, structurée en deux parties principales, composée chacune de deux chapitres, s'articule comme suit :

La première partie est composée de deux chapitres, Le chapitre 1 est consacré à une lecture théorique du problème soulevé dans la perspective de la théorie normative de la comptabilité, de la théorie positive de la comptabilité et de la théorie de l'agence. Le recours à la théorie normative de la comptabilité participe de la définition de la fonction du cadre conceptuel dans le processus d'élaboration de l'information comptable, en tant que théorie comptable. Le problème de la définition de la performance en lien avec les concepts de capital et d'utilisateur visé est explicité. La théorie positive de la comptabilité permet d'expliquer les choix comptables en fonction des coûts politiques subis par la firme et des coûts contractuels (clauses liées à la rémunération des dirigeants et clauses d'endettement). Sans entrer plus avant dans une description de ce courant, il ressort de la revue de la littérature que la TPC constitue l'approche dominante en termes d'étude et de compréhension des choix comptables. C'est pourquoi nous avons estimé nécessaire de la confronter au terrain d'étude constitué par les choix comptables lors de la production des états financiers dans les entreprises. Les évocations successives de la théorie de l'agence actionnariale et de sa version élargie à l'ensemble des parties prenantes, situent l'information comptable au cœur de la relation d'agence. Il s'agit alors d'envisager les aspects contractuels et politiques de la relation afin d'apprécier le rôle joué par l'information comptable auprès des diverses parties prenantes.

Les caractéristiques de l'information comptable sous l'angle de la théorie normative (section 1) seront étudiées avant de s'intéresser au rôle de l'information financière au cœur de la relation politico-contractuelle (section 2). Le chapitre 02 sera consacré à la fidélité de l'image comptable. Nous présenterons la problématique de la fidélité de l'image comptable, de la normalisation, ses sources et les mesures possibles à mettre en place pour les éviter ou, au moins, les contrôler. Nous tenterons à travers ce chapitre d'expliquer l'appréhension de l'information comptable et financière à l'échelle mondiale et la place qu'elle occupe actuellement dans tous les cadres conceptuels existants (section 1), et de déterminer

la signification de ce concept novateur et évolutif, qui est l'image fidèle, selon les différentes visions qui lui sont généralement attribuées par la doctrine et les professionnels (section 2).

La deuxième partie sera consacrée à l'étude empirique de notre recherche, en effet l'appréciation de la fidélité de l'image comptable doit nous permettre d'étudier empiriquement ses caractéristiques. Nous rappelons que notre objectif est de savoir si le processus de production et de diffusion des états financiers permet de rendre pertinent et sincère l'information comptable, notamment pour les parties prenantes et d'expliquer les facteurs de l'image fidèle qui seront obtenues à partir de l'évaluation du rapport financier par quelques variables indépendantes. Pour cela, il nous faut obtenir une mesure numérique de l'image fidèle des informations comptables qui puisse servir de facteurs explicatifs. Nous allons établir un indice composé de 47 items. Cet indice représente une grille d'appréciation de la fidélité de l'image comptable dans les entreprises. Le contenu de la liste d'items traduit les besoins d'une large gamme d'utilisateurs d'informations comptables diffusées dans le rapport financier. Pour avoir cette mesure, nous avons attaché un système de Likert aux items de la liste. Ce système est établi sur la base des points attribués par différents utilisateurs - à savoir les commissaires aux comptes, les experts comptables et les comptables agréés - présentés sous forme d'un questionnaire. L'indice de fidélité obtenu pour chaque rapport financier des entreprises étudiées nous aidera à explorer les déterminants potentiels de la fidélité de l'image comptable lors du processus de la production des états financiers. L'étude statistique pour les « 09 » hypothèses nous permettra d'approfondir la connaissance du processus de la production des états financiers en Algérie.

Une conclusion générale de la recherche est présentée à la fin de la thèse, dans laquelle nous mettons en évidence les principales contributions de cette recherche, tant sur le plan théorique, méthodologique que managérial, et nous présentons également les limites de notre travail avant de proposer des voies de recherches futures. La figure 1 schématise les différentes étapes de notre étude :

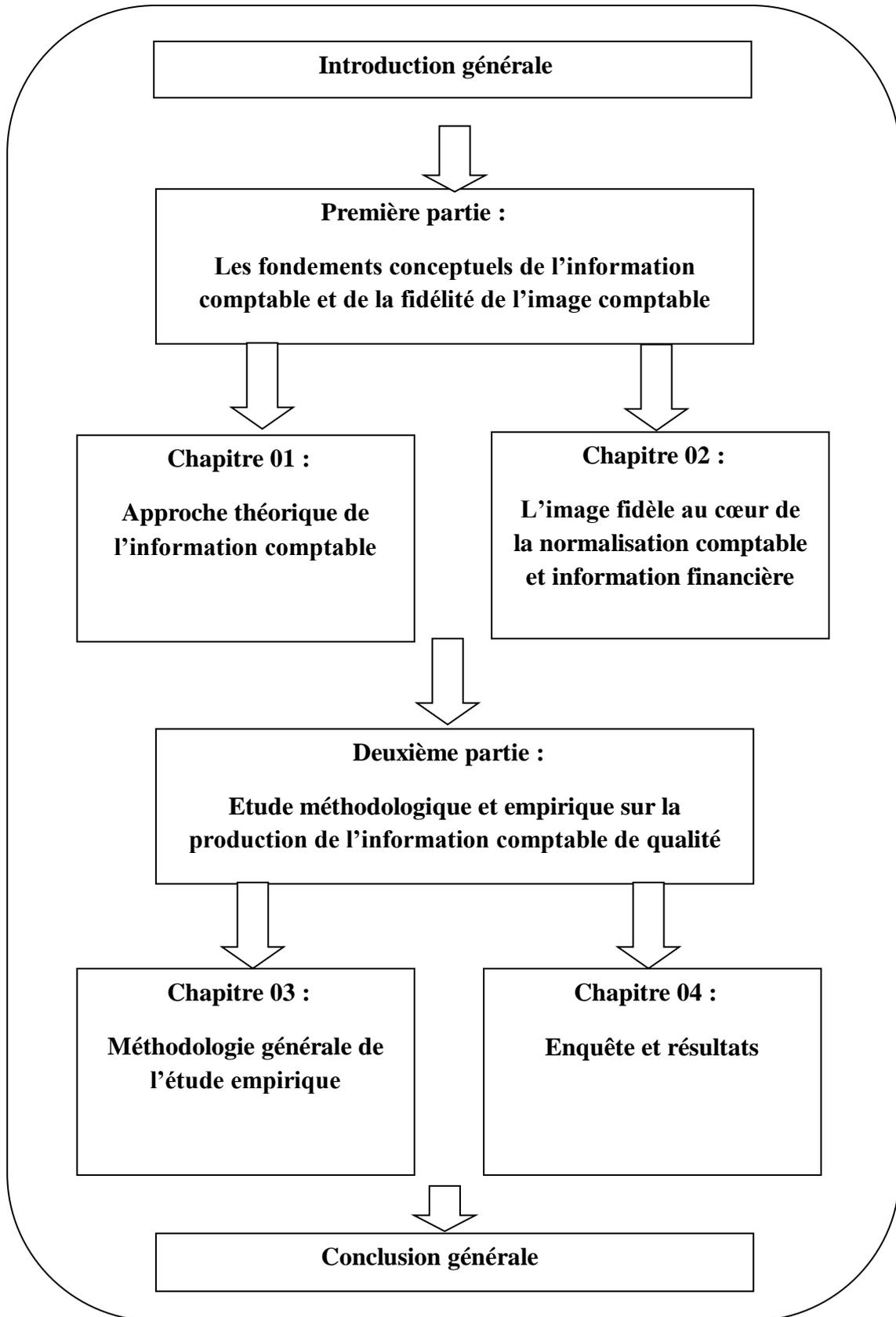


Figure n°01 : Organisation de la thèse

## **Première Partie : Les fondements conceptuels de l'information comptable et de la fidélité de l'image comptable :**

A l'instar des modèles économiques, la comptabilité est une représentation formalisée et quantifiée d'une réalité économique. Quand on l'applique à l'entreprise, il s'agit plus précisément d'un système d'information chargé de produire, en réponse à des besoins internes et externes, une image fidèle de la situation financière de l'entreprise.<sup>3</sup>

La recherche comptable est indiscutablement soutenue par la rigueur formelle de la technique de la partir double. Celle-ci, née au 15<sup>ème</sup> siècle avec Pacioli, s'est trouvée couplée avec l'usage de la notion de « Bilan » apparu au 16<sup>ème</sup> siècle et poussée à l'extrême jusqu'à une présentation matricielle des comptes traditionnels. Au début du 20<sup>ème</sup> siècle, le concept de l'image fidèle a fait son apparition en Angleterre, et a su s'imposer à travers le monde en tant que concept suprême de la comptabilité. Son introduction, de façon codifiée, corrélativement avec l'instauration d'une sanction lorsque celui-ci n'est pas atteint, dans les comptabilités du type franco-germanique, a soulevé un débat non encore clos sur sa signification et sa portée. L'utilisation de ce concept pour la production de l'information comptable au niveau de la gouvernance des entreprises n'est pas aussi évidente.

Le chapitre 1 sera consacré au rôle de l'information comptable dans un cadre théorique. En effet, cette évolution des fondements théoriques de la pratique comptable conduit à s'interroger sur les conséquences au niveau du contenu de l'information financière. En effet, ainsi que l'expliquent Dumontier et Raffournier (1989), le contenu de l'information financière peut varier selon l'objectif poursuivi (quoi) les utilisateurs auxquels elle s'adresse (qui). Le changement de référentiel engendre des conséquences à ce triple niveau. Le « qui » s'envisage à la lumière de la théorie de l'agence (section 01), le « comment » celle de la théorie positive comptable ou politico-contractuelle ; et le « quoi » est abordé dans la perspective de la théorie normative qui, bien qu'elle s'intéresse également aux destinataires de l'information, traite la nature de la performance qui va être décrite dans l'information financière (section 02).

Le chapitre 02 sera consacré à l'image fidèle au cœur de la normalisation comptable et de l'information financière. Nous tenterons à travers le premier chapitre de cette partie d'expliquer l'appréhension de l'information comptable et financière à l'échelle mondiale et la place qu'elle occupe actuellement dans tous les cadres conceptuels existants (section 1), et de déterminer la signification de ce concept novateur

---

<sup>3</sup> Charles BIALES, « Analyse économique et logique comptable », 1984, journée de l'Association française de comptabilité (AFC), consacrée à l'évolution des pédagogies comptables.

et évolutif, qui est l'image fidèle, selon les différentes visions qui lui sont généralement attribuées par la doctrine et les professionnels (section 2).

## **Chapitre 01 : Approche théorique de l'information comptable :**

Aujourd'hui, l'élaboration des systèmes de la comptabilité financière est normalisées et confiées à divers organismes privés ou sous la tutelle de l'Etat, le C.N.C pour l'Algérie, le C.R.C pour la France, le F.R.C pour la Grande Bretagne, le P.R.S.C pour l'Allemagne, le F.A.S.B pour les Etats-Unis et l'I.A.S.B pour ce qui concerne la normalisation internationale. Avant que la comptabilité ne soit normalisée, la doctrine se nourrissait pour l'essentiel des ouvrages publiés par des auteurs comptables. Nous considérons ces derniers comme étant des individus qui ont avancé la doctrine comptable et ont influencé les pratiques par la publication de leurs ouvrages.

De Pacioli à Stevin en passant à Barreme et Degrange, ce furent souvent ce que nous appelons aujourd'hui des scientifiques, des commerçants ou des experts indépendants. Il s'agit finalement d'un va-et-vient permanent entre des enseignants et des professionnels, parfois les deux en même temps, ce qui semble confirmer la thèse de Bernard Colasse qui qualifie la comptabilité de « techno-science ».

Tout au long de presque six siècles, la théorie comptable s'est construite et continue encore à évoluer, à l'aide des apports de plusieurs scientifiques et praticiens. La théorie comptable n'a pas été distancée de la pratique comptable généralement ce sont les praticiens qui sont devenus théoriciens par leur pensée comptable. Comme le confirme Littleton<sup>15 13</sup> « les méthodes comptables sont élaborées par la pratique qui procède par essais et erreurs pour dégager les plus adaptées. Des règles et procédures sont énoncées et formalisées puis elles sont transmises par la littérature et l'enseignement. Cette transmission génère des problématiques qui peuvent déboucher sur une théorie. ».

Colasse a adressé un inventaire des plus imminentes pensées de la comptabilité parmi lesquelles on peut citer : L'apport de Luca Pacioli, l'apport de Jacques Savary et Mathieu de la Porte, l'apport de Edmond Degrange père et fils, l'apport de Eugène Léautey et Adolphe Guilbaut, l'apport de Herman Veit Simon, Eugen Schmalenbach et Fritz Schmidt et Simon l'apport de Jean Dumarchy, l'apport de Jr Limperg, l'apport de Gino Zappa, l'apport de Ananias C. Littleton, l'apport de William Paton, l'apport de Kiyoshi Kurosawa, l'apport de David Solomons, l'apport de Raymond John Chambers, l'apport de Richard V et Mattesich, l'apport de Gerald Feltham, l'apport de Anthony G. Hopwood, l'apport de Watts et Zimmerman et l'apport de Tony Tinker.

Il n'est pas facile de synthétiser l'ensemble des apports dans le domaine de la comptabilité et le présenter dans une recherche. En effet, les apports de tous ces auteurs constituent la théorie comptable c'est le résultat de l'accumulation de plusieurs apports pendant plusieurs siècles. La théorie « est une expression

générique qui désigne néanmoins des constructions intellectuelles très variées ». Belkaoui présente une définition de la théorie plus exhaustive que nous avons traduit en français comme suit : « La théorie est un ensemble de constructions intellectuelles interconnectés composée de concepts, notions, définitions et d'hypothèses qui constituent un ensemble homogène qui représente un événement ».

Dans sa tentative de classification des théories comptables, Colasse (2000) distingue trois grandes catégories :

- **Les théories descriptives** qui ont pour objet la description des pratiques comptables et la compréhension des principes fondamentaux derrière ces pratiques. Ce sont ce qu'appelle COLASSE (2000) « des théories de la comptabilité » ;
- **Les théories normatives** qui ont pour ambition d'aider au perfectionnement et à l'amélioration des pratiques comptables. Ce sont ce que nomme Colasse (2000) « des théories **pour** la comptabilité »
- Et **les théories explicatives** qui « sont des explications ou simplement des interprétations des pratiques et des comportements comptables » (Colasse, 2000, p.1233). Ce sont « des théories **sur** la comptabilité ».

Ces auteurs ont été la source d'une réflexion théorique d'une très grande richesse et ont eu une influence déterminante sur les pratiques comptables de leur pays.

## **Section 01 : L'information comptable à la lumière de la relation d'agence :**

Adam Smith reconnaît l'existence des problèmes résultant de la relation d'agence, en prétendant que la séparation entre les dirigeants chargés de la gestion et les propriétaires des grandes sociétés par actions, explique la moindre efficacité de l'organisation économique de ces entités (Charreaux, 1987, p. 23). Cette situation de séparation entre les fonctions de propriété et de décision se trouve à la source du problème de la gouvernance des entreprises, mais a permis également la mise en exergue de l'importance du rôle joué par l'information comptable et financière dans la relation contractuelle entre actionnaires/dirigeants, ou dans une conception plus large, entre les multiples partenaires participant à l'activité de l'entité, encore appelés parties prenantes<sup>4</sup>.

Stolowy et Lebas (2006, p.13) proposent un schéma (Figure 2) de présentation générique de l'ensemble des utilisateurs potentiels de l'information financière, sans toutefois prétendre à un quelconque classement qui relèverait de considérations culturelles et contextuelles. Cette figure fait la distinction

---

<sup>4</sup>Traduction courante de "stakeholders"

entre les parties prenantes externes et internes à l'entreprise. Les premiers utilisateurs de l'information financière sont les dirigeants ; ceux-ci ne sont pas retenus dans la grille de lecture choisie, celle de la relation d'agence, car elle postule une asymétrie d'information, or les dirigeants sont les agents qui détiennent l'information. De plus, ainsi que Hill et Jones (1992, p.134) le spécifient, les dirigeants occupent une place particulière au centre du nœud de contrats, eu égard à la relation contractuelle, implicite ou explicite, qui les lie avec chacune des autres parties prenantes.

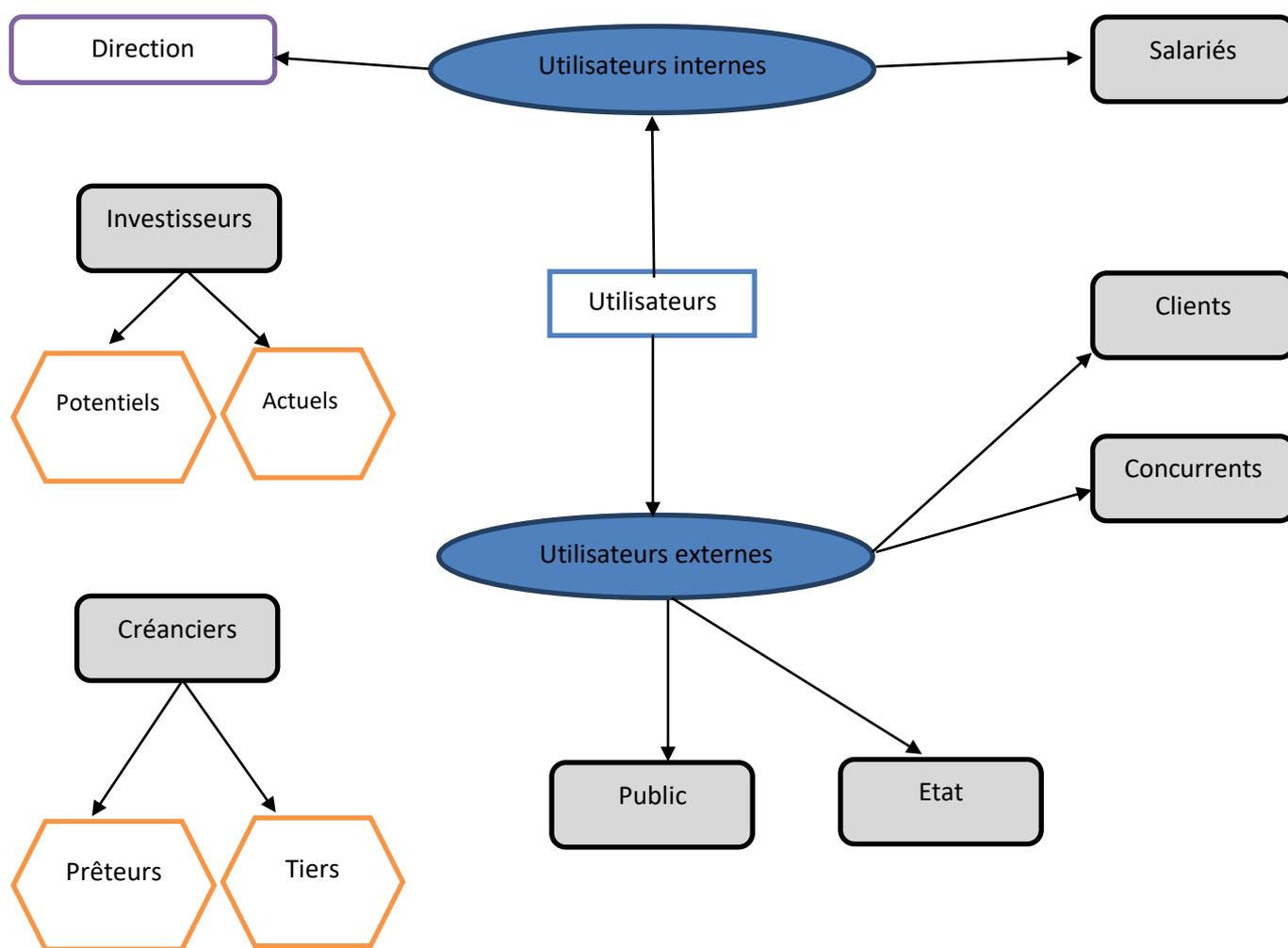


Figure n° 2 : L'ensemble d'utilisateurs de l'information comptable (Stolowy, Lebas, 2006, p.13)

Dans un objectif de conformation à l'évolution de la théorie de l'agence, et non de la normalisation comptable, l'approche « investisseurs » (1), puis l'approche partenariale (2) de l'information financière sont envisagées dans les fondements de la relation d'agence.

## **1- Vers une approche actionnariale de l'information comptable :**

Le passage d'une firme entrepreneuriale, où la croissance est patrimoniale, à une firme managériale, où la croissance est financière, a entraîné la séparation des fonctions de propriété du capital et de prise de décision (Berle et Means, 1932). La théorie de l'agence centre l'analyse de la firme sur la relation qui lie le principal et l'agent (1.1). Cette relation d'agence est le fondement de la gouvernance actionnariale (1.2).

### **1.1- La relation principal / agent de l'information :**

Le cadre conceptuel des IAS/IFRS est réputé adhérer implicitement au modèle dit de l'agence ou du principal-agent, dans sa version la plus simple, c'est-à-dire celle qui ne s'intéresse qu'au seul contrat passé entre les dirigeants et les actionnaires (Colasse, 2006, p. 6). L'analyse de Jensen et Meckling (1976) sous l'angle d'une relation principal/agent, est suivie des travaux de Watts (1977) et Watts et Zimmerman (1978) à l'issue desquels une théorie des états financiers se fondant sur les contrats de la firme est proposée. Jensen et Meckling (1976, p. 310) définissent la relation d'agence comme « *un contrat selon lequel une ou plusieurs personnes (le (s) principal (aux)) engage(nt) une autre personne (l'agent) pour l'accomplissement en son (leurs) nom de certaines tâches qui induisent une délégation du pouvoir de prise de décision à l'agent* ». La relation entre les dirigeants et les créanciers sera abordée (1.1.2) avant de se lancer sur la relation dirigeants / actionnaires (1.1.1)

#### **1.1.1- La relation dirigeants / actionnaires de l'information :**

Dans la firme entrepreneuriale, actionnaires et dirigeants appartiennent au même groupe familial, centré autour de l'entrepreneur fondateur : les rôles de dirigeants et d'actionnaires se confondent. La croissance est patrimoniale, c'est-à-dire synonyme d'accroissement du patrimoine de l'entrepreneur (De Montmorillon, 1986, p.15). Mais ce capitalisme familial connaît des limites ; en se développant, les entreprises ont besoin de plus en plus de capitaux.

De ce fait, la propriété du capital et le contrôle deviennent deux fonctions dissociées et la croissance devient financière. L'actionnaire n'est plus forcément dirigeant et le dirigeant n'est plus obligatoirement un parent. L'homogénéité des intérêts n'est plus assurée entre les propriétaires, de plus en plus nombreux, et les dirigeants. Des divergences entre les objectifs des dirigeants et ceux des actionnaires vont naître des coûts d'agence. Les dirigeants préfèrent privilégier le développement de leurs firmes, car l'expansion leur procure davantage de pouvoir, de prestige et une rémunération plus élevée. Les dirigeants dont le capital humain est associé à la firme cherchent à éviter les risques liés à la maximisation de valeur. Les

actionnaires, qui peuvent diversifier le capital, préfèrent que leurs firmes maximisent la valeur attendue, quel que soit le risque.

Dès lors que la fonction de direction est autonome, les actionnaires doivent construire une nouvelle forme de contrôle des décisions et du comportement du dirigeant ; leur relation se contractualise. La relation d'agence est définie comme « *un contrat par lequel une ou plusieurs personnes -le principal- engage une autre personne -l'agent- pour accomplir en son nom une tâche qui implique une délégation de décision et donnant une autorité à l'agent* » (Jensen et Meckling, 1976). A la tête de la firme, la relation d'agence prend la forme d'une répartition des tâches. Le dirigeant a en charge la fonction de décision, les actionnaires assurent la fonction de contrôle. La firme peut se définir par la combinaison entre trois fonctions : assomption des risques résiduels, gestion et contrôle (Fama et Jensen, 1983)

Toutefois, ce nouvel équilibre à la tête de la firme managériale n'est pas sans risque. Le principal engage un dirigeant sur le marché de l'emploi sans connaître sa réelle compétence ; l'agent va chercher une « rente managériale » ou *managérial slack*<sup>5</sup>(Hawley et Williams, 2000) sous forme de réserve de liquidité en prévision de négociations futures ; et le mandataire opportuniste peut également chercher à se créer une rente de situation sous forme de sur-rémunération ou d'avantages en nature.

La théorie de l'agence suppose que les différents acteurs vont tenter de maximiser leur fonction d'utilité. Au sein des différentes relations, des comportements opportunistes sont susceptibles d'apparaître. Deux raisons expliquent cet état de fait.

- D'abord, on constate l'incomplétude et les coûts liés à l'établissement des contrats. Charreaux (1997) note qu'un contrat ne peut jamais tout prévoir, la grande complexité des tâches managériales implique en effet « qu'aucun mécanisme de contrôle et d'évaluation ne permet de connaître sans ambiguïté les efforts fournis par les partenaires »,
- Ensuite, la deuxième raison est l'asymétrie d'information. Chaque partie possède une information dont la révélation peut être utile aux autres parties. Elle n'a pas intérêt à révéler cette ressource qui constitue une information utile. Cette asymétrie informationnelle implique que l'information est une ressource rare et coûteuse. Puisque de telles asymétries existent, les agents vont tenter de les utiliser à leur profit.

En effet, chaque acteur cherche à maximiser sa satisfaction et le dirigeant va tenter de contourner les clauses fixées par le contrat. La relation d'agence est ainsi marquée par une asymétrie informationnelle au

---

<sup>5</sup>Hawley et Williams, « The Emergence of Universal Owners »; 2000.

profit de l'agent. La présence effective des dirigeants au sein de l'entreprise leur confère un privilège sur les actionnaires dans la mesure où ils détiennent des informations inaccessibles aux actionnaires (du moins sans coût). Le dirigeant dispose d'informations techniques, juridiques, financières dont il peut dissimuler l'existence ou différer la publication.

Deux phénomènes naissent alors de cette situation. D'une part, l'actionnaire (principal) éprouve nécessairement des difficultés à définir avec précision les conditions de formation et d'exécution du contrat lors de sa négociation avec le dirigeant (agent), dont il ne connaît pas la capacité exacte de travail : c'est la sélection adverse. Elle recouvre toutes les situations dans lesquelles un individu informé traite avec un autre qui ne l'est pas. D'autre part, l'actionnaire se trouve dans l'impossibilité d'évaluer avec exactitude l'activité de gestion du dirigeant d'autant que celui-ci peut avoir provoqué certains événements : c'est l'aléa moral. Le risque ou aléa moral (*moral hazard*) résulte de l'opportunisme des agents qui les pousse à ne pas respecter un contrat si cela leur permet d'améliorer leur situation personnelle. Arrow (1973) parle de passager clandestin (*free rider*) lorsqu'un agent ne respecte pas ses promesses parce que son comportement n'est pas observable par son partenaire ; le défaut d'observabilité dépend soit de l'incompétence de l'observateur soit du coût de la supervision. Dans le cas de la firme managériale, il y a des mécanismes qui permettent aux actionnaires de contraindre les dirigeants. Walsh et Seward (1990) dans leur synthèse, distinguent un mécanisme interne, le conseil d'administration et un mécanisme externe, les prises de contrôle.

Le conseil d'administration dispose de deux leviers d'action, le mode de rémunération et le remplacement du dirigeant. Mais le rôle disciplinaire du conseil d'administration semble révéler une efficacité limitée. Les liens entre performance, rémunération et changement de dirigeant apparaissent faibles. Les coûts organisationnels entraînés par un changement de dirigeant sont particulièrement élevés, d'où la rareté de révocation de dirigeants. De plus, le conseil peut inclure des représentants des créanciers ou des salariés dont les objectifs divergent de ceux des actionnaires.

La prise de contrôle apparaît comme un facteur disciplinaire d'efficacité limitée dans la mesure où les nouveaux dirigeants qui acquièrent le contrôle poursuivent des objectifs différents de ceux des actionnaires et cherchent eux-mêmes à s'enraciner.

La théorie de l'agence et la gouvernance actionnariale sont fondées sur une relation privilégiée entre les dirigeants et les actionnaires qui a tourné à l'avantage des premiers.

#### 1.1.2- La relation créanciers / dirigeants de l'information

Le second volet de la relation principal/agent analysée initialement dans le cadre de la théorie de l'agence concerne celle de la société (les actionnaires représentés par les dirigeants) avec les créanciers (les banques<sup>6</sup>). Cette relation présente un intérêt en comptabilité car d'une part, certains contrats de dettes comportent des clauses restrictives qui se fondent sur des indicateurs comptables et, d'autre part, le recours à l'endettement génère également des coûts d'agence qu'il convient de réduire. Dans ce cadre les actionnaires et les dirigeants partageant les mêmes intérêts, les créanciers doivent être en mesure d'anticiper le comportement sous-optimal des dirigeants qui résulterait en un transfert de richesse à leurs dépens et ce dans plusieurs cas (Tremblay, Cormier et Magnan, 1993, p.146). Jensen et Smith (1986, cités dans Charreaux 1987, p. 47) distinguent quatre sources de conflits entre actionnaires et créanciers obligataires :

- **La politique de dividende.** Dans le cas où la politique de dividendes évolue dans le sens d'un accroissement financé par la réduction des investissements, la hausse non anticipée des dividendes peut conduire à la réduction de la valeur des obligations.
- **La politique d'endettement.** Dans le cas d'une mauvaise anticipation de la politique d'endettement future, plus particulièrement si les nouvelles dettes sont contractées dans des conditions plus intéressantes, une dilution des créances risque d'entraîner une perte pour les créanciers initiaux.
- **La politique d'investissement.** Si des investissements plus risqués sont entrepris une fois les financements obtenus, dans le but d'accroître la création de valeur pour les actionnaires, la substitution d'actif augmente alors potentiellement la valeur de marché des capitaux propres et diminue celle de la dette.

L'information financière intervenant dans le rapport entre l'entité, en la personne des dirigeants, et les créanciers, constitue le fondement de cette relation *ex ante* mais également *ex post*. Il s'agit d'une bonne illustration du nature pré contractuelle ou post contractuelle des conflits d'agence, qui trouvent leur origine dans l'impossibilité à rédiger des contrats complets en raison de la rationalité limitée et de l'incertitude (Charreaux, 1999, p. 79).

L'information divulguée par les sociétés affecte la perception qu'ont les tiers de sa situation économique et de ses perspectives, laquelle perception est susceptible d'affecter le coût du capital. Effectivement, une divulgation conduisant à une sous-évaluation de la firme par le marché aura des conséquences néfastes sur le cours boursier, lequel participe des éléments de détermination du coût du prêt accordé aux entreprises (Lev, 1992, p. 13 et 14). Les créanciers potentiels s'appuient également sur l'information

---

<sup>6</sup>Les créanciers autres que les banques et organismes de crédit seront envisagés dans l'approche partenariale.

financière dont ils disposent afin de fonder leurs anticipations du risque encouru et de décider de l'accord (ou du refus) du financement ainsi que de sa rémunération.

La comptabilité devient une source d'information pour le financier dont l'objectif est de déterminer la valeur présente des éléments d'actif et de passif à partir d'une actualisation à un taux judicieusement déterminé de flux financiers prévisionnels (Gillet et Levasseur, 2009, p.799). Il est dans l'intérêt de la partie la mieux informée de palier l'asymétrie d'information en signalant ses qualités véritables afin de résoudre le problème de la sélection adverse.

L'information comptable des sociétés cotées étant vérifiée et vérifiable, contribue à cette résolution (Gillet et Levasseur, 2009, p. 801). La valeur prédictive de l'information lui confère une utilité certaine dans le processus décisionnel, mais pas seulement. En effet, afin de se prémunir des risques *ex post*, les états financiers peuvent constituer une base de référence pour la mise en place d'indicateurs à respecter après la signature du contrat de prêt.

Le créancier vise alors à mettre en place des mesures de protection sous la forme de clauses limitatives annexes, les « *covenants* ». Ces clauses devant être facilement vérifiables par le prêteur, des indicateurs comptables sont couramment utilisés. La comptabilité n'intervient pas comme outil de mesure de la valeur mais joue plutôt un rôle informationnel (Gillet et Levasseur, 2009, p. 802) ; ce rôle primordial dans le cadre de relations contractuelles perdure au-delà de la conclusion du contrat, en participant à la surveillance *ex post* du respect des clauses mises en œuvre (ratio d'endettement, niveau de dividendes, ratio de couverture par exemple). La principale crainte des créanciers réside dans le risque d'appropriation par les actionnaires (via les dirigeants) de l'essentiel de la richesse de l'entité, à leurs dépens. Il convient alors de veiller à ce que les distributions de dividendes n'amputent pas le capital économique de l'entreprise, ou qu'un certain nombre de cessions d'actifs ne contribuent à vider de sa substance la garantie des financiers. L'accroissement du risque de l'entreprise leur est également dommageable dans le sens où elle augmente la probabilité de non remboursement sans les associer au bénéfice correspondant. L'information sur les investissements et plus particulièrement sur les prises de participations requiert toute leur attention, car ces dernières représentent parfois un moyen simple d'acquérir des actifs risqués. Toute augmentation de l'endettement équivalant à un risque supplémentaire, ils restent attentifs au maintien d'un équilibre entre les émissions et les remboursements d'emprunt (Dumontier, Raffournier, 1989, p. 25).

Globalement, l'information financière constitue un élément fondamental de la relation entre l'entité et ses investisseurs, qu'ils soient actionnaires ou créanciers. La théorie positive de l'agence permet de mettre en

lumière les conflits émergeant potentiellement de ces relations, et les recherches entreprises sur le sujet proposent des mécanismes visant à résoudre ces conflits. Parmi les sources de conflits, l'asymétrie d'information occupe une place prépondérante, et les différentes réglementations adoptées depuis la prise de conscience du problème contribuent à en limiter les effets. Les fondements conceptuels des normes IAS/IFRS ne retiennent principalement que l'approche « investisseurs » des relations d'agence, alors que l'entité entretient des relations contractuelles implicites ou explicites avec un ensemble de partenaires pris en considération dans la législation française, qu'il s'agisse du droit du commerce, droit du travail ou droit comptable.

## **1.2- Gouvernance actionnariale : la main visible des managers**

Après le capitalisme familial, le concept de « *corporate governance* » a émergé à la suite de la séparation des fonctions de propriété du capital et de prise de décision (Berle et Means, 1932), il y a eu une émergence des managers. Ce capitalisme place les décisions entre les mains visibles des managers (Chandler, 1977). La gouvernance actionnariale considère que les actionnaires sont les seuls créanciers résiduels, et que les autres participants à la chaîne de valeur contractent à leur coût/prix d'opportunité. L'objectif premier de l'équipe dirigeante d'une entreprise consiste par conséquent, à créer de la valeur actionnariale, c'est-à-dire maximiser la richesse à court et long terme des propriétaires de la firme.

Le mode de gouvernance actionnariale trouve ses racines dans la théorie de l'agence (Jensen et Meckling, 1976) : la firme est un nœud de contrats au centre duquel se trouve la relation actionnaires/dirigeant, qui est source des conflits d'agence dès lors que le capital est dispersé, laissant davantage de latitude aux dirigeants. L'actionnaire est perçu comme le seul propriétaire légitime de l'entreprise. Dans ce cadre, l'enjeu principal de la gouvernance est d'inciter les dirigeants à maximiser la richesse des actionnaires. La capacité à résoudre les conflits d'agence entre dirigeants et actionnaires dépendra des mécanismes de contrôle qui pourront être mis en œuvre (Jensen et Meckling, 1976 ; Fama, 1980 ; Fama et Jensen, 1983). Pour faire face aux divergences d'intérêts, la théorie de l'agence indique que l'instauration de mécanismes de contrôle permet de stabiliser les relations et de minimiser les coûts d'agence. Dans une perspective contractuelle disciplinaire, les mécanismes de gouvernance interviennent pour réduire les coûts d'agence et contribuent ainsi à augmenter la création de richesse.

Ce modèle, qui repose sur l'analyse de Jensen et Meckling (1976), met au premier rang la relation entre le dirigeant (agent) et les actionnaires (le principal). Le dirigeant joue un rôle fondamental et devient un acteur incontournable. Ce mode de gouvernance consiste à sécuriser la rentabilité de l'investissement financier (Shleifer et Vishny, 1997). Le mode actionnarial procède d'une logique externe orientée vers les

marchés ; il privilégie la création de valeur pour l'actionnaire et l'entreprise cherche à maximiser le cours boursier des titres détenus par les actionnaires. Ce mode de gouvernance se caractérise par un capital diffus (recours massif aux marchés financiers) : il n'y a pas d'actionnaires majoritaires, mais uniquement des actionnaires minoritaires. Les dirigeants jouissent d'une certaine autonomie. Les actionnaires forment avec le dirigeant le noyau stratégique ; ils définissent et mettent en œuvre le projet stratégique. Ils exercent un contrôle interne lors des conseils d'administration et des assemblées générales. Dans la firme managériale, le dirigeant joue un rôle important et son attitude peut influencer la création et la répartition de la valeur.

### **1.3- Les limites de l'approche actionnariale**

La gouvernance actionnariale considère que les actionnaires sont les seuls créanciers résiduels, et que les autres participants à la chaîne de valeur contractent à leur coût/prix d'opportunité. L'objectif premier de l'équipe dirigeante d'une entreprise consiste par conséquent à créer de la valeur actionnariale, c'est-à-dire maximiser la richesse à court et long terme des propriétaires de la firme. La multiplication des scandales financiers a accentué la contestation de la vision moniste où les actionnaires sont les seuls créanciers résiduels. La fonction des dirigeants n'est plus uniquement la maximisation de la valeur pour les actionnaires mais aussi la résolution des conflits d'intérêts entre les parties prenantes.

Dans un premier temps, nous présentons la remise en cause de la maximisation de la valeur pour les actionnaires (1.3.1). Ensuite, nous examinons le passage d'une vision financière vers une vision partenariale (1.3.2).

#### **1.3.1- La remise en cause de la maximisation de la valeur pour les actionnaires**

L'objectif de maximisation de la valeur actionnariale est exprimé sans ambiguïté par Stewart (1994) : « La finance d'entreprise et la théorie micro-économique nous indiquent que le premier objectif financier est de maximiser la richesse des actionnaires. Cet objectif ne sert pas simplement les intérêts des propriétaires de l'entreprise, c'est aussi la règle qui permet de s'assurer que les ressources limitées de toutes natures sont allouées, gérées et déployées de façon aussi efficace que possible, ce qui dès lors maximise la richesse au sens large<sup>7</sup> ».

Cette représentation de la théorie de la firme ignore de nombreux partenaires, notamment les salariés. De plus, l'incomplétude des contrats remet en cause l'ensemble des fondements de la théorie de la firme à

---

<sup>7</sup>Caby et Hirigoyen, 1998, « La création de valeur de l'entreprise », 1998, p.34.

propos de l'équilibre général dans la mesure où il est impossible de formaliser l'ensemble des relations contractuelles. En mettant en place des mécanismes pour contrôler l'opportunisme des dirigeants, la théorie de l'agence intègre cette incomplétude. Grossman et Hart (1986) avancent que l'organisation de la production résout le problème de l'incomplétude des contrats en assignant à une partie, le propriétaire, tous les droits résiduels de contrôle, de l'utilisation des actifs dans une firme. Cette conception unilatérale de la relation d'agence fait des actionnaires les seuls créanciers résiduels car ils sont les seuls à assumer le risque résiduel. Plusieurs auteurs trouvent que cette vision moniste, qui favorise le court terme, est restrictive. Ils proposent alors une vision plurale où toutes les parties sont prises en considération.

Albouy (1999) adresse deux critiques aux critères de la valeur actionnariale de type EVA (Economic Value Added). La première est relative aux difficultés de la mesure car le calcul nécessite de multiples retraitements comptables ; la seconde concerne le risque du court-terme, qui se trouve renforcé par le fait que les critères de type EVA occultent les processus organisationnels. Ils sont centrés directement ou indirectement sur les informations comptables et financières produites par les marchés et les systèmes d'informations comptables. Selon Garvey et Swan (1994) « *la gouvernance de l'entreprise ne peut être comprise dans un monde où les droits de propriété sont parfaitement définis, de telle sorte que les actionnaires en tant que créanciers résiduels, représentent le seul groupe digne de considération. (...). En effet, c'est seulement lorsque les contrats sont incomplets que les problèmes de gouvernance deviennent intéressants mais, en conséquence, les actionnaires ne sont plus les vrais créanciers résiduels* » (Garfatta, 2010, p.52). De la même façon, Charreaux (1997a) souligne que « *l'identification des propriétaires devient complexe, par exemple, les actionnaires, notamment ceux des grandes sociétés cotées de type managérial qui ne sont ni les décideurs résiduels, ni les seuls créanciers résiduels, ne peuvent être considérés comme les détenteurs exclusifs des droits de propriété* ».

Si le principe de la maximisation de la valeur de l'entreprise a semblé une alternative acceptable au principe traditionnel de maximisation des profits dans le domaine de la finance d'entreprise, il n'en demeure pas moins vrai que le concept de valeur ne fait pas l'unanimité ; il s'est métamorphosé au fil des temps. En effet, l'entreprise a successivement été assimilée à une " boîte noire ", à une entité de type contractuel et enfin à une organisation partenariale. Hirigoyen (1997) propose de passer d'une gouvernance d'agence à une gouvernance de partenariat.

### **1.3.2- D'une vision financière vers une vision humaine**

Le développement de l'entreprise repose sur deux ressources : d'une part, le capital apporté par les actionnaires et les créanciers et d'autre part, les compétences des salariés. Aoki (1984) considère les

firmer comme la combinaison de travail et de capital spécifique, et le rôle du management est d'arbitrer entre ces deux groupes d'intérêt lors des prises de décision en matière de production, d'investissement et de partage des rentes générées. Le capital humain spécifique encourt un risque semblable à celui pris par les actionnaires. En effet, lorsqu'un employé perd son travail sans faute de sa part, il subit une baisse de salaire lorsqu'il est de nouveau embauché sans parler des cas où il ne retrouve plus d'emploi. Dans la mesure où il n'est pas envisageable de supprimer le risque en garantissant la pérennité de l'emploi, seule la rémunération du risque semble concevable et les salariés deviennent des créanciers résiduels comme les actionnaires.

De plus, les actionnaires peuvent diversifier le risque en redéployant leurs actifs mais les employés ne le peuvent pas car leur capital spécifique perd de sa valeur en sortant de l'entreprise. Les salariés assurent une partie des risques résiduels et il est juste qu'ils perçoivent une partie des bénéfices résiduels et exercent un certain contrôle.

Les partenaires commerciaux de la firme prennent aussi des risques techniques liés à la spécificité, à la durée de vie du produit, à la technologie du process ou du produit et des risques commerciaux. Dans la mesure où certains risques persistent, seule la rémunération du risque semble concevable et les partenaires commerciaux deviennent des créanciers résiduels comme les actionnaires. L'objectif de la firme n'est plus de maximiser la valeur actionnariale, mais la valeur globale de l'entreprise (Blair, 1996).

La firme ne peut pas identifier les mécanismes de création de valeur en se focalisant sur les seuls actionnaires et sur les modalités des contrôles qu'ils exercent sur les dirigeants (Charreaux, 1998). La valeur actionnariale semble incompatible avec la représentation contractuelle, selon laquelle la firme est un nœud de contrats entre différents partenaires. La firme n'est plus caractérisée par un contrat entre le dirigeant et les actionnaires mais par une série de contrats reliant plusieurs acteurs économiques.

L'objectif de création de valeur à long terme persiste ; il ne s'agit toutefois plus de maximiser la création de valeur pour les seuls actionnaires, mais pour toutes les parties prenantes. L'enjeu n'est donc plus celui de la valeur actionnariale mais celui de la valeur partenariale et de son partage. On assiste à la revanche de *stakeholders* sur les *shareholders* ainsi qu'à un basculement de la vision financière vers la vision humaine. La vision réductrice de la performance (purement financière) caractérisant le modèle de création de valeur actionnariale, nous conduit à présenter le modèle de création de valeur partenariale qui se fonde sur le courant disciplinaire partenarial et sur la théorie des parties prenantes.

## **2- L'approche partenariale de l'information comptable :**

L'approche partenariale dans une relation d'agence part du principe que l'entreprise ne devrait pas uniquement être attentive à ses actionnaires mais à l'ensemble des acteurs avec lesquels elle est en relation. Elle se veut une théorie managériale et une théorie normative en éthique organisationnelle, ce qui conduit souvent à une combinaison de ces deux dimensions. L'objectif principal est d'élargir le rôle et les responsabilités des dirigeants : au-delà de la maximisation du profit, il faut inclure les intérêts et les droits des "non actionnaires". Pour mieux comprendre cette approche, nous présentons les origines et les définitions des parties prenantes (2.1) et ensuite les différentes dimensions de l'approche partenariale (2.2).

### **2.1- Origines et définitions des parties prenantes :**

Une approche partenariale implique une justification théorique d'existence de ces parties prenantes. La légitimité et le pouvoir constituent les deux justifications principales de la pertinence de la APP ou *Stakeholder Approach*<sup>8</sup>(Andriof et Waddock, 2002, p.30-33). Suchman (1995) définit la légitimité « *comme une perception généralisée ou une supposition selon laquelle les actions d'une entité sont désirables, propres ou appropriées et ce, à l'intérieur d'un système social de normes, de valeurs, de croyances et de définitions* ». Evan et Freeman (1988) considèrent les acteurs qui ont un enjeu dans la firme ou un droit sur elle comme disposant d'une certaine légitimité. Langtry (1994) attribue une légitimité à ceux dont le bien être dépend significativement de la firme, ou qui détiennent un droit légal ou moral sur la firme. A la lumière de ces travaux, la légitimité n'est pas un attribut exclusif des actionnaires (Garfatta, 2010).

La prise en compte de l'ensemble des parties prenantes a parfois été présentée comme une innovation (Hill Jones 1992), alors qu'elle figure déjà explicitement dans les travaux fondateurs de Jensen et Meckling (1976, p. 310 et 311), ou de Jensen (1983, p.327). Dès 1932 Berle et Means (p.297) s'interrogent sur la légitimité des actionnaires en tant que récipiendaires de l'intégralité de la richesse créée par la firme, alors qu'ils n'en exercent plus le contrôle.

La deuxième justification, le pouvoir, s'inscrit dans une logique stratégique puisqu'il s'agit de justifier l'existence des parties prenantes par l'existence de relations de pouvoir et donc d'une interdépendance entre l'entreprise et les différents groupes qui composent son environnement et avec lesquels elle interagit

---

<sup>8</sup>Andriof et Waddock, Nouvelles perspectives sur l'engagement des parties prenantes 2002, p.30-33

(Andriof et Waddock, 2002). Plusieurs auteurs ont essayé de placer le pouvoir au sein de l'organisation. Dans ce cadre, Savage et al. (1991) définit les acteurs comme étant ceux qui « ont un intérêt dans les actions d'une organisation et la capacité de l'influencer ». Starik (1994) met en évidence le pouvoir à travers ce potentiel d'influence mutuel entre certaines parties prenantes et l'organisation. Les auteurs de l'APP utilisent un certain nombre de concepts empruntés à la théorie néo-institutionnelle tels que le « nœud de contrats » (Jones, 1995), la théorie des coûts de transaction (Donaldson et Preston, 1995) ou encore la théorie de l'agence (Hill et Jones, 1992 ; Miller-Millesen et Judith, 2003). Le terme *stakeholder* traduit le plus souvent par « partie prenante », a été selon Freeman (1984, p.31) employé pour la première fois en 1963 lors d'une communication au sein du *Stanford Research Institute*.

L'APP cherche à se substituer à la vision traditionnelle de l'entreprise qui postule que les dirigeants ont l'obligation d'agir selon les intérêts de leurs seuls actionnaires, et à montrer que la responsabilité de l'entreprise est de répondre à l'attente de chaque partie. D'après Ansoff (1968, p.35) : « L'entreprise doit ajuster ses objectifs de manière à donner à chaque groupe une part équitable de satisfaction ». Il semble qu'il soit le premier à se référer à l'APP. Il considère que la responsabilité de l'entreprise est de concilier les intérêts contradictoires des groupes qui sont en relation directe avec elle : dirigeants, actionnaires, salariés, fournisseurs, etc.

Les définitions d'une partie prenante varient selon les auteurs. Dans la vision la plus restreinte, le concept de partie prenante désignait les groupes indispensables à la survie de l'entreprise. La *Stanford Research Institute* (1963) donne la définition suivante : « *Tout groupe identifiable dont l'organisation dépend pour sa survie à long terme* ». Dans la vision la plus large, proposée par Freeman (1984, p.46) « *une partie prenante est un individu ou groupe d'individus qui peut affecter ou être affecté par la réalisation des objectifs organisationnels* ». Selon Charreaux et Desbrières (1998, p.58) « *C'est un agent dont l'utilité est affectée par les décisions de la firme* ». Quant à Clarkson (1995, p. 92-117), il considère que l'on ne peut parler d'intérêt sans introduire la notion de risque. Selon cette approche, l'organisation et la production de richesse nécessitent l'implication de différentes parties prenantes. Toutes peuvent subir le risque économique qu'elles prennent dans l'entreprise. La question est alors d'identifier et de classer les différentes parties prenantes. Il existe plusieurs classifications.

Pour Clarkson (1995), il y a deux groupes de parties prenantes : les parties prenantes primaires et secondaires. Carroll et Näsi (1997, p. 92-117) opposent les parties prenantes internes (propriétaires, dirigeants, employés) aux parties prenantes externes (concurrents, consommateurs, Etat, etc.). Charreaux et Desbrières (1998) distinguent les parties prenantes volontaires, qui prennent un risque en investissant,

et les parties prenantes involontaires, qui s'exposent aux conséquences provoquées par les activités de l'entreprise.

Mitchell, Agle et Wood (1997), pour identifier les parties prenantes, ajoutent un troisième attribut à la légitimité et au pouvoir, à savoir l'urgence, qu'ils définissent comme étant « (...) le degré pour lequel les droits des parties prenantes nécessitent une attention immédiate ».

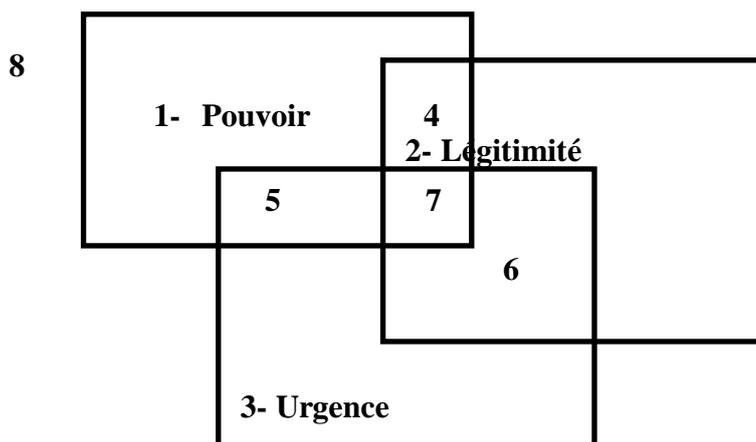


Figure n° 3 : Identification des parties prenantes

D'après ce schéma, la zone (8) correspond aux acteurs qui n'ont aucun attribut. Ces derniers ne sont pas considérés comme des parties prenantes. Les acteurs des zones (1), (2) et (3) ne disposent que d'un seul attribut, à savoir la légitimité, le pouvoir ou l'urgence. Ces parties prenantes revêtent peu ou pas d'importance aux yeux des managers. Les membres de la zone (4) disposent à la fois de la légitimité et du pouvoir, ce sont des parties prenantes dominantes et relèvent une grande importance pour la firme, quoique leurs revendications ne présentent pas de caractère urgent pour les managers. C'est le cas notamment des actionnaires dominants et des créanciers importants. Quant à la zone (5), les parties prenantes revêtent le pouvoir et l'urgence mais pas la légitimité. Les managers peuvent être assimilés à ce type de parties prenantes. En effet, un dirigeant opportuniste va abuser de son pouvoir pour imposer des décisions aux parties prenantes qui présentent une certaine légitimité. Contrairement aux parties prenantes de la zone (4), celles de la zone (6) sont des parties prenantes dominées et dépendantes étant donné qu'elles sont dépourvues de pouvoir au sein de la firme, elles revêtent uniquement la légitimité et l'urgence. Les actionnaires minoritaires, en l'absence d'associations de défense, et les salariés, en l'absence de syndicats puissants, peuvent être assimilés à ce type de parties prenantes. Enfin, la catégorie représentée par la zone (7) fait le cumul de la légitimité, de l'urgence et du pouvoir. Ces parties prenantes

appartiennent certainement à des coalitions dominantes au sein de la firme. De plus, leurs revendications revêtent un caractère urgent aux yeux des dirigeants.

Fiore, Grand et Suzanne (2008) proposent une identification des parties prenantes selon la reconnaissance explicite et implicite. La classification tient à la reconnaissance par la firme de la relation qui existe entre elle et la partie prenante. La reconnaissance explicite correspond à une contractualisation récurrente des relations. Les dynamiques relationnelles sont contractualisées. La reconnaissance tacite correspond à l'ensemble des relations non formalisées. Le déni de reconnaissance correspond au cas où il n'existe aucune forme de lien relationnel. Ces auteurs ont mis en place une matrice des niveaux de reconnaissance. L'APP se heurte donc à une difficulté qui consiste à savoir "qui" doit être considéré comme partie prenante. Ici, nous allons chercher juste à "explorer" les pratiques pour illustrer diverses manières d'appréhender les parties prenantes.

## **2.2- Les dimensions de l'approche partenariale de la gouvernance :**

Donaldson et Preston (1995, p.74) recensent trois utilisations de l'APP : descriptive, instrumentale et normative.

Pour la dimension descriptive, l'APP conduit à une description des relations entre l'organisation et son environnement. Elle cherche à exposer comment les intérêts des parties prenantes sont pris en compte, ce qui conduit à décrire la nature de la firme : de quelle manière les parties prenantes affectent-elles et/ou sont-elles affectées par les décisions organisationnelles ? Ainsi, l'entreprise est appréhendée comme une constellation d'intérêts coopératifs et compétitifs (Moore, 1999, p.117). Elle se présente comme une réponse à la complexité croissante des organisations modernes et aux interrogations concernant l'influence de ces organisations sur leur environnement et la société.

Dans la dimension instrumentale de l'APP, les parties prenantes non actionnaires sont considérées comme des facteurs permettant à l'entreprise de réaliser ses objectifs, et donc aux dirigeants de satisfaire à leurs obligations. L'objectif de cette approche est de fournir un outil d'aide aux dirigeants pour comprendre les parties prenantes et les diriger de façon stratégique. Dans cette dimension, l'unité d'analyse est le rôle du dirigeant. L'APP peut s'analyser comme étant un élargissement de la théorie d'agence. Cet élargissement conduit à prendre en compte les théories du pouvoir, de la rétribution, et les implications éthiques des relations avec les parties prenantes. Depuis le premier ouvrage de Freeman (1984), il semble que l'APP comporte davantage de travaux centrés sur la dimension normative que sur la dimension instrumentale.

La dimension normative de l'APP est une vision alternative du management stratégique. Dans cette vision, chaque partie prenante mérite de la considération ; la maximisation du profit est contrainte par le besoin de justice. La reconnaissance de leurs intérêts implique selon Evan et Freeman (1988, p. 97) que les parties prenantes soient intégrées dans les systèmes de décisions organisationnelles. De ce fait, l'entreprise est un moyen pour satisfaire les fins des différentes parties prenantes (Freeman, 2000, p. 169-180). C'est une institution dont les objectifs sont plus larges que la seule maximisation du profit.

Donaldson et Preston (1995, p.67) font remarquer que le point commun aux approches centrées sur les parties prenantes réside dans leur caractère managérial. L'APP nécessite de la part des dirigeants de prendre en considération les intérêts des parties prenantes qui peuvent influencer la performance organisationnelle. Ils précisent que les dimensions descriptive, instrumentale et normative peuvent se recouper mais que le cœur de l'APP est normatif. Cette vision semble être partagée par Carroll et Buchholtz (2000, p.72), pour qui l'APP ne doit pas uniquement se préoccuper de rechercher la meilleure façon de diriger mais doit également promouvoir un mode de management éthique. Enfin, Jones et Wicks (1999) plaident pour un rapprochement entre les branches instrumentale et normative de l'APP. Dans notre étude, nous retenons la dimension instrumentale de l'APP parce qu'elle s'analyse comme étant un élargissement de la théorie de l'agence.

### **2.3- Modèle de gouvernance partenariale**

La firme est représentée comme une équipe de production, au sein de laquelle la création de valeur, rente organisationnelle, est due aux synergies entre les différents facteurs de production. Le statut de créancier résiduel unique est contesté d'où l'interrogation sur le partage de la rente organisationnelle. Les autres facteurs de production ne seront incités à contribuer à la création de valeur que s'ils perçoivent une partie de la rente, accédant ainsi au statut de créancier résiduel (Charreaux, 2002). Cette vision trouve son origine dans la théorie des contrats incomplets : la propriété se définit tant par les droits de décision résiduels que par l'appropriation des gains résiduels. Il est ainsi possible d'étendre le statut de propriétaire à l'ensemble des participants au nœud de contrats productifs.

Les relations entre la firme et les différentes parties prenantes ne sont pas simplement marchandes ; elles sont construites de façon à créer de la valeur partenariale, que l'on peut définir comme la différence entre la somme des revenus évalués aux prix d'opportunité et celle des coûts d'opportunité des différents facteurs de production (Charreaux et Desbrières, 1998).

A la conception d'une gouvernance centrée sur l'actionnaire et sa relation avec le dirigeant, répond alors celle d'une gouvernance paraissant plus complexe, laissant moins de place aux mécanismes régulateurs

de marché mais davantage aux mécanismes institutionnels, conférant une place plus importante aux multiples relations liant les différentes parties prenantes. Les marchés boursiers ont un rôle de second plan en raison du rôle traditionnel des banques dans le financement et le contrôle des entreprises. Ce mode partenarial est fondé sur une logique interne orientée réseaux ; il valorise la création de valeur pour l'ensemble des partenaires (*stakeholders*) : clients, fournisseurs, salariés, actionnaires, etc. La satisfaction des objectifs des parties prenantes favorise l'amélioration de la performance financière (Freeman, 1984).

Les entreprises qui réussissent à avoir de bonnes relations avec les parties prenantes, bénéficieront de flux de ressources plus importants et seront plus aptes à créer de la valeur que celles qui maintiennent de mauvaises relations (Jones, 2001). La performance est mesurée au regard de l'ensemble des partenaires. Ce type de gouvernance favorise le développement de capital financier et de capital humain (savoir-faire, compétences, innovation). Il se caractérise par la concentration du capital (implication de la puissance publique, existence de noyaux durs d'actionnaires, faible recours aux marchés financiers, existence de participations croisées), ainsi que par une capitalisation boursière restreinte et un droit du travail développé (Charreaux, 2007).

Nous avons fait une tentative de recensement des leviers d'influence pour les différentes parties prenantes. Dans le modèle partenarial, la firme est un nœud de contrats. La relation contractuelle implique un double risque pour chaque partie prenante : (1) risque informationnel et (2) risque d'agence proprement dit. La "gestion" de ces risques passe par des leviers d'influence. Pour les salariés, par exemple, la participation au capital et/ou la représentation aux instances de gouvernance seraient des leviers d'influence.

## **Section 02 : Information comptable au cœur de la théorie normative et la théorie positive :**

Comme le souligne Colasse (2000b, p.1236), les théories normatives mettent en exergue « les limites de la pratique raisonnée de Littleton, c'est-à-dire d'une démarche partant des usages et visant à découvrir par induction les principes fondamentaux sous-jacents. Une telle démarche ne pouvait déboucher sur une théorie de la comptabilité parfaitement cohérente. » (p.1236). Chambers avait ainsi lancé « l'idée féconde qu'il fallait construire une théorie pour la pratique comptable sans faire référence aux usages ». La pratique aurait donc beaucoup plus besoin d'une réflexion préalable et critique capable de guider les efforts de normalisation comptable que la recherche à posteriori d'une cohérence et d'une rationalité.

La démarche de Chambers s'assimile dès lors, à la création et à la production de théories pour l'action qui devront inspirer, normaliser, rationaliser, améliorer et faire gagner en cohérence les pratiques comptables. Le chercheur n'est donc plus supposé tenir le rôle d'un observateur passif mais il doit devenir un acteur qui essaie de créer « un modèle de transformation de la réalité » (Colasse, Saboly et Turillo, 2001, p.10). Le résultat de cette réflexion est que cette théorie « serait offerte comme norme générale pour la pratique, d'où le qualificatif de normative ou de prescriptive » (Colasse, 2000b, p.1237).

La détermination des objectifs de l'information financière s'envisage sous deux axes. Le premier, relatif aux destinataires de cette information, qui va être traité tout au long de la prochaine section. Le second, relatif au contenu de cette information sera analysé ici à la lumière de la théorie normative comptable, source du cadre conceptuel. Il convient de justifier ce choix considérant que *les théories positives et normatives sont régulièrement opposées du fait de leurs positionnements méthodologiques différents*. Toutefois, Jeanjean et Ramirez (2008, p.8) défendent la thèse que le positivisme en comptabilité procède plus de la théorie normative que les auteurs du courant positif ont bien voulu l'admettre. Cette distinction entre recherche positive et normative s'avère également contestée par Chambers qui considère que toute connaissance scientifique est simultanément normative et positive (Chambers, 1993, p.9). Un rapprochement entre théorie positive et normative est aussi avancé par Charreaux (1987, p.27) au sujet de la théorie de l'agence qui, à l'instar de la théorie comptable, compte une branche normative et une branche positive. Les implications idéologiques d'essence libérale sous-jacentes à la théorie positive de l'agence, conduisent à des conclusions normatives. Il semble alors que, bien que les deux catégories de théories soient généralement séparées de façon caricaturale, voire mises en opposition, elles ne soient pas si éloignées.

### **1- La théorisation de l'information comptable vers une pensée normative :**

On a souvent tendance à opposer la théorie positive de la théorie normative en comptabilité. En fait, la théorie normative en d'autres termes s'intéresse à la publication des informations financières à l'intention des actionnaires. Elle est « normative » en ce sens qu'elle se concentre sur la définition du type d'informations à publier, sur les techniques de leur élaboration et de leur diffusion. Par contre, avec Ball et al. (1968) émerge une nouvelle théorie « positiviste » dont les tenants les plus célèbres sont Watts et al. (1978). Cette théorie analyse la relation entre les chiffres comptables et le cours des actions (Watts et al.1990). Ainsi, la littérature qui en découle explique dans quel but la comptabilité est utilisée et fournit un cadre de prédiction des choix comptables (Chauveau 2001). Certains auteurs, en particulier Chambers (1993), Charreaux (1993), Jeanjean et al. (2008) réfutent cette division dichotomique et soutiennent que les deux théories sont assez proches. La théorie normative comptable est née en réponse à un besoin de

fondements conceptuels à la pratique comptable entre les années 50 et 60 du siècle dernier (Pierrot 2009). Nelson (1973, cité dans Gaffikin, 2003), soutient cette date de naissance de la théorie normative de la comptabilité en assimilant cette période à « l'âge d'or de la théorisation *a priori* ».

Afin de mieux comprendre l'intérêt de mobiliser la théorie normative comptable dans le cadre ce travail de recherche, il convient d'en présenter les fondements (1.1) pour ensuite analyser dans quelle mesure elle influence le contenu de l'information financière (1.2).

### **1.1- Les fondements de la théorie normative comptable**

La théorie normative comptable est née en réponse à un besoin de fondements conceptuels à la pratique comptable entre les années 50 et 60 du siècle dernier. L'enseignement de la comptabilité jusqu'à cette période s'intéresse plus particulièrement aux pratiques sans s'inquiéter réellement de la théorie (AAA, 1977, p. 6). La décennie des années 60 est décrite comme « *l'âge d'or de la théorisation a priori* » par Nelson (1973, cité dans Gaffikin, 2003, p.291) ; se développent alors un ensemble de théories normatives, fondées sur des jugements particuliers au sujet des besoins d'information des utilisateurs, et qui proposent un ensemble de prescriptions sur la façon dont le processus comptable doit se dérouler (Deegan, 2001, p.83).

On pourrait assimiler le cadre conceptuel de la comptabilité à la constitution d'un pays. Degos et al. (2007, p.39) le considère comme une pièce maîtresse du dispositif de normalisation comptable. En fait, il s'agit « d'un système d'objectifs et de notions fondamentales inter reliés permettant de concevoir un ensemble cohérent de normes et établissant la nature, la fonction et les limites de la comptabilité financière et des états financiers » (FASB, 1976, p. 1 du chapitre intitulé "*scope and implications of the conceptual Framework Project*"). Un cadre conceptuel est-il vraiment nécessaire ? D'une part, un cadre conceptuel bien construit favorise l'élaboration et la publication d'un ensemble utile et cohérent de suggestions, de normes et de procédés issus d'un corpus commun. En conséquence, les informations financières publiées deviennent plus compréhensibles et sont perçues comme plus fiables. De plus, elles autorisent des comparaisons plus efficaces entre les entreprises. D'autre part, un cadre conceptuel devrait permettre d'apporter rapidement des solutions à des nouveaux problèmes qui surgissent sur le plan pratique. Conscients de la nécessité d'un cadre conceptuel, certains normalisateurs comptables l'ont explicitement élaboré. C'est le cas notamment des normes américaines F.A.S.B, des normes comptables internationales I.A.S et le référentiel comptable algérien S.C.F, dont les cadres conceptuels contiennent un certain nombre d'éléments clés. Au rang de ces éléments figure la délimitation des objectifs des états financiers, dont le but est de déterminer :

- A quel usage sont destinés les états financiers ;
- A qui ils s'adressent ;
- Quelles informations ils doivent contenir ;
- Les limites des états financiers.

Par contre, le cadre de la théorie comptable normative ou prescriptive, dont Chambers (1966) est l'auteur le plus remarqué dans cette approche, et qui est à l'origine de la théorie comptable baptisée « comptabilité continuellement contemporaine », peut servir de référence pour cerner le contenu de l'information comptable, ainsi que les limites des états financiers. Aussi, au rang des éléments que devraient se préoccuper un cadre conceptuel, on note également la délimitation des qualités essentielles de l'information contenue dans les états financiers. En effet, la mobilisation du cadre théorique relatif à la théorie comptable normative permet d'une part à ce sujet de mieux comprendre l'origine et la finalité d'un cadre conceptuel et, d'autre part de favoriser une meilleure compréhension des qualités (cas notamment de la pertinence, la fiabilité, la comparabilité et l'intelligibilité) qui rendent l'information financière utile aux lecteurs des états financiers et de se fixer les compromis à faire lorsque ces qualités entrent en conflit les unes avec les autres (cas notamment de la pertinence et de la fiabilité). Au-delà des deux éléments du cadre conceptuel (objectifs et qualités de l'information) précédemment évoqués, ce dernier permet également d'appréhender, sous l'influence normative dans la construction de l'information financière, la définition des composantes des états financiers, ensuite la constatation et la mesure des éléments présentés dans les états financiers et enfin, la valeur temporelle de la monnaie.

Les réflexions théoriques de cette époque ont donné naissance à deux principaux courants de pensée, observés par Dyckman et al. (1984). L'un, baptisé « *policy prescription* », avait pour objectif de prescrire un certain mode de traitement comptable, et l'autre, connu sous le nom de « *framework building* » évoquait les raisons qui militent en faveur du choix d'une méthode comptable. (Pierrot 2009)

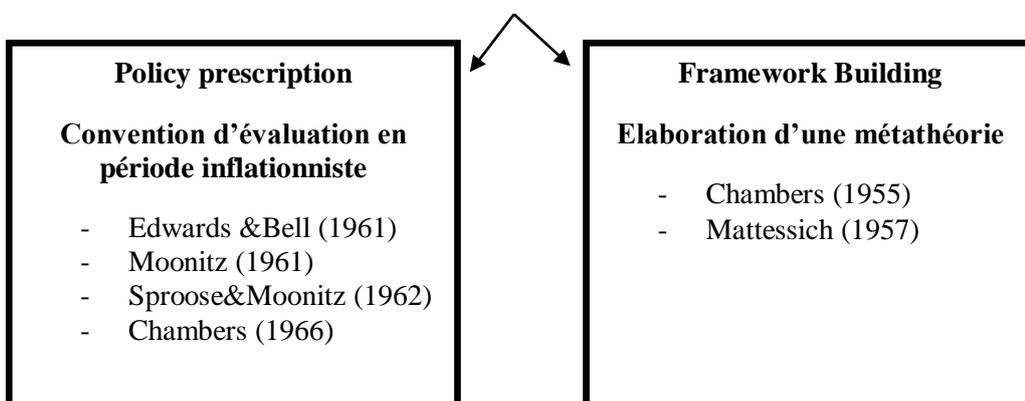


Figure n°4 Source : Pierrot, F.P., 2009, L'information financière à la lumière d'un changement de cadre conceptuel : étude du message du Président des sociétés cotées françaises, thèse, Université de Montpellier 1

### 1.1.1- L'apparition d'un cadre conceptuel

Ce cadre est inspiré de celui du FASB<sup>9</sup>, qui lui attribue comme fonction « *de conduire à des normes solides et d'indiquer la nature, le rôle et les limites de la comptabilité financière et des états financiers* ». On comprend donc que ce texte est censé<sup>10</sup> fournir les réponses nécessaires à la production de normes de qualité ; B. Colasse en parle comme d'une théorie pour la comptabilité (Colasse, 2000). Cette théorie pour la comptabilité s'inspire des théories normatives développées au cours du 20<sup>ième</sup> siècle par des auteurs comme Chambers ou Edwards et Bell. Le premier propose une théorie à priori pour définir les bonnes pratiques comptables dans son article « *Blueprint for a theory of accounting* » (Chambers, 1955). Il s'agit de réagir contre les théories descriptives issues des usages lesquelles, selon lui, ne peuvent mener au perfectionnement des pratiques comptables. Il fonde sa théorie sur un ensemble de propositions relatives à l'entreprise et à son contexte économique. C'est une idée que l'on retrouve dans le modèle comptable développé par Edwards et Bell (1961), modèle adapté à une conjoncture inflationniste et proposé comme alternative à l'évaluation des actifs au coût historique.

Ce cadre reprend les principes fondamentaux de la comptabilité, et traite particulièrement des objectifs des états financiers et de leurs caractéristiques qualitatives. Il détermine également qui sont les utilisateurs de l'information comptable et quels sont leurs besoins. Conformément au cadre conceptuel américain, les investisseurs, apporteurs de capitaux à risque de l'entreprise, sont les destinataires privilégiés : l'information comptable qui répond à leurs besoins, répondra à ceux des autres utilisateurs.

Parmi les objectifs des états financiers, on retrouve la nécessité d'informer les parties prenantes sur la structure financière et la performance de l'entité, tout en mettant en avant les investisseurs et en considérant implicitement les dirigeants comme leurs délégués, conformément à la théorie de l'agence (Colasse, 2006). L'information comptable doit être intelligible et comparable dans le temps et dans l'espace, afin d'aider à la prise de décisions économiques. Le reporting de la performance se fait au moyen des états financiers, maillon final de la chaîne du système d'information comptable, assimilé à un instrument ayant un caractère performatif (Cartelier, 2004) ; la performance de l'entreprise ne préexiste pas, sous forme intelligible à la comptabilité. C'est cette dernière qui l'énonce (Aglietta, Rebérioux,

---

<sup>9</sup> Financial Accounting Standards Board

<sup>10</sup> « Affirmer qu'une énumération de principes suffirait à garantir une « juste » comptabilité relève de l'incantation » déclare J. Richard dans son article « Un comptabilité sur mesure pour les actionnaires » dans le « Monde Diplomatique » de novembre 2005.

2004). Cette partie sera consacrée dans un premier temps aux notions d'intelligibilité et de comparabilité puis au concept de performance.

## **1.2- L'influence normative dans l'élaboration de l'information financière :**

La nécessité d'harmoniser les normes et pratiques comptables pour « *faciliter la compréhension des états financiers, produire une information digne de confiance, participer à la stabilité des marchés, des économies et du financement des entreprises* » est une des conclusions du rapport du groupe de travail présidé par Daniel Bouton et commandité par le MEDEF en 2002<sup>11</sup> sur les entreprises cotées. Ces objectifs d'intelligibilité et de comparabilité de la performance sont clairement édictés par le cadre conceptuel. Cependant, le concept de performance n'est pas clairement défini dans les textes. Or, définir la notion de performance est un préalable incontournable à « son reporting », car sa définition détermine son contenu, ainsi que les éléments qui la représentent. S'agissant ici de performance financière, elle est assimilée au profit réalisé par l'entreprise et de fait étroitement liée au concept de capital et convention d'évaluation retenus. Du maintien de la dualité des concepts de capital au sein du cadre conceptuel naît l'ambiguïté. L'intelligibilité et la comparabilité de la performance seront présentées préalablement aux concepts de capital et conventions d'évaluation.

### **1.2.1.1- Intelligibilité comparabilité de la performance**

S'appuyant sur la théorie normative, le cadre conceptuel des normes IAS/IFRS, tout autant que celui des US GAAP, part du postulat que le respect des règles édictées par le référentiel international, confère les qualités requises à l'information contenue dans les états financiers et notamment « intelligibilité et comparabilité ». Ces deux qualités figurent parmi les quatre caractéristiques qualitatives (intelligibilité, pertinence, fiabilité, comparabilité) définies comme « *les attributs qui rendent utile pour les utilisateurs l'information fournie dans les états financiers* ». Le choix d'approfondir plus particulièrement ces deux notions s'explique par la dimension internationale de l'harmonisation des normes. En effet, bien que la pertinence et la fiabilité soient des caractéristiques primordiales de l'information comptable, elles le sont quel que soit le référentiel concerné. La particularité d'une norme internationale est de permettre la comparabilité des états financiers et donc de la performance des entreprises à travers le monde. Cette comparabilité n'est évidemment possible que si l'information est intelligible.

#### **a- L'intelligibilité**

---

<sup>11</sup> « Pour un meilleur gouvernement des entreprises cotées »

La première qualité des états financiers figurant dans le cadre conceptuel des IAS/IFRS est l'intelligibilité (*understandability*). Une précision est tout de même apportée par le cadre conceptuel : les utilisateurs doivent avoir une connaissance raisonnable des affaires, des activités économiques et de la comptabilité, ainsi que faire preuve d'une volonté d'étudier l'information de façon raisonnablement diligente ; description correspondant au profil d'un investisseur.

De manière générale, l'information est définie comme un signal susceptible de modifier le comportement de celui qui le reçoit à condition que ce signal soit correctement compris et interprété. Cette idée rejoint l'objectif principal des états financiers avancé par les divers cadres conceptuels à savoir : permettre la prise de décisions économiques ou, selon la théorie économique néo-classique, permettre l'allocation optimale de ressources. B. Colasse qualifie de « friedmanienne » la conception de l'IASB de la responsabilité de l'entreprise ; conception selon laquelle : « *celle-ci (l'entreprise) n'a de responsabilité qu'économique et de comptes à rendre qu'à ses actionnaires* ».

La problématique de la communication financière tient dans le seuil de signification du signal perçu par les destinataires. L'intelligibilité du contenu informationnel des états financiers dépend de la combinaison de deux facteurs : les caractéristiques des utilisateurs et celles inhérentes à l'information elle-même. C'est la raison pour laquelle, cette qualité de l'information apparaît dans le schéma proposé par le cadre conceptuel du FASB (voir Figure n° 05 ), à un niveau intermédiaire entre les caractéristiques des destinataires et les caractéristiques spécifiques des informations aidant à la prise de décision (la pertinence et la fiabilité).

L'utilité de l'information est donc déterminée d'une part par son intelligibilité, par le degré de signification qu'elle présente pour l'utilisateur, et d'autre part par la valeur prédictive qu'elle comporte. Cela sous-entend que l'information contenue sur la performance passée doit permettre une anticipation de la performance future afin d'opérer les arbitrages nécessaires au sein du portefeuille de l'investisseur. « *L'information sur la performance est utile pour prédire la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie sur la base des ressources existantes. Elle est également utile pour élaborer des jugements sur l'efficacité avec laquelle l'entreprise pourrait employer des ressources supplémentaires.* » (§17 du cadre conceptuel).

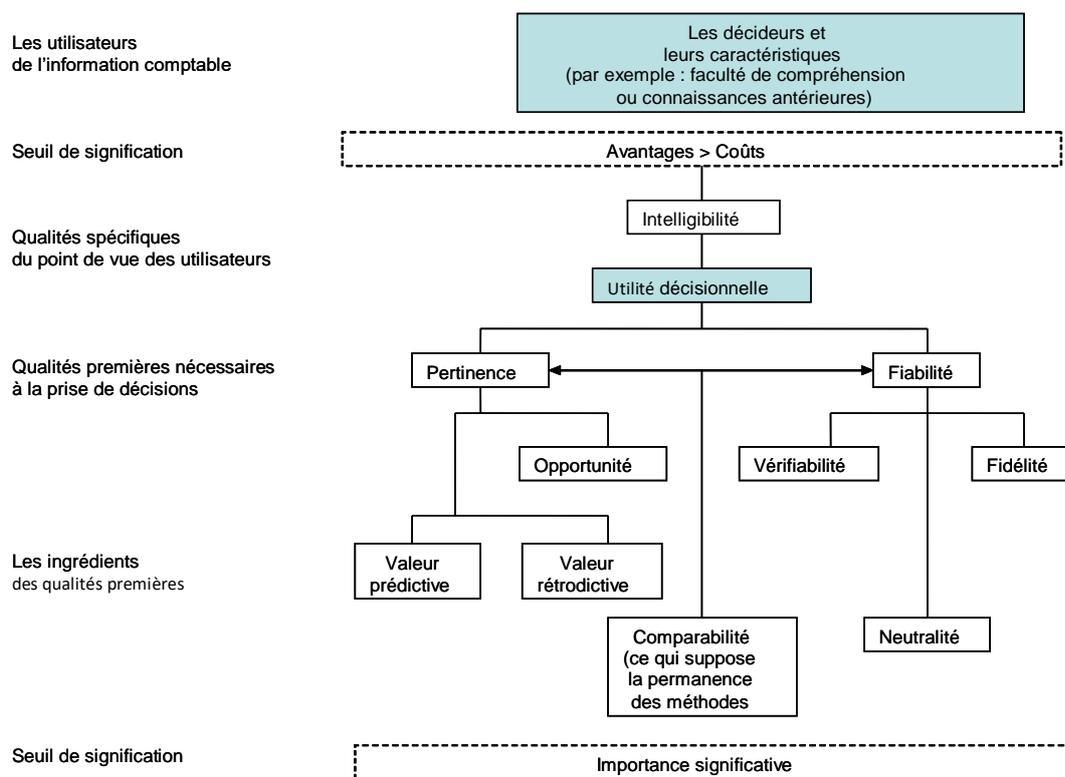


Figure n° 05. La hiérarchisation des qualités de l'information comptable (FASB, 1980, SFAC n° 2)

### b- La comparabilité

Le problème de la comparabilité des états financiers est apparu en Europe avec le développement des marchés financiers. The European Accounting Review y consacrait déjà un dossier en 1994 sous l'intitulé « *What is the future of mutual recognition of financial statements and is comparability really*

*necessary?* »<sup>12</sup>. Plusieurs personnes du monde comptable ou politique, de nationalités diverses se sont prononcées sur cette question (Schuetze, Biener et al., 1994).

Dès 1989, l'IASC s'intéresse à la question et publie un exposé sondage (ED 32) intitulé « *Comparabilité des états financiers* ». Le parallèle entre les cadres conceptuels américain et international est particulièrement intéressant au sujet de la comparabilité, dans le sens où cette qualité n'occupe pas la même place selon qu'il s'agisse des normes américaines ou internationales. Contrairement au cadre conceptuel de l'IASB, celui du FASB propose une définition de la comparabilité : « ... *La comparabilité est la qualité ou le fait d'avoir certaines caractéristiques en commun, et la comparaison est, normalement, l'appréciation quantitative des caractéristiques communes ...* ».<sup>13</sup>

En se référant à la figure N°1 sur la hiérarchisation des qualités de l'information comptable (FASB, 2003, Concept Statement n°2) vu plus haut, on constate que la comparabilité se trouve au même niveau que la pertinence et la fiabilité, mais en dessous de l'intelligibilité. On comprend que les caractéristiques « pertinence, comparabilité et fiabilité », peuvent être contraintes par l'intelligibilité. L'IASB considère pour sa part les quatre qualités comme d'égale importance (Michaïlesco, 2000), ce qui est légitime car le besoin de comparabilité est présenté comme étant à l'origine de la conception et de l'adoption des normes internationales.

La comparabilité s'analyse à deux niveaux (quel que soit le référentiel) ; il s'agit en effet d'une comparabilité dans le temps et dans l'espace. La comparabilité dans le temps, pour une même entreprise, sous-entend la continuité dans l'utilisation des méthodes. Elle permet d'identifier les tendances de la performance au cours des exercices. La comparabilité dans l'espace induit la possible comparaison des états financiers et donc de la performance d'entreprises différentes. Quel sens revêt le mot performance selon le référentiel comptable ?

### **1.3- La performance**

La performance est une notion qui n'a pas besoin d'être définie pour être comprise par la plupart des gens. On parle de la bonne performance de la bourse quand le cours des actions monte, de la mauvaise performance d'une entreprise qui annonce une perte, mais en connaît-on pour autant le ou les sens ? Bien

---

<sup>12</sup> « Quel futur pour la reconnaissance mutuelle des états financiers et la comparabilité est-elle vraiment une nécessité ? » (traduction personnelle)

<sup>13</sup> « ... *comparability is the quality or state of having certain characteristics in common, and comparison is normally a quantitative assessment of the common characteristics* »

que « performance » soit fréquemment utilisée dans les articles de recherche en gestion, il n'est que très rarement défini.

Le sens de la performance en gestion est très large. Son caractère polysémique lui vaut d'être qualifié de mot valise par Michel Lebas (1995). Cet aspect multidimensionnel fait ressortir la complexification de la performance de l'entité au cours du temps. F. Yahiaoui définit trois niveaux, un physique ou opérationnel, un marchand et un niveau financier, dans lequel on retrouve la recherche de l'accroissement des profits répondant à un logique financière (Yahiaoui, 1999).

La place prépondérante offerte aux investisseurs en tant qu'interlocuteurs privilégiés par le cadre conceptuel, pointe l'importance particulière attribuée au niveau financier de la performance de la firme<sup>14</sup>. Elle correspond à une vision libérale de l'économie, très répandue dans le pays anglo-saxons et plus particulièrement aux Etats-Unis. En 1999, l'O.C.D.E.<sup>15</sup> rapporte dans un document<sup>16</sup> que les entreprises doivent être dirigées avant tout dans l'intérêt des actionnaires (Lazonick, Sullivan, 2000). Cette approche est légitimée par Jensen qui justifie sa position par le fait que la maximisation de la valeur pour l'actionnaire trouve ses origines dans 200 années de recherche en économie et en finance (Jensen, 2002). Aglietta et Rebérioux avancent pour leur part, que la valeur actionnariale ne peut prétendre à une quelconque légitimité scientifique, et ne peut être envisagée comme un modèle théoriquement fondé (Aglietta, Rebérioux, 2004). Ce débat, bien que passionnant dépasse le cadre de cette étude. Il doit tout de même rester présent à l'esprit car les normes IAS/IFRS sont empreintes d'une idéologie qui influence fortement les principes qu'elles mettent en avant.

La prégnance de l'influence anglo-saxonne est telle qu'il est apparu intéressant de se reporter au référentiel américain, les US GAAP, afin d'identifier d'éventuelles précisions au sujet de la nature financière de la performance. La lecture de la version originale du cadre conceptuel du FASB, a permis de relever qu'en anglais, il est précisé que les états financiers doivent fournir une information sur la **performance financière** pour les investisseurs : « Le reporting financier devrait fournir une information au sujet de la performance financière de l'entreprise au cours d'une période <sup>17</sup> ». Il apparaît clairement que la nature financière de la performance est privilégiée.

La pluralité des représentations possibles de la performance d'une entité unique renvoie à la dimension multiple du terme, et donc au constat qu'il est extrêmement délicat de vouloir en donner une définition

---

<sup>14</sup> le débat plus large qui pourrait porter sur la pertinence de cette préférence (par exemple l'affrontement des stakeholder theory et stockholder theory) dépasse le cadre de ce mémoire

<sup>15</sup> Organisation de Coopération et de Développement Economique

<sup>16</sup> « The O.E.C.D. Principles of Corporate Governance »

<sup>17</sup> « financial reporting should provide information about an enterprise's financial performance during a period »

unique. Cependant, c'est la performance financière qui sera retenue conformément à l'objet de cette étude : les normes internationales.

Selon le système comptable algérien, l'élément le plus représentatif de la performance financière d'une entreprise est le compte de résultat, qui présente le solde des produits moins les charges de la période. Il est également précisé dans le cadre conceptuel des normes IAS/IFRS que le résultat est souvent utilisé comme mesure de la performance. Ce qui est confirmé par les résultats de l'étude menée par Cormier, Magnan et Zéghal (2001) sur la performance financière des firmes, qui retient cinq mesures représentatives de cette dernière : le résultat net, le résultat d'exploitation, les flux de trésorerie d'exploitation, le résultat résiduel et la valeur ajoutée.

Cette notion de résultat comptable renvoie à la notion de profit, de retour sur investissement attendu par les investisseurs apporteurs de capital. Or, selon les normes IAS/IFRS et plus particulièrement selon leur cadre conceptuel, la valeur illustrant ce résultat est directement liée au concept de capital et de maintien de capital retenus par la firme pour la préparation de ses états financiers. Une relation directe entre le concept de capital, la convention d'évaluation retenue et le profit, est clairement annoncée. Il apparaît que le capital d'une entreprise correspond à l'intérêt résiduel des actionnaires sur l'actif de la firme déduction faite des passifs. Cette définition résiduelle des capitaux propres conduit à définir le profit comme le dépassement du seuil de maintien du capital initial (Lacroix, Giordano, 2004).

### ***1.3-1. La performance liée au concept de capital :***

Le cadre conceptuel des IAS/IFRS présente deux concepts de capital qui diffèrent en fonction des objectifs poursuivis par les investisseurs. Il s'agit des concepts de capital financier et de capital physique.

Le concept de capital financier, tel que celui de l'argent investi ou du pouvoir d'achat investi, comprend le capital comme synonyme d'actif net ou de capitaux propres de l'entreprise. Si l'objectif des investisseurs est le maintien du pouvoir d'achat investi, alors le concept de capital financier sera retenu. Son maintien sera assuré, lorsque le montant financier de l'actif net à la clôture de l'exercice dépassera son montant à l'ouverture (exception faite de toute distribution aux propriétaires). Le profit représente l'accroissement du capital nominal en argent au cours de l'exercice. Les plus-values d'actifs détenus sont considérées conceptuellement comme des bénéfiques. L'augmentation de valeur des actifs lorsque le capital est maintenu est une composante de la performance de l'entreprise (Lacroix, Giordano, 2004).

Quant au concept physique de capital, tel que la capacité opérationnelle, présente le capital comme la capacité productive de l'entreprise. Dans cette optique, le changement de valeur des actifs et passifs est

pris en compte comme une variation de l'évaluation de la capacité production et non comme un bénéfice. Toute variation du prix des actifs n'est pas analysée comme un profit et ne participe pas de la performance de la firme. La notion de bénéfice est dépendante du concept de capital retenu, mais également de la convention d'évaluation à une juste valeur liée à la façon dont on approche la notion de capital.

Le lien entre la performance de l'entreprise et la notion de capital choisie a été mis en avant, ainsi que le rapport entre concept de capital et convention d'évaluation. La façon dont cette performance est prise en compte dans les états financiers sera étudiée ci-dessous.

### 1.3-2. Prise en compte de la performance dans les états financiers

D'un point de vue théorique, la dualité des concepts de capital s'inspire de la dualité des fondements des modèles comptables : la théorie de la valeur et théorie de la transaction.

Dans le cadre de la théorie de la valeur (Edwards and Bells, 1961), le modèle comptable doit permettre la mesure de l'accumulation de valeur pour les investisseurs, ainsi que la mesure du retour sur leur investissement. Les éléments du bilan doivent être évalués en valeur actuelle, et les plus-values latentes participent de la création de richesse et donc de la performance financière. Il s'agit ici du concept de capital financier, correspondant à un modèle comptable statique<sup>18</sup>, pour lequel la performance se lit dans le bilan.

Dans le cadre de la théorie de la transaction (Schmalenbach, 1919), le modèle comptable doit permettre de mesurer la performance des transactions de l'entreprise avec ses partenaires commerciaux. Il s'agit ici du concept de capital physique, correspondant à un modèle comptable dynamique, pour lequel la performance se lit dans le compte de résultat.

	<b>Théorie des transactions</b>	<b>Théorie de valeur</b>
Finalité du modèle	Capital physique	Capital financier
Objet de la mesure	Efficience de l'outil de production	Efficacité du placement financier
Unité de mesure	Coût historique	Valeur actuelle
Concept de l'actif	Objet comptable virtuel	Valeur substantive valorisée

<sup>18</sup> Classification reposant sur une problématique d'évaluation du résultat (Richard, 2004)

## Figure n°6 : Le concept du capital vu par la théorie de valeur et de la théorie des transactions

La performance financière de la firme revêt une signification différente selon le concept de capital retenu par les investisseurs. Ce concept de capital favorise le choix de l'une ou l'autre des conventions d'évaluation selon les actifs. La performance financière sera analysée à partir du compte de résultat ou du bilan, ou des deux réunis selon les utilisateurs de l'information comptable.

Les travaux des auteurs normatifs se sont également intéressés aux utilisateurs de l'information financière. Le cadre conceptuel rapproche la performance du résultat, il apparaît acquis que le solde du compte de résultat participe de la performance de l'entreprise. L'analyse des marges par le biais du compte de résultat permet de comprendre la formation du résultat et d'appréhender la profitabilité (Amadiou, Bessière, 2007, p. 130).

L'activité peut également s'examiner au regard des flux de trésorerie générés qui permettent une double interprétation : sur leur formation et sur leur utilisation. La capacité d'autofinancement (CAF) et le tableau des flux de trésorerie généré (TFT) sont des indicateurs pertinents en la matière (Amadiou, Bessière, 2007, p. 153). La solvabilité sera indiquée par les ratios d'endettement. Seuls les indicateurs quantitatifs sont évoqués ici, mais il est bien entendu qu'un ensemble de critères qualitatifs participent de la performance globale de l'entreprise, notamment les éléments relatifs au domaine de la responsabilité sociale de l'entreprise (RSE). Spring et Giordano (2008, p.22) citent à titre d'exemple, les rémunérations et leur évolution pour l'impact social, ou encore les dépenses engagées en prévention de l'impact environnemental.

Selon que l'information sera destinée aux investisseurs ou à l'ensemble des parties prenantes, les indicateurs de performance retenus pourront varier du fait de la diversité des besoins informationnels selon les utilisateurs : la rentabilité financière, la profitabilité ou la solvabilité. Certains éléments de performance pourront satisfaire l'ensemble des parties prenantes.

### **2- La théorie positive de la comptabilité :**

Parler de la comptabilité aujourd'hui sans évoquer les travaux de Littleton en comptabilité serait atypique dans la mesure où il fait parmi les grands auteurs qui ont marqué l'évolution de la comptabilité financière. A partir de sa pensée basée sur la pratique raisonnée, Littleton va démontrer que les méthodes comptables sont élaborées par la pratique. Toutefois, la pensée de Littleton ne permet pas de se rejeter dans le futur et de faire des prévisions (Degos, 1998). Sa pensée va plutôt déboucher sur un système de justification, de rationalisation que sur une approche théorique. En revanche, Chambers dans son article publié en 1955,

va se lancer à une véritable critique de la pratique raisonnée développée dans les travaux de grands auteurs américains comme Norris, Bray et Littleton dont il dénonce l'absence de rigueur scientifique (Colasse, 2004). Par la suite, Chambers (1966) va démontrer qu'une théorie comptable devrait reposer sur un certain nombre de principes en lien avec l'organisation et son environnement et construit déduction faite de ces principes hypothèses qu'il convient de confronter à la réalité. Il va donc baptiser cette nouvelle démarche scientifique selon lui, *la théorie normative de la comptabilité*.

Chambers ne peut imaginer un seul instant que sa théorie fera l'objet de nombreux débats et surtout de virulentes critiques par un nouveau courant de recherches mené par de jeunes chercheurs Watts et Zimmerman en 1978 dont l'objectif est de rendre empirique et scientifique la théorie comptable. De ce fait, de la pratique raisonnée à l'approche normative de Chambers (1953) en passant par la théorie positive de la comptabilité de Watts et Zimmerman (1978), va suivre une lutte acharnée basée sur des critiques des précurseurs des deux théories (normative et positive).

La théorie normative initiée par Chambers a été sévèrement critiquée par Watts et Zimmerman en 1979. Des critiques que Colasse (2004) classe à deux niveaux (Scientifique et utilitariste). Sur le plan *scientifique*, les deux chercheurs de l'école de Rochester reprochent à Chambers d'avoir initié un courant de recherche qui, selon eux, n'est pas une véritable théorie. La théorie fondée par Chambers n'est qu'une succession d'idées intellectuelles n'ayant aucune valeur scientifique dont le seul but principal est d'argumenter des aspects comptables aux divers groupes d'intérêts concernés (Watts et Zimmerman, 1979).

### **2.1- Evolution de la théorie positive de la comptabilité :**

« Concevoir une théorie sans lien avec la réalité est tout à fait possible mais le théoricien d'une discipline qui a des applications pratiques ne peut pas être aussi délicieusement irresponsable que Lewis Carroll. Faire de la théorie ne signifie pas se détacher de la réalité. C'est en fait l'un des plus grands plaisirs du théoricien que de soumettre ses hypothèses au test de la réalité » (Chambers, 1955, p.19), cité par Colasse (2005). Selon le dictionnaire Encarta (2012), le positivisme peut se définir comme étant « un système philosophique qui fonde la connaissance sur l'observation et l'expérience », tandis que le normativisme est défini « l'attitude qui consiste à édicter systématiquement des règles ou principes fondamentaux ».

Les écrits comptables consistaient surtout à décrire des méthodes comptables en vigueur jusqu'à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et au début du 20<sup>ème</sup> siècle. Les recherches en comptabilité positive moderne ont commencé

en 1960 (Watt et Zimmerman, 1990) lorsque les chercheurs comme Ball et Brown (1968), ou encore Beaver (1968), ont introduit des méthodes de recherche empiriques adaptées à la finance en comptabilité financière. Après la promulgation aux États-Unis des *Securities Acts* de 1933 et 1934, dont le but était de réglementer les sociétés par action (Tremblay et al., 1993, p.120), les théories comptables de cette époque ont porté davantage sur la dimension prescriptive.

Jusqu'au début des années, la recherche comptable était avant tout de nature normative orientée vers des choix purement théoriques pour les méthodes et conventions comptables (Tremblay et al, 1993). C'est vers la fin des années 60 que la comptabilité dite positive va connaître de profonds changements. La comptabilité financière était alors exclusivement perçue comme étant uniquement nécessaire aux utilisateurs. Très rapidement, l'approche normative prônée par Chambers (1955), cédera sa place à un courant de recherche empirique en quête de base scientifique. La théorie positive de la comptabilité va tenter ainsi d'expliquer et de prédire le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable. (Casta, 2000). Elle va également essayer d'apporter plus de précision dans l'élaboration des états financiers. Le comportement des producteurs et des utilisateurs de l'information comptable est ainsi analysée par Zimmerman (1979) en exploitant la relation d'agence telle que définie par Jensen et Meckling (1976). Par ailleurs, l'hypothèse principale formulée par Zimmerman (1979, p.506) à ce sujet est celle des REMM, les acteurs organisationnels sont tous des *Resourceful, evaluative, maximizing men*. Selon ce modèle, chaque acteur cherche à maximiser de façon dynamique son utilité ou son intérêt personnel. Un des grands problèmes soulevés à cette époque était le rôle institutionnel de la comptabilité comme système de production d'informations financières.

C'est dans ce contexte qu'est née, en 1970, une nouvelle vision de l'utilité contractuelle de nombres comptables. D'ailleurs, le contenu du programme de recherche positive formulée par Watts et Zimmerman (1978, 1979, 1986) se proposait d'expliquer les pratiques observées et de prédire les choix comptables effectués, tant par les dirigeants que par les organismes de normalisation. Ce programme va ainsi entraîner dès 1980 la création d'un courant nommée « école de Rochester ». Pour ce faire, elle a emprunté ses modèles à la théorie positive de l'agence (TPA) et à la théorie économique de la réglementation. Ainsi, selon Jensen et Meckling (1976), la théorie positive de la comptabilité issue de la vision actionnariale permet de réduire les coûts d'agence. La théorie de l'agence appréhende la firme comme un nœud de contrats entre les parties prenantes guidées par la maximisation de leurs intérêts. Watts et Zimmerman ont également emprunté plusieurs champs connexes tels que la théorie des organisations, la théorie économique ou encore la théorie financière afin de permettre à la recherche comptable d'acquérir un statut et une reconnaissance scientifique.

### **2.1.1- Les fondements de l'approche positive de la comptabilité**

Keynes (1890), repris par Friedman (1953) opère une distinction entre les théories normatives et positives. Tout d'abord, la théorie normative se caractérise comme étant prescriptive alors que celle dite positive cherche à modéliser un idéal en expliquant les pratiques réelles et donc à valider les hypothèses. Watts et Zimmerman développe la théorie en posant la question qui est la suivante : Comment expliquer les choix comptables des firmes ? L'enchaînement de leur raisonnement selon Colasse (2005) se présente ainsi :

- La firme est un nœud de contrat entre des parties prenantes qui ont des intérêts divergents et se trouvent dans une relation d'asymétrie d'informations. Les actionnaires ne peuvent qu'imparfaitement juger les actions des dirigeants, les créanciers. Les créanciers n'étant pas sûrs de la qualité de leurs débiteurs, etc. ces constats sont à l'origine de la théorie de l'agence développée par Jensen et Meckling (1976) et de la théorie de la régulation de Posner (1974) :
  - Pour pallier ces conflits d'agence, les parties prenantes peuvent conclure des contrats aux fins d'alignement de leurs intérêts. Les clauses contractuelles d'endettement et les contrats de rémunérations incitatives.
  - Ces contrats sont implicitement ou explicitement appel aux informations comptables
  - Cherchant à maximiser leurs utilités, les agents sont prêts à utiliser la ruse, le mensonge et la manipulation ;
  - Le dirigeant dispose d'une certaine marge de manœuvre dans des options comptables. L'asymétrie d'informations rend ses actions partiellement non contrôlables. A partir de leur cadre d'analyse, Watts et Zimmerman ont développé trois hypothèses, à savoir ;
- **L'hypothèse de la taille**, affirme que la taille est un indicateur de visibilité politique : *plus la firme est grande, plus elle aura tendance à choisir des procédures comptables qui reportent la sécrétion du résultat vers les périodes futures.*
  - **L'hypothèse de la dette**, relève que la profitabilité de violation des clauses contractuelles d'endettement : *plus la firme a un ration dettes/fonds propres élevé, plus cette firme aura tendance à sélectionner des procédures comptables qui reportent les profits de périodes futures vers la période actuelle.*
  - **L'hypothèse de la rémunération**, qui résulte une incitation pour les dirigeants à augmenter le résultat publié pour accroître leurs rémunérations : *les managers des firmes où il existe un contrat d'intéressement sont plus susceptibles de choisir les procédures qui reportent le résultat des périodes futures vers la période courante.*

Ces trois hypothèses ont servi de socle à trente années de recherche comptable. En effet, en partant de ces présupposés, les chercheurs ont étudié différents types de choix comptables en adoptant une démarche hypothético-déductive. Ainsi, la méthode type consiste à tester, à partir de données empiriques, les hypothèses émises. Les tests effectués sont majoritairement à caractère statistique. Par ailleurs, la volonté de donner une assise scientifique à la recherche aurait progressivement fait évoluer la théorie politico-contractuelle vers une approche empirique (Casta, 2000, p.1223). Selon, Herrbach (2001, p.30), « *ce courant de recherche apparaît comme une forme extrême de l'empirisme qui a voulu, par son ancrage dans les données empiriques, éviter les jugements de valeurs et les spéculations théoriques de la recherche normative* ». Les tenants de la TPC ont démocratisé une approche économétrique de la comptabilité. En effet, Chiapello et Desrosières (2003, p.2) affirment que la TPC a comme première vertu d'être à l'intersection de la recherche en économie et en comptabilité en faisant grand usage de données quantifiées, de procédures économétriques et statistiques.

## ***2.2- La TPC, entre la recherche sur l'information et le marché et la recherche sur les décisions comptables :***

Plusieurs revues de la littérature ont été réalisées autour des développements de l'approche positive : Raffournier (1990), Dumontier et Raffournier (1999) et Fields et al. (2001). Nous présenterons, succinctement, les potentialités de la théorie politico-contractuelle. Il faut préciser que la TPC connaît deux voies de recherche : l'une orientée vers l'étude des réactions des marchés financiers (étude de d'événement et d'association) et l'autre centrée sur les décisions comptables

D'après Colasse (2000b, p.1239), les travaux mobilisant la théorie politico-contractuelle s'orientent vers deux axes principaux : soit au niveau des instances de normalisation, soit au niveau de l'entreprise lorsque le normalisateur laisse à celle-ci la possibilité de choisir entre plusieurs possibilités. Nous nous situons dans la seconde perspective, en posant notre regard sur l'entreprise ayant un choix comptable à effectuer

Commençant d'abord par les sujets qui traitent de l'influence de la réglementation sur le choix des méthodes comptables des entreprises. Par exemple, Watts et Zimmerman (1978)<sup>19</sup> sont à l'origine des premiers travaux qui relient l'influence de la réglementation et les choix comptables. Ils tentent de

---

<sup>19</sup>La Théorie Politico-Contractuelle a fixé comme objectif d'expliquer les pratiques comptables et d'audit. Par exemple, pourquoi certaines entreprises favorisent-elles certaines normes comptables, alors que d'autres s'y opposent ? Pourquoi, les entreprises utilisent-elles certaines pratiques comptables alors que d'autres en utilisent d'autres ? Pourquoi certaines entreprises diffusent-elles des informations alors que d'autres n'en diffusent pas ou en diffusent moins ? Pourquoi certaines entreprises choisissent-elles un tel auditeur et pas un autre ? Pourquoi certaines entreprises diffusent-elles plus d'informations que d'autres ?

prédire la réaction des dirigeants d'entreprises et leurs préférences à la réglementation du contenu des états financiers ne fonction de leurs propres intérêts. Ils ont trouvé que ces derniers ont intérêt à choisir leur politique comptable et à faire du lobbying auprès des politiciens afin d'opter pour les méthodes comptables qui diminuent le résultat net publié. De même, lorsque l'entreprise a une grande part de marché, elle adopte des méthodes comptables qui diminuent ses résultats afin d'éviter la concurrence sur le secteur de l'entreprise.

Nous pouvons en déduire que la taille augmente la probabilité d'une intervention politique qui dépend des profits publiés. Les entreprises de grande taille, qui ont tout intérêt à diminuer leurs taxes, sont plus enclines à faire pression sur les politiques pour éviter les normes comptables qui provoquent l'augmentation de leurs résultats. En revanche, ils sont favorables à un changement qui provoque la réduction de leurs résultats, alors que toutes les autres entreprises s'opposent à ce changement à cause de l'augmentation des coûts de comptabilité supplémentaire subis pour se conformer aux nouvelles normes. Les auteurs ont proposé les facteurs qui peuvent augmenter la richesse des dirigeants par le choix de normes comptables :

- Une baisse gouvernementale favorable
- Une réglementation gouvernementale favorable
- Une baisse des coûts politiques
- Une baisse des coûts de production de l'information
- Une augmentation de la mesure du profit utilisé dans le calcul de la rémunération des dirigeants.

Certains auteurs ont eu l'idée d'étudier l'attitude des entreprises face aux nouvelles normes comptables, Watts et Zimmerman (1978)<sup>20</sup> ont été les premiers dont l'étude porte sur les avis recueillis par le FASB concernant un nouveau projet de divulgation des effets inflationniste. Les auteurs estiment que les entreprises s'y opposeraient si la nouvelle norme provoquait une augmentation de leurs résultats, et que dans le cas contraire, elles accepteraient ou s'abstiendraient, selon l'importance de la taille de l'entreprise.

Dans le même courant, Dhaliwal (1982) a étudié la réaction des entreprises vis-à-vis d'un projet de norme « SFAS 34 » relative à la comptabilisation des intérêts intercalaires, et il a montré que les entreprises qui sont pour la capitalisation de ces intérêts, sont plus endettées et plus petites que celles qui s'y opposent. Dans le même courant, Kelly (1985) a étudié les réactions des entreprises vis-à-vis d'un projet de norme « SFAS 8 » qui prévoit la conversion au cours du jour des créances et des dettes en devises étrangères. Il a

---

<sup>20</sup>Pour Watts et Zimmerman (1986), les autorités responsables de la réglementation comptable ne cherchent pas à comparer les bénéfices et les coûts attendus de l'adoption l d'une nouvelle norme comptable.

conclu que les entreprises ayant manifesté contre ces normes sont plus grandes et plus endettées que celles n'ayant pas donné leurs avis. L'ensemble des études qui se sont intéressées à la prise de position sur un nouveau projet de norme a confirmé l'importance des variables d'agence et/ou du coût politique dans le comportement des entreprises.

Il existe d'autres études qui consistent à expliquer le choix des méthodes comptables par des variables reflétant la taille des entreprises. L'hypothèse de la taille est fondée sur l'analyse de Jensen et Meckling (1976), selon laquelle les coûts d'agence augmentent avec la taille de l'entreprise. Celles de grandes tailles auraient tendance à diffuser davantage d'informations que les autres afin de diminuer ces coûts. Hagerman et Zmijewski (1979) ont choisi comme variables dépendantes la méthode d'inventaire, la méthode d'amortissement et la comptabilisation des engagements de retraite. Les variables indépendantes sont l'actif total et le chiffre d'affaires. Ils ont démontré statistiquement l'effet de la taille sur les choix de méthodes comptables, et fait que des dirigeants rémunérés en fonction du bénéfice sont tentés de choisir des pratiques comptables qui accroissent le bénéfice. Cette pratique qui augmente le bénéfice est plus susceptible d'être qualifiée comme un comportement opportuniste des dirigeants.

Par ailleurs, certaines entreprises ont tendance à ne pas appliquer les nouvelles normes dès qu'elles sont rendues obligatoires et, elles préfèrent retarder la mise en œuvre de ces normes surtout lorsqu'elles disposent un certain délai pour s'y conformer (la date limite). Ayres (1986) a étudié l'application de la norme « SFAS 52 » sur la comptabilisation des opérations en devises étrangères qui se traduit par un accroissement du résultat par rapport à l'ancienne norme en pratique « SFAS 8 », et il a montré que les entreprises les plus petites ont appliqué les nouvelles normes dès qu'elles sont mises en application contrairement aux autres entreprises qui ont attendu une ou deux années. Son résultat confirme l'effet de la taille sur les choix d'appliquer une nouvelle norme.

De nombreuses études se sont intéressées aux effets de la structure des capitaux sur les choix de méthodes comptables. En ce sens, Smith (1976) a testé l'hypothèse suivante : lorsque la propriété est diffusée, les managers disposent d'un pouvoir discrétionnaire considérable sur le choix des méthodes comptables. Dhaliwal, Salamon et Smith (1982) ont choisi comme variable dépendante la méthode d'amortissement, et comme variables indépendantes, le niveau du contrôle des actionnaires, l'actif total et le ratio entre les dettes et les capitaux propres. Ils trouvent que les firmes ayant un faible taux de concentration des capitaux, et donc plutôt contrôlées par les managers, sont plus susceptibles de choisir la méthode d'amortissement qui augmente les résultats financiers, car les rémunérations des managers sont plus liées aux résultats que celles gérées par des gestionnaires-propriétaires.

Ainsi, Penno et Simon (1986) ont constaté que les dirigeants des sociétés cotés en bourse sont plus volontés pour le choix de la méthode « FIFO » (premier entré, premier sorti) et de l'amortissement linéaire. Pour Niehaus (1989), le choix de la méthode « LIFO » est préférée par les actionnaires puisqu'elle minimise la taxe à travers la diminution du résultat financier déclaré, ce qui amène l'entreprise à payer moins d'impôts ou retarde le paiement des impôts. Alors que les managers préfèrent la méthode « FIFO » qui tend à augmenter le résultat financier déclaré, car leurs rémunérations par contrat sont liées au résultat déclaré.

Certains auteurs ont étudié la pertinence d'informations financières issues de référentiels différents. Leuz et Verrecchia (2000) ont démontré que les entreprises allemandes qui appliquent les «US GAAP » ou les « IFRS » présentent une fourchette de prix plus faible et une rotation des actions plus élevée, cela veut dire que ces normes entraînent une réduction de l'asymétrie d'information par rapport au référentiel allemand. Dumontier et Maghraoui (2006) ont trouvé que les « IFRS » ont une supériorité du contenu informationnel par rapport au référentiel suisse. En France, Lenormand et Touchais (2009) ont comparé la pertinence des informations financières entre le référentiel français et les « IFRS ». Ils ont démontré que les « IAS/IFRS » aboutissent à des informations financières plus pertinentes et apportent un complément d'information par rapport au référentiel français.

Il semble que les entreprises à fort niveau de dette sont plus susceptibles d'utiliser « FIFO » Cushing et Leclere (1992), Lindahl (1989) et Hunt (1985). En outre, Christie (1990) a montré qu'il y a six variables qui jouent un rôle significatif dans le choix des méthodes comptables : l'existence d'un contrat d'intéressement des dirigeants, l'endettement, le risque, le niveau de couverture des intérêts et le ratio de distribution de dividendes.

Nous pouvons en conclure que le choix de divulguer les informations financières, ainsi que les choix de la politique comptable (les choix de méthodes comptables) sont des moyens pour les diffuseurs d'informations financières permettant de maximiser leurs propres intérêts.

### ***2.3- Critiques liées à la théorie positive de la comptabilité :***

La théorie politico-contractuelle constitue, depuis une trentaine d'années, le courant dominant de la recherche comptable, et comme toute théorie scientifique, elle a été confrontée à la démarche de réfutation poppérienne. De nombreux auteurs se sont penchés sur les carcans de la TPC. Ainsi, la littérature critique est presque aussi abondante que les travaux politico-contractuels eux-mêmes. Notre intention n'est pas de dresser une critique acérée de ce courant, d'autres auteurs l'ont fait avant nous, mais plutôt de mettre en lumière ses limites, ce qui nous permettra, d'autant mieux, de l'exploiter et de

mesurer ses apports. Nous dresserons un panorama des critiques en deux temps, d'abord les limites liées aux hypothèses de la TPC, puis celles issues de la méthodologie préconisée.

Depuis que la recherche en comptabilité, avec l'Ecole de Rochester, menée par Watts et Zimmerman depuis les années 1970, s'est orientée délibérément vers l'étude des pratiques et des choix comptables menées par les dirigeants ou les organismes de normalisation, plus que sur l'étude des nombres comptables eux-mêmes, c'est bien à une sociologie de la comptabilité - même si la formule est plus utilisée par les critiques de cette théorie positive - que nous avons affaire.

Si l'on suit Casta (2013), la recherche en comptabilité financière connaît de profondes mutations au cours des dernières décennies. *"Jusqu'aux années 1960, dans un contexte qui postulait implicitement l'utilité de l'information financière pour l'utilisateur, la recherche comptable était essentiellement de nature normative et se préoccupait de sélectionner, de façon purement spéculative, les principes et méthodes jugés les plus pertinents. A partir de la fin des années 1960, dans le but d'évaluer ces travaux normatifs, la recherche comptable, en quête d'assises scientifiques, a progressivement évolué vers une approche empirique. A l'image de l'évolution des sciences économiques, l'introduction d'une démarche positive a nécessité le recours à de nouveaux instruments dont les premières expérimentations ont porté sur la validation de l'hypothèse d'utilité décisionnelle de l'information comptable. Paradoxalement, les tests empiriques ont mis en évidence l'importante anticipation par le marché du contenu informatif de ces données avant leur divulgation. Le problème de la nature de l'utilité des nombres comptables était posé et, plus généralement, celui du rôle institutionnel de la comptabilité comme système de production d'information financière. En réaction, un paradigme fondé sur l'utilité contractuelle des nombres comptables a émergé vers la fin des années 1970.*

Le "programme de recherche" associé se proposait d'expliquer les pratiques observées et de prédire les choix comptables effectués, tant par les dirigeants que par les organismes de normalisation. Le contenu de ce programme - intitulé positive Accounting Theory - a été formulé par Watts et Zimmermann (de 1978 à 1986). Il a engendré, à partir des années 1980, la création d'un véritable courant - appelé Ecole de Rochester par référence à l'université dans laquelle exercent ses deux promoteurs."

La théorie positive de la comptabilité occupe un rôle central dans le récent processus de construction de la recherche comptable et c'est autour d'elle que se construisent de nombreuses études, qu'elles tendent à accroître la tendance ou au contraire à réaliser des critiques souvent féroces. Notons tout de suite qu'aucune réflexion de fond ne semble en cours sur les fondements mêmes du Plan comptable (dans sa classification) et dans ce qu'elle implique comme philosophie politique. La plupart des études en cours

portent soit sur la sociologie de la comptabilité, soit sur l'histoire (ce qui peut induire une réflexion critique des systèmes comptables) de celle-ci. L'objectif de cette théorie positive est :

- De rendre compte des facteurs associés aux choix de méthodes particulières ;
- De mettre en évidence les motivations de la politique comptable menée par les dirigeants ;
- De prévoir les choix des méthodes comptables effectués par les dirigeants en fonction des caractéristiques des entreprises ;
- D'expliquer le processus d'élaboration des normes comptables.

Présupposés de cette théorie, dite de l'Ecole de Rochester, la théorie de l'agence (Agency Theory) et la théorie économique de la régulation constitutive de l'Ecole du Public Choice, contribuent à lui donner un caractère à la fois polémique et centrée en partie sur les conflits.

La théorie de l'Agence, d'inspiration néo-classique, appréhende la firme comme une "fiction légale", nœud d'un ensemble de contrats en équilibre passés entre des acteurs (actionnaires, dirigeants, salariés, bailleurs de fonds, fournisseurs, clients) rationnels, guidés par la maximisation de leur intérêt (Jensen et Meckling, 1976). Elle postule que le système de coordination des activités repose sur la délégation et sur des relations (implicites ou explicites) de mandat : face à l'asymétrie d'information des contractants, des clauses limitatives ou incitatives sont nécessaires pour réduire les divergences d'intérêt mandant-mandataire et limiter le comportement présumé opportuniste des mandataires.

Ces conflits d'intérêts latents - et les coûts de surveillance ou d'opportunités qu'ils engendrent - confèrent aux mesures comptables un rôle déterminant dans le suivi des contrats et placent la comptabilité au cœur des relations d'agences (Jensen et Meckling, 1976 et Jensen, 1983). Ce rôle central assigné à la comptabilité quant à l'exécution des contrats conduit à formuler le problème du choix de méthodes (et de normes) comptables à partir de modèles renvoyant à la rationalité économique des agents.

La théorie de la réglementation (Posner, 1974) appréhende le processus politique comme une compétition entre les individus pour maximiser leur intérêt. Elle postule que la finalité des réglementations est d'effectuer des transferts de richesse, les "nombres" comptables - plus particulièrement le résultat comptable et les capitaux propres - étant utilisés comme argumentaire technique auprès des électeurs par les politiciens. En raison de leur "visibilité politique", les grandes entreprises seraient davantage exposées à ces mesures.

Avelé, professeur à l'université de Moncton, Faculté d'administration, au Canada, fait une présentation semblable de la théorie positive de la comptabilité, abordant lui aussi les perspectives théorique et

critique. Il effectue une analyse comparative des théories normative et positive de la comptabilité. Reprenant les définitions du positivisme (dictionnaire Encarta de 2012 : système philosophique qui fonde la connaissance sur l'observation et l'expérience) et du normativisme (même dictionnaire : attitude qui consiste à édicter systématiquement des règles ou principes contraignants) en usage, il indique les trois courants identifiés par EGLEM (2005)

- Courant étudiant l'impact des informations comptables sur les marchés financiers ;
- Courant analysant les relations entre les informations comptables et le comportement humain ;
- Théorie politico-contractuelle étudiant les déterminants organisationnels, économiques et politiques des choix effectués par les préparateurs des comptes.

Il se concentre surtout sur le troisième courant, examinant successivement l'hypothèse de la taille, l'hypothèse de la dette, l'hypothèse de la rémunération. Dans cette sociologie (qui ne dit pas souvent son nom) très jeune, il est toutefois difficile de juger, comme s'y essaye l'auteur, si la théorie contractuelle ou politico-contractuelle est l'équivalent de la théorie positive de la comptabilité initiée par Watt et Zimmerman en 1978.

Ce qui ressort de ses réflexions, c'est surtout l'analyse du conflit d'intérêt entre dirigeant d'entreprise et actionnaire et entreprise elle-même (si cela veut dire quelque chose en mode de propriété privée). On peut être frappé par l'absence d'autres acteurs majeurs que l'entreprise et le marché, ce qui indique bien l'influence majeure du courant économique néo-libéral dans toutes ces recherches. Même si on est très loin d'analyses sur des équilibres de marchés plus ou moins virtuels, et qu'on pénètre, au cœur d'un outil technique qu'est la comptabilité, dans les conflits entre les grands acteurs du monde de l'entreprise, on attend toujours une grande théorie qui permettrait d'indiquer le rôle de l'Etat et des consommateurs dans cette affaire.

Les critiques de la théorie positive ne vont pas toutes dans ce sens. De toute manière, il arrive à un moment où on ne peut faire l'impasse sur le conflit entre actionnaires, sociétés et Etats dans l'établissement des résultats comptables, et aux diverses manières de faire de la comptabilité. Dans les moments cruciaux des contrôles d'Etat concernant précisément la fonction fondatrice de la comptabilité (rôle fiscal), où les marchandages des dettes deviennent de plus en plus serrés, il est possible que la comptabilité elle-même change avec le changement d'attitude face aux impératifs (prétendus immuables) des profits immédiats.

## **Conclusion du chapitre 01 :**

Le premier chapitre de notre travail a présenté le cadre théorique de la réflexion. Afin d'aborder le terrain avec une grille d'analyse la plus complète possible, nous avons retenu un cadre conceptuel multi-théorique associant trois courants ayant chacun une approche différente de l'objet de recherche. La théorie politico-contractuelle, la théorie normative de la comptabilité et la théorie d'agence ont été détaillées afin de mettre en évidence leur pouvoir explicatif au phénomène de processus de production d'information comptable.

D'abord, la théorie politico-contractuelle explique la prise de décision comptable en fonction des caractéristiques politiques, contractuelles et économiques de la firme. Puis, la théorie normative permet de fonder sur un cadre conceptuel présenté comme une théorie *a priori* de la comptabilité réputée lui conférer une légitimité scientifique. Les auteurs du cadre conceptuel sont censés s'être inspirés des travaux des auteurs normatifs des années 50 et 60 lors de l'élaboration de ce document. Parmi les spécificités énoncées dans le cadre conceptuel, se trouvent les objectifs de l'information financière qui doit fournir une information sur la performance et être destinée en priorité aux investisseurs.

Enfin, la théorie d'agence met en lumière deux approches, une approche actionnariale de l'agence selon laquelle la firme doit être gérée dans un objectif de maximisation de la valeur actionnariale afin de générer une rentabilité financière importante. Cette vision libérale d'origine anglo-américaine, s'oppose à celle communément rattachée au modèle comptable continental, l'approche partenariale qui considère que le champ des parties prenantes qui participe à la création de valeur de la firme dépasse le cercle restreint des seuls investisseurs. Dans ce cadre, le reporting de la performance doit s'adresser à tous les « *stakeholders* » et par conséquent dépasser les critères de rentabilité financière.

## **Chapitre 02 : l'image fidèle au cœur de la normalisation comptable et information financière :**

Le travail comptable englobe deux agrégats de tâches complémentaires, à savoir, la saisie des faits comptables d'une part, et l'évaluation de chaque élément en application de principes ou de règles, d'autre part. En effet, la comptabilité constitue un instrument de communication essentiel de la vie économique, qui se fonde sur la mobilité des facteurs de production. Ce rôle est construit sur la quantification des performances de l'entreprise à l'intention de l'épargne, du travail et de l'allocation de leurs flux. A ce titre, la comptabilité s'inscrit au creuset de conflits d'intérêt entre les différents intervenants à la vie de l'entreprise à savoir ; les actionnaires, créanciers, employés, clients et fournisseurs.

C'est, en effet, la multiplicité des intervenants à la vie économique de l'entité qui fonde le besoin de la comptabilité. Cette dernière constitue, à ce titre, un des axes de la gouvernance d'entreprise, puisqu'on retrouve, parmi les protagonistes à l'information comptable, *l'accountee*, c'est-à-dire les actionnaires et les travailleurs, *l'accountor*, principalement les dirigeants et *l'accountant*, celui qui établit des comptes<sup>21</sup>. (W. Groffils, 2000, p.13).

Le champ de l'information financière et la question de sa normalisation ont connu des bouleversements de fortune au cours des dix dernières années. La chenille de l'International Accounting Standards Committee (IASC) s'est métamorphosée en l'International Accounting Standards Board (IASB), disposé à jouer un rôle prédominant. La mondialisation des marchés financiers engendre une profonde modification de leur fonctionnement, rendant décisif le rôle des investisseurs institutionnels notamment anglo-saxons sur les marchés d'actions (Ding, Stolowy et Tenenhaus, 2002, p.46).

L'IASB est assez différent de l'IASC, tant par son poids vis-à-vis des gouvernements et des entreprises, que par son processus de normalisation, l'IASB traverse encore sa période de grâce, mais reste à savoir si elle pourra produire des normes fiables et si les commissions de surveillance pourront exiger un respect uniforme de ces normes. C'est pourquoi nous portons à présent notre regard sur cette institution normalisatrice. Nous nous pencherons d'abord sur le contexte de sa création, puis nous décrirons ses évolutions au cours des quarante dernières années en identifiant trois périodes principales, ensuite nous tenterons d'analyser les origines et le contenu du cadre conceptuel de l'IASB, et enfin nous aborderons le sujet sur le concept de l'image fidèle de l'information comptable et financière qui primordiale aux différents utilisateurs.

---

<sup>21</sup>W.GROFFILS, « De quoi les comptes annuels donnent-ils une image fidèle ? », Gestion financière, n°1, 2000, p.13.

## **Section 01 : l'internationalisation de la normalisation comptable et information financière :**

Le lien entre l'essor de la comptabilité et l'évolution de l'économie est souvent évoqué dans la littérature. La régulation comptable s'est fréquemment développée en réponse à des événements historiques divers comme la crise économique de 1929 aux Etats-Unis. La variété des événements au niveau international conjuguée à la multiplicité des influences, culturelle, juridique, sociale ou politique, a conduit au développement de systèmes de régulation comptable, de réglementations comptables et de pratiques d'enregistrement différents selon les pays. Avec la globalisation financière, les systèmes comptables nationaux ont atteint leur limite, car à nos jours, il est nécessaire d'avoir une approche du risque entreprise à une échelle mondiale. Aujourd'hui les capitaux, les marchés et les entreprises sont internationaux et ne peuvent donc s'accommoder que d'une comptabilité qui est bâtie sur des règles et des principes internationaux reconnus et admis de tous (Nobes, 1998).

Cette nouvelle exigence de l'économie globale a conduit les normalisateurs de tous les pays à entreprendre de réels changements dans le domaine de la comptabilité et de la finance en adaptant et en harmonisant à l'échelon international des principes et des pratiques comptables (référentiels Comptables existants) qui étaient jusqu'à ce jour divergents. C'est ainsi que sont nées les normes IAS/IFRS (International Accounting Standards/ International Financial Reporting Standards) sous une autorité internationale unique, l'IASB (International Accounting Standard Board).

### **1- L'IASC et les origines de la normalisation comptable internationale :**

Les années 1970 sont marquées par un contexte socio-économique en pleine mutation. A cette époque, les entreprises s'internationalisent, les investisseurs étrangers se développent. Dans ces circonstances, la nécessité pour les firmes d'avoir un langage commun apparaît, alors comme une évidence et c'est à la comptabilité que ce rôle incombe. Ainsi, en 1971, l'Europe entame une mise en œuvre de directives, les Etats Unis se dotent en 1973 le Financial Accounting Standards Board (FASB) et l'IASC se crée la même année.

#### **1.1- L'international Accounting Standard Comitee de 1973 à 2000 :**

De part la connaissance du contexte comptable ayant présidé à la création de l'IASC, le fonctionnement de ce dernier repose sur deux organes principaux à savoir ; son conseil (Board) et son comité permanent d'interprétation (Standard Interpretation Comitee, SIC). Deux conseils participent également aux travaux du normalisateur (l'Advisory Council et le Consultative Group).

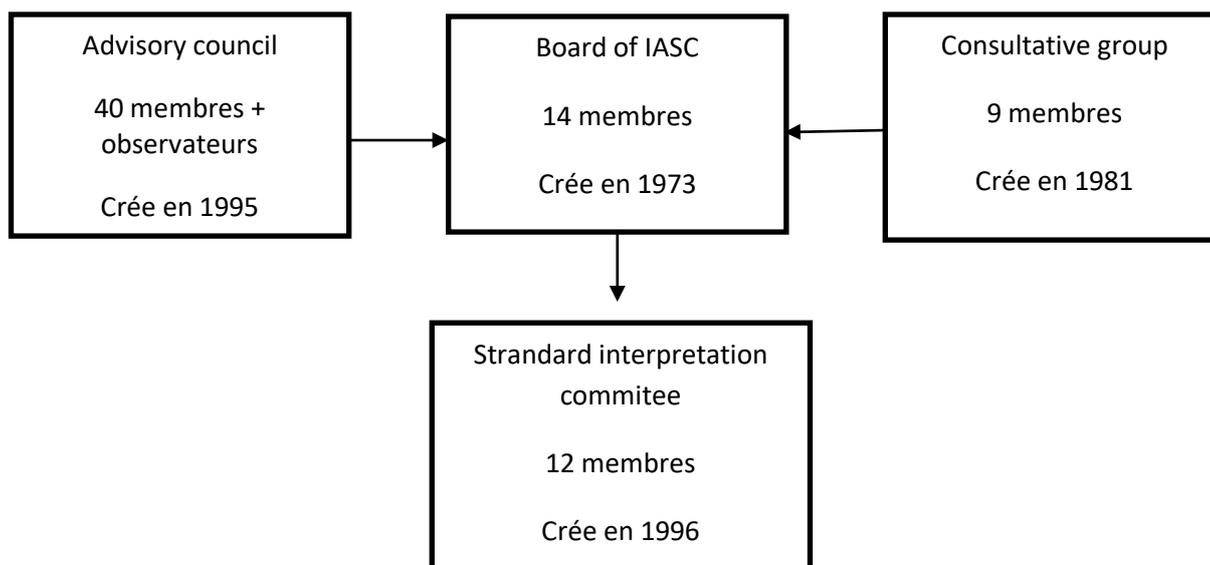


Figure n° 7 : L'organigramme de l'IASC

Le Board, qui a l'entière responsabilité de toutes les questions techniques de l'IASC, notamment de la préparation et de la publication des normes comptables, est constitué par quatorze membres et nommés par les trustees<sup>22</sup>, sur avis du conseil de l'IFAC<sup>23</sup> et des principaux organismes ayant un intérêt pour l'information financière notamment des représentants du FASB (depuis 1988), de la commission Européenne (depuis 1990) et de l'OICV<sup>24</sup> (depuis 1996) tous avec un statut d'observateur (c'est-à-dire sans droit de vote).

Quant au Standard IntrepretationComitee (SIC) a vu le jour au mois de Juin 1996, sous l'impulsion de la SEC. Cette dernière avait exigé préalablement à toute reconnaissance éventuelle des IAS que celles-ci atteignent un haut niveau de qualité et que des précautions quant à leur interprétation et leur application soient mises en place. Le comité est composé de douze membres de différents pays, représentant la profession comptable, les préparateurs et les utilisateurs des comptes. La commission Européenne et l'OICV participent aux réunions en tant qu'observateurs. Une fois les interprétations sont approuvées par le conseil, dont l'objet d'une publication.

### 1.1.1- L'IASC dans la période de grâce 1973-1986 :

Le fonctionnement des instances de l'IASC est exclusivement le fait de la profession comptable et des organisations financières privées. Dans ses premiers jours l'IASC a bénéficié, comme l'IASB

<sup>22</sup> Un trustee peut être défini comme un administrateur.

<sup>23</sup> IFAC: International Federation of Accountants.

<sup>24</sup> OICV : Organisation Internationale des Commissions des Valeurs mobilières, plus connu sous son nom anglo-saxon de IOSCO.

aujourd'hui, d'une période de grâce ; les organisations qui l'entouraient étaient bienveillantes et l'IASC s'occupait de questions techniques sans que cela ne prête à controverse. Au fil du temps, il est apparu clairement qu'aucun des pays membres n'avait l'intention d'appliquer formellement les normes sur son territoire, alors que des organisations concurrentes commençaient d'ailleurs à entrer en jeu. L'Organisation des Nations Unies (ONU) et l'Organisation pour la coopération économique et de développement (OCDE) ont toutes deux créé des groupes de travail sur la publication d'informations financières internationales. L'IASC se trouvait également menacée par l'International Federation of Accountants (IFAC), créé en 1977 pour remplacer l'International Coordinating Committee of the Public Accounting Profession (ICCPAP) qui s'occupait de la coordination de la profession sur le plan international et de l'organisation du congrès tous les cinq ans. Certains membres de l'IFAC (en particulier les États-Unis) trouvaient que l'IASC aurait plutôt dû être un sous-comité sous l'égide de l'IFAC et non une organisation indépendante comportant pratiquement les mêmes membres que l'IFAC.

Au cours des années 1980, l'IASC a réglé certains de ses problèmes politiques. L'ONU et l'OCDE ont accepté de laisser à l'IASC l'écriture des normes proprement dites, et l'IFAC a signé avec l'IASC des engagements mutuels, par lesquels l'IFAC obtenait un rôle plus important dans le gouvernement de l'IASC.

### **1.1.2- Problème d'harmonisation et cadre conceptuel 1986-1995 :**

A cette époque, les normes internationales servaient de modèle pour les normalisateurs de pays en voie de développement, et c'était là la seule utilisation effective qui en était faite. Les normes comptables internationales (IAS) semblaient donc manquer d'objectifs et de principes clairs pour structurer leur contenu. L'IASC concentrait ses efforts initiaux au développement d'un ensemble de normes répondant à un certain nombre de problèmes comptables, plutôt qu'à l'élaboration d'un cadre conceptuel. En effet, vingt-six normes sont déjà approuvées lorsque l'IASC démarrait les travaux sur son « *Framework for the Preparation and Presentation of Financial Statements* » en 1986. A cette date, l'IASC pouvait s'inspirer du document du SFAC édité par le FASB américain ainsi que des travaux entrepris par les organismes normalisateurs australien et canadien. Cependant, l'IASC examine également les sous-jacents conceptuels de la normalisation comptable du Japon, ainsi que de l'Europe occidentale (Cairns, 2001, p.07). Richard (2005a, p.05) estime pour sa part que le document édité par l'IASC ne constitue qu'une réplique de la version américaine. Il est vrai que, bien que moins détaillé, le contenu du cadre des normes internationales est très proche de celui des SFAC 1 et 2 du FASB.

Le cadre de l'IASC, publié en 1989, affiche pour objectif d'aider les normalisateurs au développement de nouvelles normes, ainsi que d'accompagner les préparateurs, les auditeurs et les utilisateurs des états financiers dans la compréhension et l'application des normes comptables internationales. Il (le cadre conceptuel) « *définit les concepts qui sont à la base de la préparation et de la présentation des états financiers à l'usage des utilisateurs externes* » (IASB, Cadre § 1). Il ne s'agit pas d'une norme, mais d'un instrument pour élaborer des normes ou encore une méta-norme (Colasse, 2000, p. 94).

Mais une nouvelle étape allait débiter dans la vie de l'organisation. L'IASC allait conclure un accord avec l'Organisation Internationale des Commissions de Valeurs (OICV), par lequel le normalisateur acceptait de revoir ses normes afin qu'elles puissent devenir un cadre de référence mondialement reconnu pour la présentation de l'information financière publiée par les entreprises recherchant une cotation sur plusieurs places boursières. Pour la première fois dans son histoire, l'IASC disposait ainsi un but spécifique pour orienter ses décisions et d'un rôle direct dans une structure réglementaire. De plus, avec le soutien de l'OICV, l'IASC pouvait devenir le normalisateur dominant au niveau mondial.

Le partenariat avec l'OICV s'est concrétisé par un projet d'amendements et d'améliorations, dont l'objectif consistait à supprimer les choix de politique comptable et à diminuer la flexibilité des normes. Le projet a certes rencontré des difficultés, et en 1993, la grande déception de l'IASC, la gamme de normes élaborée a été rejeté par l'OICV, l'argument officiel faisait état d'un manque de rigueur dans les normes révisées (Walton, 2002). Finalement, l'IASC a survécu à cet échec, et sous un nouveau secrétaire général les relations avec l'OICV ont redémarré.

En 1995, lors d'un congrès annuel à Paris, les deux organisations ont conclu un accord et lancé un deuxième programme de révision des normes internationales. Ce nouveau programme ne proposait pas seulement l'amélioration des normes existantes, mais aussi la promulgation de normes nouvelles traitant de sujets tels que les provisions, la dépréciation permanente et les instruments financiers.

### **1.1.3- La phase finale de la vie de l'IASC 1995-2000 :**

l'IASC a trouvé son principal soutien auprès de l'OICV<sup>25</sup>, qui très tôt l'a encouragé à poursuivre son projet d'élimination des options alternatives, tout en s'assurant, d'une part, que les normes soient suffisamment détaillées et complètes et d'autre part, qu'elles contiennent les informations nécessaires. En 1995, l'IASC s'est engagé à produire un socle de normes appelé « noyau dur » susceptible d'être reconnu sur toutes les places boursières du monde sans qu'aucun rapprochement ne soit nécessaire avec les normes du pays d'accueil. Pour l'OICV, s'est engagé en Avril 2000 à travailler avec l'IASC pour la

---

<sup>25</sup>Pour un historique de la relation entre l'IASC et l'OICV, voir WALTON (2003, p.24).

définition d'un même standard applicable à toutes les sociétés cotées dans le monde. De plus, elle a publié une résolution recommandant à ses membres de reconnaître le référentiel de l'IASC.

Pour atteindre une dimension mondiale l'IASC ne peut maintenir les structures de ses débuts, essentiellement dans la mesure où c'est la profession comptable des différents pays représentés au conseil qui, depuis sa création, a bâti le référentiel international. Or, pour devenir le normalisateur mondial, il est nécessaire d'élargir la représentation des divers acteurs du métier comptable. Ainsi, dès 1996, qui allait être en fait la phase finale de la vie de l'IASC, une grande polémique s'est faite jour concernant la normalisation internationale. Certains dirigeants des entreprises multinationales prétendaient que le travail de l'IASC n'était pas nécessaire, qu'il suffisait d'utiliser les normes américaines. Néanmoins, il existait un concurrent possible à l'IASC, le G4+1. Ce groupe, composé en réalité de cinq normalisateurs anglophones, avec l'IASC comme observateur, a commencé à se réunir régulièrement au début des années 1990. A la différence de l'IASC, le G4+1 était un comité de normalisateurs (le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande, les Etats Unis et la Grande Bretagne) disposant d'un cadre conceptuel commun. Leur objectif était de préparer des textes sur des sujets techniques (le projet de norme actuel de l'IASB), l'OICV avait donc la possibilité de faire appel à ce groupe.

## **1.2- L'IASB, la naissance d'une nouvelle ère (2001) :**

Depuis sa création en 1973, l'IASC a souvent été critiqué auprès des concurrents. Face aux critiques, l'IASC met en exergue deux principaux obstacles à son développement : l'inefficacité des réunions de Board regroupant parfois jusqu'à quatre-vingts intervenants ; le manque d'implication des normalisateurs nationaux dans le processus de prise de décision. Pour devenir véritablement un agent d'envergure mondiale, il a fallu à l'IASC de s'engager dans la voie de la modernisation avec le G4+1. Le travail de réforme a alors été mené selon deux axes ; d'une part, séparer le travail technique d'un niveau de plus en plus élevé de l'activité d'organisation et de promotion de plus en plus important, et d'autre part, professionnaliser l'élaboration des normes.

La prise de décisions fut très difficile et les consultations nombreuses, y compris avec la Securities and Exchange Commission (SEC) aux Etats Unis. Le G4+1 est la structure qui en a finalement émergé. L'OICV a voté en Mai 2000 l'acceptation des normes IAS, mais avec quelques réserves. Les membres de l'IASC ont voté, en Juillet 2000, l'abandon de l'ancienne structure de l'IASC pour la remplacer par une fondation privée, basée dans l'Etat du Delaware aux Etats Unis, cette fondation est gérée par des trustees et est présidée par Paul Volcker, ancien président du Federal Reserve Bank (FRB).

La nouvelle structure a souhaité que le board entretienne des relations étroites avec les principaux normalisateurs nationaux. Certains membres du board ont donc le devoir de rester en relation suivie avec un normalisateur national, les pays concernés étant les Etats Unis, le Canada, la Grande Bretagne, la France, l'Allemagne, l'Australie et le Japon. Cette structure comporte également un conseil 50 membres de Standards Advisory Council (SAC) qui permet des échanges avec d'autres normalisateurs, des entreprises, des organisations professionnelles. Dans ces derniers jours, l'IASC comportait un comité chargé de l'interprétation des normes (SIC), ce comité renommé International Financial Reporting Interpretations Committee (IFRIC) et récemment appelé en 2010 International Financial Reporting Standards Interpretation Committee (IFRSIC), continue son travail, y compris désormais un rôle de liaison avec des commissions de bourse et comités d'urgence des normalisateurs nationaux.

### **1.2.1- Les pratiques de l'IASB :**

Jusqu'en 2000, aucune grande économie n'avait rendu les normes IFRS obligatoires sur son territoire. Seul un petit nombre d'Etats avait autorisé leur utilisation comme alternative à leurs normes nationales. Les Etats Unis étaient le marché dominant, leurs normes US GAAP (*generally accepted accounting principles*) étaient considérées dans le monde entier comme les règles comptables de référence, même si quelques pays s'étaient servis des travaux techniques de l'IASB pour concevoir leurs propres normes.

Une nuance a été introduite dans les objectifs de l'IASB. Dans la préface à l'International financial Reporting Standards, est indiqué un objectif de convergence vers une gamme globale de normes comptables de haute qualité. Alors que l'IASC essayait de construire des normes modèles pour encourager l'harmonisation, il semble que l'IASB souhaite établir une position commune avec d'autres normalisateurs, ce qui peut éventuellement l'obliger à abandonner certaines de ces propres positions existantes.

Désormais, l'IASB est indépendant de la profession comptable, laquelle avait assuré le fonctionnement de son prédécesseur et l'essentiel de son financement. Le passage à l'IASB entérine la coupure officielle avec la communauté des experts-comptables représentée par l'IFAC. Cette séparation par consentement mutuel avec la profession comptable consacre le caractère d'ordre public des normes IAS/IFRS, celles-ci ne pouvant être l'apanage d'une profession qui serait à la fois juge et partie (Demaria, 2009, p.38). L'IASB reste toutefois indépendant des états car dans le contexte d'une économie et d'un marché globalisé, le normalisateur mondial ne peut dépendre d'un ou plusieurs états au risque d'adopter une

politique partielle vis-à-vis d'une nation. La mutation de l'IASC vers l'IASB a constitué une étape majeure dans l'histoire de la normalisation internationale.

## 2- Le cadre conceptuel de la normalisation comptable internationale :

Les fondements de la normalisation des pays anglo-saxons sont regroupés dans un document appelé cadre conceptuel, dont les organismes normalisateurs se sont progressivement dotés en réponse à un besoin de concepts auxquels se référer au cours du processus de normalisation. L'élaboration d'un cadre conceptuel s'appuie sur les théories dites *a priori*, développées dans les années 50 par des auteurs, tel Chambers (1955) ou Mattessich (1957), en réaction aux approches « inductives-prescriptives » communes à cette période. Le travail entrepris alors a pour objectif d'améliorer les pratiques comptables, et ainsi parfaire la qualité de l'information qui en résulte (Gaffikin, 2003).

Dès 1975, au Royaume-Uni, l'Accounting Standards Board (ASB) présente un projet de cadre conceptuel « *The Corporate Report* », qui n'aboutit pas (Colasse, 2000b, p.97). En 1978, les américains sont les premiers à se doter d'un cadre conceptuel, aboutissement de nombreux travaux. Par la suite d'autres pays imitent les Etats-Unis en dotant leurs organes normalisateurs d'un cadre conceptuel comptable sur la base du premier du genre. Il s'agit principalement de l'Australie et de l'Australian Accounting Standards Board (AASB) dont la première version de 1985 est enrichie jusqu'en 1995, du Canada et du Conseil des Normes Comptables (CNC) en 1988, de l'International Accounting Standards Committee (IASC) en 1989, de la Nouvelle Zélande et de l'Institute of Chartered Accountants of New Zealand (ICANZ) en 1993, et enfin, du Royaume-Uni et de l'Accounting Standards Board (ASB) en 1995. Il est intéressant de constater que seuls des pays anglophones, ou organisme de normalisation d'influence anglo-saxonne (IASC) ont suivi le mouvement initié par les Etats-Unis.

Pays	Etats-Unis	Australie	Canada	International	Nouvelle-Zélande	Royaume-Uni
<b>Organisme Normalisateur</b>	FASB	AASB	CNC	IASB	ICANZ	ASB
<b>Date de la première émission</b>	1978	1985	1988	1989	1993	1999
<b>Intitulé du document</b>	Statements of Accounting	Statements of Accounting	Fondements conceptuels	Framework for the preparation and	Statement of Concepts for	Statement of Principales for

	Concepts	Concepts	des états financiers	presentation of financial statements	General Purpose Financial Reporting	Financial Reporting
--	----------	----------	----------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	---------------------

Figure n° 8 : Les différents cadres conceptuels des pays

Le cadre conceptuel est présenté comme un élément fondamental de la comptabilité anglo-saxonne et un point important qui la différencie de la comptabilité continentale européenne (Walton, 2007, p.5). Il réunit l'ensemble des principes et concepts constituant les « racines » des normes comptables, ou encore les moyens d'atteindre les objectifs qu'il se fixe (Colasse, 2006). Deux principaux desseins peuvent lui être attribués : servir de guide aux normalisateurs dans l'élaboration des futurs standards afin de maintenir une certaine cohérence entre les normes, mais également aider les autres à mieux comprendre le processus du reporting financier (Heath, 1988, p.100).

## 2.1- Le cadre conceptuel : les points de divergences entre les normes comptables internationales et le Système Comptable Financier Algérien :

Les différences entre les modèles anglo-saxon et continental de comptabilité ont été évoquées. La contestation de certains auteurs sur l'existence même de ces modèles n'est pas remise en cause. Cependant l'opposition « anglo-saxon » *versus* « continental » est conservée dans le sens où les caractéristiques sont communes aux pays anglophones. Ces éléments se retrouvent dans le cadre conceptuel, considéré lui-même comme source de différenciation entre les deux systèmes comptables et pouvant être présenté comme le catalyseur de ce que Raffournier (2007, p.34) dénomme : la philosophie comptable.

L'IASB, dans la mouvance initiée par le FASB, a formalisé sa théorie pour la comptabilité. C'est en comprenant le processus d'élaboration ainsi que les raisons des choix réalisés par le FASB à l'origine, qu'il est possible d'appréhender l'ampleur du changement de philosophie comptable induit par l'application d'un référentiel inspiré des normes internationales en Algérie, dont le système comptable se trouvait dépourvu de cadre conceptuel.

### 2.1.1- Les fondements du Système Comptable Algérien ; un cadre conceptuel implicite :

La formulation des pratiques comptables algériennes est réputée avoir député avec le Plan Comptable Général français de 1957, ce plan continua à être utilisé après l'indépendance. Touchelay (2005, p.82) décrit le plan comptable comme un « élément fondamental du contrôle de l'Etat dans une économie de

pénurie pendant l'occupation, envisagé comme un moyen de favoriser l'encadrement économique de la reconstruction au même titre que d'autres outils... ». Néanmoins, ce document qui était compatible à un système de libre-échange, privilégiaient l'aspect financier et ne pouvait répondre aux besoins d'une économie qui progressivement affirmait ses orientations d'un système spécifique. Il fallait donc remplacer le référentiel français d'inspiration continentale et adapté aux besoins d'un environnement capitaliste par un référentiel d'inspiration spécifique qui soit plus tourné vers la satisfaction des besoins d'informations des instances de planification.

#### **2.1.1.1- Du Plan Comptable Général 1957 au Plan Comptable National 1975 :**

Au cours de cette période, l'Etat chargeait le Ministère des Finances de réformer le Plan Comptable Général (PCG), la loi de finance de 1970 accordait un délai de six mois pour la réforme. Malheureusement, cette réforme en resta au stade des bonnes résolutions, le délai était probablement court et insuffisant. Le 29 Décembre 1971, fut créé le Conseil Supérieur de la Comptabilité (CSC) qui avait pour mission de doter l'Algérie d'un nouveau plan comptable. Cinq mois plus tard, en 1972, la commission chargée de l'élaboration du nouveau plan comptable était installée. Ce travail était le fruit de la collaboration de la Société Nationale de Comptabilité (SNC), d'un professeur de l'Université de Prague et d'experts comptables français membres du Conseil National de Comptabilité (CNC) et de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques (INSEE) (Merouani, 2007). Merouani (2007) souligne que l'étude des plans comptables de Tchécoslovaquie et de l'organisation Commune Africaine, Malgache et Mauricienne (OCAM) était la source de premier choix dans l'élaboration du nouveau plan comptable.

Les membres de la profession comptable algérienne avaient été formés à l'école du PCG français, il était indispensable de les former. Cette formation dura une année entière, pendant laquelle plusieurs séminaires du nouveau plan comptable ont été organisés. C'est donc le 29 Avril 1975 que le PCN entra officiellement en vigueur, son arrêté d'adaptation suivit deux mois plus tard et son application dans les entreprises le 1<sup>er</sup> Janvier 1976. La réglementation comptable française se distingue par les modalités de son élaboration conduite par l'Etat, ainsi que par la finalité de l'information qu'elle produit à destination des diverses parties prenantes de la firme.

Depuis l'introduction de PCN, la pensée comptable algérienne s'intéresse principalement à la comptabilité comme processus de traitement de l'information, et met en avant les questions de nomenclature, mais également de définition des comptes et d'enregistrement des opérations de principes, définitions de concepts. Cependant, ce qui est considéré comme la principale caractéristique d'un cadre

conceptuel, à savoir l'attribution d'objectifs explicites à la comptabilité, ne figure pas dans le PCG (Colasse, 1991, p.14 ; Hoarau, 1992, p.59).

Les principes comptables tels qu'on les retrouve dans le PCN ne peuvent être assimilés à de véritables soubassements théoriques. En effet, ces principes ne sont pas censés guider et orienter le travail du comptable, mais font partie des dispositions qu'il faut respecter, ce sont plus des modalités d'application comme le précise le PCN, qui visent à assurer une certaine uniformité, simplicité dans la tenue des comptes (Toubache, 2011, p.138)

Les normes ne désignaient pas d'utilisateurs privilégiés de l'information comptable et ne se prononçaient pas sur les besoins d'information à satisfaire. Le système est décrit comme implicite en grande partie eu égard au fonctionnement du CNC qui a rendu inutile une explication des objectifs de la comptabilité (Colasse, 2000, p.102). Le PCN ne fournit pas de cadre conceptuel explicite, aucun objectif n'est assigné à la comptabilité, aucun utilisateur privilégié n'est identifié. Par contre, si on peut cerner les contours d'un cadre implicite sur la base du contenu du plan comptable, tous ces éléments révèlent que ce système est d'abord orienté vers le contrôle (Toubache, 2011, p.139). Il se distingue par les modalités de son élaboration conduite par l'Etat, ainsi que par la finalité de l'information qu'elle produit à destination des instances de planification et économiques et ceux des banques et le contrôle des états financiers préparés de façon simple et uniforme.

La loi n°91-08 du 27 Avril 1991 posait comme condition de certification des comptes la régularité, la sincérité et la fidélité des états financiers. Cette fidélité est subordonnée à la régularité des comptes et leur sincérité. Cela veut dire que les comptes qui sont élaborés en respectant de façon rigoureuse la réglementation, sont considérés comme fidèles sans pour autant que la représentation réellement comptable de l'activité de l'entreprise ne s'approche d'une image fidèle à la réalité économique. Le souci de représentation de la réalité économique est totalement supplanté par le souci de restreindre les anomalies dans les comptes.

Hoarau (1992, p.59) tente de fournir des réponses implicites à la question des finalités de l'information comptable en se fondant sur la modélisation de l'entreprise sous-jacente au PCG. En fait, il en décompte trois qui coexistent et se superposent : une représentation économique fonctionnelle, une représentation juridique et une représentation financière. Toutefois, la tentative d'explicitation du cadre conceptuel sous-jacent au PCG reste intéressante car elle conduit à la mise en évidence d'une multitude des parties prenantes auxquelles l'information est destinée, contrairement, comme il le sera décrit ultérieurement, à ce qui est proposé dans le cadre conceptuel explicite de l'IASC découlant directement de celui du FASB.

### 2.1.1.2- Vers un nouveau système, l'émergence d'un cadre conceptuel comptable :

Dans les années 1990 se pose la question de la nécessité d'explicitier l'implicite et de définir dans le Plan Comptable National les objectifs et les destinataires de l'information comptable en fonction de leurs besoins, et donc de réformer le système en l'adaptant à la réalité économique algérienne, d'où la nécessité d'émerger un cadre conceptuel.

Dans le cadre de la réforme comptable, le Conseil National de Comptabilité (CNC), organe officiel de la normalisation comptable créé en 1996, s'est fixé comme mission prioritaire la révision du PCN, pour l'adapter aux mutations de l'économie nationale et constituer un outil performant de gestion. Un groupe de réflexion est constitué pour réfléchir à une approche méthodologique de révision du PCN. Après l'approbation de la démarche du groupe de réflexion, le groupe est transformé en une commission PCN. En 2001, Les travaux de la commission PCN furent arrêtés et la mission de la réforme comptable a fait objet d'un appel d'offre, dont l'objet est la prise en charge de la réforme comptable, remporté par le conseil national de la comptabilité (CNC) français avec un financement de la banque mondiale. (Merouani, 2007, p.67)

Après l'étude du PCN, le groupe de travail du CNC français a présenté trois scénarios possibles pour la réforme du PCN.

- **Premier scénario : aménagements simples du PCN** : la structure actuelle du PCN est maintenue et la réforme est limitée à des mises à jour techniques pour prendre en considération les changements de l'environnement économique algérien.
- **Deuxième scénario : adaptation du PCN et ouverture vers des solutions internationales** : la structure du PCN sera gardée avec l'introduction de quelques solutions techniques développées selon les normes comptables internationales. Ce scénario va permettre aux entreprises de présenter des comptes qui seront compréhensibles par les investisseurs étrangers et d'améliorer l'information des entreprises.
- **Troisième scénario : élaboration d'un système comptable conforme aux normes comptables internationales** : dans ce scénario, une nouvelle version modernisée du PCN sera rédigée selon les concepts, les principes, les règles et les solutions retenues dans les normes comptables internationales (en respectant les spécificités nationales).

Après la présentation des trois scénarios proposés par le CNC français, le CNC algérien opte pour le troisième scénario. Le choix du CNC algérien relatif aux normes comptables internationales constitue un revirement de 180° par rapport à l'option retenue par la commission PCN (Merouani, 2007, p.70). Il faut souligner que la banque mondiale et le FMI privilégient l'application des normes comptables internationales par les pays qui ont recours à leur ressource, la réforme est financée par la banque mondiale, cette dernière a probablement influencé le choix algérien, expliquant ainsi le changement radical dans l'orientation de la réforme.

En fait, il s'agit d'un changement de culture comptable qui dépasse le champ de la comptabilité qui consiste à faire converger des règles comptables appliquées par les entreprises Algériennes vers les normes IFRS qui constituent la référence mondiale puisqu'elles sont appliquées par plus de 100 pays dont les pays de l'UE et plus de 120 organismes professionnels dans le monde.

Une des originalités du Système Comptable Financier, la présence d'un *cadre conceptuel*. Celui-ci est censé constituer « un guide pour l'élaboration des normes comptables, leurs interprétations et la sélection de la méthode comptable appropriée lorsque certaines transactions et autres événements ne sont pas traités par une norme ou une interprétation » (Art 07 de la loi n°07-11 portant Système Comptable Financier). Ce cadre dont l'explicitation est déjà l'une des caractéristiques spécifiques aux systèmes comptables anglo-saxons énonce un certain nombre de principes de bases notamment, la pertinence et la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique.

Le SCF représente effectivement une solution plus proche des pratiques internationales, néanmoins, il ne faut pas confondre ce nouveau référentiel avec le référentiel international IAS/IFRS. Le SCF est majoritairement inspiré du Plan Comptable Général (PCG) français et du référentiel IAS/IFRS, et aura donc à migrer vers un référentiel inspiré des normes internationales mais pas aux normes internationales. Pour être plus précis, le SCF est défini comme étant un modèle intermédiaire entre le modèle anglo-saxon et le modèle continental, d'une part, comprend un cadre conceptuel qui caractérise le modèle Anglo-saxon, et d'autre part, un plan comptable qui existe dans le modèle continental. C'est un choix semblable à celui fait par les Tunisiens en 1996, lors de la promulgation des Normes Comptables Tunisiennes (NCT). Afin de mieux appréhender ce modèle, il est nécessaire de s'attarder sur les origines américaines du cadre conceptuel.

## **2.2- Le cadre conceptuel international : la formulation d'une théorie pour la comptabilité :**

Différents domaines scientifiques disposent d'un cadre conceptuel, c'est-à-dire d'un document de référence qui détermine *a priori* les principaux termes et objectifs du champ concerné. La notion de

cadre, dont la racine italienne « *quadro* » signifie « carré », est définie par le dictionnaire de l'Académie Française comme : « *Limites à l'intérieur desquelles s'exerce une activité* ». Un cadre conceptuel reprend les concepts, les définitions des termes et objectifs qui délimitent le champ d'application de l'objet d'étude. Il peut également être considéré comme un cadre théorique de référence qui confère une justification « scientifique » aux applications pratiques du domaine en question. La définition du cadre conceptuel comptable est fournie par le FASB : « *un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux, susceptible de conduire à des normes solides et d'indiquer la nature, le rôle et les limites de la comptabilité financière et des états financiers* » (FASB, 1976, traduction proposée par Colasse, 2000, p. 94). Le principe du cadre conceptuel comptable puise sa source dans l'histoire de la normalisation américaine à laquelle ce document est étroitement lié.

### **2.2.1- Les origines américaines du cadre conceptuel :**

L'histoire de la comptabilité aux Etats-Unis est bien entendu plus récente que celle de l'Europe. François Verdier (2000, p.141) raconte le développement des normes comptables et d'audit aux Etats-Unis à partir de la croissance de l'industrie américaine à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle. En effet, à cette période l'essor de l'industrie nécessite d'importants investissements en capitaux, lesquels insuffisants sur le sol américain sont largement importés de Grande-Bretagne. Au même moment, de nombreux comptables anglais débarquent aux Etats-Unis afin de prendre connaissance des résultats de ces sociétés et de les transmettre aux investisseurs anglais. Les historiens reconnaissent que l'intervention de ces professionnels de la comptabilité a largement contribué à la croissance économique des Etats Unis, en facilitant l'expansion de l'industrie américaine (Davidson et Anderson, 1993, p.4).

Durant cette période les grandes compagnies se développent et avec elles, la nécessité d'élaborer une réglementation comptable. Tout d'abord sous la pression des banquiers, pour lesquels les états financiers constituent une base d'étude de la capacité d'endettement des sociétés ; le bilan apparaît alors comme le document le plus important. Par la suite, de nombreux comptables mettent en exergue l'absence d'adéquation entre les pratiques de reporting et les besoins d'information des investisseurs en capitaux. Les discussions entre les grandes banques et la New York Stock Exchange sont nombreuses pour arriver à un compromis. C'est la crise de 1929 qui précipite la mise en œuvre d'une réglementation comptable par le biais de la création de la SEC, créée en 1934, et des organismes professionnels de réglementation (*American Institute of Certified Public Accountants – AICPA*) investies de l'autorité nécessaire à cette fin. L'*American Accounting Association (AAA)* proposait à cette époque un extrait du « *Statement of Objectives* », présenté comme une formulation expérimentale des principes qui pouvaient s'appliquer dans la plupart des problèmes comptables. En une cinquantaine d'années, plusieurs tentatives de

formulation de ce que Paton et Littleton appelaient en 1940 « *a coherent, coordinated, consistent body of doctrine* », voient le jour, jusqu'à la publication du cadre conceptuel américain en 1978 (Solomons, 1986).

C'est en 1959 qu'est formé l'Accounting Principles Board (APB) pour répondre au besoin grandissant de standards émanant de la profession comptable. Cette organisation n'a pas su répondre aux attentes des praticiens de la comptabilité, notamment sur le sujet du développement d'un cadre conceptuel. Un comité dirigé par M. Trueblood est donc mis en place pour tenter de pallier ce manque, et d'étudier tout particulièrement les objectifs des états financiers. Le rapport remis à la fin de la mission par le groupe d'étude pointe le besoin de fondements conceptuels pour aider les utilisateurs des états financiers (Flesher, Miranti et Previts, 1996, p.55). En 1973, l'APB est remplacé par le *Financial Accounting Standards Board* (FASB), qui inscrit aussitôt à son programme de travail, le projet d'élaboration d'un cadre conceptuel<sup>26</sup>. Les multiples travaux entrepris alors aboutissent à l'adoption du « *Statements of Financial Accounting Concepts* » (SFAC) en 1978 par le FASB, suivi par d'autres organismes normalisateurs anglo-saxons ou international dont le cadre conceptuel sera directement inspiré, voire issu du modèle américain. Un tel document peut être considéré comme une réponse au manque de théorie généralement acceptée constaté dans le domaine du reporting financier les années précédentes (Deegan, 2001, p.130).

### **2.2.2- Le cadre conceptuel, une approche déductive de la comptabilité :**

Belkaoui (1984, p.36) propose deux définitions du terme théorie, la première issue du dictionnaire Macquarie et la seconde proposée par Hendriksen dans son ouvrage sur la théorie comptable (1970, p. 1), énoncées respectivement ci-dessous :

- « *Un ensemble de propositions générales utilisées comme principes d'explication d'un ensemble de phénomènes* »
- « *Un ensemble cohérent de principes hypothétiques, conceptuels et pragmatiques, formant une cadre de référence pour un champ d'intérêt* »

L'auteur estime à juste titre que la seconde définition proposée par Hendriksen est très proche de celle que le FASB donne de son cadre conceptuel : « *un système cohérent d'objectifs et de principes fondamentaux liés entre eux, susceptible de conduire à des normes solides* », ce qui conduit à considérer le cadre conceptuel comme une théorie de la comptabilité. Colasse (2000, p.92) le présente comme un

---

<sup>26</sup> Source : introduction du SFAC, édition 2003/2004, FASB (2003).

cadre théorique défini *a priori* permettant au FASB de légitimer ses choix d'un point de vue scientifique. En 1976, lors de l'inauguration du projet, le FASB présentait le cadre conceptuel comme une solution de base, une constitution, un guide pour ses travaux. Depuis lors le cadre conceptuel a fait couler beaucoup d'encre, particulièrement aux Etats-Unis, pays initiateur du projet. Ce cadre a fait l'objet de très nombreuses critiques (Agrawal, 1987 ; Dopuch et Sunder, 1980 ; Solomons, 1986). Colasse (2000, p.97) explique les faiblesses du cadre conceptuel américain, ce dernier n'était que le substrat théorique des pratiques comptable ainsi que la mise en doute sa capacité à engendrer des normes pour les problèmes du futur et de ne pas répondre complètement à certaines questions fondamentales.

Un certain nombre d'organismes normalisateurs anglophones a adopté un cadre conceptuel à la suite du FASB. Bien que tous se soient inspirés du premier du genre, leur contenu peut varier selon les pays, mais les points suivants sont régulièrement présentés : objectifs des états financiers, caractéristiques qualitatives de l'information, utilisateurs, éléments et comptabilisation des éléments des états financiers (actifs, passifs, charges, produits), convention d'évaluation, concept de capital et de maintien de capital. Certains sont communs aux divers référentiels comme l'illustre la figure qui suit.

<b>Organismes normalisateurs</b>	<b>FASB</b>	<b>IASB</b>	<b>CNC</b>	<b>ASB</b>
<b>Objectifs des états financiers</b>	Fournir une information utile à la prise de décisions économiques			
<b>Principales caractéristiques qualitatives de l'information</b>	Intelligibilité, pertinence, fiabilité et comparabilité (hiérarchisation possible selon les pays)			
<b>Les utilisateurs des états financiers</b>	Investisseurs (actuels et potentiels), membres du personnel, prêteurs, fournisseurs et autres créanciers, clients, Etats et autres organismes publics, le public.			

Figure n° 9 : Les principaux objectifs des états financiers des différents normalisateurs

Selon COLASSE (2001, p.27), « un cadre conceptuel est un texte qui, à des fins de normalisation des pratiques, assigne à la comptabilité la satisfaction de besoins d'information prédéfinis et, en même temps, lui impose un ensemble de principes et de concepts voulu cohérent ». Il ne s'agit pas d'une norme, mais d'un instrument pour élaborer des normes ou encore une méta-norme (Colasse, 2000, p. 94). Il rassemble les fondements de la normalisation internationale et plus particulièrement ceux qui intéressent cette étude à savoir : les objectifs de l'information financière et les destinataires de cette information. Afin de mieux appréhender le rôle de ce document, il est important de définir son champ d'application.

Le cadre de 1989 définit quatre caractéristiques qualitatives que doivent satisfaire les états financiers pour que l'information fournie soit utile aux destinataires. Les caractéristiques qualitatives sont des repères méthodologiques dont le respect, combiné avec l'application des normes comptables pertinentes, permet normalement aux états financiers de donner une image fidèle de l'information. Le tableau suivant synthétise les caractéristiques attendues pour une information financière de qualité, selon le Cadre de 1989.

Qualité	Explication
<b>Intelligibilité</b>	L'information doit être compréhensible immédiatement par les utilisateurs
<b>Pertinence</b>	L'information influence les décisions économiques des utilisateurs en les aidant à évaluer des événements passés, présents ou futurs ou en confirmant ou corrigeant leurs évaluations passées.
<b>Fiabilité</b>	Exemption d'erreur et de biais significatifs. La fiabilité se décline en cinq concepts : <b>Image fidèle</b> : présenter la réalité des transactions <b>Prééminence de la substance sur l'apparence</b> : les transactions doivent être comptabilisées et présentées conformément à leur substance et à leur réalité économique et non pas seulement selon leur forme juridique. <b>Neutralité</b> : l'information contenue dans les états financiers doit être sans parti pris. <b>Prudence</b> : prise en compte d'un certain degré de précaution dans l'exercice des jugements nécessaires pour préparer les estimations dans des conditions d'incertitude. <b>Exhaustivité</b> : éviter toute omission qui rendrait l'information fausse ou trompeuse et en conséquence non fiable et insuffisamment pertinente.
<b>Comparabilité</b>	Les utilisateurs doivent être en mesure de comparer les états financiers d'une entreprise dans le temps afin d'identifier les tendances de sa situation financière. Ils doivent également être en mesure de comparer les états financiers d'entreprises différentes.

Figure n° 10 : Les caractéristiques qualitatives de l'information comptable du cadre conceptuel de 1989.

### 2.2.3- Le cadre conceptuel de 2010 pour définir le champ d'application :

Dans son introduction, le cadre conceptuel de l'information financière définit « les objectifs et statut » ainsi que « le champ d'application ». Il est d'abord précisé que « *Le cadre conceptuel définit les concepts qui sous-tendent la préparation et la présentation des états financiers pour les utilisateurs externes* ».

Cependant, par rapport au précédent cadre de 1989, le Cadre conceptuel 2010 présente deux caractéristiques qualitatives de l'information financière qui, selon le paragraphe QC 1 « *permettent de déterminer les types d'informations qui sont les plus susceptibles d'être utiles aux investisseurs, aux prêteurs et autres créanciers actuels et potentiels aux fins de leur prise de décisions concernant l'entité comptable sur la base de l'information présentée dans son rapport financier (l'information financière)* ». De même, le paragraphe QC 4 exprime sur l'utilité de l'information financière « *Pour être utile, ces informations doivent être pertinentes et donner une image fidèle de ce qu'elle prétend représenter. L'utilité de cette information est accrue lorsque celle-ci est comparable, vérifiable, diffusée rapidement et compréhensible* ». Cela veut dire les informations financières doivent posséder deux caractéristiques qualitatives essentielles (Pertinence et fidélité), mais aussi quatre caractéristiques qualitatives auxiliaires : la comparabilité (comparability), la vérifiabilité (verifiability), la rapidité (timeless) et la compréhensibilité (understandability) pour que celle-ci soit utile aux principaux utilisateurs.

Il paraît que la structure des caractéristiques qualitatives de l'information financière du Cadre 2010 est plutôt divergeant par rapport au Cadre précédent de 1989. Si nous analysons les faits, le Cadre conceptuel 2010 ne désigne plus la fiabilité comme étant l'une des caractéristiques qualitatives de l'information financière utile. En effet, l'IASB précise que le terme « image fidèle » ou « fidélité » est jugé plus évocateur de ces aspects que le terme « fiabilité ». Deuxième remarque, la séparation des caractéristiques qualitatives en deux composants : les caractéristiques qualitatives essentielles et auxiliaires ; pour que la première doit être utile, il faut que la seconde doit être accrue par la première et vice versa. Le tableau suivant résume les caractéristiques qualitatives dans le cadre conceptuel 2010.

<b><u>Caractéristiques qualitatives essentielles</u></b>	<i>Pour être utile, l'information financière doit être à la fois pertinente et fidèle. Ni une représentation fidèle d'un phénomène non pertinent ni une représentation non fidèle d'un phénomène pertinent n'aident les utilisateurs à prendre de bonnes décisions.</i>
Pertinence	La capacité d'influencer les décisions prises par les utilisateurs – importance relative.
Fidélité	L'information financière doit non seulement représenter des phénomènes pertinents, mais aussi donner une image fidèle de ceux qu'elle prétend représenter.
<b><u>Caractéristiques qualitatives auxiliaires</u></b>	<i>Ces quatre caractéristiques renforcent l'utilité de l'information pertinente et fidèle. Toutefois, ces caractéristiques ne peuvent ni individuellement et collectivement rendre utiles pour les prises de décisions des informations qui ne sont pertinentes et fidèles.</i>
Comparabilité	Les informations au sujet d'une entité comptable sont plus utiles si elles peuvent être comparées avec des informations semblables au sujet 'autres entités et avec des informations semblables au sujet de la même entité pour

	d'autres périodes ou à d'autres dates.
Vérifiabilité	Une vérification peut être directe qui consiste à vérifier un montant ou une autre représentation au moyen d'une observation directe, ou indirecte c'est-à-dire on contrôle les instants d'un modèle d'une formule ou d'une technique et on recalcule les extrants selon ce modèle.
Rapidité	La rapidité répond au besoin de rendre l'information accessible aux décideurs à temps pour qu'elle ait la capacité d'influencer leurs décisions. De manière générale, plus l'information date et moins elle est utile.
Compréhensibilité	L'information est compréhensible lorsqu'elle est classée, définie et présentée de façon claire et concise.

Figure n° 11 : Les caractéristiques qualitatives de l'information financière du cadre conceptuel de 2010

Il apparaît clairement que le champ d'application du cadre conceptuel de l'information financière se focalise sur les états financiers, et plus particulièrement sur les comptes annuels, que Belkaoui (1984) décrit comme les états financiers de base, partie intégrante du domaine règlementé par le droit comptable et résultant de la comptabilité financière. Cette précision est d'importance dans le sens où les sociétés émettent des informations de deux natures : règlementées (ou obligatoires) et volontaires. L'information volontaire peut se définir *a priori* de façon simple par opposition à l'information obligatoire.

Les états financiers font partie des informations obligatoires. En matière de normes internationales, c'est la norme IAS 1 (révisée en 1997 et 2007) qui établit dans son paragraphe 10 ce que comprend un jeu complet d'états financiers, documents devant obligatoirement être fournis aux tiers :

- (a) un état de situation financière à la fin de la période ;
- (b) un état du résultat global de la période ;
- (c) un état des variations de capitaux propres de la période ;
- (d) un tableau de flux de trésorerie de la période ;
- (e) des notes, contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

En Algérie, les textes relatifs à la publication du rapport annuel d'une entité économique sont regroupés de l'article 210-1 à 210-5 dans le Système Comptable Financier et l'article 715 bis 4 dans le code de commerce. Les documents demandés sont : un rapport de gestion et un jeu de comptes sociaux composés

d'un bilan, d'un compte de résultat, d'une annexe, d'un tableau de flux de trésorerie et d'un tableau de variation des capitaux propres.

La définition de l'information financière à usage générale devant répondre aux caractéristiques qualitatives utiles décrites par le cadre conceptuel qui constitue un élément important du reporting financier à savoir, les caractéristiques qualitatives essentielles (pertinence et fidélité) et les caractéristiques qualitatives auxiliaires (comparabilité, vérifiabilité, rapidité et compréhensibilité). En effet, la classification des systèmes comptables proposés s'appuie sur les différences de pratiques en matière de reporting financier, c'est-à-dire en termes de production d'information financière. Ceci représente un des éléments fondamentaux de divergence entre le système comptable algérien et international dont les objectifs respectifs s'inscrivent dans une logique de reddition des comptes pour le premier et d'utilité de l'information financière pour le second.

### **2.3- De la qualité de l'information comptable des systèmes comptables :**

Les états financiers sont fréquemment considérés comme l'élément le plus important de la pratique comptable. La transparence et la fiabilité à l'égard de l'information financière sont primordiales. En effet, la transparence financière est garante de la bonne gouvernance. Elle est, somme toute, son expression pratique. Les grands intérêts pour la transparence financière acquis ces dernières années, au prix de grands scandales, n'ont pas dissipé le sentiment quasi général d'incompréhension à son égard et d'incertitude quant à son importance et son interprétation. La qualité de l'information comptable participe à cette transparence. Qu'entend-t-on concrètement par qualité ? Il s'en suit que la définition de la notion de qualité de l'information comptable passe nécessairement par le concept de qualité.

C'est ainsi que dans le domaine du marketing, la qualité se présente comme « l'aptitude à satisfaire les attentes et les besoins d'un produit, d'un service ». Il s'en suit que la littérature sur la question de la qualité est très ancienne, et toujours d'actualité. Reeves et al. (1994) ont eu le mérite d'avoir fait une synthèse historique de ces définitions diverses ainsi hiérarchisée : certains auteurs, pour définir le concept de qualité, l'ont assimilé à la valeur (Feigenbaum, 1951 ; Abbott, 1955). D'autres, par contre, l'ont assimilé à la conformité à des spécifications (Levitt, 1972 ; Gilmore, 1974), à la conformité à des exigences (Crosby, 1979), aux aptitudes à l'utilisation (Juran, 1951 et 1992) ; à l'absence de défauts (Tanguchi, cité dans Ross, 1989) ; et enfin à la satisfaction et/ou au dépassement des exigences du consommateur (Grönroos, 1983 ; Parasuraman et al., 1985). On peut observer avec Chauveau (2001) qu'au regard de la période ou du contexte dans lequel la qualité a été examinée, le concept a une

multitude de définitions souvent confuses qui ont été utilisées pour décrire une grande variété de phénomènes.

On peut donc déduire que le concept de qualité est un terme relativement vague pour qui s'intéresse à en déterminer le sens précis. Elle est intimement liée aux évolutions industrielles, aux mouvements économiques et, plus largement, à l'histoire des sociétés (Nicolas et al., 1993). Parasuraman et al.(1985), se référant à Crosby (1979), la définit comme « une construction insaisissable et vague souvent confondue avec des objectifs imprécis comme bonne qualité, luxe, excellence ou poids important...Alors que la substance et les déterminants de la qualité ne sont pas définis, leur importance pour les entreprises et les consommateurs est sans équivoque».

D'après ces différentes conceptions, la qualité s'appréhende sous deux angles que sont : la qualité dite « objective » et la qualité dite « subjective ». L'approche « objective » se fonde essentiellement sur la définition des indicateurs, normes, standards et référentiels. Par contre, l'approche qualité « subjective » se base sur la prise en compte du point de vue de l'utilisateur. Néanmoins et selon Beaudouin et al (1992), la nature relative de la qualité exclut que celle-ci soit attribuable à un objet : elle naît du rapport d'un objet et de son utilisateur et n'existe que dans ce rapport. En un mot, il n'existe pas de qualité en tant que telle : la qualité est un attribut, qui ne prend de sens que pour un sujet et sur un objet. Selon lui, il n'existe pas de qualité, mais il existe des signes de qualité, et des facteurs de qualité. Les premiers entraînent une appréciation positive de la qualité considérée et les seconds permettent de distinguer précocement les objets de qualité des autres.

Dans le champ particulier de la comptabilité où l'une des exigences de la production de l'information comptable se fonde sur l'image fidèle, il apparaît que la qualité de l'information comptable participe largement à cette fidélité. Vu sous cet angle, on peut donc s'interroger sur quel sens donner au concept de qualité. Sur ce, Michaïlesco (2000) affirme que la qualité de l'information publiée peut s'évaluer d'après sa capacité à reproduire une réalité qui ne soit pas biaisée ni par la perception et les jugements de l'émetteur, ni par la forme qui rend intelligible cette réalité. Dans le même ordre d'idée, cet auteur (2009) a retracé la définition de ce concept tant par les différents normalisateurs comptables que par les écrits académiques. Nous reproduisons fidèlement ci-après cette synthèse et la complétons avec le point de vue du normalisateur comptable S.C.F.

### **2.3.1- Le concept de qualité de l'information comptable selon les normalisateurs comptables**

Le but du normalisateur dans la définition de ce concept est de fixer des critères qui favorisent la construction des états financiers et sur lesquels les utilisateurs devraient s'appuyer pour valider une

information utile à toute prise de décision. Ces exigences de qualité sont présentées d'abord du point de vue américain, ensuite du point de vue européen et français et enfin du point de vue algérien.

a) Le concept de qualité de l'information dans la normalisation américaine

Le cadre conceptuel du *FASB* (1976) fut le premier à proposer une définition de la qualité de l'information comptable. Cette définition propose un ensemble de caractéristiques, hiérarchisées entre elles, pour aider l'investisseur à prendre une décision d'investissement de ressources dans une entreprise. Quatre caractéristiques sont exigées de l'information : la pertinence, la fiabilité, l'intelligibilité et la comparabilité (*SFAC N° 2*). A cela s'ajoute le principe de l'importance relative qui est élevé au rang de critère de qualité. Ces quatre critères de qualité sont cependant difficiles à atteindre parfaitement.

b) Le concept de qualité de l'information dans la normalisation européenne

En application de la 4<sup>ème</sup> directive européenne, une information comptable est produite selon les normes qui cherchent à refléter aussi fidèlement que possible la réalité économique. Raffournier (2007) soutient à propos que la qualité de l'information comptable est donc indissociable de ces normes. C'est ainsi que les normes internationales obligatoires en Europe pour les entreprises cotées, sont issues d'un cadre conceptuel qui définit la qualité de l'information comptable. Ce cadre conceptuel conçu en 1989, reprend les quatre caractéristiques qualitatives énoncées par la norme *FASB*, mais assimile plutôt le principe de l'importance relative à un critère de sélection de l'information à diffuser.

c) Le concept de qualité de l'information dans la normalisation française

La norme comptable française n'ayant pas défini de façon explicite le concept de qualité de l'information comptable, ses exigences sont à rechercher dans les principes comptables fondamentaux. De l'analyse de cette norme, qui soutient que l'information comptable doit être produite dans le respect des règles, on en déduit qu'au regard des principes comptables généralement reconnus, deux à savoir les principes de régularité et de sincérité peuvent être regardés comme les critères de qualité retenus par le normalisateur comptable français.

d) Le concept de qualité de l'information dans la normalisation algérienne :

Il convient de préciser préalablement que la présentation des principes et des concepts servant d'assise au dispositif comptable était totalement absente du Plan comptable National 1975. De nos jours, il n'est plus concevable d'élaborer un référentiel comptable sans définir le cadre conceptuel sur lequel il repose. Ainsi, pour se conformer aux normes *I.A.S.C. (International Accounting Standards Committee)* qui a

publié en 1989 un « cadre de préparation et de présentation des états financiers », le S.C.F a conçu un véritable cadre conceptuel qui expose les objectifs des états financiers, les hypothèses sous-jacentes, les caractéristiques qualitatives (relativement conformes à celles énoncées par le I.A.S.C) et les éléments des états financiers, les méthodes d'évaluation, les concepts de maintien du capital et de détermination du résultat.

### **2.3.2- Le concept de qualité de l'information dans les écrits académiques**

Les recherches académiques ne sont pas restées en marge de la réflexion sur la définition de la qualité de l'information comptable. Depuis les travaux initiés par Akerlof (1970), une très abondante littérature sur la qualité et les asymétries d'information a été développée. C'est ainsi qu'un certain nombre de chercheurs académiques se sont intéressés à la définition de ce concept. C'est le cas notamment de Vickrey (1985) qui propose ses propres critères de qualité de l'information comptable et leurs interactions, selon une réflexion différente de celle du *FASB*. L'auteur met en avant deux caractéristiques qualitatives primordiales : la pertinence et le coût. C'est le cas également, dans le contexte français, de Michaïlesco (1998, 2000), qui avance que la qualité dépend des besoins d'un récepteur et doit répondre à des contraintes de coûts et de temps. Elle retient, pour définir ce concept, trois principales caractéristiques : la sincérité, la valeur et l'intelligibilité.

D'autres recherches, focalisées sur les méthodes d'évaluation de la qualité définissent implicitement ce concept par la caractéristique de pertinence. Dans une perspective évolutive du sens de la notion de qualité, Gomez et al. (1994) ont identifié plusieurs déplacements du sens de ce concept au cours du 20<sup>siècle</sup> : la qualité-justesse, privilégiée par le normalisateur français, se mesure relativement à des normes scientifiquement établies au sein de l'organisation afin de contribuer à un équilibre d'ensemble qui s'impose à tous ; la qualité-assurance, retenue par le cadre conceptuel du *FASB* dans le but d'élaborer un ensemble cohérent de normes comptables et enfin la qualité totale de l'information comptable dans le monde post-Enron dont le but est d'unir les acteurs internes de l'organisation aux partenaires externes.

De ce qui précède, il s'en suit que la qualité de l'information comptable se définit dans la littérature par une liste d'attributs que l'on peut aussi appeler caractéristiques et qui sont censés représenter des critères d'appréciation pour les utilisateurs de l'information comptable. Parmi cette liste figure le concept d'image fidèle qui est considéré comme primordiale pour la préparation des états financiers. Nous le présentons ci-après, ainsi que quelques autres qui offrent une perspective particulière intéressante.

## **Section 02 : l'introduction du concept de l'image fidèle dans les systèmes comptables :**

Malgré les différences conceptuelles entre les référentiels comptables, à savoir anglo-saxon et continental, l'exigence de restitution d'une image fidèle fonde tant le droit comptable européen que les normes IAS/IFRS<sup>27</sup>. Cette similarité d'objectifs dans des protocoles différents illustre le fait que la comptabilité est autant un système d'information qu'une pratique sociale (Colmant, 2006, p.5). La vérité comptable n'est pas arithmétique, mais une représentation conventionnelle, contingente à un contexte socio-économique ou à réalité sectorielle, et donc un reflet imparfait du réel. Cette constatation reflète d'ailleurs une des stipulations réglementaires du système comptable financier algérien, qui indique que toute entreprise doit tenir une comptabilité adaptée à la nature et à l'étendue de ses activités. En effet, le caractère fidèle d'une image comptable est tributaire de l'application des conventions ou principes (réglementaires ou normatifs) adoptés et connus par l'utilisateur de l'information comptable. La perception de l'information comptable est donc une fonction de paramètres liés à la communauté d'appartenance (Compin, 2004, p.226).

### **1- Etude du concept de l'image fidèle :**

L'adoption du référentiel comptable IAS/IFRS interpelle l'exigence essentielle du droit comptable algérien, à savoir l'image fidèle. L'image fidèle comptable constitue, en tant que telle, la greffe d'une exigence qualitative ou de conformité sur la restitution d'information quantitative (Nobes, 1993). Il est donc impossible d'en mesurer, de manière cardinale ou ordinale, l'intelligibilité. En autre terme, l'image fidèle doit donc être rapportée à la notion d'utilité de la comptabilité, selon laquelle l'information comptable doit donner la vision la plus fidèle possible de la réalité économique de l'entreprise.

#### **1.1- L'image fidèle : une image comptable produite à partir d'un système de représentation :**

La discipline comptable est avant tout *un système de représentation de la réalité économique*. Il nous semble que cette affirmation, qui ne peut être omise par n'importe quelle définition de la comptabilité, constitue le caractère permanent de cette discipline depuis son émergence à nos jours.

Certes, la pratique de l'entaille vieille d'au moins quarante millénaires où le codex *accepti et expensi* romain sont fondamentalement différents de nos écritures et de nos états financiers d'aujourd'hui, toutefois

---

<sup>27</sup>F.PASQUALINI, le principe de l'image fidèle en droit comptable, Paris, Litec, 1992.

ce constat ne voudrait pas dire que ces sortes d'aide-mémoire ne sont pas des formes de comptabilité primaire au motif qu'ils ne ressemblent en rien à notre comptabilité de 21<sup>ème</sup> siècle ou du moins à la comptabilité du 15<sup>ème</sup> siècle.

Ces deux formes de comptabilité sont des systèmes de représentation de la réalité économique et d'ailleurs, on ne peut commencer à parler de comptabilité que lorsqu'un tel système existe. Obert (2006) précise dans ce sens que « *l'on ne peut situer la naissance de la comptabilité qu'à partir du moment où une civilisation est capable de reconnaître et d'utiliser les bijections* »<sup>28</sup>. Ces systèmes comptables primaires se sont développés par stratification successives depuis leur apparition dans un enchaînement logique et orienté donnant naissance aux mécanismes et règles comptables et forgeant ainsi le langage comptable fondamental d'aujourd'hui. L'image comptable est en quelque sorte le produit du filtrage de la réalité économique par le système de représentation, le schéma suivant illustre clairement cette définition.



Etant un *output* d'une représentation, l'image comptable obtenue ne peut être que lacunaire, dans la mesure où cette situation est due aux faiblesses inhérentes à n'importe quel système de représentation et chaque système comprend une série de choix implicites qui ont été tranchés lors de l'élaboration du système ou lors de son développement.

Pasqualini (1992) explique les grands choix implicites des modèles comptables dans les points suivants :

- **Dimension du système** : l'image issue ne peut refléter au mieux que les dimensions du système de représentation choisies, parce que la réalité est de nature très complexe et multidimensionnelle. Ceci explique par exemple pourquoi les dimensions sociales et humaines manquent de reflets comptables
- **Sélection des agrégats** : l'intérêt qu'une représentation est de présenter de façon synthétisée les agrégats de la ou les dimensions qu'on cherche à étudier. Dans ce sens l'image issue de cette synthétisation sera impactée par le choix des agrégats. En comptabilité, ces derniers sont principalement les états financiers, qui sont différents d'un pays à l'autre.
- **Conventionnalisme interne** : les mécanismes, règles et langage régissant la représentation découlent elles aussi d'un choix implicite, car la stabilité et l'utilisation généralisée de la représentation ne peuvent être assurées qu'à travers un certain conventionnalisme. Les principes et

<sup>28</sup>R.OBERT, « La construction du droit comptable », 1999. (Mis à jour à mars 2006).

règles d'évaluation ne relèvent pas d'une logique exacte, mais d'un choix du législateur. Certains d'entre eux sont érigés au rang d'axiome et d'autres sont déduits à partir des autres.

- **Degré de simplification** : le degré de précision de la représentation est intimement lié au besoin informationnel en terme de nature, temps et coût. La simplification ou la sophistication de chacun des mécanismes ou des règles dépendra à son tour d'un choix. Le degré de simplification entraîne un degré d'arbitraire.

Pour Noe<sup>29</sup> (2004) « *Substrat du fonctionnement économique d'une communauté, les normes comptables sont socialement déterminées, elles résultent des choix culturels, économiques et sociaux d'une communauté* ». En concourant à cet ordre social, les normes comptables ne sont jamais neutres, et si nous introduisons cette idée de choix dans notre définition nous dirons alors que l'image comptable est une réalité reconstruite à partir d'un système de représentation socialement déterminé.

La comptabilité loin d'être une science exacte, est un art du consensus<sup>30</sup> (Autret, 2003, p.22). L'image issue de ce système de représentation est inférée par la fiscalité et l'orientation des dirigeants. La deuxième relative à l'intervention volontaire des dirigeants à travers les manipulations comptables qui est en mesure de transformer radicalement cette image dans un sens orienté et opportuniste sera traité ultérieurement. Pour la première inférence relative à la fiscalité, Richard (1996, p.81) analyse et explique la connexion entre la comptabilité et la fiscalité en trois grandes périodes « *Avant 1914, en Europe, les pratiques statique et dynamique régnaient en maîtres quasi absolus sur l'univers des comptables, mais la première guerre mondiale de 1914-1918 oblige les belligérants à inventer de nouvelles sources de revenus pour financer les gigantesques déficits publics. C'est à cette époque que naissent, sans une farouche résistance des capitalistes, les premiers impôts sur le revenu des entreprises. Dès lors, tout naturellement, le Fisc va s'intéresser à ce qui lui paraît la meilleure source d'information sur le résultat de ses chers contribuables : la comptabilité.* »<sup>31</sup>.

Richard (1996) distingue trois grandes périodes relatives au choix du type de comptabilité par le Fisc français :

- **Avant 1925 ; la période dynamique** : où la comptabilité fiscale s'efface devant la comptabilité dynamique

---

<sup>29</sup> C.NOEL, « La comptabilité est-elle une science immorale ? », Juin 2004, colloque de l'université Catholique de Lyon sous le thème « les enjeux du management responsable ».

<sup>30</sup> M.AUTRET, « La comptabilité peut-elle dire vrai ? », 2003, La gazette de la société et des techniques, n°22.

<sup>31</sup>J.RICHARD, « Comptabilité et pratiques comptables », Dalloz, 1996, p.81.

- **De 1925 à 1959 ; la période de la distanciation subie** : où la comptabilité fiscale va être ajustée pour prendre en compte des règles fiscales spécifiques tel que la règle des reports déficitaires fiscaux, dont la non prise en compte constituait une véritable provocation aux contribuables ;
- **De 1959 à nos jours ; la période séparatiste** : qui est caractérisée par la rupture avec l'idéal, aussi lointain soit-il, de convergence avec la comptabilité dynamique et l'affirmation de son autonomie.

Des études comparatives des systèmes comptables des grandes nations industrialisées démontrent qu'il existe deux grandes conceptions des rapports entre la comptabilité fiscale et les autres comptabilités. Il s'agit des systèmes en connexion et en déconnexion qui sont présentés ci-dessous :

- **Connexion** : C'est le système appliqué en Algérie. Il suppose que la fiscalité impose ses règles à la comptabilité. On parle dans ce cas de main mise de la fiscalité sur la comptabilité. Dans les années 80, la comptabilité romano-germanique en quête d'assise juridique a cherché progressivement son autonomisation par rapport au droit national (Colasse, 2004).
- **Déconnexion** : Tout se passe comme s'il y avait deux comptabilités séparées. Une est publiée et l'autre transmise à l'administration. Ce système est de règle dans les pays où la régulation boursière joue un rôle essentiel tel que les Etats Unis ou la Grande Bretagne.

Mais la définition à ce stade nous semble incomplète, car elle omet le rôle du comptable et du lecteur des états financiers. « *Il y a au départ, un inévitable degré de subjectivité, parce qu'il est inconcevable d'arriver à éliminer la sensibilité de celui qui transmet l'information. Il a établi cette dernière en fonction de la vérité qu'il s'est construite à partir de l'observation des faits réels. Les événements ne peuvent être présentés en eux même mais seulement exposés tels qu'ils ont été perçus par le rédacteur des comptes* » (Pasqualini, 1992). Causin (2005) développe l'idée de Pasqualini sur l'intervention du comptable dans cet état de subjectivité qui se fait à travers deux étapes ;

- **L'interprétation et qualifications des pièces** ; les faits économiques ne sont enregistrés qu'après leur traduction en langage juridique. Une forme d'interposition du droit entre les phénomènes et leur traduction comptable est indéniable. En elle-même, les pièces sont muettes, elles ne prennent sens que par leur interprétation et elles n'acquièrent de portée juridique que par leur qualification au regard du droit (Causin, 2005).
- **Opération des choix comptables** ; la comptabilité normalisée tout en forgeant un certain formalisme permet premièrement de nombreuses options, et deuxièmement une certaine liberté d'estimation.

Mais qu'en est-il du rôle du lecteur des états financiers ? En reformulant la question autrement, est-ce que l'image comptable formalisée par le système de représentation sera perçue de la même façon par n'importe quel utilisateur, dans ce sens où l'information devra se faire dans le cadre du langage conventionné du système de représentation ? La réponse à cette question peut être négative, du moins pour les raisons suivantes :

- **Interprétation de l'utilisateur** ; l'image comptable perçue par l'utilisateur sera en fonction de l'interprétation qu'il se fera en lisant les états financiers matérialisés par écrit.
- **Unicité et globalité de l'image comptable pour le même utilisateur** : pour l'unicité, chaque utilisateur se fera au maximum une seule image comptable ; et la globalité est construite à partir d'une succession d'image de chaque composant des états financiers pris isolément. L'image finale est une sorte de vision globale de l'ensemble de ces images.

Tout professionnel comptable est un constructeur d'images, il se trouvera donc inévitablement confronté en permanence aux problèmes que soulève ce type d'activité : subjectivité, erreurs d'optique, bâclage ou perfectionnisme (Raybaud, 2000). S'il se veut honnête et sincère, il devra tout à la fois, pousser ses investigations avec rigueur et décider sous sa responsabilité, que son travail est achevé alors que celui-ci, en raison de l'essence même de l'image, est forcément imparfait ; il existe toujours plusieurs reflets de la même réalité (Pasqualini, 1992).

L'image comptable est construite progressivement avec une succession d'intervenants. Il est alors primordial de définir l'image comptable comme étant « *une image imparfaite de la réalité économique perçue au premier niveau subjectivement par le rédacteur des comptes, saisie au deuxième stade objectivement à partir d'un système de représentation socialement déterminé, influencée fiscalement et orientée par les dirigeants de l'entreprise et en dernier lieu reconstruite subjectivement sous forme unique ou globale par un utilisateur de l'information.* »

Le schéma suivant met en exergue notre définition relative à l'image comptable et explicite les lacunes du paradigme comptable actuel dans la dégradation qualitative de la reconstruction de la réalité économique, à chaque passage d'un filtre à un autre.

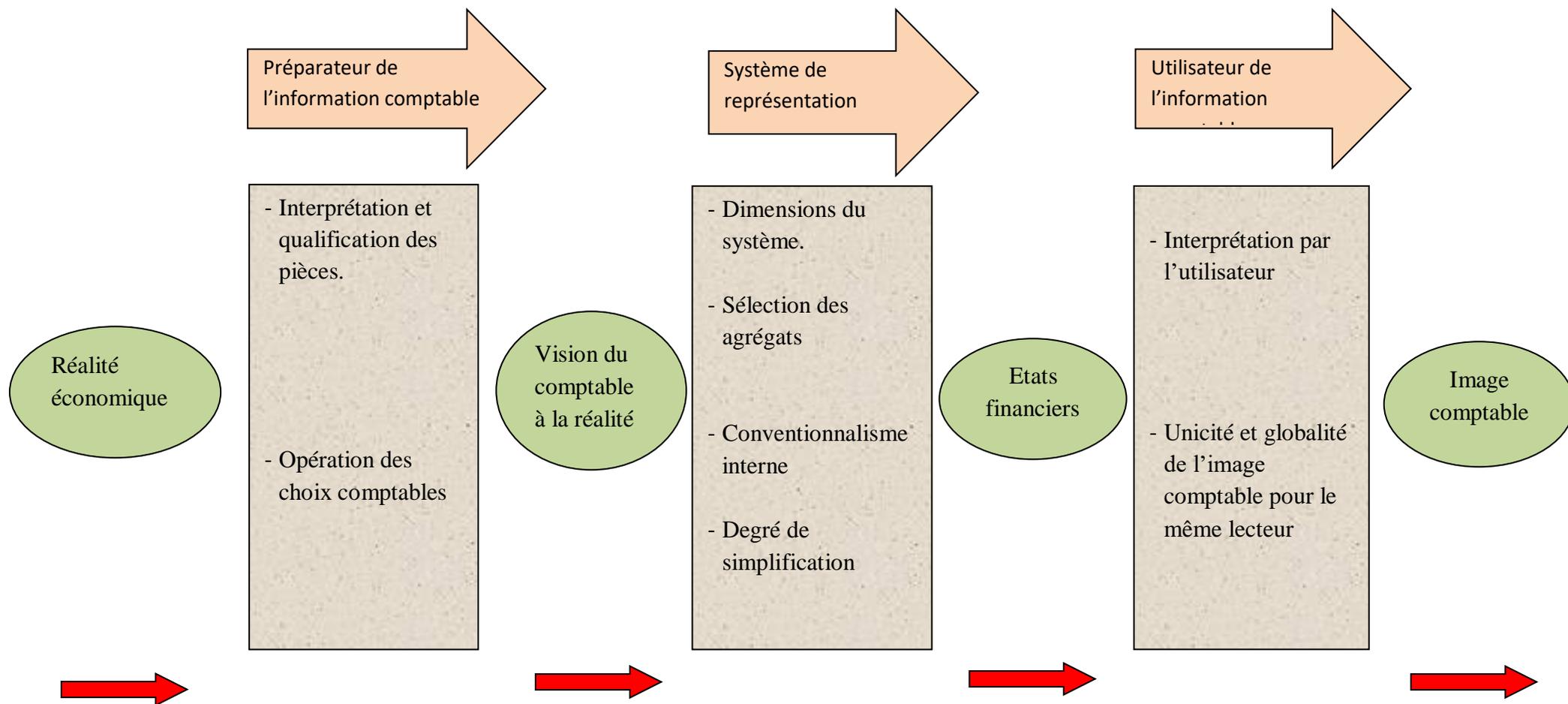


Figure n°12 : Le schéma représentatif d'image fidèle dans le système comptable

Le concept d'image fidèle constitue le critère qualitatif de la normalisation comptable et, de manière plus globale, un rapport de communication. La notion d'image fidèle pourrait induire une notion de vérité à identifier. Malheureusement, les supports de la vérité comptable sont abstraits, car cette dernière est construite à partir d'un système de représentation des faits, influencés par les circonstances. La vérité comptable est donc dépendante du système de représentation et ne constitue pas une science exacte.

## 1.2- L'image fidèle selon les contextes anglo-saxon et européen :

L'adoption du référentiel comptable IAS/IFRS interpelle l'exigence essentielle du droit comptable européen, fondé par la Quatrième directive<sup>32</sup>, à savoir l'image fidèle (Nobes, 1993). L'image fidèle comptable constitue, en tant que telle, la greffe d'une exigence qualitative<sup>33</sup> (normes IAS/IFRS) ou de conformité<sup>34</sup> (Quatrième directive) sur la restitution d'information quantitative. Il est donc impossible d'en mesurer, de manière cardinale ou ordinale, l'intelligibilité (Gelders, 1995, p.17). En effet, l'image fidèle doit donc être rapportée à la notion d'utilité de la comptabilité, selon laquelle l'information comptable doit donner la vision la plus fidèle possible de la réalité économique de l'entreprise.

C'est dans le contexte socio-économique qui conditionne l'image fidèle, avec comme conséquence, la négation d'une signification universelle. Colmant (2006) essaye de résumer les attributs principaux associés à la fidélité de l'image comptable dans les contextes européens et anglo-saxons dans le tableau ci-dessous.

Contexte comptable européen	Contexte comptable anglo-saxon
Conformité réglementaire	Apprentissage d'ajustement normatif
Caractère exogène par rapport aux règles juridiques	Caractère endogène aux normes comptables
Dissociabilité de l'image fidèle par rapport aux principes comptables	Confusion du respect des normes avec la poursuite de l'image fidèle
Information des créanciers	Information des actionnaires
Comptabilité géographique	Comparabilité temporelle
Restitution de coûts historiques	Restitution de valeurs contemporaines
Prééminence des principes de prudence et de réalisation	Prééminence du principe de rapprochement des charges et des produits
Intangibilité des capitaux propres	Ajustement périodique des capitaux propres

<sup>32</sup> NOBES, « The true and fair view: impact on the fourth Directive », 1993, n°34.

<sup>33</sup> Voir IASB, Framework, n°46.

<sup>34</sup> Voir article 2 de la première section de la Quatrième Directive.

Figure n° 13 : Comparaison entre une image fidèle anglo-saxonne et européenne

L'image fidèle est, dans les pays européens, rattachée à la présentation d'un patrimoine traduisant la situation juridique des biens et des dettes, c'est-à-dire une représentation opposable aux tiers. Ceci découle du fait que la comptabilité est une branche du droit, lui-même fortement hiérarchisé. Dans les pays anglo-saxons, par contre, l'image fidèle est juxtaposée sur le concept de la prééminence de la réalité sur l'apparence, ce qui ramène à la traduction comptable de l'intention de l'entreprise dans la mise en œuvre de ses opérations. Dans ces pays, on admet que l'image fidèle est partiellement conditionnée par le jugement personnel et qu'elle reflète un modèle laissant l'initiative aux professionnels dans la mise en œuvre du processus comptable, par essence normatif.

Les paragraphes qui suivent mettent en évidence la dichotomie d'interprétation du concept d'image fidèle selon les courants comptables européens et anglo-saxons, avec un accent particulier sur l'interprétation algérienne de cette notion.

### **1.2.1- Image fidèle européenne :**

La directive de 1978 a introduit une notion, à savoir l'image fidèle, qui valide la représentation de l'entreprise par ses comptes annuels. L'image fidèle constitue donc la finalité des comptes annuels à laquelle la directive, par sa nature juridique, oblige (Klee, 2000, p.784).

La notion « d'image fidèle du patrimoine » est inspirée de l'influence britannique et de son concept de « *true and fairview* ». Cette notion a été introduite dans le *CompaniesAct* de 1948 en remplacement de la « *true and correct view* » prévue par le *CompaniesAct* de 1929. Elle se substitue à celle du projet de 1971 qui visait une « image aussi sûre que possible du patrimoine », inspirée du droit allemand. Littéralement, l'exigence de « *true and fairview* » équivaut à une vision réelle, par une traduction loyale, de ce qu'est l'entreprise.

La comptabilité européenne actuelle est construite sur un postulat de sincérité, c'est-à-dire d'objectivité, de vérifiabilité, de régularité et d'exhaustivité. L'image fidèle correspond au souci de l'établissement d'une information comptable aussi proche que possible de la preuve historique, donc sans exigence majeur de sa pertinence contemporaine en termes de valeur informationnelle. Ce contexte a l'avantage de favoriser une comparabilité spatiale des résultats, mais parfois au détriment de la substance économique.

### **1.2.2- Image fidèle anglo-saxonne :**

La fidélité de l'image comptable défendue par les anglo-saxons implique une réception du message comptable par tous les tiers, au sein desquels les actionnaires sont des protagonistes privilégiés. Pour qu'il y ait une image fidèle, il est nécessaire que les informations fournies, ainsi que la forme sous laquelle elles le sont, soient les plus représentatives. Pour cette raison, les normes IAS/IFRS, d'essence interprétative, requièrent plus de jugements et moins d'automatismes.

En Europe continentale, les principes comptables proviennent des usages. Ceci se reflète au niveau des principes comptables qui revêtent des significations différentes, et donc semblent dissociables de l'exigence d'image fidèle (ce qui renforce son absence de caractère universel). Au titre d'exemple, le principe du coût historique fonde la réglementation européenne, en permettant une comparabilité spatiale, car toutes les entreprises disposent du même système d'évaluation. L'inconvénient est que la comptabilité temporelle de l'information est, dès lors, délaissée, ce qui a conduit les normes anglo-saxonnes à imposer la règle d'évaluation à la juste valeur. De même, le principe de prudence est universellement admis, mais reste indépendant de la notion d'image fidèle. Cette dernière semble exiger que soient pris en compte tous les événements survenus lors d'un exercice, alors que les résultats favorables latents ne peuvent pas être enregistrés en application du principe de prudence.

Il convient aussi de souligner que la nature de l'image fidèle comptable anglo-saxonne s'exprime dans une unité que l'on ne retrouve pas dans le protocole comptable européen. Cette unité s'exprime, par exemple, dans la structure des normes (qui traite de situations comptables, plutôt que de comptes, aux significations sectorielles pouvant être différentes), à l'absence de distinction entre les comptes individuels et consolidés, et surtout à l'absence de cadres comptables sectoriels. La démarche de l'IASB vise à une totale comparabilité des comptes des entreprises. Cela conduit à un jeu de normes applicables à tous les secteurs économiques. L'IASB réfute l'existence de règles comptables sectorielles, au profit d'un modèle unique qui ne prévoit que des exceptions circonstanciées pour certaines transactions. L'information sectorielle est uniquement communiquée dans des annexes.

### **1.2.3- Image fidèle algérienne :**

En Algérie, la notion d'image fidèle n'a jamais été définie par la réglementation comptable. Ce concept se résume essentiellement à l'application des schémas et des règles d'évaluation déposées dans l'arrêté du 26 Juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnements des comptes. Il existe donc une

présomption que l'application des règles d'évaluation établies par la loi conduit à l'image fidèle. Cette exigence correspond à l'idée d'une « sincérité objective ».

La nécessité d'une image fidèle algérienne implique que toutes les dispositions légales et réglementaires soient respectées, et que la reddition annuelle des comptes procure aux utilisateurs de ces derniers une information adéquate. Trois fonctions réglementaires sont associées à l'exigence algérienne comptable d'une image fidèle, à savoir<sup>35</sup> :

- Une fonction de *complémentarité* conduisant à l'obligation de fournir, en annexe des comptes annuels, les informations nécessaires à une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et la trésorerie de l'entreprise ;
- Une fonction *dérogoire*<sup>36</sup> autorisant l'entreprise à déroger aux règles d'évaluation comptable dans le cas où ces derniers ne conduiraient pas au respect d'une image fidèle ; et
- Une fonction *interprétative*, dans l'hypothèse où les règles d'évaluation applicables à une situation comptable seraient absentes de la réglementation.

Lorsque l'application des règles d'évaluation comptable ne suffit pas pour donner une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et la trésorerie de l'entreprise, des informations complémentaires doivent être fournies dans l'annexe. Par ailleurs, si cette application se révèle impropre à donner une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et la trésorerie de l'entreprise, il doit y être dérogé. Cette dérogation est mentionnée à l'annexe et dûment motivée, avec l'indication de son influence sur la situation financière de l'entité.

Sous un autre angle, on peut résumer l'interprétation de l'exigence algérienne d'image fidèle par le fait que toute exception aux principes comptables doit être justifiée par la recherche d'une meilleure information. Dans cette perspective, l'exigence d'image fidèle pousse au dépassement circonstanciel des conventions, qui relativisent l'unicité de l'image fidèle.

### **1.3- Réflexion sur la fidélité de l'image comptable :**

Une image fidèle est la conséquence des normes que l'on applique, et donc un concept interprétatif. L'existence de référentiels différenciés sur la fidélité de l'image comptable découle elle-même de l'intensité variable de deux paramètres fondamentaux, à savoir la pertinence (favorisée par les référentiels comptables anglo-saxons) et la fiabilité (privilegiée par le référentiel comptable continental). Son

---

<sup>35</sup>F.BALTUS et al, o.c, p.53.

<sup>36</sup> Qualifiée de « true and fair override » dans la littérature académique anglo-saxonne.

signification, ainsi que l'établissement d'un cadre conceptuel comptable, découle d'une démarche inductive plus que déductive (Colmant, 2006).

Duplat (1996, p.49) conduit à la conclusion que l'image fidèle est un concept interprétatif, évolutif et qui revêt deux significations dont la coexistence peut être envisagée. Dans sa première acception, correspondant au contexte comptable européen, l'exigence d'image fidèle constitue une technique au service du droit et exprime essentiellement une conformité réglementaire, conduisant à refléter les événements réellement survenus dans l'entreprise, avec des méthodes d'évaluation et de présentation compatibles avec la finalité des documents comptables. Dans sa seconde acception, correspondant au cadre conceptuel des normes anglo-saxonnes, la fidélité de l'image comptable s'exprime dans l'adéquation entre les informations diffusées au travers des documents comptables l'exigence d'informations des utilisateurs (et plus particulièrement des actionnaires) des comptes annuels.

L'image fidèle anglo-saxonne est, dans cette perspective, calquée sur le principe comptable de « *substance over form* », aux termes duquel il convient de restituer la meilleure réalité économique, au détriment de la formulation légale ou contractuelle des transactions. En Europe continentale, la fidélité de l'image comptable s'inscrit dans le sillage d'une codification juridique, tandis que dans les pays anglo-saxons, l'image fidèle contribue à une normalisation évolutive. Il pourrait même être argumenté que ce n'est pas l'exigence d'une image comptable fidèle qui rassemble les normes, mais le caractère normatif, en tant que tel, qui constitue la poursuite de l'image fidèle, dans son acception anglo-saxonne (IAS 1, présentation des états financiers). Certains auteurs évaluent d'ailleurs la fidélité de l'image comptable à sa reconnaissance progressive par les actionnaires, et donc à une intensité croissante de la relation entre la valeur comptable (le résultat) et la valeur du marché (le rendement) de l'entreprise.

Dans les deux référentiels, il importe que les utilisateurs des états financiers soient conscients des conventions adoptées. L'entreprise doit donc exprimer, à travers ces états financiers, non seulement la prise en compte régulière et sincère de toutes les opérations effectuées, mais également les besoins d'informations de tous les utilisateurs des informations comptables. Cette interprétation du concept d'image fidèle plaide pour sa multiplicité contextuelle et sa variété circonstancielle (Dulmont, 2006).

Mais au-delà de ce qui précède, que signifie une image fidèle ? Fondamentalement, la question qui se pose est de savoir à qui des états financiers s'adressent, et donc pour quels intervenants ils doivent donner une image fidèle, censé être fidèle, du patrimoine ? La comptabilité exprime-t-elle encore, de nos jours, un langage partenarial ou, au contraire, doit-elle se transformer en un outil de gestion actionnariale ?

### **1.3.1- Image fidèle ; un nouveau langage pour les entreprises algériennes ?**

On a longtemps reproché à la comptabilité générale d'apparaître comme un instrument du passé, orienté vers des préoccupations plus fiscales qu'économiques. Tel était le cas du Plan Comptable Général français de 1957 utilisé jusqu'alors comme un plan comptable de référence par les entreprises algériennes. Aujourd'hui, les données économiques ne sont plus les mêmes, pour faire face à la crise économique mondiale et à la concurrence, les entreprises doivent disposer rapidement d'indicateurs, de grandeurs significatives et des états financiers adaptés à leurs besoins et à l'environnement dans lequel elles évoluent.

Le Système Comptable Financier a tout mis en œuvre afin de pallier ce besoin, en instaurant un système d'information, support de la gestion et de l'analyse financière. C'est pourquoi le principe d'image fidèle fixé par le SCF comme objectif principal à atteindre, constitue un progrès considérable en matière d'information comptable et financière, information qui suscite un intérêt sans cesse croissant.

Il est donc certain que, dans le contexte algérien, l'habitude n'est pas encore ancrée chez ce groupe d'utilisateurs, d'analyser les états financiers aux fins de l'information. L'évaluation du contenu de ces états financiers et le respect du principe d'image fidèle pour les inciter à modifier leur comportement à cet égard. On peut considérer, dès lors, que la prise en considération de l'image fidèle en Algérie ne soit pas génératrice d'un certain flottement et n'entraîne pas des divergences d'interprétations fondamentales, comme ce fut le cas en France lors l'instauration de la notion d'image fidèle en 1978 par la Quatrième directive.

En reprenant l'image fidèle comme finalité des états financiers, le Système Comptable Financier algérien a voulu concilier rapproche anglo-saxonne dans la définition des principes comptables fondamentaux, avec récole franco-germanique, établissant des règles strictes au niveau du Plan Comptable. A l'issue de cette démonstration qui nous a plongés au cœur d'un processus d'information comptable et financière, il nous paraît important d'attirer l'attention sur un aspect essentiel d'image fidèle qui constitue son origine anglo-saxonne.

Le concept d'image fidèle a été introduit pour la première fois en Algérie à travers la loi n°07-11 relative Système Comptable Financier, ensuite par le Décret Exécutif n°08-156 portant l'application de précédente loi. La doctrine nationale considère que c'est à travers la publication de la loi n°07-11 que la notion de l'image fidèle a véritablement été introduite en Algérie. Par contre, la formulation du texte relative à la société par action dans le code de commerce, qui s'est largement inspirée de la législation française, a gardé les notions de régularité et de sincérité en leur juxtaposant le concept de l'image fidèle.

## **2- La consécration d'une dualité d'impératifs comptables :**

À une unique réalité, collent différentes vérités selon la perception de l'observateur. Or, saisie et exprimée dans un cadre conventionnel, l'image de cette réalité économique est communiquée pareillement à chaque utilisateur. Chercher à définir un ensemble de conventions cohérentes, c'est protéger les intérêts des utilisateurs des états financiers qui ne sont pas toujours en mesure d'apprécier la façon dont ces documents ont été préparés. Il est donc important de définir « (...) *les règles du jeu pour que les destinataires comprennent le message qu'à travers eux veulent leur transmettre les dirigeants d'entreprise* » (Salustro, 1981, p.6). L'image fidèle découle ainsi d'une convention intervenue entre les acteurs de la doctrine comptable.

### **2.1- Les principes de la régularité et de la sincérité, comme objectifs secondaires des états financiers**

La fidélité des états financiers en S.C.F., n'est en principe pas séparable de la poursuite des principes de sincérité et de régularité. En effet, le S.C.F utilise à l'article 6 et 10, la préposition « *obligation* » afin de marquer la relation de cause à effet qui unit l'objectif final de fidélité des états financiers aux objectifs secondaires de régularité et de sincérité des états financiers.

#### **2.1.1- Un souci de régularité des états financiers :**

La régularité est la conformité aux règles et procédures en vigueur. Elle impose le respect des conventions comptables de base qui symbolisent les fondements conceptuels des règles techniques qui représentent, en nombre, l'essentiel du corps de règles du droit de la comptabilité. Cette régularité des états financiers passe par la mise en place d'une organisation comptable et la tenue régulière des livres comptables nécessaires à leur préparation et à leur présentation.

L'élaboration des états financiers se fait dans le respect des principes comptables fondamentaux de prudence (a) de transparence (b) d'importance relative (c) de non compensation (d) du coût historique (e) de continuité d'exploitation (f) de permanence des méthodes (g) et de séparation des exercices.

##### *a- Le principe de prudence :*

La prudence est l'appréciation raisonnable des événements et opérations afin d'éviter de transférer, sur des exercices ultérieurs, des risques nés dans l'exercice et susceptibles d'entraîner des pertes futures. La limite de l'appréciation doit être recherchée dans le qualificatif « raisonnable » (Giot, 1994). Cette règle

touche au comportement général, véritable guide pour le professionnel comptable, toutefois certains auteurs l'ont même qualifiée d'éthique, rejoignant sur ce point la notion de sincérité.<sup>37</sup> (Nemedeu, 2002)

Massiera (1999) explique que ce principe se traduit, d'abord à l'actif, d'une part via la prise en compte de tout élément venant diminuer les valeurs d'actifs sans qu'il n'y ait lieu de compenser ces moins-values avec les plus-values latentes, d'autre part via la non traduction en comptabilité des faits hypothétiques susceptibles d'augmenter la valeur du patrimoine. Ensuite, il se caractérise au passif, par la recherche de tout élément négatif qui, trouvant son origine dans les faits antérieurs à la date de clôture des comptes, serait susceptible de diminuer la valeur du patrimoine. Enfin, il se caractérise au compte des résultats, par la prise en compte des produits, seulement s'ils sont réalisés, tandis que les charges donnent lieu à enregistrement dès que leur réalisation s'avère probable ou même seulement éventuelle.

Ce principe crée une dissymétrie de traitement des charges et produits. Toute perte probable est toujours enregistrée en charge alors que les gains potentiels ne le sont jamais. Or, si les comptes doivent donner une image fidèle de la situation patrimoniale, économique et financière, l'omission de l'existence de bénéfices potentiels paraît une trahison à la fidélité d'informations (Honore, 2000).

#### *b- Le principe de transparence :*

La transparence est le principe en vertu duquel les informations importantes doivent être présentées et communiquées clairement, sans intention de dissimuler la réalité derrière l'apparence. Ce principe permet à l'entreprise de donner une présentation claire et loyale de l'information comptable. Elle recouvre des appellations telles : clarté, bonne information, sincérité objective.

Selon Massiera (1999), la transparence recouvre la sincérité, la régularité et l'intangibilité du bilan de l'exercice<sup>38</sup>. Elle implique donc la conformité aux règles, la présentation et diffusion loyale des informations, le non compensation entre charges et produits et les explications ou commentaires dans les annexes. (Saouare, 2002). Pour pouvoir être régulièrement présentées, les informations doivent non seulement être transparentes, mais aussi d'importance significative.

#### *c- Le principe d'importance relative :*

Ce principe recouvre deux éléments ; d'une part, il permet de regrouper des comptes en un compte global aux cas où ceux prévus par le plan comptable seraient trop détaillés pour les besoins de l'entreprise.

---

<sup>37</sup> NEMEDEU, « l'image fidèle du patrimoine de l'entreprise », op.cit., n°35, p.945.

<sup>38</sup> MASSIERA, « Finance d'entreprise et finance du marché en zone franc », op.cit., p.20

D'autre part, il oblige de révéler tout élément capable d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers pourraient porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat de l'entreprise.

Ainsi, ce principe a aussi une dimension qualitative que traduit l'aspect significatif ou relatif que doivent revêtir les informations qui doivent obligatoirement être fournies, seules les informations ayant une importance relative ou significative doivent être mises à disposition et surtout mises en évidence (Nemedeu, 2002). Le principe d'importance relative fait appel à la notion de seuil de signification. Il accroît le champ de responsabilité des dirigeants et réviseurs en faisant appel à leur jugement et devient difficile à cerner car relatif.

*d- Le principe de non compensation :*

Encore appelé principe de l'intangibilité du bilan de l'exercice ou correspondance bilan d'ouverture-bilan de clôture. Selon ce principe, le bilan d'ouverture d'un exercice est identique à celui de clôture de l'exercice précédent. Or, le temps bien que découpé en tranches annuelles est continu, si l'on s'aperçoit donc que des charges ou produits ont été oubliés lors de l'exercice précédent, il faudra effectivement les prendre en compte, mais dans le compte de résultat de l'exercice en cours au lieu de se contenter de corriger son bilan d'ouverture. Le Système Comptable Financier Algérien n'admet exceptionnellement que l'incidence d'un changement de réglementation comptable et la correction d'une erreur fondamentale survenue au cours d'un exercice antérieur, soit imputés directement sur les capitaux propres. En effet, l'IASB prévoit un certain nombre de cas où la compensation est possible. Le principe de non compensation suppose la spécialisation des exercices.

*e- Le principe de séparation des exercices :*

Le principe de la spécialisation, d'autonomie, d'indépendance ou séparation des exercices, aussi reconnue par l'IASB, explique que le résultat de chaque exercice est indépendant de celui qui le précède et de celui qui le suit ; pour sa détermination, il convient de lui rattacher et de lui imputer tous les événements et toutes les opérations qui lui sont propres et ceux-là seulement (IASB, 2010).

De ce principe, Nemedeu (2002) déduit deux règles ; la règle de la périodicité et la règle de rattachement. D'une part, un cadre temporel est donné à l'activité de l'entreprise : l'année. D'autre part, les charges et les produits sont comptabilisés et rattachés à l'exercice de leur engagement et non de leur paiement ou encaissement. Il est certain que ce découpage en périodes successives d'un an n'est pas réaliste car la vie réelle d'une entreprise est continue, elle ne s'arrête pas à chaque fin d'année ; ce principe peut coexister

avec l'image fidèle en considérant que la réalité devant être transcrite dans comptes est annuelle (Honore, 1999).

La séparation des exercices est assurée par la comptabilité d'engagement, les comptes de régularisation<sup>39</sup>, les amortissements et provisions, les charges à répartir sur plusieurs exercices et les charges et produits sur exercices antérieurs à mentionner dans les annexes. Mais la comptabilisation de l'impôt selon la méthode de l'impôt exigible et la constatation du résultat à l'achèvement des travaux dans les contrats à long terme y font exception.

*f- Le principe de la continuité de l'exploitation :*

Cette convention reconnue par l'IASB et le S.C.F, voudraient que pour l'établissement de ses états financiers, le commerçant soit toujours présumé poursuivre ses activités. Ce principe, qui justifie le report de certains produits et charges sur les exercices ultérieurs, implique que l'évaluation du patrimoine ne se fasse pas en valeur de liquidation, même si en réalité l'entreprise est dans une situation qui laisse présager un dépôt de bilan assez proche. Ainsi, les états financiers doivent être lus et compris comme donnant une image fidèle de l'entreprise en fonctionnement (Massiera, 1999). Ce principe est fondamental, car il fournit une base conventionnelle pour les prévisions et les évaluations (Sadi, 2009).

En outre, en cas de non continuité de l'exploitation ou d'utilisation d'un bien<sup>40</sup>, il convient de retenir les bases d'évaluation et de présentation des états financiers réalistes.

### **2.1.2- Une exigence de sincérité des états financiers :**

Dans le langage courant, la sincérité est l'authenticité. On peut alors hésiter entre deux interprétations. La première dite « objective », « faire référence à la qualité des documents proprement dits : ceux-ci doivent se révéler aussi exacts que possible »<sup>41</sup>. la seconde dite « subjective », « faire référence au comportement des dirigeants et du professionnel comptable ; ceux-ci devant se montrer loyaux, honnêtes et soucieux de ne point déformer la réalité »<sup>42</sup>

#### **2.1.2.1- L'application correcte de la sincérité et de bonne foi du S.C.F**

Les états financiers sincères résultent d'une parfaite connaissance des règles et de leur application, de la situation de l'entreprise et de la perception extérieure des états financiers ainsi présentée afin que le

---

<sup>39</sup> Il s'agit des charges et produits constatés d'avance, des charges à payer et des produits à recevoir.

<sup>40</sup> La non continuité peut être due à une cessation totale d'exploitation suivie de liquidation ou cession.

<sup>41</sup> B.Colasse, Comptabilité Générale (PCG. 1999, IAS et Enron), ed., Economica, p.409.

<sup>42</sup> Cette conception poussée à l'extrême, signifie que les documents pourraient être sincères même s'ils étaient établis par une personne de totalement incompétente mais de bonne foi.

contenu ne soit pas perçu de manière déformée<sup>43</sup>. Le préparateur des états financiers est soumis à un devoir de collaboration. Il doit appliquer le S.C.F en fonction de la connaissance qu'il doit normalement avoir de la réalité des évènements enregistrés et de l'importance relative des évènements.

a) *L'application du S.C.F en fonction de la réalité de l'activité de l'entreprise :*

La description de la réalité de l'entreprise est inséparable du recours à un système d'option<sup>44</sup> et d'une marge d'interprétation des règles comptables. La sincérité « *c'est entre deux règles légales également admissibles, le choix de celle qui reflète la situation de la société* »<sup>45</sup>. Les états financiers sont donc le résultat des choix comptable. Ainsi, lorsqu'une entreprise a le choix entre deux méthodes, l'option doit être exercée de façon globale, c'est-à-dire identique pour tous les éléments de même nature. Toutefois, les différentes options sont indépendantes les unes des autres. Quoiqu'il en soit, l'entreprise doit choisir en toute circonstance la méthode donnant la meilleure image possible.

Face à l'instauration de ce régime d'option, des chercheurs pourtant favorables au concept d'image fidèle, s'en sont déclarés déçus et inquiets. Pourtant, l'existence des options n'est qu'une résultante d'un choix de normalisation fondée sur l'utilité des règles (Pasqualini, 1997). La sincérité résulte de l'évaluation correcte des valeurs comptables ainsi que d'une appréciation raisonnable des risques et des dépréciations de la part des dirigeants. Pour cela, il était utile de conférer le S.C.F, une souplesse à travers le régime des options.

Le fait de se conformer aux normes ne garantit pas en soi que les états financiers fournissent une présentation sincère de la position de l'entreprise<sup>46</sup>. Le constat aujourd'hui est qu'en présence des options et possibilités d'interpréter les règles, la tendance est de procéder à une gestion des données comptables.

b) *L'application du S.C.F en fonction de l'importance de l'activité de l'entreprise :*

Le manque de clarté est souvent synonyme de camouflage et de non sincérité. Fille de la clarté, la règle de la valeur significative a une portée considérable. Elle permet d'avoir une information synthétique se rapportant uniquement à ce qui est important (Bethoux et Burner, 1999).

---

<sup>43</sup> Francis Lefebvre, Memento pratique comptable, n°345, p.,119

<sup>44</sup> Les options sont des choix offerts par des règles entre plusieurs méthodes comptables pour enregistrer certaines opérations ou informations.

<sup>45</sup> Du Pontavice.E, « la notion d'image fidèle dans les comptes annuels des sociétés françaises, depuis la mise en harmonie de la loi sur les sociétés commerciales avec la quatrième directive », op. cit.

<sup>46</sup>Stolowy et Breton, « La gestion des données comptables : une revue de la littérature », Comptabilité Contrôle et Audit, Mai 2003 Ed Economica, p.129.

Les états financiers ne sont sincères que s'ils contiennent toutes et seulement les données significatives. Si la règle de la valeur significative concerne l'ensemble des états financiers, son application soulève le plus de problèmes dans les annexes. En effet, c'est ce dernier qui explique, commente et complète les informations fournies par les autres états financiers. Ces documents peuvent donc se révéler être excessivement lourd.

Aujourd'hui, obsédés par la fiscalité, les sociétés se laissent tenter par la quantité de l'information au détriment de la qualité. Cette omniprésence de la fiscalité engendre la prolifération d'informations inutiles. Les critiques énoncées ne manquaient pas de fondement. Cependant, celle-ci oubliaient un peu vite leur part de responsabilité dans le phénomène (Viandier, 1985).

En définitive, la sincérité telle qu'exigée dépasse le contenu de la réglementation pour se rapprocher de l'esprit de l'image fidèle en particulier, de son impératif de bonne information. Cet espace purement subjectif est occupé par la sincérité. Son intervention obligera le professionnel comptable à un devoir de collaboration avec les utilisateurs dont l'objectif est d'améliorer la qualité de l'image de l'entité considérée (Nemedeu, 1992).

#### 2.1.2.2- La nécessité loyauté du préparateur des états financiers :

La sincérité exige la bonne foi du préparateur des comptes. Il est utopique de croire que la description de l'activité de l'entreprise peut être effectuée en dehors de toute appréciation subjective (Pasqualini, 1985). Même animé du souci d'impartialité, sa vision est influencée par la réalité qu'il aimerait découvrir. Ne pouvant l'ignorer, le S.C.F soumet le préparateur des états financiers à un rigoureux devoir de loyauté ainsi qu'à certains de ses corollaires.

##### *a) L'instauration d'un climat de transparence dans l'activité de l'entreprise :*

La loyauté du préparateur des états financiers semble être attachée à la protection du lecteur qui n'a pas forcément le même degré de formation que son interlocuteur. Ainsi, ceux à qui incombe le privilège ou le lourd fardeau de décider de ce qui doit figurer ou pas dans les états financiers doivent agir en hommes avertis et éclairés.

En effet, la loyauté du dirigeant se traduit par sa contribution à l'instauration d'une transparence étudiée et réfléchie dans l'activité de l'entreprise. Les événements ne peuvent être présentés par eux-mêmes, mais

seulement exposés tels qu'ils ont été perçus par le préparateur<sup>47</sup>. D'où l'exigence de loyauté lors de l'établissement et de la diffusion des états financiers.

Lors de l'établissement des états financiers, le préparateur est tenu d'adopter une position de neutralité. Celle-ci a pour but de vérifier que ce qu'il propose à leurs destinataires, quels qu'ils soient, est une vue réaliste de la situation de l'entreprise et de ses performances économiques. Plus que dans l'établissement de l'information comptable, la transparence trouve un terrain privilégié dans la diffusion de cette information.

Le climat de transparence impose la mise à la disposition d'informations suffisantes pour l'action économique des partenaires de l'entreprise. Or, dans le contexte algérien, où l'idée de dissimulation reste fortement ancrée, la transparence se heurte au secret des affaires<sup>48</sup>.

*b) Le problème du « secret des affaires » :*

Le secret des affaires est apparu comme un gage fondamental du bon fonctionnement de toute société dans laquelle existe une activité industrielle et commerciale (Pasqualini, 1988). Même au commissaire aux comptes qui est censé avoir connaissance de tous les éléments significatifs de la vie de l'entreprise, ces dirigeants résistent à mettre à leur disposition la bonne information<sup>49</sup>. Cette attitude dénote de la mauvaise foi des dirigeants.

La loyauté du préparateur n'a pas pour but de rendre tout public, au risque de perdre précisément l'efficacité de l'entreprise. C'est donc de manière tout à fait légitime que l'entreprise peut évoquer le secret des affaires dans un grand nombre de domaines, sans qu'on puisse en faire grief. Elle peut refuser de divulguer des renseignements s'appartenant à son capital intellectuel, à sa stratégie ou à ses méthodes. La concurrence suppose le secret. La transparence est vitale au bon fonctionnement de l'économie et son développement correspond aux conditions nécessaires à une meilleure concurrence.

En définitive, il convient de militer pour la plus grande transparence, tout en remarquant que la transparence généralisée n'est pas sans risques. L'excès de transparence peut conduire au risque de « surinformation » et de « mauvaise information » et donc de déception de celui qu'elle est censée protéger. Un tel excès peut également fragiliser des entreprises mises à nu alors que leurs concurrents étrangers ou locaux ne subissent pas nécessairement les mêmes contraintes.

---

<sup>47</sup> Matt et Mikol, « l'image fidèle, la doctrine et la loi », *op. cit.* p. 42.

<sup>48</sup>J.Heut, « le secret des affaires et la transparence de l'information », cité par F.Pasqualini, « l'image fidèle, facteur d'évolution du droit comptable », *op. cit.*, p.326.

<sup>49</sup>G.Djongoue, « fiabilité de l'information comptable et gouvernance d'entreprise : une analyse de l'audit légal dans les entreprises camerounaises », Rapport du colloque international, Novembre 2007, p.14

## **2.2- La consécration d'un cadre pertinence des états financiers : pour répondre aux besoins d'informations comptables des utilisateurs :**

Les états financiers doivent contenir les données les plus adéquates, pour recréer la réalité de l'entreprise afin d'influencer les choix et les actions des lecteurs. Le devoir de fidélité de l'image comptable exige que le rédacteur des comptes s'attache à répondre aux besoins de ces utilisateurs. Selon St-Pierre (1985, p.11), la pertinence est « *directement liée à l'utilisation : est pertinent ce qui 'convient', ce qui est 'approprié à une action'. Une représentation sera donc pertinente si elle répond aux desseins de son utilisateur, si elle le satisfait. La pertinence est donc une qualité relative à un utilisateur et à un contexte d'utilisation* ». Le dirigeant doit mettre en place un système d'information. Les solutions retenues par les dirigeants doivent être telles que chaque utilisateur des états financiers qu'il soit interne ou externe à l'entreprise, ait à sa disposition une information significative de nature à l'aider à prendre des décisions de son point de vue.

### **2.2.1- L'objectif d'information des utilisateurs internes :**

Des utilisateurs internes de l'information comptable, les manuels juridiques distinguent généralement les personnes qui sont propriétaires de l'entreprise, celles qui sont chargées de la diriger et le reste des membres du personnel.

#### *a) Les besoins d'informations des détenteurs du capital de l'entreprise :*

Les associés ou actionnaires ont des intérêts économiques directs. Pour l'entreprise est une source de liquidités sous la forme de dividendes. En effet ces derniers ont un pouvoir de vie et même de mort sur l'entreprise, ils doivent connaître la richesse, le profit et l'équilibre financier de celle-ci afin de mieux prendre la décision qui s'impose.

L'actionnaire peut aussi à toute époque prendre connaissance et copie des états financiers concernant les trois derniers exercices. L'associé non gérant d'une société à responsabilité limitée dispose d'un droit similaire. On le voit, les besoins d'information des détenteurs du capital de l'entreprise concernant essentiellement sa vie et sa santé. Les dirigeants de l'entreprise sont animés par des besoins distincts.

#### *b) Les besoins d'information des dirigeants d'entreprise :*

Les besoins d'informations des dirigeants d'entreprise concernant les performances et les risques, la bonne qualité de leur gestion, la poursuite des objectifs annoncés, le bien-fondé des décisions prises. Il s'agit pour eux de contrôler si leur politique de gouvernance d'entreprise porte ses fruits.

Avoir une image fidèle de l'entreprise permet principalement aux dirigeants d'entreprise, de gérer l'entreprise au mieux. Pour gérer efficacement, le dirigeant est en permanence à la recherche d'informations et de données sur son entreprise. Il doit pouvoir effectuer des choix aussi bien de court que de long terme. Aussi il a besoin d'informations de gestion pour lui permettre d'assurer convenablement sa responsabilité de planification, de conduire et de contrôle des activités de l'entreprise. La comptabilité est donc pour lui un moyen de gestion financière et de gestion économique<sup>50</sup>.

c) *Les besoins d'information du reste du personnel de l'entreprise :*

Aujourd'hui, l'entreprise avant d'être un instrument de réalisation de profits entre les mains de ses propriétaires, constitue « *une institution dont la pérennité permet d'assurer l'emploi et donc de garantir un certain équilibre social* »<sup>51</sup>. Ainsi, le personnel de l'entreprise a des intérêts économiques directs ; pour eux, l'entreprise est une source de liquidités sous une forme de rémunération. Dès lors, l'information comptable permettra, principalement, au personnel de l'entreprise, d'aborder les négociations avec la direction de l'entreprise, en modulant ses revendications.

Les membres du personnel et leurs représentants ont besoin d'informations sur la stabilité et la rentabilité de l'entreprise qui les emploie. Ils sont également intéressés par des informations qui leurs permettent d'estimer sa capacité à leur procurer une rémunération. L'information comptable constitue donc un moyen d'information et de protection des salariés de l'entreprise.

L'importance de l'information des utilisateurs internes à l'entreprise est certes indiscutable, mais celle des tiers à elle l'est davantage. Aujourd'hui, une entité n'est plus durable en restant isolée. Elle est liée à des mouvements économiques qui la dépassent largement et débordent infiniment les frontières comptables. Il est donc nécessaire pour l'entreprise d'informer correctement son environnement.

### 2.2.2- L'objectif d'informations des utilisateurs externes :

Le S.C.F en est conscient et destine la comptabilité financière à l'information externe en priorité. Ainsi, les partenaires commerciaux de l'entreprise, les partenaires financiers et les partenaires institutionnels doivent sans cesse être informés.

---

<sup>50</sup> F. Gore, « l'entreprise devant la loi : réguliers et sincère », p. 16.

<sup>51</sup> D. Leclère, « Pour prévenir les défaillances, faut-il publier les comptes prévisionnels ? », R.F.C, P. 400.

*a) Les besoins d'information des partenaires commerciaux de l'entreprise :*

Les partenaires commerciaux de l'entreprise sont les fournisseurs et les clients de cette dernière. Ils sont intéressés par la capacité de l'entreprise à générer des flux de trésorerie lui permettant d'honorer ses engagements et par sa capacité à continuer son activité.

D'une part, on a les fournisseurs qui ont besoin d'informations concernant la capacité de l'entreprise à payer à l'échéance et celles concernant sa pérennité, surtout si elle est un client majeur, d'autre part, on a les clients intéressés par une information sur la continuité d'exploitation de l'entreprise, en particulier lorsqu'il s'agit des relations à long terme avec elle. Il convient de relever que des clients de l'entité se démarquent fortement des consommateurs aux besoins précis. L'information leur permet d'affiner leur compréhension des mécanismes des prix, pour assigner une orientation plus judicieuse à leur action et de s'informer sur la capacité aux besoins en fond de roulement du cycle d'exploitation de l'entité.

*b) Les besoins d'information des partenaires financiers de l'entreprise :*

Les partenaires financiers de l'entreprise sont les investisseurs, les prêteurs et les banques. Ils ont des besoins d'informations précis. Concernant les investisseurs actuels ou potentiels, ils désirent mesurer les risques liés à leurs investissements et leurs rendements. Ils ont besoin d'information pour décider s'ils doivent investir ou continuer à investir dans l'entité. Les principales informations comptables pour un investisseur sont donc celles de la croissance, des volumes de ventes, de rentabilité, de la valeur marchande et des informations sur les concurrents.

Les prêteurs, les banquiers et autres organismes de crédit exigent l'information comptable et financière pour déterminer la solvabilité l'entité, c'est-à-dire si elle a la capacité à rembourser ses emprunts à long et moyen terme. Ces informations comptables concerneront les flux de liquidités, la sécurité des capitaux et les politiques de paiement.

*c) Les besoins d'information des partenaires institutionnels de l'entreprise :*

Les partenaires institutionnels de l'entreprise sont l'administration et autres institutions dotées de pouvoirs de réglementation et de contrôle. Ce groupe inclut particulièrement les autorités fiscales, monétaires et financières ainsi que les organes chargés de la comptabilité et des statistiques nationales.

Ils sont intéressés par la répartition des revenus et des ressources. Ils utilisent l'information comptable pour régler les activités des entreprises, éclairer leur politique fiscale, sociale et économique. Ces organismes peuvent, à travers les états financiers, évaluer la portée de leur politique et éventuellement, exiger la production d'informations supplémentaires spécifiques. Ainsi, il y a le service des impôts qui a besoin d'informations sur la rentabilité de l'entreprise afin de prélever et percevoir l'impôt sur les sociétés et l'impôt sur les bénéfices.

En définitive, les objectifs des états financiers découlent des besoins des utilisateurs<sup>52</sup>. L'information est pourtant un grand problème pour les entreprises. En effet, chaque utilisateur revendique une information spécifique qui évolue dans le temps. Dès lors, il est quelque peu irréaliste de croire à la possibilité pour le dirigeant d'établir un système d'information qui comble les besoins de tous les utilisateurs à l'information comptable. Il est permis de penser comme le suggère l'IASB que les informations sont pertinentes pour la plupart des destinataires, si elles sont objectives, rétrospectives et arrivent en temps opportun.

## **Conclusion du chapitre 02 :**

Ce deuxième chapitre a choisi de porter un regard d'ensemble sur le processus de normalisation comptable algérien et mondial ainsi que l'évolution du concept d'image fidèle sur différents systèmes comptables. En effet, nous avons pris le temps de détailler les institutions comptables, parties prenantes de cette transformation de la comptabilité. Les principaux changements de conceptions de la comptabilité ont aussi été abordés afin de comprendre les véritables enjeux de l'adoption des normes comptables IAS/IFRS. Enfin, les différentes options présentes dans le référentiel international ont été balayées.

Avec la normalisation comptable S.C.F, la comptabilité n'est plus uniquement « *l'algèbre de droit* ». Elle est le meilleur moyen de représentation financière et juridique d'une réalité complexe et dynamique. L'information qu'elle produit doit permettre l'action ou l'inaction des partenaires de l'entreprise. De ce fait, elle n'est pas neutre. Elle est le résultat d'une représentation voire d'un jugement. Elle doit être utile en reflétant fidèlement la réalité économique et financière de l'entreprise.

L'image fidèle est un concept qui s'adresse aux entreprises et au législateur. Pour l'entreprise, elle est conventionnelle. Pour le législateur, l'image fidèle est le critère qualitatif de la normalisation comptable. Elle est un idéal. La comptabilité n'est pas d'une fidélité au-dessus de tout soupçon dans sa description de la réalité. En effet, la réalité en comptabilité est construite, par opposition à la réalité physique d'un paysage, d'un phénomène, ou encore d'un objet qui se pose en dehors de toute construction. Les supports

---

<sup>52</sup>Pasqualini.F, L'image fidèle, facteur d'évolution du droit comptable, op. cit, p. 497-500.

de la réalité comptable sont abstraits. Ainsi, seule la réalité de base faite des événements matériels et économiques, paraît universelle. La réalité comptable est construite à partir d'un système de représentation de ces faits, influencé par le contexte.

Le caractère fidèle d'une image comptable est dépendant de l'application des conventions de base adoptées et connues par l'utilisateur de l'information comptable. La perception de l'information devient conditionnée par la communauté d'appartenance. Ce faisant, la notion d'image fidèle est inévitable d'un ensemble de règles et de conventions dont il est admis dans le corps social que c'est sur elles que les comptes doivent être établis, lus et interprétés. Toutefois, l'image fidèle de l'entreprise n'est reflétée que si elle donne à tous les utilisateurs des états financiers, une information aussi qualitative que l'information de première main dont peuvent disposer les dirigeants.

## **Conclusion de la première partie**

Dans la perspective de la présentation d'image fidèle de l'information comptable et son évaluation lors de la production des états financiers, nous avons essayé dans cette première partie, de mettre en exergue les fondements conceptuels de l'information comptable par les parties prenantes. Nous avons également défini les variables qui influencent la production de l'information comptable de qualité.

Dans le premier chapitre, le concept de l'information en soi est soutenu par la théorie positive de la comptabilité, la théorie normative et la théorie de l'agence. En prenant appui sur ces théories, il s'en est ressorti que la qualité perçue est reliée aux qualités attribuées à l'information comptable et à leur utilisation. Pour preuve, King et al. (1978) avancent à propos, qu'un des aspects supposés influencer la qualité de l'information comptable est sa manière de produire. Dans le même ordre d'idée, Ronen et al. (1973) renforcent ce point de vue en affirmant que meilleure est la valeur perçue de l'information comptable, plus elle a de l'intérêt, plus elle est utilisée. Il est apparu donc que l'utilisation de l'information comptable est conditionnée entre autres par sa qualité de production.

Dans le deuxième chapitre, nous avons rappelé les objectifs et le contenu de l'information comptable qui permettent de comprendre le concept d'image fidèle de celle-ci, ou en d'autres termes les principaux critères analysés dans la littérature relative aux recherches qui se sont préoccupées de la fidélité de l'information comptable. Nous avons choisi également de porter un regard d'ensemble sur le processus de normalisation comptable algérien et mondial ainsi que l'évolution du concept d'image fidèle sur différents systèmes comptables.

Au terme de cette partie exploratoire, nous allons concevoir un modèle de recherche. Les variables constituant ce modèle proviennent à la fois de la littérature et de l'étude exploratoire. Nous allons également énoncer des hypothèses de recherche, dont la confirmation empirique fera l'objet de la seconde partie de notre étude. A ce stade d'analyse, nous disposons d'un ensemble d'éléments, parmi tant d'autres, qui attestent de la pertinence et des intérêts de la recherche et qui anticipent déjà sur l'analyse confirmatoire de celle-ci. Il convient donc sans plus attendre de présenter dans une deuxième partie la méthodologie qui sera utile à leur test, ainsi que les résultats de l'étude empirique.

## **Deuxième Partie : Etude méthodologique et empirique sur la production de l'information comptable de qualité :**

La première partie a été essentiellement consacrée à la définition du cadre conceptuel de notre étude. Le modèle exposé dans ce cadre conceptuel permet d'appréhender sous une forme schématique la problématique de notre étude. C'est à partir de ce modèle que les hypothèses de recherche vont être formulées. L'observation du modèle permettra de rappeler que le point focal de la présente étude consiste

à évaluer l'image fidèle de l'information comptable lors de sa production. Elle nous a également permis de comprendre les fondements théoriques de la conception de la fidélité de l'information comptable, et son impact sur la production des états financiers.

Cette deuxième partie va essentiellement se préoccuper de la construction, de la vérification, de la validation de notre modèle de recherche, et de la confirmation ou de l'infirmité de notre corpus d'hypothèses auprès d'un échantillon plus large des parties prenantes, ainsi qu'à la présentation des résultats. Une fois les hypothèses de l'étude établies, nous sommes maintenant en mesure d'expliquer la méthodologie employée pour la présente étude. Ainsi, le chapitre trois expose la méthodologie de l'étude quantitative et le protocole pour confirmer nos hypothèses. Après la formulation de notre cadre conceptuel et de nos interrogations et hypothèses de recherche, ce chapitre expose la méthodologie pour cerner l'objet de la présente étude, qui consiste à évaluer l'image fidèle de l'information comptable des entreprises algériennes. Nous commençons d'abord par la justification de notre choix méthodologique, en évoquant les raisons qui militent en faveur du choix du questionnaire pour la collecte des données. Après avoir préalablement fixé les idées sur l'échantillon retenu, nous exposons les grandes lignes du questionnaire ainsi que les différentes échelles de mesure utilisées.

Enfin, nous expliquons les moyens utilisés pour l'administration du questionnaire, ainsi que les tests statistiques retenus pour le traitement des données. Le chapitre quatre se focalise essentiellement sur la présentation des principaux résultats et la validité empirique de notre étude. Nous exposons en premier lieu la validation de nos hypothèses et du modèle causal. Cette phase se réalise grâce aux méthodes de corrélation, de régression simple et de régression multiple, que nous présentons auparavant. Enfin, nous discutons des résultats de la recherche, en les comparant aux résultats des recherches antérieures.

### **Chapitre 03 : Méthodologie générale de l'étude empirique :**

L'objectif de ce chapitre est double. D'abord, une présentation générale de l'épistémologie et de la méthodologie de l'étude empirique, ensuite, la construction d'un indice qui mesure la qualité de l'information comptable des entreprises algériennes. Cette méthode, développée depuis les années soixante, a fait l'objet de nombreux travaux empiriques dans la plupart des pays. Pour établir notre propre grille d'analyse, nous ferons appel aux listes utilisées dans les études empiriques antérieures, aux

différentes enquêtes sur les besoins des professionnels d'une information comptable de qualité et à une analyse que nous avons menée sur la présentation et le contenu de l'information comptable des entreprises.

Nous allons commencer, dans une première section, par détailler le positionnement épistémologique et méthodologique tout en présentant les hypothèses à expliquer. Ensuite nous allons, dans une deuxième section présenter l'objectif de l'étude empirique et l'indice de la qualité de l'information comptable. La sélection et la description des items apparaissent alors comme des étapes indispensables pour la présentation de cet indice. Nous allons dans un premier temps, valoriser les items retenus par une analyse descriptive des réponses des différents utilisateurs. Dans un deuxième temps, nous allons procéder à une vérification de l'indice à l'aide d'un test de fiabilité et d'un test de validité et procéder à la construction d'un modèle empirique de la production de l'information comptable de qualité.

## **Section 01 : Positionnements épistémologiques et Méthodologiques de la recherche**

Les comptes rendus des travaux en sciences de gestion ne mentionnent pas toujours explicitement le paradigme épistémologique dans lequel ils s'inscrivent. Un questionnement sur le positionnement épistémologique est cependant nécessaire préalablement à tout choix méthodologique afin d'éviter toute incompatibilité (Gavard-Perret et al, 2008, p 33).

Le questionnement épistémologique ne doit pas se limiter à une réflexion méthodologique. L'épistémologie est définie par Piaget (1967) comme « l'étude de la constitution des connaissances valables ». L'épistémologie s'intéresse à la définition de la connaissance, à son processus d'élaboration et de validation. La méthodologie peut être définie comme l'étude des méthodes d'élaboration des connaissances. La réflexion méthodologique ne constitue donc qu'un aspect du positionnement épistémologique.

Le positionnement épistémologique est intimement lié à la démarche de recherche mais aussi à l'état d'esprit du chercheur. Le choix d'un ancrage épistémologique est aussi contingent à la problématique, au contexte et aux méthodes de recherche retenues. De plus, il se construit au fur et à mesure de l'avancement des réflexions. Ainsi, Baumard (1997, p.4) estime que « *le positionnement du jeune chercheur est le fruit d'ajustements successifs, ponctués de réorientations brutales, au cours de la recherche* ».

### **1- Des positionnements du chercheur :**

Selon Denzin et Lincoln (1994), les choix pratiques concernant le déroulement de la recherche dépendent de la question de recherche qui, elle-même, est fortement liée au contexte dans lequel se déroule cette recherche : à savoir, quelles données sont disponibles et quel type d'étude le chercheur peut réaliser dans ce contexte ? Pour répondre à ces questions il convient de s'interroger sur le statut même des données. Ce dernier est déterminé par la vision de la réalité. Celle-ci peut être considérée comme ayant une essence propre donc comme objective et déterminée par des lois naturelles, ou au contraire comme un construit résultant de l'expérience d'acteurs sociaux.

Classiquement, on distingue trois approches épistémiques : le positivisme, l'interprétativisme et le constructivisme, chacune correspondant à une acception de la réalité et du rôle du chercheur par rapport à l'objet de la recherche. Cependant, il est important de noter que la posture épistémologique retenue n'impose pas certainement une méthode de collecte des données. Nous présenterons successivement les paradigmes dominants, puis nous justifierons la décision de situer le travail au cœur d'une position épistémologique.

Toute recherche se doit de spécifier quelle est la position du chercheur eu égard à son objet de recherche, c'est-à-dire les choix épistémologiques (Giordano, 2003). Ainsi, pour une cohérence globale du projet de recherche, le positionnement épistémologique du chercheur doit être clairement exprimé (Royer et Zarlowski, 2003b, p.144). Avant toute chose, nous présenterons synthétiquement les différents paradigmes, puis nous expliquerons notre positionnement au sein d'un positivisme.

### **1.1- Les différents courants épistémiques :**

La question est ici de définir le rôle attribué à la comptabilité. À l'instar d'Amblard (2006, p.75), nous estimons qu'il est nécessaire de s'interroger sur le rapport entre théorie et pratique : « *la théorie doit-elle précéder la pratique en l'orientant vers ce qu'elle tient pour juste et souhaitable ou bien doit-elle la suivre en se contentant de rapporter ce qui est et éventuellement prévoir ce qui sera ?* ». Généralement, les recherches en sciences sociales s'inscrivent dans une position positiviste, interprétativiste, ou constructiviste.

#### **- La position positivisme de la recherche :**

En résumant le concept de la Philosophie Positive, nous pouvons dire qu'il se base au premier lieu sur le postulat, qu'il existe l'essence dans les choses, un ordre dans l'univers. Cette essence est la Réalité, qui donc « existe effectivement, objectivement ; il n'y a pas besoin de nous pour cela ; C'est l'Univers, qui

existait avant nous et qui continuera exister sans nous » (Brachet, 1998 : 40) - le réalisme, l'objectivité du réel et son indépendance du sujet. Il est important de préciser, que la Réalité n'est pas le monde qui nous entourent, mais la structure, « le plan de câblage », Les Lois de la Nature qui régissent ce monde (le déterminisme), alors que ce dernier est « le comportement » de la Réalité : « La Réalité c'est en définitive la structure des choses, l'ensemble des lois immuables qui régissent le monde. ... Le réel, c'est ce qu'on ne peut pas changer, qu'il faut constater, même s'il heurte nos désirs... Le réel, c'est avant tout ce dont nous sommes bien obligés de tenir compte » (Brachet, 1998 : 41-42).

La Vérité est donc une cohérence entre le jugement humain et la Réalité : « Ce n'est qu'à travers d'une démarche intellectuelle qu'on peut reconnaître que le vrai, c'est le réel » (Brachet, 1998). Les positivistes admettent, cependant, qu'atteindre la Vérité et avoir une réflexion parfaite de la Réalité est utopique, et donc, proposent de se contenter à dire que la connaissance scientifique acquise (une « loi » p. ex.) est non pas vraie, mais corroborée, en condition qu'on parvient à la vérifier, confirmer et qu'on ne parvient pas à la réfuter par nos expériences. Ceci constitue les critères de scientificité positivistes : vérifiabilité, confirmabilité et réfutabilité (Perret, Séville, 2003).

#### - **La position interprétativisme et constructivisme de la recherche :**

Les deux visions sont présentées ensemble dans ce travail, puisqu'elles relèvent des mêmes principes fondateurs. Le Constructivisme, étant un prolongement de la théorie Interprétative, ils sont formulées souvent ensemble (p. ex., Perret, Séville in Thiétart et coll., 2003) ; ou bien on parle du Constructivisme seul, comprenant en lui les postulats interprétatifs et s'opposant ainsi au Positivisme. Nous reprendrons donc les « concepts invariants », cette fois ci ceux de Constructivisme (ou « de la diversité des constructivismes »), exposés par Le Moigne (1990 : 105-114), toutefois, en précisant où il faut les aspects qui diffèrent par rapport à l'Interprétativisme.

Par rapport à « la Réalité en soi », les conceptions Interprétatives et Constructives varient de l'Idéalisme radical (la position Constructiviste radicale), - qui postule l'inexistence de la Réalité sans sa perception («une réalité en soi, qui ne serait pensée par aucun esprit échapperait totalement, et cette condition équivaldrait à l'inexistence » (« Idéalisme », Encyclopédie Universalis, 1995)), au Relativisme, - où la connaissance de la Réalité ne peut jamais être sa réflexion objective, elle est toujours relative au sujet connaissant.

Nous ne connaissons donc que la 'réalité subjective', une représentation ('interprétation') ou une présentification ('construction mentale' intentionnelle) de la Réalité dans notre conscience – c'est la perception de la Réalité ou la « Réalité perçue ». Ainsi, il faut renoncer définitivement à l'idée d'atteindre

la Vérité et la connaissance objective (avec ses critères de l'objectivité), et se concentrer plutôt sur les processus perceptuels de la connaissance. Toutefois, ceci est suffisant pour comprendre le monde social, puisqu'il est 'construit' par l'esprit humain non pas par rapport aux Lois de la Nature, mais justement par rapport aux perceptions de ces lois et de façon intentionnelle (visant les finalités 'subjectives'). En résultat, les fins recherchées par les Interprétativistes sont de comprendre le monde social par l'interprétation de la « Réalité perçue » par des acteurs<sup>1</sup> ; alors que les Constructivistes vont encore plus loin pour participer à construire cette « Réalité perçue » des acteurs (Perret, Séville in Thiétart, 2003), en retrouvant leurs intentions et prescrivant le 'bon' fonctionnement (par rapport à ces intentions) et agissant ainsi sur la construction du monde social<sup>53</sup>. Le tableau suivant décrit succinctement les trois courants.

	<b>Positivisme</b>	<b>Interprétativisme</b>	<b>Constructivisme</b>
<b>Quel est le statut de la connaissance</b>	Il existe une essence propre à l'objet de la connaissance	L'essence de l'objet ne peut être atteinte (constructivisme modéré ou interprétativisme) ou n'existe pas (constructivisme radical)	
<b>Nature de la réalité (ontologie)</b>	la réalité est une donnée objective indépendante des sujets qui l'observent.	La réalité est perçue/interprétée par des sujets connaissant.	La réalité est une construction de sujet connaissant qui expérimentent le monde ; construction de sujets en interaction
<b>Relation chercheur/objet de la recherche (épistémologie)</b>	Indépendance : le chercheur n'agit pas sur la réalité observée	Empathie : le chercheur interprète ce que les acteurs disent ou font, eux-mêmes, interprète l'objet.	Interaction : le chercheur construit des interprétations et/ou des projets avec les acteurs.
<b>Projet de connaissance et processus de construction des connaissances</b>	Décrire, expliquer, et confirmer : fondé sur la découverte de régularités et de causalités	Comprendre : fondé sur la compréhension empathique des représentations d'acteurs.	Construire : fondé sur la conception d'un phénomène/projet.
<b>Le chemin de la connaissance</b>	Statut privilégié de l'explication	Statut privilégié de la compréhension	Statut privilégié de la construction.
<b>La valeur de la connaissance</b>	Vérifiabilité	Idéographie	Adéquation
<b>Les critères de validité</b>	Confirmabilité et	Empathie	Enseignabilité

<sup>53</sup> « Comprendre (et agir sur) le comportement en y retrouvant les modalités concrètes de la vie intentionnelle » - Théorie de l'intentionnalité (conception de psychologie phénoménologique), la deuxième manière de concevoir le type herméneutique de la Rationalité scientifique (Brachet, 1998 : 45, 85).

	réfutabilité		
--	--------------	--	--

Figure n° 14 : Résumé des courants épistémologiques de la recherche

Trois grandes familles de paradigmes épistémologiques sont reconnues par les chercheurs en sciences de gestion (Gavard-Perret et al., 2008, p 20) : la famille des paradigmes épistémologiques positivistes, celle des paradigmes épistémologiques constructivistes et celle des paradigmes épistémologiques interprétativistes.

Au sein de ces trois grands courants, certains chercheurs identifient différents paradigmes, sans qu'un véritable consensus émerge. Wacheux (1996, p 38) distingue ainsi quatre épistémologies possibles, la positive, la sociologie compréhensive, le fonctionnalisme et le constructivisme. D'autres auteurs (Perret et Séville, 2003) s'accordent à identifier trois paradigmes épistémologiques : le positivisme, l'interprétativisme et le constructivisme, distinction admise par plusieurs chercheurs en comptabilité financière (Hoarau, 2001 ; Herrbach 2001 ; Chambost, 2007). Cette partition fait débat, certains considérant que l'interprétativisme est à considérer comme un paradigme méthodologique et non épistémologique (Gavard-Perret et al., 2008, p 21).

Le positionnement d'un travail de recherche dans l'un ou l'autre de ces trois grands courants épistémologiques s'avère complexe et est souvent confondu avec le choix méthodologique et la méthode de recherche. Ainsi, le choix d'une étude quantitative relèverait forcément d'une posture positiviste, tandis que l'analyse de données qualitatives s'inscrirait logiquement dans une approche constructiviste. Or, comme le rappellent Gavard-Perret et al. (2008) positionnement épistémologique, méthode de recherche et de collecte de données doivent être dissociés. Une méthode fondée sur l'analyse de données qualitatives peut tout à fait s'inscrire dans un paradigme positiviste, tandis que le constructivisme autorise une grande variété de méthodes et de données. Le chercheur doit donc répondre à trois questions différentes et non pas à une seule :

- 1) Quelle est ma posture épistémologique ?
- 2) Quelle méthode de recherche dois-je retenir ?
- 3) Comment vais-je collecter puis analyser les données nécessaires ?

Comme souligné précédemment, la réponse à la première question peut limiter les choix de réponses possibles aux questions suivantes. Il est donc essentiel d'y répondre avant d'envisager les autres

questions. Pour ce faire, le chercheur doit se référer aux grandes hypothèses fondatrices des trois paradigmes afin de déterminer quelles sont celles sur lesquelles s'appuie son travail de recherche.

Le positivisme est traditionnellement associé aux travaux d'Auguste Comte (1949) selon lequel « le caractère fondamental de la philosophie positive est de regarder tous les phénomènes assujettis à des lois naturelles invariables, dont la découverte précise et la réduction au moindre nombre possible sont le but de tous nos efforts » (p 26-27). L'homme ne peut donc pas atteindre l'essence des choses et seuls les faits expérimentés ont une valeur universelle. Pour les positivistes, la réalité a donc une essence propre. Le chercheur peut tenter de connaître cette réalité qui lui est extérieure. Le paradigme positiviste repose ainsi sur trois hypothèses fortes (Gavard-Perret et al., 2008, p 22) :

- Il existe un réel observable et indépendant de l'attention et de l'intérêt que peut lui porter le chercheur ;
- Le réel est régi par des lois naturelles et immuables dont la plupart sont observables et mesurables ;
- Le chercheur est en mesure de se placer en position d'extériorité par rapport au phénomène étudié, il n'influence donc pas l'objet étudié.

Le positivisme a fait l'objet de nombreuses critiques qui ont mis son évidence ses limites. Il a évolué vers un courant qualifié de post-positivisme qui accepte une formulation plus souple des hypothèses fondatrices. Ainsi, le paradigme post-positiviste admet que le chercheur n'est pas toujours en mesure d'appréhender le réel dans sa globalité et qu'il doit se contenter de l'approcher « au plus près » par l'utilisation de plusieurs méthodes.

## 1.2- **Positionnement des choix méthodologiques de la recherche :**

Il faut considérer globalement, dans la génération des connaissances scientifiques, dépasser l'opposition classique entre démarche inductive et démarche hypothético-déductive et considérer une boucle récursive abduction/déduction/induction. Cette boucle n'a pas besoin d'être parcourue intégralement par chaque chercheur ou au sein de chaque dispositif de recherche : il suffit qu'elle le soit collectivement dans la communauté scientifique. Toute recherche est sous-tendue par un projet de connaissance articulant épistémologie, théories et méthodes, cela en cohérence avec la question de recherche. En fonction de la problématique et de l'objet de recherche, le chercheur adopte une position déductive, inductive ou abductive.

- **La démarche déductive de la recherche :**

La déduction est un moyen de démonstration. Une approche de recherche déductive consiste à tester une théorie ou des connaissances préalablement développées. Elle est le plus souvent qualifiée d'hypothético-déductive car elle aboutit à formuler des hypothèses qui sont ensuite testées pour aboutir à une explication ou une prédiction de phénomènes constatés. Elle peut être comprise comme une « opération mentale consistant avant tout à prendre pour point de départ une proposition ou un ensemble de propositions de portée universelle (ou du moins générale) dont on tire une hypothèse ou un ensemble d'hypothèses portant sur des cas particuliers » (Gauthier, 1986, p. 522).

La question logique, cependant, a des conséquences au niveau épistémologique. Le projet de recherche par déduction a pour but d'élaborer des connaissances vraies. Ce projet de recherche se structure à partir d'un cadre théorique porteur d'un regard de la réalité figé ; à partir des éléments théoriques posés a priori, l'on propose une hypothèse explicative ou compréhensive du phénomène étudié. La place du monde empirique sera donc celle de garant de la validité (ou pas) de l'hypothèse. La dimension « conservatrice » d'une démarche hypothético-déductive relève du fait que l'hypothèse est soumise au champ de possibilités donné par le cadre théorique mobilisé (plus il est restreint, moins on laisse « parler » les données). Par exemple, si nous proposons d'emblée une théorie sociocognitive de l'apprentissage, l'hypothèse compréhensive ou explicative ne proposera pas une issue à la génétique de l'individu.

Dans cette démarche l'on cherche, dans le meilleur des cas, à valider le travail scientifique, même si l'on est dans une logique poppérienne. L'opérationnalisation et les objectifs de la mise en place de la déduction peuvent être éclaircis à partir de ce tableau :

<b>Démarche déductive</b>	<b>Opérationnalisation</b>	<b>Objectif</b>
<b>Théorie / hypothèse</b>	Cadre théorique a priori	Poser une relation théorie-empirie
<b>Etude empirique</b>	Méthodologie en fonction à	Trouver des indicateurs de la

	la théorie et en adéquation au contexte empirique	relation
<b>Validation / invalidation</b>	Interprétation et argumentation à faveur de l'hypothèse/théorie	Prouver que l'hypothèse/théorie est consistante

Figure n° 15 : Opérationnalisation de la démarche déductive

Dans la déduction, le statut de la pensée est plutôt « statique », le chercheur viendra à reproduire une théorie soit pour la valider soit pour la réfuter. La connaissance scientifique est à la fois un savoir « déjà là » et, dans une moindre partie, un objet à développer sous l'ombre de théories existantes, car elle ne rajoute pas de nouvelles découvertes (son résultat est déjà contenu dans la règle<sup>4</sup>). Dans ce sens-là, il s'agit d'une « épistémologie des chemins tracés », ce qui a, il faut le dire, un certain intérêt scientifique (prouver la résistance d'une théorie, l'employer dans d'autres contextes, etc.).

Le regard de la science envers la connaissance et le rôle du chercheur peut être qualifié de « reproductif », en tant que la théorie (règle) est une reprise venant cadrer à la fois l'étude empirique (cas) et la validation/invalidation de l'hypothèse (résultats), en sachant que ces deux derniers éléments sont déjà contenus dans la théorie (David, 1999).

#### - La démarche inductive de la recherche :

Le second type de raisonnement est celui présent dans la démarche qui ne s'appuyant pas sur les connaissances préexistantes aborde son sujet d'étude à partir du terrain. Cette procédure holistico-inductive vise à faire émerger la théorie dans le monde empirique, donc a posteriori. Cette procédure est employée notamment par la « grounded theory » (Glaser et Strauss, 1967) où la place de l'empirie est cruciale. En acceptant la subjectivité, la théorie ancrée ou enracinée interpelle la sensibilité et la créativité du chercheur, c'est lui qui ordonne le réel et qui théorise avec une procédure assurant la rigueur scientifique.

En d'autres termes, l'induction consiste à construire de nouvelles connaissances à partir de l'observation de situations empiriques. Il y a induction lorsque le chercheur considère qu'une relation observée sur un certain nombre de cas concrets, mais non démontrée, est vraie pour toutes les observations à venir. L'induction pure semble difficilement acceptable dans une démarche scientifique. Une démarche inductive pure est alors confrontée à une situation de « circularité », l'observation étant supposée

permettre l'émergence de nouvelles théories tout en étant elle-même influencée par des théories existantes.

<b>Démarche inductive</b>	<b>Opérationnalisation</b>	<b>Objectif</b>
<b>Etude empirique</b>	Méthodologie se construit dans le monde empirique	Repérer sur le terrain des indicateurs
<b>Analyse / Ordre de la réalité</b>	Interprétation et repérage d'éléments compréhensifs/explicatifs.	Trouver de relations logiques liant les phénomènes
<b>Théorie / hypothèse</b>	Cadre théorique a posteriori	Stabiliser une explication sous la forme d'une hypothèse/théorie.

Figure n° 16 : Opérationnalisation de la démarche inductive

Par rapport à la portée épistémologique, cette démarche implique une vision dynamique de la pensée, où le chercheur mobilise ses capacités envers la création de catégories pour ordonner le réel et, éventuellement, élaborer de la connaissance. Cette dernière aura la place d'une découverte en tant qu'elle n'est pas déjà contenue dans une théorie mobilisée pour apprendre le réel, elle émerge des données empiriques ordonnées par le chercheur. Cependant, quand nous sommes dans l'acte même d'apprendre le monde, nous ne le faisons pas « aux yeux nus », car un certain angle d'appréhension des phénomènes est toujours présent (Guillemette, 2006 ;Anadón et Guillemette, 2007). Conscients de cette problématique, les chercheurs suivant le paradigme inductif ont réaffirmé la place de la subjectivité dans le traitement de données empiriques a posteriori. Cependant, la critique autour de la présence d'un « tri » permanent de la raison face aux phénomènes, nous semble-t-il, reste valide.L'épistémologie qui traverse l'approche inductive peut être comprise comme celle de la « subjectivité heuristique », où c'est le chercheur qui ordonne et donne du sens au monde empirique, dans la quête « d'intuitions à valider dans les données » (Anadón et Guillemette, 2007, p. 33).

#### - **La démarche abductive de la recherche :**

L'abduction correspond le rôle d'introduire des idées nouvelles dans la science : la créativité, dans un mot. La déduction extrait les conséquences nécessaires et vérifiables dont l'on devrait se suivre que l'hypothèse est certaine, et l'induction confirme expérimentalement l'hypothèse dans une portion déterminée de cas. Ce sont ces trois classes de raisonnement qui ne fonctionnent pas de mode indépendant

ou parallèle, mais intégré et coopérant dans les phases successives de la méthode scientifique (Génova, 1996, p. 59).

Elle peut être définie comme un processus visant à déterminer des explications possibles pour des faits en fonction d'une base de connaissances. Concrètement, une démarche abductive consiste à effectuer des allers et retours successifs entre le travail empirique effectué et les théories mobilisées. Elle a pour objectif la construction de nouvelles connaissances à partir de savoirs déjà reconnus.

Une recherche peut être menée selon une démarche unique, de type hypothético-déductif ou abductif, mais de nombreux processus de recherche combinent deux ou trois démarches. A partir d'observations, le chercheur peut en effet produire des lois (inductions) ou tout au moins des conceptualisations (abductions) qui peuvent ensuite être testées selon une démarche hypothético-déductive (déduction).

<b>Étapes</b>	<b>Phases</b>	<b>Volet de la recherche</b>	<b>Chantiers</b>
Abduction	Elaboration d'une hypothèse à partir de l'analyse des données empiriques	Fondamental ou heuristique	- Problématisation - Orientations théoriques - Dispositif méthodologique - Recueil de données - Analyse et émergence de l'hypothèse
	Dialogue/confrontation de l'hypothèse avec les théories existantes		- Discussion et repérage des théories en conflit ou en lien avec l'hypothèse - Analyse des implications et des conséquences de l'hypothèse
Déduction	Interface transformative	Praxéologique ou transformatif	- Traduction de quelques éléments de la partie recherche fondamentale au service de l'intervention - Pistes pour la formation (aide à la décision politique)
	Mise en place du dispositif de formation		- Sensibilisation et négociation avec les décideurs et les enseignants - Montage et mise en place du
Induction	Mise en place du dispositif de formation		

			dispositif de formation - Retour des acteurs - Phase d'analyse et de confrontation des résultats - Possibilité de généraliser le dispositif ou d'initier à nouveau la boucle.
--	--	--	--

Figure n° 17 : Opérationnalisation de la démarche abductive

### 1.3- Positionnement sur la démarche de collecte et d'analyse des données

Les recherches en sciences sociales s'appuient traditionnellement sur deux grandes démarches de collecte et d'analyse des données, l'approche quantitative et l'approche qualitative. Plusieurs auteurs s'interrogent sur le caractère équivoque de cette distinction (Baumart et Ibert, 2003, p 96). En effet, le caractère qualitatif/quantitatif peut être utilisé aussi bien pour caractériser les données que leur mode d'analyse. Ainsi certaines données dites qualitatives pourront être traitées selon un traitement statistique quantitatif.

Les données qualitatives correspondent à des variables mesurées sur des échelles non métriques, nominales ou ordinales, tandis que les données quantitatives sont collectées avec des échelles d'intervalles ou de proportions. Les données quantitatives sont plus riches en termes d'analyse statistique, certains traitements mathématiques étant inapplicables aux données qualitatives (Baumart et Ibert, 2003, p99). Une démarche quantitative cherche à mettre en évidence des régularités dans le but de prédire des phénomènes, tandis qu'une démarche qualitative étudie en profondeur des phénomènes.

- **Le choix d'une posture « positivisme » du type « hypothético-déductif » :**

Au cours de notre recherche, la question de la posture épistémologique s'est posée à plusieurs reprises. L'évolution de notre questionnement de recherche, de la nature des données à collecter et de leur mode d'analyse nous a en effet conduits à reconsidérer notre positionnement épistémologique.

La distanciation entre le chercheur et son objet de recherche apparaît bien comme le critère de différenciation essentiel entre les trois paradigmes. Une étude de cas peut s'inscrire dans un positionnement positiviste ou « pospositiviste aménagé » si la recherche vise à mettre en évidence des actions qui auraient été réalisées avec ou sans l'intervention du chercheur.

Durant la première phase de notre travail de recherche, nous avons envisagé une recherche de type hypothético-déductif s'inscrivant parfaitement dans une posture positiviste. L'objet initial de notre

recherche consistait à valider ou infirmer l'hypothèse d'une pertinence et d'une fiabilité pour les utilisateurs de l'information comptable.

## **2- Formulation des hypothèses**

Nous sommes remontés au début des années soixante, l'époque à laquelle la méthodologie de l'indice a été développée. A chacune des périodes étudiées correspond une optique particulière de l'évaluation de la production de l'information.

Les travaux fondateurs de la méthodologie de l'indice sont ceux de Cerf (1961). Ce dernier a été le premier à évoquer le concept de qualité de l'information. Comme nous l'avons vu, il a élaboré une liste de trente items qu'il a ensuite pondérés afin de déterminer les caractéristiques associées à un niveau de production plus élevé, pour envisager des méthodes spécifiques permettant d'améliorer la production.

Le choix de la grille de critères d'évaluation (les items ainsi que la pondération des valeurs des items) est essentiel, car les résultats dépendent essentiellement de l'établissement de la grille d'évaluation. En effet, et comme nous l'avons souligné auparavant, nous pouvons tout à fait manipuler les résultats en traitant la grille de critères d'évaluation que sont les choix des items ainsi que la pondération des valeurs des items. Les listes de ces dernières évaluent, en général, l'information. La mesure de la production évalue traditionnellement la satisfaction des utilisateurs, dont des comptables agréés, les membres de la direction des impôts, des institutions financières, experts-comptables, et professionnels comptables.

La méthode de pondération ne peut pas éviter le biais de la subjectivité, alors que le système d'équi-pondération semble être utile dans la mesure où le fait que certains items puissent être jugés plus importants que d'autres risques d'influencer le niveau relatif du score d'indice d'une société par rapport aux autres. Le système de pondération a été critiqué car cette méthode est souvent fondée sur des enquêtes auprès des analystes financiers. La validité de cette méthode est limitée par le nombre des analystes sondés ainsi que par leur représentativité vis-à-vis des autres groupes d'utilisateurs qui n'ont pas le même avis d'importance d'un item. Pour cela, l'adaptation du système d'équi-pondération est utile.

Dans ce sens, Michaïlesco (1998) a utilisé les deux méthodes (pondération, équi-pondération) afin de mesurer la qualité de l'information comptable des entreprises françaises. Une autre critique touche l'utilisation des listes d'items dans les études empiriques. Certaines études antérieures ont été réalisées par les mêmes auteurs qui réutilisent la même liste ou qui adaptent des listes existantes à un autre environnement. A titre d'exemple, citons Firth qui a élaboré une liste d'items pour sa première étude sur les pratiques de diffusion en 1978 et l'a encore utilisée en 1984. Un autre exemple est celui de Singhvi and

Desai (1971), qui ont utilisé 28 items sélectionnés par Cerf (1961) et Mahmoudi (2012) qui a mesuré la qualité de l'information comptable dans les entreprises libyennes en utilisant 83 items. Pour sa part, Cook a pris globalement la liste d'items dans ses travaux concernant deux pays qui ont un environnement différent : la Suède (1989) et le Japon (1992).

## **2.1- Exposé de la méthodologie retenue :**

La revue des différentes recherches réalisées dans le contexte de la diffusion des informations comptables par différentes entreprises et différents pays nous propose trois méthodes alternatives de valorisation des listes d'items : soit une pondération de l'item en fonction de son importance aux yeux d'un utilisateur, soit une équi-pondération, soit encore un chevauchement des deux méthodes. L'indice de qualité permet d'apprécier le contenu de l'information comptable des entreprises dans leurs rapports annuels. Les travaux fondateurs de la méthodologie de l'indice sont ceux de Cerf (1961). Ces travaux, qui consistent à établir une liste d'items ainsi qu'à pondérer ces items afin d'apporter un jugement sur la pratique de l'entreprise dans le rapport annuel, ont été utilisés, jusqu'à la fin des années 80 par d'autres chercheurs qui ont adopté la même méthodologie (Singhvi et Desai, 1971, Buzby, 1974, Choi 1973, Stanga, 1976, Barrett 1976, Belkaoui and kahl, 1978, Firth 1979, Chow & Wong-Boren 1987).

Cette méthode consiste à confier à des utilisateurs experts, le soin d'attribuer une note à chaque item d'une liste, en fonction de leur importance pour la prise de décision. En général, lorsque la valeur accordée aux items est pondérée en fonction de l'importance relative d'un ou plusieurs utilisateurs, cela présente certaines faiblesses qui viennent de la subjectivité de l'estimation donnée à un item : d'une part, le nombre d'utilisateurs consultés est en général limité et le coût de l'enquête présente une contrainte, d'autre part, les analystes financiers constituent un groupe d'utilisateurs qualifiés, alors que l'estimation d'importance des items devrait être différente selon les groupes d'utilisateurs (Cooke, 1989).

Ce dernier, et afin d'éviter le problème de la subjectivité, a utilisé pour la première fois un système d'équi-pondération pour évaluer la qualité de la diffusion d'informations financières des sociétés suédoises. Cette méthode a été également utilisée par (Zhou, 1997), ainsi que par (Michaïlesco, 1998) et (Mahmoudi, 2012) qui ont utilisé la méthode de pondération et la méthode de l'équi-pondération respectivement dans le contexte français et libyen.

Dans un premier temps, nous proposons de suivre la démarche de Michaïlesco (1998) et Mahmoudi (2012) qui ont appliqué les deux méthodes (la pondération, l'équi-pondération) afin de mesurer la production de l'information comptable des entreprises algériennes.

## **2.2- Le choix des variables explicatives et les hypothèses à tester**

Les opérationnalisations des variables explicatives sélectionnées représentent une manifestation des facteurs qui peuvent influencer la qualité de l'information diffusée d'une entreprise à une autre. Le choix des variables est fondé sur les études antérieures que nous venons de présenter, ainsi que sur le cadre théorique de la fidélité de l'information comptable.

### **Premier groupe : hypothèses relatives à l'impact des caractéristiques des entreprises sur la qualité de l'information comptable**

#### ***a- La taille de l'entreprise***

La taille de l'entreprise est souvent mesurée par le chiffre d'affaires ou le total des actifs net, et plus guère par la capitalisation boursière de l'entreprise. Mais, plusieurs raisons peuvent expliquer l'effet de la taille sur le niveau de la production d'informations comptables. Jensen et Meckling (1976) ont montré analytiquement que les coûts d'agence augmentent en fonction de la taille des entreprises. Les grandes sont supposées pouvoir supporter plus facilement les coûts de production des données que les petites (Firth, 1979).

La taille de l'entreprise est souvent présentée comme un facteur déterminant de l'étendue de la communication volontaire d'information par les entreprises (Meek *et al.*, 1995 ; Ahmed et Courtis, 1999 ; Depoers, 2000). En effet, les entreprises de grande taille disposent de ressources importantes pour la préparation d'une information de qualité et les coûts qu'elles encourent sont moindres en raison des économies d'échelle. La recherche comptable (Chow et Wong-Boren, 1987 ; Eng et Mak, 2003 ; Gul et Leung, 2004) documente l'existence d'une relation positive entre la taille de la firme et le niveau de divulgation d'information volontaire. Labelle (2002) ainsi que Bujaki et McConomy (2002) confirment également l'existence d'une relation positive entre la taille de la firme et l'étendue de l'information présentée par les sociétés cotées à la Bourse de Toronto au sujet de leurs pratiques de gouvernance.

Singhvi et Deasi (1971) soulignent également le désavantage compétitif que pourrait représenter, pour les petites entreprises, la diffusion d'informations volontaires, elles peuvent craindre de diffuser une information risquant d'entraîner, dans certains cas, une réaction négative de la part des investisseurs

(Low, 1998). Cependant, une entreprise de grande taille doit faire un arbitrage entre ce désavantage concurrentiel et les coûts politiques. Souvent, une grande entreprise préfère diffuser davantage d'informations financières afin d'alléger les coûts politiques, c'est-à-dire de prévenir les critiques ou les interventions des autorités publiques (Watts & Zimmerman, 1978). Affes et Callimaci (2007) ajoutent que les grandes entreprises sont plus indépendantes des capitaux externes et cherchent à se distinguer sur le marché en donnant de l'information financière d'une qualité supérieure.

De nombreuses études empiriques, dans différents contextes, semblent confirmer cette hypothèse, (Cerf, 1961, Singhvi&Desai, 1971, Buzby, 1974, Stanga, 1976, Firth, 1979, Salamon & Dhaliwal, 1980, Chow & Wong-Boren, 1987, Wallace, 1988, Cooke, 1989, 1991, Raffournier, 1991, Wallace, al, 1994, Raffournier, 1995, Hail, 2002, Wallace & Naser, 1995, Meek et al, 1995, Chau et Gray, 2002, Eng et Mak, 2003 ; Gul et Leung, 2004).

On propose de tester l'hypothèse suivante :

**H 1 : il existe une relation positive entre la taille de l'entreprise et la production d'information comptable de qualité.**

#### ***b- Le secteur d'activité***

Plusieurs études ont tenté de tester l'effet du secteur sur la performance informationnelle des entreprises. Stanga (1976) a montré que le type d'industries est un facteur explicatif important. Zarzeski (1996) constate que le taux le plus important de production qualitative d'informations se trouve dans l'industrie chimique (71) alors que le taux le plus faible est dans le secteur de la construction (59.6) ; pour Meek, Roberts & Gray (1995), les entreprises de gaz, l'exploitation minière et la chimie produisent plus d'informations de qualité, en particulier des informations non financières liées à l'environnement. Cooke (1989) a trouvé que les sociétés suédoises, relevant du secteur du commerce, diffusaient moins d'informations financières que celles qui étaient classées dans le secteur des services et de l'industrie. Dans le cas japonais, Cooke (1992) a montré la différence de niveau de production d'informations financières entre les sociétés en manufacture et en commerce.

La recherche comptable (Meek *et al.*, 1995 ; Ahmed et Courtis, 1999) souligne que l'étendue de la diffusion volontaire d'information varie en fonction de l'industrie. D'autres recherches (Wallace *et al.* 1994 ; Owusu-Ansah 1998 ; Watson *et al.* 2002) ont retenu l'industrie comme variable de contrôle dans l'examen de la divulgation d'information par les entreprises. Wallace *et al.* (1994), par exemple, suggèrent que les entreprises dans une industrie quelconque font face à des conditions particulières qui

auraient un effet sur leurs pratiques comptables ainsi que sur leur stratégie de divulgation d'information. Tel est le cas des institutions financières et des compagnies d'assurances, par exemple, qui présentent des caractéristiques particulières en comparaison avec celles des industries manufacturières. Par ailleurs, Owusu-Ansah (1998) constate que les entreprises qui évoluent dans une industrie fortement réglementée font face à des contrôles rigoureux pouvant influencer significativement leurs pratiques de divulgation d'information. De leur côté, Watson *et al.* (2002) ont trouvé que les entreprises du secteur des médias révélaient moins d'information sur leurs ratios financiers que les entreprises qui évoluent dans d'autres industries.

On propose de tester l'hypothèse suivante :

**H 2 : il existe une relation positive entre le secteur d'activité de l'entreprise et la production d'information comptable de qualité lorsque l'entité est de type industriel.**

### *c- La rentabilité*

Une autre hypothèse séduisante montre que, plus le résultat financier d'un groupe n'est bon, plus ce groupe n'aura de motivation pour augmenter son niveau de production d'informations comptables. Dans le cas contraire, les groupes ont tendance à produire moins d'informations afin de couvrir les raisons de la perte ou de la diminution des profits. La théorie des coûts politiques considère que les entreprises ayant des résultats élevés diffusent davantage d'informations pour justifier le niveau des résultats réalisés, alors que dans le cas inverse, lorsque les niveaux de performance sont bas, les dirigeants d'entreprises ne sont pas enclins à indiquer les raisons de pertes et ils essaient de dissimuler l'explication de baisse des résultats.

Selon la théorie de l'agence, les dirigeants des entreprises, qui sont très rentables, sont susceptibles d'utiliser l'information qu'ils ont à leur disposition afin d'obtenir des avantages personnels. Ils ont donc intérêt à diffuser des informations détaillées justifiant leur statut dans l'entreprise et des contrats d'intéressement dont ils sont susceptibles de bénéficier. Les entreprises les plus rentables ont également intérêt à diffuser des informations pour obtenir des capitaux aux meilleures conditions.

Singhvi et Deasi (1971), affirment que des rendements croissants incitent les dirigeants à diffuser davantage d'informations afin de montrer aux investisseurs que l'entreprise est réellement rentable et d'appuyer la continuité de leurs positions. Certains ont pu prouver cette hypothèse (Cerf, 1961, Singhvi&Desai, 1971), alors que Raffournier (1991) ne l'a pas démontrée dans le cas de la Suisse. Pour tester cette hypothèse, trois variables sont souvent utilisées :

- Le ratio de rentabilité d'exploitation (le rapport entre le résultat d'exploitation et l'actif total)
- Le ratio de rentabilité courante (le rapport entre le résultat courant et l'actif total)
- Le ratio de rentabilité des capitaux propres (le rapport entre le résultat net et les capitaux propres).

Nous formulons donc l'hypothèse suivante :

**H 3 : il existe une relation positive entre la rentabilité financière et la production d'information comptable de qualité**

**Deuxième groupe : hypothèse relative à la gouvernance de l'entreprise sur la qualité de l'information comptable**

Le deuxième groupe dont nous supposons qu'il a de l'influence sur la qualité de l'information concerne les mécanismes externes et internes du gouvernement d'entreprise. Dans ce cadre, quatre hypothèses ont été avancées afin de tester l'effet de mécanismes de gouvernement d'entreprise sur la qualité des informations comptables.

***d- Le comité d'audit***

La gouvernance en matière d'information comptable relève de l'entreprise et de son comité d'audit. De ce fait, le comité d'audit examine les rapports financiers externes avant leur diffusion et recommande leur approbation à l'assemblée générale ordinaire. L'étendue de cet examen et le processus suivi sont généralement décrits dans la charte du comité d'audit. Par ailleurs, le comité d'audit doit être doté d'une expertise, condition idoine de leur implication dans le processus de production de l'information comptable. Il convient de le rappeler que ces acteurs contribuent à doter à l'information produite un gage de crédibilité en terme de fiabilité, de sincérité et d'image fidèle.

De nombreuses études relèvent la compétence, ou l'expertise du comité d'audit comme critère d'efficacité. Il se dégage une réduction des pratiques discrétionnaires avec l'expertise financière du comité d'audit, l'expertise en gouvernance et la présence des banquiers d'affaires (Yang et Krishnan, 2005 ; Xie et al., 2003 ; Bédard et al. 2004 ; Carcello et al. 2006b). En somme, la dimension d'expertise, et notamment d'expertise comptable d'un comité d'audit semble être un élément important de prévention des manipulations du résultat, et par conséquent un facteur de qualité de l'information comptable. Toutefois, les résultats sont mitigés. Ainsi, les résultats de Raman et Ali (2006) en Malaisie sont en contradiction. Ce lien mérite d'être élucidé au sein des entreprises algériennes.

En termes de présence, de nombreux auteurs trouvent une relation positive entre l'existence d'un comité d'audit et le niveau de production de l'information comptable (Arcay et Vasquez, 2005 ; Barako et al., 2006 ; Wright, 1996). Néanmoins, d'autres auteurs ne trouvent aucun lien significatif entre la présence d'un comité d'audit et la qualité de l'information comptable

(Forker, 1992 ; Kent et Stewart, 2008). Ceci nous paraît surprenant au regard du rôle que cet organe est censé jouer dans l'amélioration de la qualité de celle-ci.

On se propose donc de tester l'hypothèse suivante :

**H 4 - Il existe une relation positive entre l'existence d'un cabinet d'audit au sein de l'entreprise et la production de l'information comptable de qualité.**

#### *e- La structure de financement*

Selon la théorie de l'agence (Jensen & Meckling 1976, Smith & Warner 1979), les coûts de l'endettement augmentent en fonction de la part de financement extérieur de l'entreprise. Quand l'endettement est important, les créanciers demanderaient plus d'informations afin d'évaluer la probabilité qu'a l'entreprise de tenir ses engagements et afin d'estimer les risques de transferts de richesses vers les actionnaires. Les dirigeants ont donc intérêt à diffuser davantage l'information quand l'endettement est élevé afin de minimiser les coûts d'agence et d'attirer les créanciers (banques ou investisseurs sur le marché financier).

Un niveau élevé d'endettement est associé à un accroissement du risque de faillite et de la probabilité de violation des clauses restrictives des contrats d'endettement (Dechow *et al.*, 1996). Par conséquent, une augmentation de l'endettement devrait se traduire par une amélioration du niveau et de la transparence de l'information au sujet des pratiques de gouvernance pour rassurer les investisseurs quant à la qualité de la gouvernance de l'entreprise et pour atténuer la perception du risque de faillite (Bujaki et McConomy, 2002).

Dans le cas de la France, Jaggiet Low (2000) et Michăilescu (1999), ont montré qu'il y a une association positive entre le niveau d'endettement et la diffusion d'informations financières. Les entreprises très endettées sont suivies par les créanciers qui s'assurent que l'entreprise n'agit pas dans un sens contraire au respect de ses engagements. Cela amène les entreprises à diffuser des informations financières sur leur propre santé afin de répondre à l'attente des créanciers, informations relatives notamment aux contrats de dettes. Cerf (1961), Chow et Wong-Boren (1987) ainsi que Raffournier (1991) ont tous supposé qu'il existe une relation positive entre le niveau de diffusion des informations et l'effet de levier (mesuré par le

rapport entre les dettes financières et l'actif total). Les résultats du test statistique ont montré que l'hypothèse n'est pas validée.

Zarzeski (1996) avance que les créanciers sont très proches de l'entreprise et qu'ils ont un pouvoir d'accéder aux informations directes. Elle indique qu'il doit exister une relation négative entre le niveau d'endettement et la quantité d'informations diffusées. Dans le même sens, Larcher (1994) considère que l'hypothèse selon laquelle le recours au financement externe conduit à une forte diffusion d'informations comptables n'est pas justifiée dans le cas de la Suisse. L'explication réside dans le fait que deux sources de financement sont privilégiées en Suisse : l'emprunt obligataire et les emprunts à long terme à taux bonifié.

Dans les deux cas, et avant la réalisation de l'émission, les banques s'assurent de la fiabilité du client en vérifiant la comptabilité interne de l'entreprise et exigent de siéger au conseil d'administration pendant toute la durée du remboursement de l'emprunt afin de contrôler la bonne marche de l'entreprise. Dans ces conditions, le rapport financier est d'une utilité moindre. Il existe plusieurs ratios qui reflètent la structure financière :

- le rapport entre les dettes financières et les capitaux propres
- le rapport entre les dettes nettes et l'actif total (Belkaoui&Karpik, 1989)
- le rapport entre les dettes bancaires et les capitaux propres
- le rapport entre les dettes à long terme et les capitaux propres

L'hypothèse est formulée comme suit :

**H 5 : il existe une relation positive entre le niveau d'endettement de l'entreprise et la production d'information comptable de qualité**

#### **f- La rémunération des dirigeants**

La rémunération des dirigeants est constituée par le salaire, le bonus, les stock-options, le plan de retraite et les avantages en nature. Le mode de rémunération incitatif se situe au cœur de la théorie positive de l'agence (Jensen et Mackling, 1976 ; Jensen 1984). En ce sens, il y a deux sortes de contrats : ceux qui lient les dirigeants aux actionnaires et ceux qui lient les actionnaires et les créanciers. Dans la relation actionnaires-dirigeants, les actionnaires transfèrent leurs pouvoirs et donnent leur capital en gestion à des dirigeants. Selon, Jensen et Meckling (1976), les dirigeants ne détiennent pas la totalité du capital de leurs entreprises, ils ont donc intérêt à utiliser une partie de la richesse de celles-ci pour des satisfactions

personnelles. Associer la rémunération des dirigeants à la performance boursière de l'entreprise, afin d'éviter ce détournement de richesses, serait de nature à atténuer les conflits d'intérêts avec les actionnaires, en incitant les dirigeants à maximiser la valeur. Les clauses incitatives, dans le contrat de rémunération, permettent aussi d'apporter une explication aux comportements opportunistes des dirigeants dans leurs choix comptables (Watts et Zimmerman, 1987).

Pour Jensen et Meckling (1976), le comportement opportuniste d'un dirigeant dépend de la proportion de capital qu'il détient. Lorsque celle-ci est importante, il va mieux gérer l'entreprise de façon à maximiser sa valeur.

Une étude menée entre 1992 et 1995 sur un échantillon de 1129 entreprises par Nagar et al. (2003) a montré qu'il existe une relation positive entre la qualité de la publication des informations, mesurée par la cotation, et les plans d'intéressement des dirigeants. Ils ont montré que les plans de rémunération des dirigeants, basés sur des stock-options ou sur la valeur boursière de l'entreprise, incitent ces derniers à améliorer la qualité de leurs publications, et qu'en conséquence ils leur permettent de réduire le problème d'agence. Ensuite, la théorie d'agence prévoit que l'alignement de la rémunération des dirigeants à la performance de l'entreprise les incite à augmenter les résultats.

Pour cela, les dirigeants ont intérêt à produire davantage d'informations financières de qualité. On peut donc formuler les hypothèses suivantes :

**H 6 - Il existe une relation négative entre le mode de rémunération des dirigeants de l'entreprise et la qualité des informations comptables lorsque les dirigeants sont rémunérés en salaire fixe.**

*g- Un cadre strict et rigoureux d'un contrôle de qualité (ISO)*

Le contrôle de la qualité de la préparation de l'information financière est encadré par la gouvernance de l'entreprise afin d'assurer la bonne pratique qui assure que l'entreprise est gérée conformément aux intérêts de tous ses actionnaires (Véron 2002, p.5 et 6). La norme ISO 9000 définit la qualité comme l'aptitude d'un ensemble de caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences. Ces exigences peuvent être des critères explicites comme : performance, fiabilité, sécurité, etc. Ou implicite relatifs à la satisfaction des utilisateurs (Casta et Stolowy 2012, p.2).

Les états financiers montrent les résultats de la gestion des dirigeants qui permettent aux utilisateurs d'évaluer ces dirigeants, de les maintenir ou les remplacer, de garder ou vendre leurs investissements et de prendre autres décisions économiques (Burlaud et Colasse 2010, p.11 et 12). L'existence d'un cadre

strict et rigoureux du contrôle de qualité favoriserait la production des informations comptables de qualité.

Pour Jensen (1993), le système managérial constitue un mécanisme interne de gouvernance dont l'effectivité et l'efficacité varient en fonction du rôle que jouent ces normes dans l'économie, de la nature du modèle économique et des systèmes juridiques (La Porta et al., 2006 ; 2000 ; 1999 a et b). On peut donc formuler les hypothèses suivantes :

**H 7 : La présence d'un cadre strict et rigoureux d'un contrôle de qualité a un impact positif sur la production d'une information de qualité.**

**Troisième groupe : hypothèses relatives à la politique comptable des dirigeants sur la qualité de l'information comptable**

***h- Politique comptable des dirigeants***

La direction est responsable de la préparation de l'ensemble de la politique comptable menée au sein de l'entreprise. Il en est de la gestion des risques, de l'établissement, du suivi et de l'évaluation du contrôle interne. Elle dispose à cet effet d'un pouvoir discrétionnaire lui permettant d'influer sur le contenu informationnel des états financiers de l'entreprise. De ce fait, la flexibilité des règles comptables permet aux dirigeants d'exercer leur jugement pour publier des résultats en fonction d'objectifs discrétionnaires (Watts et Zimmerman, 1986, 1990, Subramanyan, 1996).

En effet, si l'on considère que les dirigeants sont mieux informés que les investisseurs sur les perspectives de leur entreprise, ils ont intérêt, dans un but de signalisation, à communiquer au marché, par une gestion adéquate du résultat comptable, l'information privée qu'ils détiennent (Janin et Piot, 2008). Une difficulté se dégage quant à l'appréciation de leur orientation managériale<sup>1</sup>. Cela peut être une des motivations vertueuses des dirigeants en la matière (Janin et Piot, 2008). En effet, l'idée selon laquelle les dirigeants manipulent les données comptables est centrale dans un grand nombre de travaux académiques en comptabilité.

Cependant, il faut rappeler que les informations comptables ne sont pas issues seulement du bon vouloir des dirigeants mais l'aboutissement d'un processus de reporting subissant des validations internes de l'ensemble des acteurs de cette chaîne de production de l'information (Lamrani, 2012). Dans cette étude, les choix comptables du dirigeant sont mesurés par la méthode d'amortissement pratiquée et celle de l'évaluation des stocks.

De ce qui précède, notre première hypothèse trouve son fondement.

**H8 : Le choix du mode d'amortissement linéaire influence significativement sur la qualité de l'information comptable produite.**

**H9 : Le choix des méthodes d'évaluation des stocks a un impact sur la production de l'information comptable si les entreprises optent pour la méthode FIFO.**

À l'aide de plusieurs variables, nous allons essayer de mettre en évidence la capacité des huit variables sélectionnées pour expliquer les variations de la qualité de l'information comptable produites par les entreprises algériennes. Nous allons apprécier le pouvoir explicatif de chaque déterminant pour la période étudiée afin d'apporter un jugement sur les effets de chaque variable dans le temps.

## **Section 02 : Objectif méthodologique de l'étude empirique de la recherche**

L'intérêt que nous portons à la production des informations comptables dans le rapport annuel se justifie doublement, dans le contexte actuel interne (pays en transition vers l'économie de marché, privatisation, investissements étrangers, marché financier) et dans le contexte externe (scandales financiers). Pour ce faire, nous procéderons en deux phases.

Premièrement, nous allons analyser un échantillon des entreprises algériennes grâce à une liste d'items afin d'attribuer une note de qualité pour chaque item perçu par les utilisateurs. Pour ce faire, nous allons établir une étude par trois questionnaires qui sera destinée à ce groupe.

Enfin, en deuxième phase, nous allons tester quelques variables issues des études antérieures qui sont, à nos yeux, susceptibles d'expliquer les différents degrés de qualité des informations financières diffusées dans les rapports annuels de notre échantillon. Le test de ces variables explicatives mettra en évidence davantage d'éclaircissements et d'explications sur l'analyse empirique de la qualité des informations comptables.

### **1- Elaboration de l'indice de qualité de l'information comptable :**

Pour émettre un jugement et mesurer la qualité des informations comptables dans le rapport annuel des entreprises algériennes, nous avons élaboré une liste pour évaluer les items par la pondération.

En effet, la comptabilité s'adresse à des utilisateurs différents : les actionnaires, les créanciers (les autorités de surveillance prudentielle), l'État dans ses différentes fonctions (notamment le prélèvement

fiscal et la statistique nationale) et, plus généralement, l'ensemble des partenaires de l'entreprise (les salariés, les clients, les organismes sociaux, les fournisseurs, les banques).

Une seule catégorie d'utilisateurs a été souvent visée pour évaluer les items avec quelques exceptions, celles des analystes financiers (Cerf, 1961, Singhvi et Desai, 1971, Buzby, 1974, Stanga, 1976, Barrett, 1976, Firth, 1979, Cook, 1989, Michaïlesco, 1998), ce qui laisse penser que ce choix ne représente pas l'ensemble des utilisateurs d'informations financières. Dans ce sens, Cook (1989) a raison de dire que « s'il est clair qu'un groupe d'utilisateurs va attacher une importance à un item, celle-ci sera différente pour un autre groupe... ».

À partir de ce constat, nous avons donc visé quatre groupes d'utilisateurs des informations comptables afin d'évaluer la liste d'items. Ce choix qui consiste à viser plusieurs groupes d'utilisateurs (experts comptables, commissaires aux comptes, contrôleurs fiscaux et un représentant d'une institution financière) est motivé par le fait qu'ils sont facilement accessibles. De plus, ils sont capables de porter un jugement sur l'offre d'informations actuelle des entreprises.

### **1.1- Description des items retenus**

Le questionnaire est l'outil de recueil, d'enregistrement et de stockage de l'information et il est souvent utilisé pour collecter les données nécessaires à l'établissement du système de pondération.

La première partie du questionnaire permet de soumettre la liste aux utilisateurs sélectionnés afin de leur faire évaluer l'apport de chacun des items à la qualité d'informations comptables produites dans les entreprises. La deuxième partie du questionnaire avait pour objectif d'identifier l'entreprise à travers cinq questions fermées (forme juridique, âge de l'entreprise, localisation du siège social, secteur d'activité). La troisième partie du questionnaire avait pour objectif de questionner le processus de production de l'information comptable au sein des entreprises algériennes. Cette partie est constituée de 8 questions fermes (choix comptables du dirigeant, présence du comité d'audit, qualité de l'audit, certification des normes ISO, rentabilité financière et solvabilité, rémunération des dirigeants, etc.).

Une tâche majeure a été la sélection des items d'informations qui pourraient être attendus et signalés dans le rapport annuel d'une entreprise. La recherche ne se limite pas aux états financiers mais elle était liée au contenu entier du rapport annuel. Dans la construction de la liste d'items, nous avons essayé d'atteindre certains objectifs : il fallait que la liste soit la plus représentative et objective possible, qu'elle présente l'opinion de tous les utilisateurs et ne se limite pas à un certain groupe d'utilisateurs ; de plus, une

augmentation du nombre des items correspond mieux aux besoins de tous les utilisateurs. Sur ce dernier point, une même approche a été adoptée par (Barrett, 1977, Wallace, 1987, Cooke, 1989).

Les items inclus dans les listes, ainsi que nous l'avons vu dans les études antérieures, sont souvent sélectionnés à partir :

- D'une revue des publications comptables et financières et des études antérieures
- Du contenu de rapports financiers récents réputés pour leur excellente qualité
- Des attentes de groupes d'utilisateurs particuliers des rapports annuels
- Des recommandations de l'IASB, SCF
- Des items utilisés et diffusés par un nombre minimal d'entreprises de l'échantillon.

La revue des listes d'items utilisées dans les études antérieures, les études universitaires, les informations recommandées par le Système Comptable Financier (SCF), les organismes comptables français, anglo-saxon, plusieurs rapports annuels, plusieurs ouvrages de comptabilité et d'analyse financière, constituent les sources utilisées pour construire le rapport annuel idéal qui présente tous les items, pour tous les utilisateurs. Nous considérons que les items ont la même importance. Notre liste d'items comporte six rubriques ainsi que la montre ce tableau.

N°	Intitulé des Items
	Informations sur la régularité
1	présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation
2	précision sur les AFC (les allocations de fin de carrière)
3	informations sur les frais d'établissement
4	informations sur les frais de Développement immobilisé et fonds commercial
5	informations sur les modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts
6	informations sur les charges à payer et produits à recevoir
7	informations sur les charges et produits constatés d'avances
8	informations complémentaires sur les opérations crédit-bail
9	précision sur les modes et méthodes comptables appliqués
10	précision sur l'application du report à nouveau en cas de changement de méthode
11	précision sur les changements d'estimation et sur les erreurs corrigées au cours de l'exercice
	Informations sur l'importance significative
12	précision sur les modalités de calcul des amortissements et provisions
13	informations donnant accès à la comparabilité d'un exercice sur l'autre
14	nature, montant et traitement comptable des opérations effectuées en monnaies étrangères

15	précision sur les méthodes utilisées en cas d'écart d'évaluation et de réévaluation
16	informations sur le respect de la durée restante jusqu'à leur échéance des créances et dettes
17	informations sur les engagements financiers effectués (dirigeant, filiales, titres de participations)
18	précision et informations sur les montants et valeur nominale des actions et parts sociales
19	précision sur le traitement comptable des charges et produits sur exercices antérieurs
20	précision sur la reprise exceptionnelle des charges sur exercices antérieurs
21	précision sur la reprise exceptionnelle d'amortissements
22	information sur la situation du montant du chiffre d'affaire par secteur d'activité et par zone géographique
23	informations sur la situation par catégorie de l'effectif moyen, leurs revenus et leurs temps de travail (temps plein/partiel)
	<b>Information sur la sincérité</b>
24	précision sur les écarts de réévaluation et sur les immobilisations réévaluées
25	précisions sur les provisions
26	prévisions sur les passifs éventuels
27	précisions sur les coûts d'acquisition, de production des immobilisations et stocks
28	précisions sur les biens acquis ou produits pour un coût global
29	précisions sur les quotes-parts de résultat sur opérations faites en communs
30	précisions sur les produits et charges exceptionnelles
31	précisions sur les frais d'accessoires d'achat
32	précisions sur les montants d'impôts différés actif et passif
33	précisions sur la réintégration des charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal
34	précisions sur le type d'inventaire adopté (permanent/intermittent)
35	précisions sur les actions propres
36	précisions sur calcul des réserves (légale et facultative)

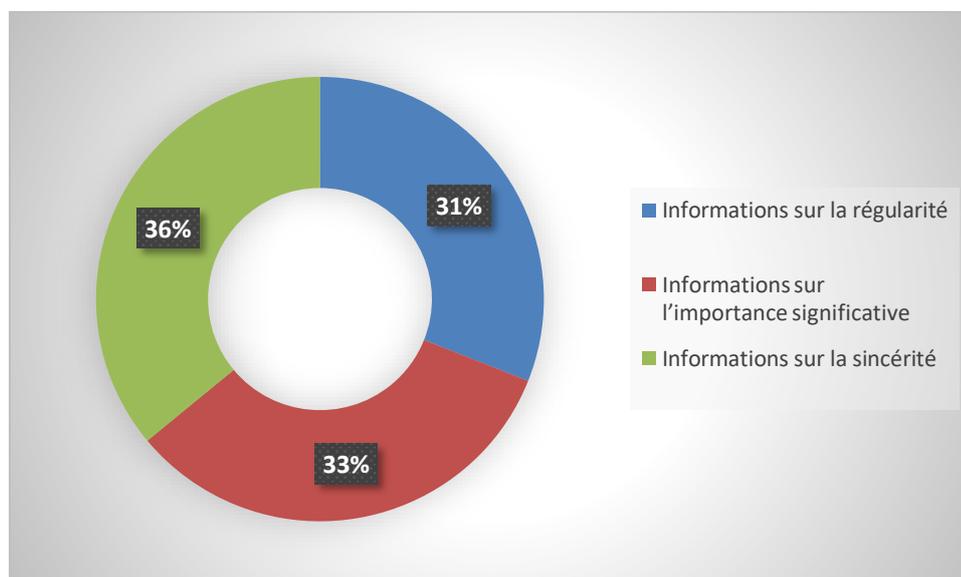
Tableau n° 01 : Questionnaire distribué aux entreprises

Après avoir établi notre liste d'items, nous avons choisi de suivre le système de Cook et nous avons structuré nos items en trois rubriques. Dans le tableau, nous résumons la distribution des items dans les trois sections.

	<b>Rubriques</b>	<b>Nombre d'Items</b>	<b>Pourcentage</b>
1-	Informations sur la régularité	11	31%
2-	Informations sur l'importance significative	12	33%
3-	Informations sur la sincérité	13	36%

<b>TOTAL</b>	<b>36</b>	<b>100%</b>
--------------	-----------	-------------

Tableau n° 02 : Les rubriques du questionnaire



Graphisme n° 01 : Répartition des rubriques du questionnaire

## 1.2- Evaluation de la qualité de l'information comptable des entreprises de l'échantillon

Après avoir construit l'indice de mesure de qualité de l'information comptable, nous allons l'appliquer aux entreprises de notre échantillon. Ainsi, nous allons commencer cette deuxième étape par décrire l'échantillon d'étude, le support de l'étude et la période de l'étude. Ensuite, nous expliquerons le protocole de calcul du score de qualité et de l'indice de qualité.

### a- Description et analyse de la population sélectionnée :

La population étudiée est constituée des entreprises exerçant leurs activités en Algérie. Il s'agit principalement des Sociétés par Action (SPA), sur lesquelles pèse l'obligation de certification des états financiers par un auditeur légal sous certaines conditions. De ce fait, nous avons mobilisé les utilisateurs sélectionnés, à savoir les experts comptables, les commissaires aux comptes, la direction des impôts et les institutions financières pour répondre à notre questionnaire.

Pour choisir les unités d'échantillonnage, nous avons utilisé la méthode de l'échantillonnage par choix raisonné. A cet effet, 60 questionnaires ont été administrés respectivement dans les villes d'Oran (27), Alger (13), Tlemcen (8), Sidi Bel-Abbés (6) et Mostaganem (6). Nous avons reçu 43 questionnaires

complétées et exploitables, soit un taux de réponse de 72 %. Ces derniers se répartissaient ainsi, 27 d’Oran, 8 d’Alger, 2 de Tlemcen et 3 de Mostaganem et 3 de Sidi Bel-Abbès.

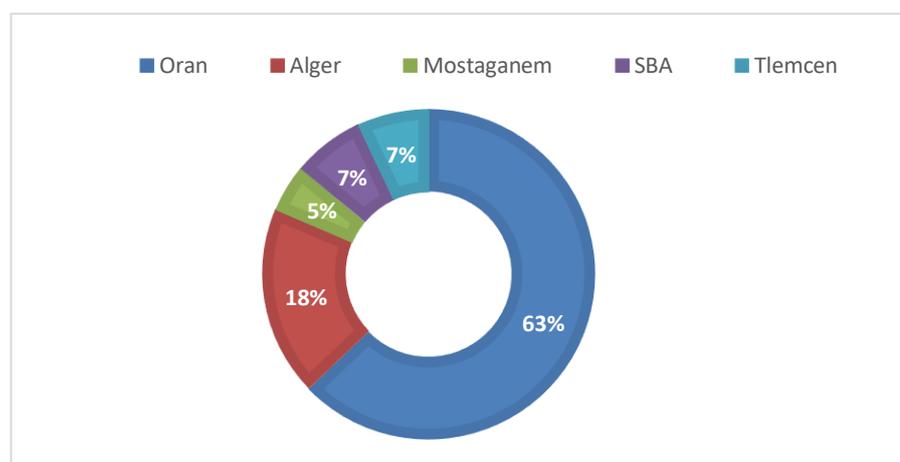
Nous avons établi comme nécessaire que les entreprises choisies soient représentatives de l’économie algérienne. Les entreprises de l’échantillon présentent des caractéristiques différentes en termes de taille et d’activité (industrielles, commerciales, services, ...). Cette diversité de notre échantillon est due à la technique d’échantillonnage choisie. Le tableau suivant présente un aperçu des différents secteurs d’activités des entreprises de notre échantillon, nous pouvons l’organiser en plusieurs secteurs d’activités :

Secteur d’activité	SPA	%
Industriel	<b>11</b>	26%
Commercial	<b>13</b>	30%
Service	<b>19</b>	44%
<b>TOTAL</b>	<b>43</b>	<b>100%</b>

Tableau n° 03 : Distribution des questionnaires par secteurs d’activité

Il est question de décrire les entreprises ayant participé à l’étude car connaître les caractéristiques de ces entreprises est essentielle pour avoir une bonne compréhension des facteurs susceptibles d’influencer la qualité de l’information comptable produite.

La majorité des entreprises observées a été créée entre 1963 et 1998. Il s’agit des entreprises dont l’âge se situe entre 19 et 54 ans. De ce fait, les entreprises de moins de 19 ans sont fortement représentées (70,9

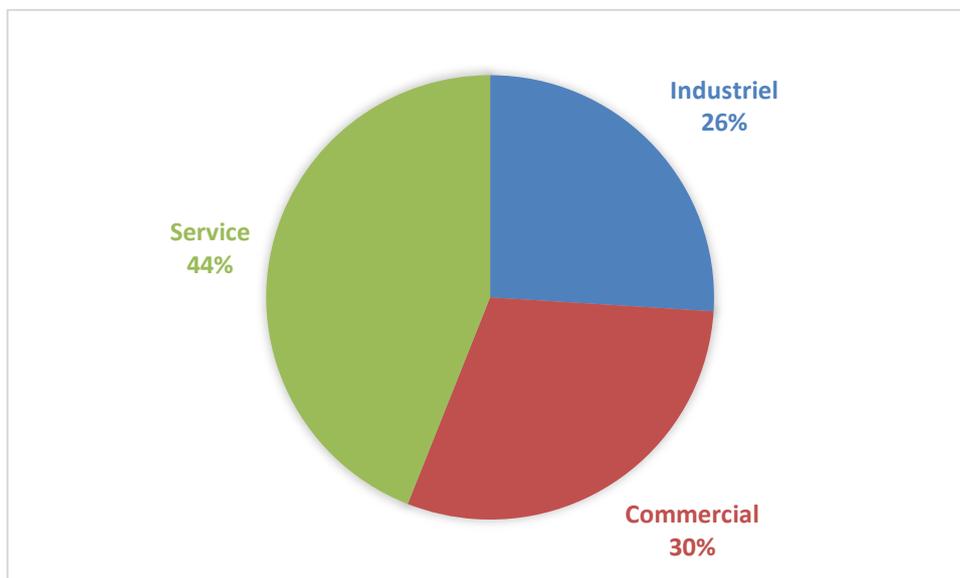


%). De ce fait, l’étude porte sur des entreprises matures.

## Graphisme n° 02 : Répartition des questionnaires à travers les wilayas

Plus de la moitié des entreprises observées ont leur siège social dans la ville d'Oran, soit 62,7 % des entreprises de l'échantillon. Ensuite les villes d'Alger, de Mostaganem, de Sidi Bel-Abbes et de Tlemcen qui abritent respectivement 18,6 %, 6,9 % et 4,6 % des entreprises observées. Ce constat s'explique du fait de la place prépondérante qu'occupe la ville d'Oran dans le tissu économique en Algérie.

L'échantillon enquêté couvre les entreprises exerçant dans divers types d'activité, même s'il se dégage une forte représentativité de l'activité de service (44,4 %), le secteur industriel représente que 30 %. Aussi, le secteur industriel est faiblement représenté (moins de 26 %). Cette situation traduit la réalité du paysage économique du tissu algérien quant aux sociétés.



Graphisme n° 03 : les secteurs d'activité

### b- Les méthodes statistiques mises en œuvre

L'analyse statistique descriptive donne des indications sur le phénomène étudié et Le traitement s'est fait quant à lui à partir du Logiciel d'analyse des données SPSS.

- La moyenne arithmétique est utilisée pour déterminer le poids que leur attribuent les utilisateurs sélectionnés, poids qui consiste à additionner une suite de nombres et à diviser le résultat obtenu par le nombre d'observations
- Pour analyser la structure des scores d'indice, les indicateurs sont la variance, l'écart-type, Le coefficient de symétrie pour la moyenne et le kurtosis

- Une analyse de la représentativité des résultats par rapport à l'attitude des utilisateurs (validité et description) est effectuée
- Une analyse est aussi effectuée au niveau des sections des scores

Un nombre limité d'hypothèses a fait l'objet d'une validation empirique. La plupart des hypothèses proviennent d'études antérieures. Notre étude empirique propose une mise en perspective sur 01 année. Nous avons choisi 08 séries de facteurs explicatifs et notre méthodologie statistique définie suit la démarche utilisée dans les études antérieures.

### **c- Les analyses de la description des données collectées :**

La moyenne est souvent préférée au mode. Lorsque nous calculons une moyenne, c'est toujours la moyenne arithmétique qui nous permettra d'évaluer l'importance de chaque item pour les utilisateurs en fonction de moyen obtenu. La moyenne arithmétique permet d'établir notre instrument pour évaluer ensuite les rapports annuels des entreprises.

#### *- La fiabilité de la description*

Après avoir testé la validité de notre indice, nous allons dans ce qui va suivre, mesurer sa fiabilité à l'aide des méthodes les plus utilisées et recommandées par Churchill (1979), à savoir le calcul de l'alpha de Cronbach. L'alpha de Cronbach est une technique qui permet d'évaluer l'homogénéité et la cohérence interne d'une échelle. Cortine (1993) avance que cet indicateur donne une information sur la mesure dans laquelle chaque item d'une échelle corrèle avec au moins un autre item de celle-ci.

En appliquant ce test sur notre indice, nous obtenons, à l'aide du logiciel SPSS, un alpha de Cronbach égal à 0.823. Ce résultat représente une bonne fiabilité étant donné que la règle de décision est d'avoir un alpha qui soit compris entre 0.7 et 0.9 (Kline, 1993). Un coefficient fort indique que l'échantillon d'items capture correctement le construit (Galtier, 2005). Cependant, Evrard et al. (1997) estiment que ce coefficient doit être compris entre 0.6 et 0.8 pour être acceptable. De même, Evrard, Roux et Pras (2000) estiment qu'un alpha supérieur à 0.6 est tout à fait convenable pour une recherche exploratoire. Pour Nunnally (1978), un alpha qui se rapproche de 1, l'échelle a une bonne cohérence interne. Dans le cas contraire, si l'alpha se rapproche de 0, la cohérence interne de l'échelle est faible. Un alpha est acceptable quand il est compris entre 0.6 et 0.7

#### *- La variance et l'écart-type*

Ils expriment la dispersion des mesures, et plus la dispersion des réponses est importante, plus la variance et l'écart-type sont élevés. La variance et l'écart-type sont deux mesures de même nature de la dispersion des observations par rapport à la moyenne, l'écart-type ayant la même dimension que la moyenne et la variance ayant une dimension carrée. Ces mesures apprécient l'intensité du groupement des valeurs autour de la caractéristique centrale qu'est la moyenne.

- *Le coefficient de concentration ou d'aplatissement ou (kurtosis)*

L'indice ou le coefficient est un indicateur synthétique d'inégalités. Il varie entre 0 et 1. Il est égal à 0 dans une situation d'égalité parfaite et il est égal 1 dans la situation la plus inégalitaire possible. Cet indice est appelé l'indice de Gini. Plus ce coefficient a une valeur différente de zéro et positive, plus les observations sont concentrées : la distribution des observations se situe au-dessus d'une loi normale. De même, plus le coefficient a une valeur différente de zéro et négative, plus les observations sont étalées, la distribution des observations se situe au-dessous d'une loi normale.

- *Le coefficient de symétrie (Skewness)*

Le coefficient de symétrie tient compte de l'écart entre la moyenne arithmétique et la médiane. C'est aussi une caractéristique de concentration. Il permet de caractériser la symétrie de la distribution des réponses par rapport à la valeur centrale. Il est nul si la distribution des fréquences relatives est symétrique autour de la moyenne et est positif si la distribution est plus étalée à droite qu'à gauche.

#### **d- Détermination et validation des données statistiques**

A l'observation de l'échantillon étudiée, on constate que les valeurs de l'indicateur servant à quantifier la qualité de l'information comptable relevée pour l'année 2017 sont équilibrées. En effet, la médiane de la distribution des points est centrée dans les différentes boîtes. Il existe un important nombre de valeurs typiques et l'étalement de l'écart interquartile sur l'année suggère que les données ne sont relativement pas dispersées autour de la médiane. Le tableau ci-dessous, présentant les statistiques descriptives de la variable dépendante mesuré pour l'année 2017, la variable qualité de l'information comptable suit une loi normale. En effet, le coefficient de symétrie ou skewness est inférieur à 1 et le coefficient d'aplatissement ou kurtosis est inférieur à 1,5.

		Statistiques	Erreur standard	
QIC	Moyenne	0,5868433	0,03280415	
	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	Borne inférieure	0,5206418	
		Borne supérieure	0,6530447	
	Moyenne tronquée à 5 %	0,5993794		
	Médiane	0,6481500		
	Variance	0,046		
	Ecart type	0,215111		
	Minimum	0,02377		
	Maximum	0,88040		
	Plage	0,85663		
	Plage interquartile	0,32592		
	Asymétrie	-0,987	0,361	
	Kurtosis	0,104	0,709	

Tableau n° 04 : Calcul du coefficient de symétrie et du coefficient d'aplatissement

Le fait qu'une variable suive une distribution normale, étant une condition nécessaire pour de nombreux tests statistiques, la variable qualité de l'information comptable en 2017 sera considérée comme notre variable dépendante dans la suite de nos analyses.

## 2- Validation et valorisation de l'indice de la qualité de l'information comptable

Une fois la liste des items établie distribuée aux entreprises, il est fondamental de valoriser chacun de ces items constitutifs. Dans ce sens, l'objectif est de valider l'indice de la qualité de l'information comptable. Dans la littérature, il existe deux méthodes de valorisation des items : soit une pondération de l'item en fonction de son importance aux yeux d'une catégorie d'utilisateurs, soit une équi-pondération. La première méthode est la méthode la plus utilisée et consiste à confier à des utilisateurs experts, le plus souvent des analystes financiers, le soin d'attribuer une note à chaque item d'une liste en fonction de leur importance pour la prise de décision d'investissement (Michaelesco, 1998).

Afin de valider notre indice, nous avons envoyé la grille d'évaluation de la qualité de la communication financière sous forme de questionnaire aux utilisateurs concernés. Ces derniers ont été invités à attribuer une note à chaque item. Dans ce qui va suivre, nous allons, dans un premier temps, procéder à une analyse descriptive de leurs réponses. Dans un deuxième temps, nous ferons un ensemble de tests de validité et de fiabilité de notre indice.

## **2.1- Valorisation des items**

Notre choix se justifie par la capacité de ces professionnels à évaluer l'importance de certains items dans la prise de décision d'investissement et par leur pouvoir de persuasion sur les décisions d'investissements des petits porteurs ou sur le cours des actions. Pour Dhaliwal (1980), cette méthode de valorisation en s'appuyant sur l'avis des utilisateurs professionnels, tels que les analystes financiers, est basée sur trois principales hypothèses :

- Ces utilisateurs possèdent un haut niveau de discernement sur l'usage fait de l'information ;
- L'importance relative de l'information est tenue pour constante quel que soit l'ensemble des informations fournies ;
- L'importance relative d'un item est présumée invariable dans un même temps.

La valorisation est faite sur la base de l'échelle de Likert à cinq entrées allant de « pas du tout important », « pas important », « moyennement important », « important » et « très important ». Cette échelle fournit une mesure de l'attitude qui peut être qualifiée de mesure de niveau d'intervalles.

Cette valorisation consiste à pondérer les items en fonction de leur importance aux yeux des utilisateurs. La note la plus faible montre que l'item n'a aucune importance alors qu'un item obtenant la note maximale est considéré comme primordial. La valeur de chaque item est obtenue par la moyenne arithmétique des notes obtenues par tous les répondants à chacun des items.

La qualité de l'information s'évalue d'après sa capacité à reproduire une réalité qui ne soit biaisée, ni par la perception et les jugements de l'émetteur, ni par la forme qui rend intelligible cette réalité (Michaïlesco, 1999). Cette qualité dépend des besoins d'un récepteur et doit répondre à des contraintes de coût et de temps. Le concept de qualité est donc défini par trois caractéristiques qualitatives, à partir d'une double fonction assignée à l'information comptable – une fonction utilitaire et sociale.

Dans leurs études, Michaïlesco (1999) et Mahmoudi (2012) mesurent cette qualité par une liste d'items, ou indicateur de diffusion, associée à un système de pondération. D'autres études se sont penchées sur

l'utilisation des accruals pour mesurer la qualité de l'information en s'appuyant sur des modèles d'estimation (Jeanjean, 2002).

Mahmoudi (2012) utilise cet instrument de mesure de la qualité à un rapport annuel déroulant en trois étapes : dans un premier temps, il calcule le point de qualité théorique. Ce dernier est la somme des points obtenus par les items après application de la pondération. Le point de qualité théorique donne une appréciation de l'étendue de l'information comptable. La deuxième étape consiste à identifier les nombres d'items présents dans le rapport annuel lors de sa lecture. La démarche est dichotomique. Cela signifie que l'item reçoit 1 s'il est présent, et 0 dans l'autre branche de l'alternative, c'est-à-dire lorsque l'item n'est pas présent ou pas valable pour certaines entreprises. L'attribution de notes à ces items est fonction de la quantité d'informations apportées dans le rapport annuel. Et la dernière étape de la démarche consiste à diviser le point général par le point théorique.

La note finale détermine l'indice de qualité pour chaque entreprise. Dans cette étude, nous utilisons la méthode de pondération comme mesure de la qualité de l'information comptable produite au sein des entreprises algériennes.

## 2.2- Protocole de calcul du score de qualité et de l'indice de qualité

Afin de déterminer le score réel obtenu par chaque entreprise, nous allons totaliser les notes obtenues par tous les items après la lecture de leur rapport annuel suivant la formule suivante :

$$SR_J = \sum_{i=1} S_i$$

Avec  $SR_j$  : Le score réel de l'entité J

Le nombre d'items dans l'indice

$S_i$  : Le score de l'item 1 s'il est publié et 0 en cas de contraire

Ce score de qualité contribue à l'évaluation de l'étendue de l'information mais il ne mesure pas la qualité de l'information produite. En plus, étant donné le secteur d'activité et particularité de chaque entreprise, certains items ne peuvent être applicables à toutes les entreprises de l'échantillon.

Pour ces entreprises, nous devons calculer un score théorique correspondant au score maximum qu'elles pourraient obtenir. Spécifique pour chaque firme, ce score théorique est calculé en écartant les items qui ne lui sont pas applicable.

Par la suite, il sera utilisé pour calculer l'indice de qualité.

$$ST_J = \sum_{i=1} S_i$$

Avec  $ST_j$  : Le score théorique de l'entité J

Le nombre d'items dans l'indice

$S_i$  : Le score de l'item 1 s'il est publié et 0 en cas de contraire

Une fois le score réel et le score théorique, on peut calculer l'indice de qualité suivant la formule suivante :

$$\text{Indice de qualité } J = \frac{SR_J}{ST_J}$$

Avec :  $SR_J$  Le score réel de l'entité J

$ST_J$  Le score théorique de l'entité J

Tableau n° 05 : Calcul de l'indice de qualité

Le rapport entre le score réel par le score théorique nous permettra d'obtenir un indice qu'on appellera indice de qualité. Cet indice permet de comparer la qualité de l'information comptable d'une entreprise à l'autre (Cook, 1989).

### 3- Construction des variables explicatives : choix du modèle statistique et mise en place :

Dans cette étape, nous procéderons à une analyse univariée des données. Cette analyse a pour objectif de tester nos hypothèses de recherche par l'étude de chaque variable explicative sur l'échantillon. L'objectif est de mettre en évidence l'existence de différences significatives entre cet échantillon afin de dresser un profil type d'entreprise ayant une information comptable de qualité. Ainsi, nous allons utiliser le test ANOVA et le test t de Student afin de comparer les valeurs moyennes issues des deux variables

(quantitative/qualitative). Nous allons aussi voir dans quelle mesure les écarts empiriques observés peuvent valider nos hypothèses à partir de la régression linéaire simple pour les variables quantitatives.

Dans une seconde étape, nous procéderons à une analyse multivariée qui a pour objectif, de mettre en évidence les déterminants de la probabilité qu'une entreprise produise une information comptable de qualité. Dans cette analyse, nous allons prendre en compte, l'effet simultané des différentes variables explicatives et non séparément comme dans l'analyse univariée. Nous allons utiliser la sélection ascendante (ou pas à pas). Il s'agit d'une méthode qui n'exclut aucune variable.

### 3.1- **Modèle statistique : choix et mise en place :**

Le modèle d'explication des variables indépendantes utilise dans un premier temps, un test d'ANOVA suivi de celui de Student T, puis nous entamerons à une procédure de la régression linéaire multiple. Nous allons d'abord justifier le choix de cette méthode puis nous préciserons les modalités de la mise en place et d'interprétations des résultats.

- **Le choix des méthodes statistiques :**

Les analyses de variance (ANOVA) sont des techniques permettant de savoir si une ou plusieurs variables dépendantes sont en relation avec trois ou plusieurs variables dites indépendantes.

Le test de Student, il est utilisé pour comparer que deux échantillons indépendants et/ou appariés (2 versions, adaptées à chaque catégorie d'échantillons). Lorsqu'il y a plus de 2 échantillons, il devient nécessaire d'utiliser une ANOVA adaptée. Le test de Student concerne des données quantitatives, mesurées sur une échelle d'intervalle ou de rapport.

Quatre situations principales peuvent être rencontrées, cependant, nous ne développerons que la première :

- Avec une seule variable dépendante à expliquer, et une ou plusieurs variables explicatives discrètes, on utilise l'analyse de variance. On appelle facteurs les variables explicatives. L'analyse consiste à tester si les différences de variation dans chaque groupe (ou échantillon) défini par les modalités des variables explicatives s'écartent de manière significative de la valeur 0.
- Avec toujours une seule variable à expliquer, mais une ou plusieurs variables explicatives, toutes continues, on fait appel au modèle de régression linéaire simple ou multiple : on appelle régresseurs les variables explicatives. La régression consiste à évaluer les paramètres d'une fonction linéaire, à estimer à l'aide de cette fonction les valeurs de la variable à expliquer et à

tester si les différences (= les résidus) entre valeurs mesurées et valeurs estimées s'écartent de manière significative de 0.

- Lorsque certaines des variables explicatives sont discrètes (discontinues), et d'autres continues, on réalise une analyse de la covariance. Le modèle se compose donc à la fois de facteurs et de régresseurs. On cherche si les relations entre la variable à expliquer et les variables explicatives continues restent les mêmes pour toutes les modalités des variables explicatives discrètes.
- Lorsqu'il y a plusieurs variables à expliquer à prendre en compte simultanément, au lieu de faire plusieurs analyses de variance (une par variable à expliquer), on réalise une analyse de variance multiple. On teste si les différences de variation dans chaque groupe défini par les modalités des variables explicatives s'écartent de manière significative de la valeur 0, et cela de manière simultanée dans l'ensemble des variables explicatives (d'où la différence avec l'analyse de variance simple).

- **La régression multiple :**

Le choix de la procédure statistique est fonction de la nature des variables à inclure dans le modèle et des objectifs statistiques (description, explication ou prédiction). Le choix de la méthode statistique a suivi des étapes recommandées par Taffe (2004, p.39) :

- Choix d'une variable dépendante dont on aimerait connaître les déterminants ou variables explicatives qui l'influencent ;
- Choix des variables indépendantes sur la base des connaissances théoriques et de la littérature ;
- Choix du nombre de variables que l'on peut raisonnablement introduire dans un modèle en fonction du nombre d'observations à disposition ;
- Choix d'un modèle parcimonieux et interprétable, maximisant les chances de reproduire les résultats, en fonction des tests et des outils statistiques envisagés.

Pour spécifier le type de méthode statistique mobilisable, il faut se pencher sur la nature des variables retenues. Ici, la particularité réside dans le fait que les variables à expliquer, c'est-à-dire l'indice de la qualité de l'information comptable, sont des mesures numériques. En général, les modèles de régression sont construits dans le but d'expliquer la variance d'un phénomène (variable dépendante) à l'aide d'une combinaison de facteurs explicatifs (variables indépendantes).

Dans le cas de la régression linéaire multiple, la variable dépendante est toujours une variable continue tandis que les variables indépendantes peuvent être continues ou catégorielles. La régression linéaire est

appelée multiple lorsque le modèle est composé d'au moins deux variables indépendantes. À l'inverse, un modèle de régression linéaire simple ne contient qu'une seule variable indépendante. Comme il est excessivement rare, voire impossible, de prédire un phénomène à l'aide d'une seule variable. Le tableau présente les méthodes existantes :

	<b>Régression simple</b>	<b>Régression logistique</b>	<b>Régression multiple</b>
<b>Définition</b>	Technique permettant d'ajuster une surface de régression à des données lorsque la variable dépendante est continue.	Technique permettant d'ajuster une surface de régression à des données lorsque la variable dépendante est dichotomique.	Technique permettant d'ajuster une surface de régression à des données lorsque la variable dépendante est continue.
<b>Variable expliquée</b>	Quantitative	Qualitative	Quantitative
<b>Variables explicatives</b>	Continue, discrète ou dichotomique	Continues, discrètes ou dichotomiques	Continues, discrètes ou dichotomiques
<b>Objectif</b>	La régression simple est une technique statistique qui a pour objectif, à partir d'un fichier d'observations, de produire un modèle permettant de prédire les valeurs prises par une variable continue, à partir d'une variable explicative continue, binaire ou catégorielle	La régression logistique est une technique statistique qui a pour objectif, à partir d'un fichier d'observations, de produire un modèle permettant de prédire les valeurs prises par une variable catégorielle, le plus souvent binaire, à partir d'une série de variables explicatives continues et/ou binaires.	La régression multiple est une technique statistique qui a pour objectif, à partir d'un fichier d'observations, de produire un modèle permettant de prédire les valeurs prises par une variable continue, à partir d'une série de variables explicatives continues, binaires ou catégorielles

Figure n° 18 : Les différents types de régressions

Dans notre cas, nous souhaitons expliquer ce choix d'application, c'est pourquoi nous retenons une méthode fondée sur une régression. D'après Evrard et al. (2003, p.478), « parmi les méthodes explicatives, la régression est sans doute la plus connue et la plus utilisée des méthodes explicatives (...) ce succès tient pour l'essentiel à la simplicité de la méthode ».

Nous avons prêté une attention particulière à ces deux prérequis. Concernant l'échantillon, il n'y a, a priori, pas de risques puisque l'échantillon de l'étude dépasse la quarantaine d'entreprises. Concernant l'indépendance des variables explicatives, nous avons été particulièrement vigilants afin d'éviter tout

biais. Les mesures de vérification de la colinéarité des variables indépendantes sont présentées dans la suite de cette section.

### **3.2- Interprétation des résultats**

Le logiciel SPSS produit une feuille de résultats contenant de nombreuses informations. Nous présenterons ici les éléments clés pour juger de la valeur du modèle.

Le coefficient de détermination : le R<sup>2</sup> ou coefficient de détermination mesure la qualité de l'ajustement des estimations de l'équation de régression. Le coefficient de détermination R<sup>2</sup> est l'indicateur usuel de la qualité de l'ajustement global de la régression. Le R<sup>2</sup> correspond à la proportion de la variation totale de la variable dépendante expliquée par les variables indépendantes. Plus il est proche de 1 plus les valeurs observées et les valeurs restituées par le modèle sont proches. Il varie entre 0 et 1. Dans le cas de la régression multiple, il faut calculer un pseudo R<sup>2</sup>, celui-ci permet d'exprimer le pourcentage de la variable dépendante binaire qui est expliqué par les variables retenues.

La validité d'une régression ne peut être déduite du seul R<sup>2</sup>, il est nécessaire d'effectuer un test de significativité du coefficient de détermination afin d'établir s'il existe bien une relation entre les variables.

Le coefficient et le seuil de significativité : l'étape cruciale consiste à observer le tableau des « variables de l'équation » afin de déterminer celles qui ont été incluses dans le modèle, et surtout d'examiner le seuil de significativité, celui-ci est déterminant pour juger de la capacité explicative de chaque variable indépendante sur la variable dépendante. Trois seuils de significativité (noté Sig.) sont retenus :

- Si le Sig. Affiche une probabilité inférieure à 10%, la relation est notée \* ;
- Si le Sig. Affiche une probabilité inférieure à 5%, la relation est notée \*\* ;
- Si le Sig. Affiche une probabilité inférieure à 1%, la relation est notée \*\*\*.

Si la variable s'avère significative au minimum au niveau 10%, on est en mesure d'interpréter le coefficient de régression et surtout son signe. Ce dernier permet d'estimer le sens de la relation entre les variables.

### **3.3- Construction des variables du modèle :**

Il s'agit des déterminants de la production de l'information comptable. Parmi ces facteurs explicatifs, dans cette étude, nous aborderons les choix comptables du dirigeant, le mode de rémunération des dirigeants, la présence d'un comité d'audit, la taille de l'entreprise, le secteur d'activité et la certification des normes ISO afin de produire une information comptable fiable et sincère.

- ***La taille de l'entreprise***

Dans notre étude et afin de vérifier cette hypothèse, trois variables sont souvent utilisées pour mesurer la taille d'une société : le chiffre d'affaires, l'effectif et l'actif total. La variable va se baser sur le logarithme du montant de l'actif net de l'entreprise

- ***Le secteur d'activité de l'entreprise***

C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 dans le cas où l'entreprise appartient à un secteur industriel, la valeur 2 si l'entreprise appartient une activité commerciale et la valeur 3 si l'entreprise est dans une activité de service

- ***La rentabilité***

C'est une variable qui se calcule par un rapport entre le résultat net et les capitaux propres (Rentabilité Financière)

- ***Le niveau d'endettement***

C'est une variable qui se calcule par un rapport entre les dettes financières et les capitaux propres (la solvabilité)

- ***Le mode de rémunération***

C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 dans le cas où les dirigeants sont rémunérés par un mode fixe au sein de l'entreprise et 2 dans le cas où les dirigeants sont rémunérés par un mode variable.

- ***Les choix comptables du dirigeant***

Il s'agit des options prises par le dirigeant lui permettant d'accroître son utilité personnelle. A cet effet, le dirigeant adapte ses choix comptables pour satisfaire aux attentes des actionnaires, il peut adopter un comportement « maximisateur » pour détourner ses choix comptables au profit de l'augmentation de sa

rémunération. En effet, lorsque sa rémunération est indexée sur des indicateurs comptables, le dirigeant optera pour les choix comptables qui augmentent le résultat (Watts et Zimmerman, 1986 ; Healy, 1985 ; Scott, 1997). Dans cette étude, les choix comptables du dirigeant sont mesurés par la politique d'amortissement pratiquée et la gestion des stocks.

- *Mode des amortissements*

En vue de diminuer la dotation annuelle d'amortissement et augmenter, par conséquent, le résultat comptable, les dirigeants choisissent souvent la méthode d'amortissement linéaire ou progressif puisqu'elle tend à amortir moins les immobilisations les premières années que le choix dégressif. Dans ce cadre, Saada (1995), Djama et Boutant (2006) et Jeanjean (1999) affirment que la méthode d'amortissement (linéaire /progressive) est une pratique comptable qui peut être manipulée pour des fins de gestion des résultats.

L'amortissement constitue à notre avis un levier de manipulation comptable. Cette pratique est mesurée comme suit : c'est une variable dichotomique qui prend la valeur 1 si l'entreprise adopte la méthode d'amortissement linéaire, la valeur 2 si elle adopte la méthode d'amortissement dégressif, la valeur 3 si l'entreprise adopte la méthode progressive et 4 si l'entreprise adopte la méthode par unité de production.

- *Gestion des stocks*

Le degré de liberté dont dispose les dirigeants porte entre autres sur la politique d'évaluation des stocks. Alors, la variable « gestion des stocks » est une variable dichotomique qui prend la valeur 1 si l'entreprise utilise la méthode valorisation de stocks FIFO, et 2 en cas d'utilisation de la méthode du CMP. Cette mesure a été utilisée aussi par Shabou et Taktak (2002) et Saada (1995).

• *L'existence du comité d'audit*

C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 dans le cas où il existe un comité d'audit au sein de l'entreprise et 0 dans le cas contraire.

• *La perception de l'existence d'un cadre strict et rigoureux des normes de qualité (ISO)*

C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 dans lorsque les acteurs perçoivent la présence d'un cadre strict et rigoureux de contrôle de qualité dans le processus de production de l'information comptable et 0 dans le cas contraire.

Le tableau suivant récapitule les variables indépendantes du modèle, précise la manière dont elles ont été codées, ainsi que les études antérieures utilisant la variable pour appréhender la production comptable.

<b>Variables</b>	<b>Codages</b>	<b>Auteurs</b>
Taille de l'entreprise	La taille de la firme est mesurée par le logarithme du total de l'actif.	Chow et Wong-Boren, (1987) ; Eng et Mak, (2003) ; Gul et Leung, (2004)
Les secteurs d'activité	C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 comme étant d'un secteur industriel, 2 celui de commercial et 3 dans le cas d'un secteur de service	Zarzeski (1996) Meek, Roberts & Gray (1995), Ahmed et Courtis, (1999) Watson <i>et al.</i> (2002)
La rentabilité	La rentabilité financière est le rapport entre le résultat net et les capitaux propres	Singhvi et Deasi (1971)
La solvabilité	Le ratio d'endettement est le rapport entre les dettes financières à long terme sur le total de l'actif.	Jaggiet Low (2000) et Michailesco (1999)Zarzeski (1996)Belkaoui & Karpik, (1989)
Le mode de rémunération des dirigeants	C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 dans le cas où la rémunération est fixe au sein de l'entreprise et 2 dans le cas où elle est variable	Watts et Zimmerman, (1987) Jensen et Meckling (1976)Nagar et al. (2003)
Le mode d'amortissement	C'est une variable dichotomique prenant la valeur si l'entreprise opte pour un mode linéaire, 2 dégressif 3 progressif et 4 par unité de production	Saada (1995), Djama et Boutant (2006) et Jeanjean (1999).
La méthode	C'est une variable dichotomique	Shabou et Taktak (2002) et Saada

d'évaluation des stocks	prenant la valeur 1 dans le cas où elle opte pour une méthode FIFO et la valeur 2 celle de la méthode CMP	(1995) Janin et Piot, (2008) Lamrani, (2012) Penno et Simon (1986) Leuz et Verrecchia (2000) Dumontier et Maghraoui (2006) Cushing et Leclere (1992)
Le comité d'audit	C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 dans le cas où il existe un comité d'audit au sein de l'entreprise et 0 dans le cas contraire.	Arcay et Vasquez (2005) ; Barako et al., (2006) ; Wright, (1996) Forker, (1992) ; Kent et Stewart, (2008)
Certification ISO	C'est une variable dichotomique prenant la valeur 1 dans le cas où l'entité est certifiée et 0 dans le cas contraire.	Casta et Stolowy (2012) Burlaud et Colasse 2010 La Porta et al., (2006) ; (2000) ; (1999).

Figure n° 19 : Etat récapitulatif des études antérieures des variables explicatives

Fields et al.(2001) soulignent les biais existant dans de nombreuses recherches empiriques liés au choix et à la mesure des variables indépendantes. D'une part, des variables explicatives peuvent être omises par le modèle, et d'autre part, les variables retenues peuvent être liées entre elles. Dans le second cas, nous sommes face au problème de colinéarité des variables.

Or, pour que le modèle soit pertinent, Gueguen (2001, p.374) souligne la nécessité de s'assurer de l'indépendance des variables explicatives dans le choix des facteurs explicatifs.

En effet, l'existence de corrélations entre variables pourrait rendre instable l'estimation des coefficients de régression. Il faut autant que possible éviter la multi colinéarité des variables.

La multi colinéarité vise les phénomènes d'interdépendance (de corrélation) entre variables explicatives. Or, selon Malhotra (2004, p.460), presque toutes les analyses par régressions mettent en jeu des variables explicatives qui sont corrélées. On mesure ce phénomène en étudiant les corrélations entre les variables explicatives. La multi colinéarité intervient quand les corrélations entre variables sont élevées. La multi colinéarité des variables explicatives introduit des biais dans le modèle. En cas de multi colinéarité, on constate :

- Que la variance de l'estimation des paramètres tend à être très forte ;

- Que l'intervalle de confiance autour des paramètres s'élargit considérablement ;
- Que les tests en tendent à devenir peu significatifs, mais que malgré cela, le coefficient de détermination peut être très élevé ;
- Que l'estimation des paramètres est très sensible à la constitution de l'échantillon ;
- Qu'il devient difficile d'évaluer la proportion dans laquelle les variables explicatives mesurent la variation de la variable à expliquer.

Pour vérifier l'existence de colinéarité entre les variables explicatives, nous présentons la matrice des corrélations entre variables.

Corrélations										
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
TENTPSE (1)		1								
	Sig.									
SECACT (2)		0,074	1							
	Sig.	0,639								
RENTFIN (3)		-0,202	0,004	1						
	Sig.	0,194	0,982							
SOLV (4)		0,110	0,151	<b>-0,451**</b>	1					
	Sig.	0,483	0,333	<b>0,002</b>						
COMITAUD IT (5)		<b>0,477**</b>	-0,068	-0,044	-0,053	1				
	Sig.	<b>0,001</b>	0,665	0,781	0,734					
REMUNDG (6)		-0,127	-0,159	0,022	-0,079	-0,054	1			
	Sig.	0,417	0,309	0,886	0,612	0,729				
AMORT (7)		-0,087	-0,131	0,023	0,130	-0,038	0,113	1		
	Sig.	0,577	0,403	0,886	0,406	0,807	0,473			
MTHSTOC K (8)		-0,264	-0,275	-0,011	0,064	0,089	-0,025	0,240	1	
	Sig.	0,087	0,075	0,945	0,682	0,570	0,873	0,121		
CERTISO (9)		<b>0,637**</b>	0,120	<b>-0,310*</b>	0,168	<b>0,447**</b>	-0,083	-0,094	-0,035	1
	Sig.	<b>0,000</b>	0,445	<b>0,043</b>	0,282	<b>0,003</b>	0,596	0,550	0,822	

Tableau n° 06 : Calcul de la corrélation des variables indépendantes

\*\* . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

\* . La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Il ressort du tableau que les variables connaissent entre elles un certain degré de colinéarité :

- La taille de l'entreprise et le comité d'audit (0,447)

- La taille de l'entreprise et la certification des normes ISO (0,637)
- La rentabilité financière et le niveau d'endettement (-0,451)
- La rentabilité financière et la certification des normes ISO (-0,310)
- Le niveau des auditeurs et la certification des normes ISO (0,447)

Toutes les relations affichent des coefficients de corrélation inférieurs à 0,7. Il existe donc une relation entre ces variables. Selon Denis Darpy, toutes les recherches en sciences sociales sont concernées par le problème de multi colinéarité des variables explicatives car tous les concepts étudiés sont naturellement liés.

Afin de vérifier que les variables indépendantes ne sont pas ou peu corrélées entre elles, nous réalisons une régression linéaire avec les mêmes variables que pour le modèle multiple pour mesurer le niveau du test Variance Inflation Factor(VIF)

Au sens strict, on parle de multi colinéarité parfaite lorsqu'une des variables explicatives d'un modèle est une combinaison linéaire d'une ou plusieurs autres variables explicatives introduites dans le même modèle. L'absence de multi colinéarité parfaite est une des conditions requises pour pouvoir estimer un modèle linéaire et, par extension, un modèle linéaire généralisé.

Dans les faits, une multi colinéarité parfaite n'est quasiment jamais observée. Mais une forte multi colinéarité entre plusieurs variables peut poser problème dans l'estimation et l'interprétation d'un modèle.

Une erreur fréquente est de confondre multi colinéarité et corrélation. Si des variables colinéaires sont *de facto* fortement corrélées entre elles, deux variables corrélées ne sont pas forcément colinéaires. En termes non statistiques, il y a colinéarité lorsque deux ou plusieurs variables mesurent la même chose.

Il existe différentes mesures de la multi colinéarité. L'approche la plus classique consiste à examiner les facteurs d'inflation de la variance (FIV) ou variance inflation factor (VIF) en anglais. Les FIV estiment de combien la variance d'un coefficient est augmentée en raison d'une relation linéaire avec d'autres prédicteurs. Ainsi, un FIV de 1,8 nous dit que la variance de ce coefficient particulier est supérieure de 80 % à la variance que l'on aurait dû observer si ce facteur n'est absolument pas corrélé aux autres prédicteurs.

Si tous les FIV sont égales à 1, il n'existe pas de multi colinéarité, mais si certains FIV sont supérieurs à 1, les prédicteurs sont corrélés. Il n'y a pas de consensus sur la valeur au-delà de laquelle on doit considérer qu'il y a multi colinéarité.

Certains auteurs, comme P. Allison, disent regarder plus en détail les variables avec un FIV supérieur à 2,5. D'autres ne s'inquiètent qu'à partir de 5. Il n'existe pas de test statistique qui permettrait de dire s'il y a colinéarité ou non. Par ailleurs, il est préférable d'observer une tolérance inférieure à 1. Le test VIF est identique quelle que soit l'option étudiée. Le tableau suivant présente les résultats du test de multi colinéarité pour les variables indépendantes.

Modèle	Statistiques de colinéarité	
	Tolérance	VIF
<b>TENTPSE</b>	0,461	2,169
<b>SECACT</b>	0,836	1,197
<b>RENTFIN</b>	0,722	1,385
<b>SOLV</b>	0,728	1,373
<b>COMITAUDIT</b>	0,674	1,485
<b>REMUNDG</b>	0,934	1,071
<b>AMORT</b>	0,892	1,121
<b>MTHSTOCK</b>	0,734	1,363
<b>CERTISO</b>	0,504	1,983

Tableau n° 07 : Calcul du test multi colinéarité des variables indépendantes

Le tableau montre qu'aucune des valeurs VIF ne dépasse 2,5. On peut estimer que la multi colinéarité ne pose pas de problème dans le cas présent. Nous pouvons donc maintenir les variables sans risquer d'invalider le modèle.

### 3.3.1- Proposition du modèle empirique de la production de l'information comptable de qualité :

Rappelons que notre objectif consiste à tester l'impact des caractéristiques de l'entreprise, des mécanismes de contrôle externe et interne de la gouvernance, ainsi la politique comptable des dirigeants, d'où notre modèle :

$$\text{QIC} = \beta_0 + \beta_1 \text{TENTPSE} + \beta_2 \text{SECACT} + \beta_3 \text{RENTFIN} + \beta_4 \text{COMAUD} + \beta_5 \text{SOLVSTE} + \beta_6 \text{REMDG} + \beta_7 \text{CERTISO} + \beta_8 \text{MODAMORT} + \beta_9 \text{EVASTOCKS} + \varepsilon$$

Avec :

**QIC** = Qualité de l'information comptable

**TENTPSE** = Taille de l'entreprise

**SECACT** = Secteur d'activité

**RENTFIN** = Rentabilité Financière

**COMAUD**= Comité d'audit

**SOLVSTE**= Niveau d'endettement

**REMDG**= Rémunération des dirigeants

**CERTISO**= Certification des normes ISO

**AMORT**= Mode d'amortissement

**MTHSTOCK**= Méthode d'évaluation des stocks

### **Conclusion du chapitre 03 :**

Ce chapitre avait pour objet d'expliquer le cheminement intellectuel ayant conduit à la formulation définitive de notre question de recherche puis de nos hypothèses. Les difficultés rencontrées lors des premières confrontations avec le terrain ont été riches d'enseignement. Elles nous ont permis de reconsidérer notre question de recherche. Nous avons présenté la méthodologie que nous allons mobiliser dans la recherche ainsi que la démarche épistémologique. Nous avons établi également la liste qui est composée de 36 items. Ces items ont été envoyés aux utilisateurs afin qu'ils les évaluent sur une échelle de Likert. Nous avons présenté l'échantillon de la recherche qui est composé de différentes entreprises qui représentent plusieurs secteurs et formes juridiques.

Nous allons essayer de mettre en évidence la capacité des huit variables sélectionnées pour expliquer les variations de la production de l'information comptable par les entreprises algériennes. Nous allons apprécier le pouvoir explicatif de chaque déterminant pour la période étudiée afin d'apporter un jugement sur les effets de chaque déterminant dans le temps. Ces hypothèses sont testées à travers la régression univariée et la régression linéaire multivariée dans le chapitre qui suit.

## **Chapitre 04 Enquêtes et résultats**

Pour fixer les idées, il est utile de rappeler que dans le cadre de cette étude nous avons porté notre choix sur la démarche de recherche hypothético-déductive. Dans ce chapitre, nous procédons aux tests statistiques des hypothèses contenues dans notre modèle de recherche. Sur ce, nous allons examiner les liens entre les variables du modèle de recherche, et confronter nos hypothèses de recherche aux résultats empiriques de l'observation effectuée auprès d'un échantillon de 43 Sociétés par Action. Ce chapitre est constitué de deux sections. Dans la première section, nous présentons les résultats essentiels de la recherche par le truchement du test des différentes hypothèses. Le test des hypothèses a été réalisé à l'aide des analyses de corrélation et de régression. La deuxième section se penche essentiellement à l'analyse et à la discussion des résultats de notre recherche en regard des travaux antérieurs.

### **Section 01 : Description et analyse de des variables statistiques :**

Le but de cette recherche est d'étudier la perception des utilisateurs de la qualité de l'information comptable, en examinant les différentes variables qui peuvent influencer cette perception. Pour ce faire, nous avons élaboré un modèle décrivant ces différentes interactions. Pour expérimenter ces relations, nous employons une étude de type causal. Nous mobilisons dans ce cadre les modèles d'analyse de corrélation et de régression. La présentation du mode de traitement des variables de notre modèle de recherche va se dérouler en deux étapes. Nous allons rapporter dans un premier temps les statistiques descriptives de toutes les variables par le biais de l'analyse thématique de notre questionnaire. Le but est de décrire le profil général de notre échantillon. Nous exposons par la suite les statistiques de vérification proprement dites des hypothèses de notre recherche.

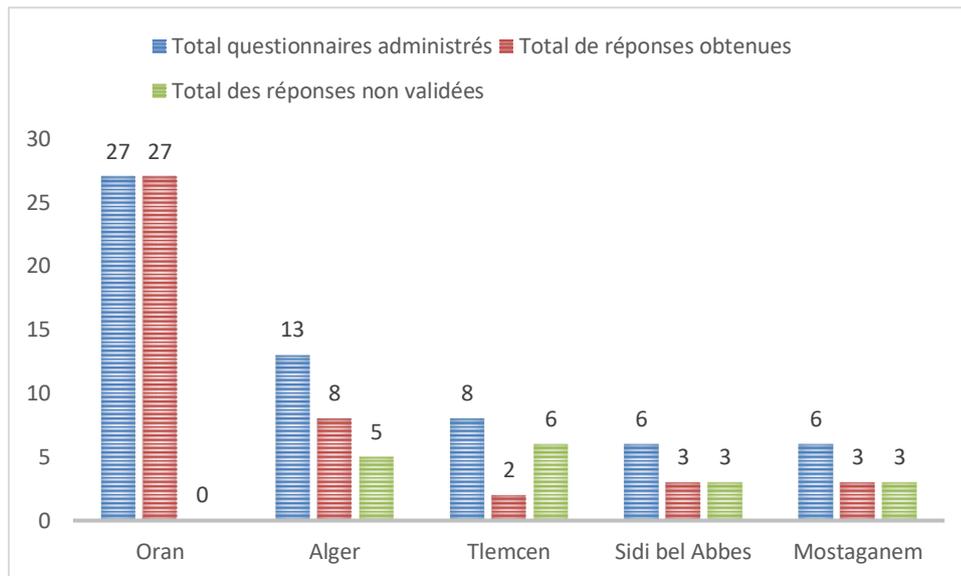
Les statistiques descriptives sont un préliminaire indispensable aux recherches quantitatives. Nous décrirons d'abord les caractéristiques des items sur l'importance perçue par utilisateurs de l'information comptable, et enfin celles des déterminants de la qualité d'information.

#### **1- Description de l'échantillon définitif de l'étude**

Pour ce qui est de l'échantillon définitivement retenu à des fins d'analyse, nous n'avons pu distribuer en fin de compte que 60 questionnaires pour deux principales raisons : d'abord on peut constater à ce stade d'analyse, que la composition catégorielle de notre échantillon est significativement diversifiée, ce qui garantit une bonne représentativité. On peut observer que le taux de réponse est de 100% pour les questionnaires distribués sous format papier, puisque nous avons opté pour un contact direct. 6 questionnaires envoyés par voie électronique, n'ont pu être téléchargés, pour des raisons techniques et après avoir relancé par deux fois les répondants. On enregistre un taux de réponse global de 95,95 %, grâce à nos relations personnalisées avec les répondants. Après examen, 43 questionnaires se sont révélés exploitables, car des 60 questionnaires retournés, 8 ont été invalidés : 5 l'ont été parce qu'ils étaient mal remplis et 4 l'ont été parce qu'ils étaient remplis par des stagiaires. Ce nombre est largement supérieur à la moyenne admise pour réaliser un test statistique paramétrique, comme le soutient d'ailleurs Drucker Godard et al. (1999) en affirmant qu'à moins de 30 unités, il n'est pas possible d'avoir recours à des tests statistiques. Le tableau 08 décrit le nombre de questionnaires définitivement envoyés ainsi que les réponses obtenues par région.

<b>Villes</b>	<b>Total questionnaires administrés</b>	<b>Total de réponses obtenues</b>	<b>Total des réponses non validées</b>
<b>Oran</b>	<b>27</b>	<b>27</b>	<b>0</b>
<b>Alger</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>5</b>
<b>Tlemcen</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
<b>Sidi bel Abbes</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>Mostaganem</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>
<b>TOTAL</b>	<b>60</b>	<b>43</b>	<b>17</b>

Tableau n° 08 : Nombre de réponses obtenues par les entreprises



Graphisme n° 03 : Total des questionnaires obtenus

### 1.1- La perception des utilisateurs de l'information comptable :

Pour évaluer l'information comptable, nous avons établi un instrument de mesure de la qualité. Cet instrument mis en application est établi grâce à la liste d'items et au système de pondération élaboré à partir des réponses aux questionnaires. La moyenne attribuée à chacun des items de notre liste a servi pour la construction de l'instrument de mesure de la qualité. Ces notes ont été faites sur une échelle de Likert à 5 (1= pas très satisfaisante, 5= très satisfaisante). Le tableau ci-dessous montre les calculs obtenus pour chacun des items présents dans la liste.

N °	Intitulé des Items	Moyenne
	<b>Informations sur la régularité</b>	
1	présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation	3,81
2	précision sur les AFC (les allocations de fin de carrière)	3,60
3	informations sur les frais d'établissement	3,65
4	informations sur les frais de Développement immobilisé et fonds commercial	3,26
5	informations sur les modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts	3,77
6	informations sur les charges à payer et produits à recevoir	3,80
7	informations sur les charges et produits constatés d'avances	3,90

8	informations complémentaires sur les opérations crédit-bail	3,30
9	précision sur les modes et méthodes comptables appliqués	4,00
10	précision sur l'application du report à nouveau en cas de changement de méthode	3,40
11	précision sur les changements d'estimation et sur les erreurs corrigées au cours de l'exercice	3,59
	<b>Informations sur l'importance significative</b>	
12	précision sur les modalités de calcul des amortissements et provisions	4,00
13	informations donnant accès à la comparabilité d'un exercice sur l'autre	3,83
14	nature, montant et traitement comptable des opérations effectuées en monnaies étrangères	3,57
15	précision sur les méthodes utilisées en cas d'écart d'évaluation et de réévaluation	3,54
16	informations sur le respect de la durée restante jusqu'à leur échéance des créances et dettes	3,63
17	informations sur les engagements financiers effectués (dirigeant, filiales, titres de participations)	3,66
18	précision et informations sur les montants et valeur nominale des actions et parts sociales	3,78
19	précision sur le traitement comptable des charges et produits sur exercices antérieurs	3,44
20	précision sur la reprise exceptionnelle des charges sur exercices antérieurs	3,73
21	précision sur la reprise exceptionnelle d'amortissements	3,34
22	information sur la situation du montant du chiffre d'affaire par secteur d'activité et par zone géographique	3,51
23	informations sur la situation par catégorie de l'effectif moyen, leurs revenus et leurs temps de travail (temps plein/partiel)	3,55
	<b>Information sur la sincérité</b>	
24	précision sur les écarts de réévaluation et sur les immobilisations réévaluées	3,34
25	précisions sur les provisions	3,73
26	prévisions sur les passifs éventuels	3,43
27	précisions sur les coûts d'acquisition, de production des immobilisations et stocks	3,35
28	précisions sur les biens acquis ou produits pour un coût global	3,74
29	précisions sur les quotes-parts de résultat sur opérations faites en communs	3,49
30	précisions sur les produits et charges exceptionnelles	3,71
31	précisions sur les frais d'accessoires d'achat	3,56
32	précisions sur les montants d'impôts différés actif et passif	3,77
33	précisions sur la réintégration des charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal	3,37

34	précisions sur le type d'inventaire adopté (permanent/intermittent)	3,47
35	précisions sur les actions propres	3,51
36	précisions sur calcul des réserves (légale et facultative)	3,68

Tableau n° 09 : Calcul de la moyenne de l'indice de qualité

### 1.1.1- Description des scores et indices de qualité :

Afin d'évaluer les items proposés dans notre questionnaire, ces derniers sont notés sur une échelle de 1 à 5 qui traduit leur incidence sur la qualité d'informations en fonction de l'importance vue par les utilisateurs (experts comptables, commissaires aux comptes, contrôleurs fiscaux et les institutions financières) d'informations diffusées dans le rapport annuel des entreprises. La moyenne est la base de notre analyse des réponses obtenues afin de classer les items selon les notes attribuées. D'autres analyses, comme l'écart-type, la variance, le kurtosis et la symétrie, ont été employées.

À l'aide des points obtenus pour chaque item, nous avons pu mesurer la qualité de l'offre d'informations comptables en utilisant la méthode de pondération. Nous allons mesurer la qualité des informations produites par chaque entreprise sur plusieurs aspects :

- Description des notes et indices de qualité au cours de la période étudiée.
- Description des notes et indices de qualité selon les secteurs d'activité.

#### - Description des notes et indices générales des sociétés au cours de la période 2017

	Année
	2017
Note de qualité max	163
Note de qualité min	22
Note moyenne de qualité	4,65
Indice moyen de qualité	0,79

Tableau n° 10 : Description des notes et indices générales des sociétés

L'analyse descriptive des scores et des indices obtenus par les entreprises montre une certaine homogénéité dans les pratiques comptables. L'indice de qualité moyen montre que seul 79% des besoins des utilisateurs sont satisfaits par les entreprises. Ce chiffre reste raisonnable aux yeux de professionnels de plus en plus exigeants quant à la qualité de l'information comptable.

- **Description des notes et indices selon les secteurs d'activité**

	<b>Par secteur d'activité</b>		
	<b>INDUSTRIEL</b>	<b>COMMERCIAL</b>	<b>SERVICE</b>
<b>Note de qualité max</b>	<b>155</b>	<b>163</b>	<b>138</b>
<b>Note de qualité min</b>	<b>65</b>	<b>35</b>	<b>22</b>
<b>Note moyenne de qualité</b>	<b>3,67</b>	<b>3,68</b>	<b>3,51</b>
<b>Indice moyen de qualité</b>	<b>0,73</b>	<b>0,73</b>	<b>0,72</b>

Tableau n° 11 : Description des notes et indices de qualité selon les secteurs d'activités

L'analyse par secteur d'activité permet de souligner l'homogénéité des résultats attestée par la faiblesse de l'indice moyen. Le secteur industriel et celui du commercial obtiennent l'indice minimum qui est de 0.73. Le secteur de service atteint l'indice moyen le plus élevé en répondant à 72 %.

**1.2- Description des items par groupe d'importance :**

La note attribuée tient compte de toutes les opinions exprimées par les répondants pour chacun des items présentés dans la liste et apporte une plus grande validité statistique. Le classement des items (36) a été fait par ordre d'importance. Notre échelle de 1 à 5 donne plus de liberté aux répondants et ne les contraint pas. Nous pouvons donc considérer que les moyennes sont une mesure représentative de l'attitude de la population des répondants quant à la qualité de l'information comptable.

Il est à noter que nous considérons que tous les items ont la même importance et la quasi-totalité des items fournis dans notre liste est demandée par le Système Comptable Financier appliquées en Algérie. L'observation du résultat obtenu de la perception des utilisateurs d'informations financières nous a conduits à regrouper les items en trois catégories explicitées ci-après, cette démarche est volontaire.

- Un groupe d'items pour lesquels les utilisateurs ont une perception commune de l'importance de l'item. La moyenne est de 3,5 à 5.
- Un groupe d'items pour lesquels les utilisateurs donnent moins d'importance à l'item par rapport au premier groupe. La classification de ce groupe dépend de la moyenne obtenue (entre 3,5 et 2).

- Un groupe d'items pour lesquels la perception de l'importance de l'item par les utilisateurs est moins importante que pour les autres items. Ce groupe contient les items qui obtiennent une moyenne moins de 2.

➤ **Groupe d'items des informations comptables fondamentales**

Ces items constituent le premier groupe sur la base de la moyenne obtenue selon notre échelle de 1 à 5 où nous considérons que 5 est plus important et 1 pas du tout important. Les items qui ont obtenu une moyenne proche de 5 et inférieure à 3,5 sont considérés comme des items primordiaux aux yeux des deux groupes d'utilisateurs. Ils sont également caractérisés par des écart-types et des variances faibles autour de la moyenne. Les coefficients d'aplatissement qui mesurent le degré de concentration (kurtosis) suivent la loi normale, et les coefficients d'asymétrie suivent également la loi normale (skewness), ils sont positifs avec une orientation vers la droite.

Statistiques descriptives									
	Min	Max	Moyenne	Ecart type	Variance	Skewness		Kurtosis	
	S	S	S	S	S	S	Erreur std.	S	Erreur std.
ITEM9	2	5	4,00	0,806	0,650	-0,301	0,369	-0,626	0,724
ITEM12	1	5	4,00	0,988	0,976	-1,116	0,365	1,158	0,717
ITEM7	1	5	3,90	1,078	1,161	-0,908	0,365	0,127	0,717
ITEM13	1	5	3,83	0,844	0,712	-1,267	0,374	2,658	0,733
ITEM1	1	5	3,81	0,824	0,679	-0,974	0,361	2,245	0,709
ITEM6	1	5	3,80	1,181	1,395	-0,771	0,374	-0,213	0,733
ITEM18	2	5	3,78	0,760	0,578	-0,009	0,393	-0,450	0,768
ITEM5	1	5	3,77	1,031	1,064	-1,557	0,398	2,684	0,778
ITEM32	1	5	3,77	0,986	0,972	-0,723	0,378	0,406	0,741
ITEM28	2	5	3,74	0,817	0,667	-0,510	0,398	0,081	0,778
ITEM20	2	5	3,73	0,911	0,830	-0,203	0,409	-0,677	0,798
ITEM25	1	5	3,72	1,154	1,333	-0,900	0,374	0,371	0,733

ITEM30	1	5	3,71	0,981	0,962	-0,701	0,369	0,289	0,724
ITEM36	1	5	3,68	1,093	1,195	-1,025	0,383	0,969	0,750
ITEM17	1	5	3,66	1,047	1,096	-0,593	0,383	-0,207	0,750
ITEM3	1	5	3,65	0,919	0,845	-1,032	0,388	2,129	0,759
ITEM16	1	5	3,62	1,170	1,369	-0,722	0,374	-0,037	0,733
ITEM2	1	5	3,60	1,106	1,222	-1,049	0,365	0,867	0,717
ITEM11	1	5	3,59	1,093	1,196	-1,260	0,378	1,222	0,741
ITEM14	1	5	3,57	1,015	1,030	-0,700	0,388	0,631	0,759
ITEM31	2	5	3,56	0,718	0,516	-0,011	0,378	-0,122	0,741
ITEM23	1	5	3,55	1,224	1,497	-0,829	0,383	-0,087	0,750
ITEM15	1	5	3,54	1,144	1,308	-0,990	0,378	0,464	0,741
ITEM22	1	5	3,51	1,283	1,646	-0,658	0,388	-0,531	0,759
ITEM35	1	5	3,51	1,003	1,006	-0,895	0,369	1,100	0,724

Tableau n° 12 : Calcul du groupe d'items des informations comptables fondamentales

Les exigences traduites par les groupes d'utilisateurs d'informations comptables lors de l'attribution de note aux items expriment leurs demandes qui portent sur 25 items sont regroupés dans cette première catégorie. Dans les informations exigées, les utilisateurs d'informations accordent plus d'importance aux informations qui déterminent la régularité (08 items) et l'importance significative de l'information comptable (10 items), néanmoins, les utilisateurs donnent peu de présence d'items relatifs à la sincérité de l'information comptable (07 items) parmi 25 items que contient ce premier groupe. La plupart des informations demandées par le groupe expriment leurs besoins et indiquent un consensus qui représente le poids donné aux items dans l'évaluation de la qualité.

#### ➤ Groupe d'items des informations comptables complémentaires

Les items qui sont regroupés dans le deuxième groupe ont une moyenne autour de 3,5 à 2. L'ensemble des items a assez d'importance mais moins que le premier groupe, selon les points attribués à chaque item par les demandeurs d'informations. Les écarts-types et les variances suivent la loi normale.

	Min	Max	Moyenne	Ecart type	Variance	Skewness		Kurtosis	
	S	S	S	S	S	S	Erreur std.	S	Erreur std.
ITEM29	1	5	3,49	1,147	1,316	-0,211	0,398	-0,943	0,778

ITEM34	1	5	3,47	1,033	1,067	-1,091	0,383	0,784	0,750
ITEM19	1	5	3,44	1,160	1,345	-0,592	0,403	-0,149	0,788
ITEM26	1	5	3,43	1,042	1,086	-0,355	0,388	0,090	0,759
ITEM10	1	5	3,40	1,191	1,418	-0,855	0,365	-0,170	0,717
ITEM33	1	5	3,37	1,195	1,428	-0,473	0,383	-0,330	0,750
ITEM27	1	5	3,35	1,111	1,234	-1,016	0,388	0,055	0,759
ITEM21	1	5	3,34	1,096	1,201	-0,436	0,414	-0,350	0,809
ITEM24	1	5	3,34	1,136	1,291	-0,863	0,398	0,006	0,778
ITEM8	1	5	3,30	1,357	1,843	-0,433	0,409	-0,942	0,798
ITEM4	1	5	3,26	1,032	1,065	-0,755	0,421	0,452	0,821

Tableau n° 13 : Calcul du groupe d'items des informations comptables complémentaires

Cette deuxième catégorie contient 11 items qui, d'après l'attribution des points, dénotent, chez les demandeurs d'informations, une attente moins forte que le premier groupe. En effet, nous avons constaté au niveau du groupe d'items sur les informations comptables fondamentales que les informations qui concernent la régularité ont été, aux yeux des utilisateurs, la priorité lors de la production de l'information comptable sauf pour l'item 4, 8 et 10, qui sont considérés selon le groupe comme complémentaires. Idem pour la catégorie d'informations dites d'importance significative qui représente les items (19 et 21) qui ont le moins d'importance aux yeux des utilisateurs. En revanche, les informations complémentaires dites de la sincérité (item 24, 26, 27, 29, 33 et 34) représentent 6 items parmi les 11 items qui sont présents dans ce deuxième groupe.

Ce qui attire particulièrement notre attention, concerne le troisième groupe qui n'existe quasiment pas puisque la moyenne obtenue pour chaque item est supérieure à 3. Ce qui donne lieu à l'analyse de deux premiers groupes d'items.

Si nous analysons les groupes d'items, dans le premier, c'est l'importance donnée, par les répondants, aux items de l'importance significative. Nous remarquons que les items font l'objet d'un consensus chez les répondants au questionnaire. Dans le premier et le deuxième groupe, la majorité des items concernant les méthodes comptables sont classés en premier par rapport aux autres items par les répondants. Les notes obtenues, qui ont permis le placement dans cette catégorie, montrent l'importance que les utilisateurs accordent à ces items pour leurs procédures dans la prise de décision.

D'autres items à vocation financière présentent un intérêt important pour les répondants, c'est le cas des informations relatives à la régularité de l'information qui influencent la performance de l'entreprise qui ont été mentionnées juste avant les informations relatives à l'importance significative. L'étude des réactions des utilisateurs montre qu'ils accordent beaucoup d'importance aux items relatifs aux informations sur la situation financière et les référentiels, méthodes comptables utilisées pour l'établissement des états financiers.

## **2. Description statistique des variables indépendantes :**

Avant toute chose, nous rappelons que la matrice des corrélations entre les variables indépendantes a été présentée lorsque nous avons vérifié l'absence d'effet de multi colinéarité du modèle. Pour l'étude des variables indépendantes, nous considérons l'échantillon complet.

Nous présentons dans le tableau les statistiques descriptives sur les variables indépendantes et de contrôle au niveau de l'ensemble de notre échantillon pour la période de 2017, en prenant soin de séparer les variables continues et catégorielles.

### **2.1- Statistique descriptive relatives aux variables binaires et catégorielles :**

Pour ces variables, nous ne pouvons calculer ni la moyenne ni l'écart type, ni la médiane. Nous utiliserons les fréquences et la validation de pourcentage de chaque variable étudiée.

L'existence d'un comité d'audit au sein des entreprises nous indique quant à elle que la majorité, soit 58,1% optent pour qu'un comité d'audit examine le processus de la production d'information. Bien que ces statistiques traduisent une bonne nouvelle en ce qui concerne l'existence de comité d'audit au sein des entreprises, elles indiquent aussi que dans l'ensemble, la majorité de ces dernières, soit 53,5% sont certifiées des normes internationales ISO.

Cela explique la forte relation entre les deux dans la mesure où ce type de certification correspond à un ensemble de critères auxquels doit se conformer le management de la qualité de l'entreprise. Elle touche plusieurs volets tels que : l'engagement fournisseurs, la satisfaction clients et l'amélioration continue du management de la qualité. Pour bénéficier de cette certification, les entreprises doivent subir une meilleure démarche d'Audit et Organisation lors du processus d'élaboration de l'information financière.

Pour ce qui est du secteur d'activité, les entreprises de type industriel sont minoritaires avec un pourcentage oscillant autour de 25,6%. De plus, au sein des entreprises, nous remarquons que dans la grande majorité des cas, soit environ 67,4%, les dirigeants sont rémunérés de façon variable. Cela explique que les entreprises fixent des objectifs aux derniers pour obtenir plus de transparence et de sincérité d'information comptable avec efficacité et efficience.

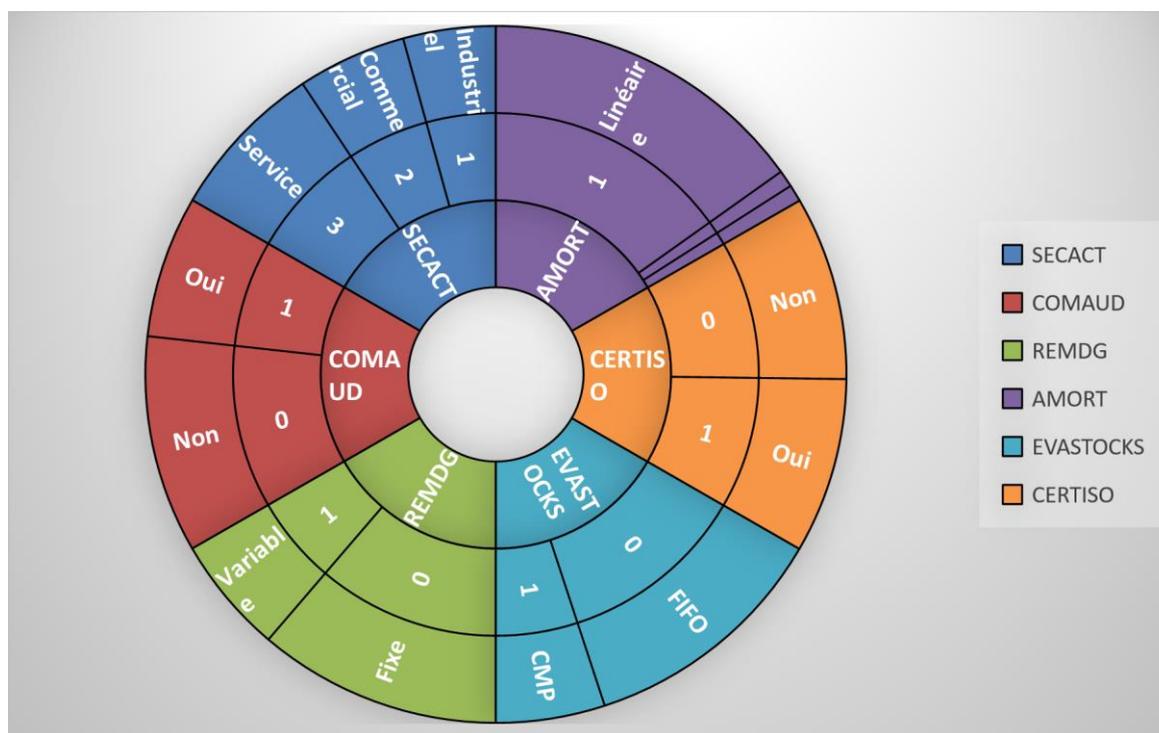
Nous remarquons également une certaine constance dans la période étudiée au niveau de la relation forte entre la comptabilité et la fiscalité. En effet, l'analyse des statistiques descriptives nous montre que les entreprises dont le mode d'amortissement linéaire est la plus représenté dans l'échantillon pour une moyenne d'environ 90,7%, et d'autre part, 69,8% des entreprises évaluent leurs stocks selon la méthode de coût moyen pondéré (CMP), ce qui explique l'influence du système fiscal au système comptable.

Le tableau présente un certain nombre de données descriptives des variables de contrôle sur la période étudiée.

			Fréquence	Pourcentage valide	Pourcentage cumulé
<b>SECACT</b>	1	Industriel	11	25,6 %	25,6 %
	2	Commercial	13	30,2 %	55,8 %
	3	Service	19	44,2 %	100,0 %
<b>COMAUD</b>	0	Non	26	60,5 %	60,5 %
	1	Oui	17	39,5 %	100,0 %
<b>REMDG</b>	0	Fixe	29	67,4 %	67,4 %
	1	Variable	14	32,6 %	100,0 %
<b>AMORT</b>	1	Linéaire	39	90,7 %	90,7 %
	2	Dégressif	2	4,7 %	95,3 %
	3	Progressif	2	4,7 %	100,0 %
	4	UP	0	0,0 %	100,0 %
<b>EVASTOCKS</b>	0	FIFO	30	69,8 %	69,8 %
	1	CMP	13	30,2 %	100,0 %
<b>CERTISO</b>	0	Non	22	51,2 %	51,2 %

	1	Oui	21	48,8 %	<b>100,0 %</b>
--	---	-----	----	--------	----------------

Tableau n° 14 : Statistique descriptive relative aux variable binaires et catégorielles



Graphisme n° 04 : Fréquences de pourcentage des variables étudiées

### 2.1.1- Les données statistiques par secteurs d'activité en pourcentage :

Puisque nous avons analysé les principales caractéristiques et la consistance de la population retenue pour notre étude. Nous souhaitons analyser ici les données descriptives de ces variables par rapport à chaque secteur d'activité en croisée dynamique, il s'agit de déterminer les fréquences de chaque variable par secteurs d'activité.

De l'analyse du tableau des fréquences, il ressort que la totalité des répondants ont recours à l'information comptable dans le cadre de leurs activités par secteurs d'activité. Et d'après les observations retenues, il est impératif de dire que le secteur de prestation de service remplit la majorité des cases

Tableau croisé entre le secteur d'activité et le comité d'audit					
			COMITAUDIT		Total
			NON	OUI	
SECACT	INDUSTRIEL	Eff	5	6	11
			11,60%	14,00%	25,60%
	COMMERCIAL	Eff	10	3	13

			23,30%	7,00%	30,20%
	SERVICE	Eff	11	8	19
			25,60%	18,60%	44,20%
Total		Eff	26	17	43
			60,50%	39,50%	100,00%

Tableau 15.1 : tableau croisé entre les secteurs d'activité et la présence du comité d'audit

D'après ces réponses, on voit clairement que les deux secteurs d'activité à savoir le secteur commercial (23.3%) et de prestation de service (25.6%) déclarent qu'ils élaborent des états financiers des sociétés sans intervention d'un comité d'audit.

Tableau croisé entre le secteur d'activité et la rémunération des dirigeants					
			REMUNDG		Total
			FIXE	VAR	
SECACT	INDUSTRIEL	Eff	7	4	11
			16,30%	9,30%	25,60%
	COMMERCIAL	Eff	7	6	13
			16,30%	14,00%	30,20%
	SERVICE	Eff	15	4	19
			34,90%	9,30%	44,20%
Total		Eff	29	14	43
			67,40%	32,60%	100,00%

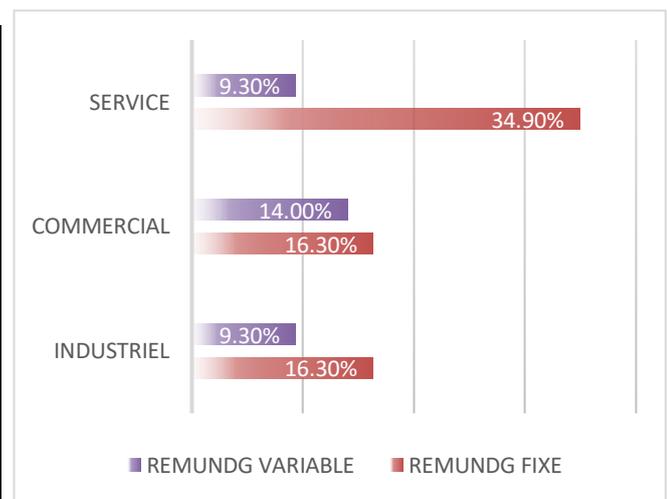


Tableau 15.2 : tableau croisé entre les secteurs d'activité et la rémunération des dirigeants

Nous remarquons d'après les données du tableau que 67% des dirigeants ont une rémunération fixe par les trois secteurs d'activité, contre 33% qui déclarent avoir rémunéré les dirigeants de façon variable.

Tableau croisé entre le secteur d'activité et les méthodes d'amortissement						
			AMORT			Total
			LIN	DEG	PROG	
SECACT	INDUSTRIEL	Eff	9	1	1	11
			20,90%	2,30%	2,30%	25,60%
	COMMERCIAL	Eff	12	1	0	13
			27,90%	2,30%	0,00%	30,20%
	SERVICE	Eff	18	0	1	19
			41,90%	0,00%	2,30%	44,20%
Total		Eff	39	2	2	43
			90,70%	4,70%	4,70%	100,00%

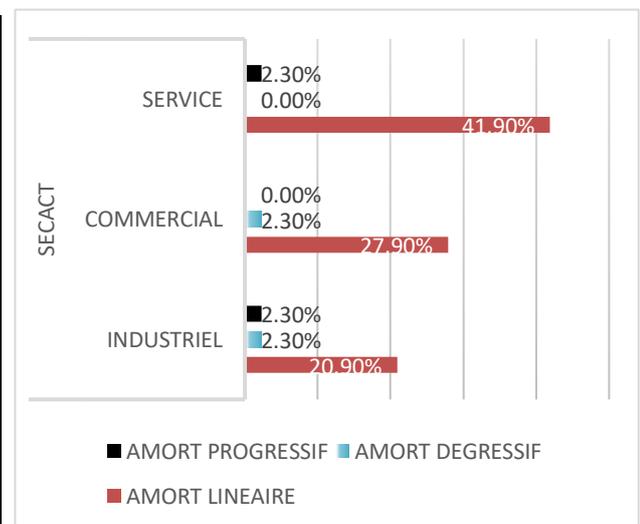


Tableau 15.3 : Tableau croisé entre les secteurs d'activité et les méthodes d'amortissement

Le tableau au-dessus explique que les secteurs mentionnés ont toujours tendance à utiliser de façon standard l'amortissement linéaire sans percevoir son impact sur l'environnement économique de l'entreprise. Cela comprend également que les entreprises ont hérité de l'ancien système comptable qui ce dernier n'avait pas d'amortissement dit économique.

## 2.2- Statistique descriptive relative aux variables continues :

Pour ces variables qui sont de type continu, nous présentons la moyenne du variable SOLVSTE qui est de 36,23 %. Nous rappelons que la solvabilité financière traduit par la capacité de l'entreprise à rembourser ses dettes financières c'est-à-dire le rapport entre le montant des emprunts dont l'entreprise a obtenu et les capitaux propres. L'écart type de la solvabilité financière est de 49.83 %.

La variable TENTREPSE est mesurée par la valeur nette totale de l'actif de chaque entreprise. Pour la période examinée, la moyenne du total d'actif net est de 9,66 Milliards de Dinars (9 662 180 044,82 DA). L'écart type de cette variable quant à lui est de 19.4 milliards de dinars. Quant au variable RENTFIN, elle est calculée par le rapport entre le résultat net et les capitaux propres. Selon le résultat de la moyenne, les entreprises ne sont rentables que 12%, idem pour l'écart type qui est de 22,36%.

Le tableau présente un certain nombre de données descriptives des variables de contrôle sur la période étudiée :

	N	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne	Ecart type
RENTFIN	43	-0,60	0,68	5,16	0,1200	0,22366
SOLVSTE	43	0,00	2,38	15,58	0,3623	0,49838
TENTREPSE	43	2,51	7,64	4,15	9,82	1,94

Tableau N° 16 : Statistique descriptive relative aux variables continues

TENTREPSE= Taille de l'entreprise

RENTFIN= Rentabilité Financière

SOLVSTE= Niveau d'endettement

## Section 02 : Résultat de l'étude statistique et validation des hypothèses :

L'échantillon de notre étude a été constitué par 43 sociétés sous forme juridique de Société Par Action (SPA). La période couverte est 2018. Plusieurs sources ont été utilisées : les rapports annuels disponibles auprès des experts comptables, des commissaires aux comptes ou des entreprises elles-mêmes.

À l'aide de plusieurs variables, nous allons essayer de mettre en évidence la capacité des neuf variables sélectionnées pour expliquer les variations de la qualité de l'information comptable produite par les entreprises algériennes. Nous allons apprécier le pouvoir explicatif de chaque déterminant pour la période étudiée afin d'apporter un jugement sur les effets de chaque déterminant dans le temps. A travers les régressions linéaires simple et multiple, nous testons si les moyennes de la variable dépendante de modèle principal (Qualité information comptable) sont en relation avec les variables explicatives. Pour comparer les moyennes des variables dépendantes dans les groupes, nous utilisons le test de Student et le test ANOVA, Puis, nous procéderons à une analyse multivariée globale qui prend l'ensemble des variables sectionnées afin de mesurer leurs impacts, dans l'espace, sur la qualité des informations comptables.

Nous rappelons maintenant les hypothèses à tester et nous présentons les mesures utilisées pour tester les variables indépendantes sous forme tableaux ce dessous.

<b>Variables</b>	<b>Description</b>	<b>Signe prévu</b>
	<b>Variable dépendante</b>	
QIC	Qualité de l'information comptable	
	<b>Variables explicatives</b>	
TENTRPE	H 1 : Taille de l'entreprise	+
SECACT	H 2 : Secteur de l'entreprise	- / +
RENTFIN	H 3 : Rentabilité de l'entreprise	+
COMAUDIT	H 4 : Comité d'audit	+
SOLV	H 5 : Structure de financement	+
REMDG	H 6 : Rémunération des dirigeants	- / +
CERTISO	H 7 : Certification ISO	+

AMORT	H 8 : Mode d'amortissement	+
EVASTOCKS	H9 : Méthode d'évaluation des stocks	+

Tableau n° 17 : Tableau descriptif de la variable dépendante et les variables indépendantes

Variables	Mesurés par
Taille de la firme	Logarithme du total de l'actif net.
Secteur d'activité	(1) Industriel, (2) Commercial, (3) Service
La rentabilité	Le rapport entre le résultat net et les capitaux propres
La solvabilité	Le rapport entre les dettes financières à long terme sur le total de l'actif.
Le mode de rémunération	(1) dans le cas où la rémunération est fixe au sein de l'entreprise et (2) dans le cas où elle est variable
Le mode d'amortissement	(1) Linéaire, (2) dégressif, (3) progressif, (4) par unité de production
La méthode d'évaluation des stocks	(1) FIFO (2) CMP
Le comité d'audit	(1) dans le cas où il existe un comité d'audit au sein de l'entreprise et (0) dans le cas contraire.
Certification ISO	(1) dans le cas où l'entité est certifiée et (0) dans le cas contraire.

Tableau n° 18 : Tableau des mesures prises des variables indépendantes

### 1- Analyse des résultats des tests de l'hypothèse générale

Dans cette étape, nous testons si les moyennes de la variable dépendante de modèle principal (Qualité information comptable) sont identiques avec les variables explicatives. Pour comparer les moyennes des variables dépendantes dans les groupes, nous utilisons le test de Student et le test ANOVA.

#### 1.1- Résultats du test de l'hypothèse générale relative aux caractéristiques de l'entreprise :

Le groupe d'hypothèse à tester est composé de trois variables, à savoir la taille de l'entreprise (TENTRPSSE), la rentabilité financière (RENTFIN) et le secteur d'activité (SECACT).

Pour expérimenter les trois hypothèses formulées dans le cadre de cette étude, nous avons porté notre choix sur trois méthodes statistiques : l'analyse de la corrélation, l'analyse de la variance et de régression simple. Les raisons de ce choix ont été justifiées au chapitre 3. Les méthodes d'analyse de corrélation et

de régression permettent de tester le modèle global et de voir les relations significatives entre les variables étudiées.

- **L'analyse de la corrélation :**

L'expérimentation des rapports entre les variables de recherche telles que supposées par le premier groupe d'hypothèses, a été faite à l'aide d'une analyse de corrélation, entre d'une part, la qualité de l'information comptable et, d'autre part, les caractéristiques de l'entreprise. Par la suite, nous avons dissocié les caractéristiques en hypothèses qui les composent, afin de vérifier également la relation entre la taille de l'entreprise, la rentabilité financière et le secteur d'activité. Les résultats dégagés par ces différentes corrélations nous renseignent qu'aussi bien pour la rentabilité financière, est négativement reliée à la qualité de l'information comptable, comme le montre synthétiquement le tableau. Par contre, le tableau nous renseigne que la taille de l'entreprise et le secteur d'activité sont positivement et significativement, pour le premier, reliées à la qualité de l'information. Avec ces résultats, on trouve que les corrélations sont modérées et parmi celle-ci la plus forte se rapporte à la prise de décision.

### Corrélations

		(1)	(2)	(3)	(4)
QIC	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	1			
TENTPSE	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	<b>0,324*</b> <b>0,034</b>	1		
SECACT	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	0,282 0,067	0,074 0,639	1	
RENTFIN	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	-0,041 0,795	-0,202 0,194	0,004 0,982	1

\*. La corrélation est significative au niveau 0.05 (bilatéral).

Tableau n° 19 : Résultat de la corrélation de l'hypothèse générale relative aux caractéristiques de l'entreprise

- **Analyse sur le facteur SECACT :**

Pour rappel, nous utilisons l'analyse de variance si les données statistiques contiennent une seule variable dépendante (à expliquer), et trois ou plusieurs facteurs explicatifs discrets. Notre hypothèse relative au secteur d'activité est décomposée en trois types (Industriel, Commercial, Service).

Pour la variable SECACT, dont le résultat est présenté au tableau, nous constatons les coefficients de réponse des résultats futurs varient entre 0,67 et 0,52. Cependant, en procédant à l'analyse de la variance, nous constatons que le p-value est de 0.188. Cette probabilité étant supérieure à 0.05, nous concluons que le secteur d'activité a un impact statistiquement non significatif au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable.

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	
					Borne inférieure	Borne supérieure
INDUSTRIEL	11	0,6691	0,20705	0,06243	0,5300	0,8082
COMMERCIAL	13	0,6092	0,22614	0,06272	0,4726	0,7459
SERVICE	19	0,5237	0,20473	0,04697	0,4250	0,6224
Total	43	0,5867	0,21567	0,03289	0,5204	0,6531
						F= 1,744
						ddl = 42
						Sig = 0,188

Tableau n° 20 : Analyse sur le facteur des secteurs d'activités

- **Analyse sur la variable TENTREPSE :**

Rappelons que la variable explicative est mesurée par le Logarithme du total de l'actif net de l'entité. Le tableau montre que le coefficient calculé est de positif (0,062), ce qui signifie que la relation est positive entre les deux variables. Nous effectuons une régression pour savoir si cette relation est statistiquement significative.

Cette relation de 0,062 est associée à une p-value de 0.034, plus petite que 0.50. Nous concluons que la taille de l'entreprise a une relation significative sur la qualité de l'information comptable.

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	Intervalle de confiance à 95,0% pour B	
	B	Ecart standard	Bêta			Borne inférieure	Borne supérieure
(Constante)	0,026	0,258		0,102	0,919	-0,494	0,547
TENTREPSE	<b>0,062</b>	0,028	0,324	2,192	<b>0,034</b>	0,005	0,119
R <sup>2</sup> = 0,324	R <sup>2</sup> Ajusté = 0,083		Erreur Standard = 0,206				

Tableau n° 21 : Analyse sur la variable de la taille de l'entreprise

- **Analyse sur la variable RENTFIN :**

Pour ce qui est de la variable RENTFIN, dont le résultat est présenté au tableau, nous constatons le coefficient de réponse des résultats est négatif de  $-0,053$  avec un R<sup>2</sup> de 41%. Cependant, en analysant le tableau, nous constatons que le p-value est de 0,795. Cette probabilité étant supérieure à 0.05, nous concluons que la rentabilité financière a une relation statistiquement non significative au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable puisque nous avons indiqué dans nos prévisions qu'il y aurait une relation positive

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	Intervalle de confiance à 95,0% pour B	
	B	Ecart standar	Bêta			Borne inférieure	Borne supérieur

		d					e
(Constante)	0,590	0,036		16,606	0,000	0,518	0,662
RENTFIN	-0,053	0,204	-0,041	-0,262	0,795	-0,466	0,359
R <sup>2</sup> = 0,41	R <sup>2</sup> Ajusté = -0,23		Erreur Standard = 0,218				

Tableau n° 22 : Analyse sur la variable de la rentabilité financière

## 1.2- Résultat du test des hypothèses générales relatives aux mécanismes de la gouvernance de l'entreprise :

Le groupe d'hypothèse à tester est composé de quatre variables, à savoir le niveau des auditeurs (COMTAUD), la structure de financement (SOLV), le type de rémunération des dirigeants (REMUNDG) et la certification des normes ISO dans les entreprises (CERTISO). Pour expérimenter les quatre hypothèses formulées dans le cadre de cette étude, nous avons porté notre choix sur trois méthodes statistiques : l'analyse de la corrélation, l'analyse de la variance et de régression simple. Les méthodes d'analyse de corrélation et de régression permettent de tester le modèle global et de voir les relations significatives entre les variables étudiées.

- **Analyse de la corrélation**

Les résultats dégagés par ces différentes corrélations nous renseignent qu'aussi bien pour la rémunération des dirigeants négativement reliées à la qualité de l'information comptable, comme le montre synthétiquement le tableau. Par contre, ce dernier nous renseigne que le reste des variables sont positivement reliées à la qualité de l'information, à savoir le comité d'audit, la certification des normes ISO et la solvabilité. Nous constatons également que les variables comité d'audit et certification des normes ISO sont liées significativement dans la production de l'information comptable. Avec ces résultats, on trouve que les corrélations sont modérées et parmi celle-ci la plus forte se rapporte à la production de l'information.

### Corrélations

		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
QIC	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	1				
COMITAUDIT	Corrélation de Pearson	0,209	1			

	Sig. (bilatérale)	0,179				
SOLV	Corrélation de Pearson	0,024	-0,053	1		
	Sig. (bilatérale)	0,881	0,734			
REMUNDG	Corrélation de Pearson	-0,173	-0,054	-0,079	1	
	Sig. (bilatérale)	0,266	0,729	0,612		
CERTISO	Corrélation de Pearson	0,152	<b>0,447**</b>	0,168	-0,083	1
	Sig. (bilatérale)	0,329	<b>0,003</b>	0,282	0,596	

\*\* . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Tableau n° 23 : Résultat de la corrélation des hypothèses générales relatives aux mécanismes de la gouvernance des entreprises

- **Analyse sur la variable comité d'audit**

Le tableau montre une moyenne de présence d'un comité d'audit de 64,18 % contre 55,08 % malgré le nombre d'absence significative au sein des entreprises. Nous effectuons un test de comparaison de moyennes (t de Student) pour savoir si cette différence est statistiquement significative. Cette différence de 9 % est associée à une p-value de 0,179, supérieur que 0.50. Nous concluons que la présence d'un comité d'audit au sein des entreprises a une relation statistiquement non significative au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable.

COMAUD	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	
					Borne inférieure	Borne supérieure
OUI	17	0,6418	0,17597	0,4268		
NON	26	0,5508	0,23435	0,4596		
Différence		0,0909		0,0665	-0,2177	0,0357
						t = -1,3666
						ddl = 41

	Sig = 0,179
--	----------------

Tableau n° 24 : Analyse sur le facteur de l'existence d'un comité d'audit

- **Analyse sur la variable solvabilité**

Pour ce qui est de la variable SOLV, dont le résultat est présenté au tableau, nous constatons le coefficient de réponse des résultats est positif de 0,013 avec un R<sup>2</sup> de 2,4%. Cependant, en analysant le tableau, nous constatons que le p-value est de 0,881. Cette probabilité étant supérieure à 0.05, nous concluons que le niveau d'endettement a une relation statistiquement non significative au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable.

Modèle	Coefficients non standardisés		Coefficients standardisés	t	Sig.	Intervalle de confiance à 95,0% pour B	
	B	Ecart standard	Bêta			Borne inférieure	Borne supérieure
(Constante)	0,583	0,043		13,490	0,000	0,495	0,670
SOLV	0,013	0,087	0,024	0,151	0,881	-0,163	0,189
R <sup>2</sup> = 0,001	R <sup>2</sup> Ajusté = 0,024		Erreur Standard = 0,21822				

Tableau ° 25 : Analyse sur la variable de la solvabilité

- **Analyse sur la variable rémunération des dirigeants**

Le tableau montre une hausse de moyenne pour la rémunération fixe de 61,24% contre celle de la rémunération variable qui est de 53,36 %. Nous effectuons un test de comparaison de moyennes (t de Student) pour savoir si cette différence est statistiquement significative. Cette différence de 7,88 % est associée à une p-value de 0,266, supérieur que 0.50. Nous concluons que la rémunération a une relation statistiquement non significative au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable.

REMUNDG	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	
					Borne inférieure	Borne supérieure
Fixe	29	0,6124	0,20182	0,03748		
Variable	14	0,5336	0,24088	0,06438		

Différence		0,0788		0,0699	-0,0624	0,2201
						t = 1,1269
						ddl = 41
						Sig = 0,266

Tableau n° 26 : Analyse sur le facteur des modes de rémunération des dirigeants

- **Analyse sur la variable certification des normes ISO**

Le tableau montre une moyenne de certification des normes ISO de 62 % contre 55,5 % malgré le nombre d'entreprises qui n'ont pas été certifiées. Nous effectuons un test de comparaison de moyennes (t de Student) pour savoir si cette différence est statistiquement significative. Cette différence de 6,50 % est associée à une p-value de 0,329 supérieur que 0.50. Nous concluons que la certification des normes ISO au sein des entreprises a une relation statistiquement non significative au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable.

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	
					Borne inférieure	Borne supérieure
OUI	21	0,6200	0,18958	0,04137		
NON	22	0,5550	0,23798	0,05074		
Différence		0,0650		0,06582	-0,1979	0,0673
						t = -0,9876
						ddl = 41
						Sig = 0,329

Tableau n° 27 : Analyse sur le facteur de la certification des normes ISO

### 1.3- Résultat du test d'hypothèses générales relatives à la politique comptable des dirigeants de l'entreprise :

Le groupe d'hypothèse à tester est composé de deux variables, à savoir le mode d'amortissement (AMORT) et les méthodes d'évaluation des stocks (MTHSTOCK). Nous analyserons tout d'abord la corrélation avec la variable dépendante (QIC) ensuite nous effectuerons des tests de Variance pour le premier facteur et Student t pour le dernier.

- **Analyse de la corrélation**

Nous constatons que les variables mode d'amortissement et méthodes d'évaluation des stocks sont liées négativement mais significative pour la première variable dans la production de l'information comptable. Avec ces résultats, on trouve que les corrélations sont modérées et parmi celle-ci la plus forte se rapporte à la production de l'information.

### Corrélations

		QIC	AMORT	MTHSTOCK
QIC	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	1		
AMORT	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	<b>-0,397**</b> <b>0,008</b>	1	
MTHSTOCK	Corrélation de Pearson Sig. (bilatérale)	-0,066 0,674	0,240 0,121	1

\*\* . La corrélation est significative au niveau 0.01 (bilatéral).

Tableau N° 28 : Résultat de la corrélation d'hypothèse générale relatives à la politique comptable des dirigeants de l'entreprise

- **Analyse sur la variable mode d'amortissement**

Pour le facteur AMORT, dont le résultat est présenté au tableau, nous constatons les coefficients de réponse des résultats futurs varient entre 0,27 et 0.61. Cependant, en procédant à l'analyse de la variance, nous constatons que le p-value est de 0.015. Cette probabilité étant inférieure à 0.05, nous concluons que le mode d'amortissement a finalement un impact statistiquement significatif au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable.

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	
					Borne inférieure	Borne supérieure
Linéaire	39	0,6164	0,2030	0,0325	0,5506	0,6822
Dégressif	2	0,2700	0,0565	0,0400	-0,2382	0,7782
Progressif	2	0,3250	0,1060	0,0750	-0,6280	1,2780
Unité de production	-	-	-	-	-	-
Total	43	0,5867	0,2156	0,0328	0,5203	0,6531

Modèle	Effets fixes			0,1988	0,0303	0,5254	0,6480
	Effets aléatoires				0,1829	-0,2004	1,3738
							F= 4,7042
							ddl = 42
							<b>Sig = 0,015</b>

Tableau N° 29 : Analyse sur le facteur du mode d'amortissement

- **Analyse sur la variable méthode d'évaluation des stocks**

Le tableau montre une moyenne d'application de la méthode CMP de 59,60 % contre 56,54 % pour celles qui appliquent la méthode FIFO. Nous effectuons un test de comparaison de moyennes (t de Student) pour savoir si cette différence est statistiquement significative. Cette différence de 3 % est associée à une p-value de 0,674 supérieur que 0.50. Nous concluons que la méthode d'évaluation des stocks a une relation statistiquement non significative au seuil de 5% sur la qualité de l'information comptable.

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne		
					Borne inférieure	Borne supérieure	
CMP	30	0,5960	0,1896	0,0346			
FIFO	13	0,5654	0,2742	0,0760			
Différence		0,0306		0,0723	-0,1154	0,1766	
							t = 0,4233
							ddl = 41
							Sig = 0,674

Tableau n° 30 : Analyse sur le facteur des méthodes d'évaluation des stocks

## 2- Analyse univariée et multivariée des résultats, validation des hypothèses et discussion :

La deuxième étape de notre démarche consiste en une analyse univariée et multivariée en vue de déceler des corrélations éventuelles entre la variable dépendante et les variables indépendantes et le sens de significativité, et ce pour chacun des trois groupes d'hypothèses, et enfin nous validerons les hypothèses du sujet

### 2.1- Analyse de la significativité globale des trois groupes d'hypothèses :

Les préparateurs de l'information comptables font généralement face à un certain nombre de procédure pour la préparation de ladite information. En revanche, la qualité de cette dernière est perçue comme pouvant influencer la situation économique des entreprises.

- **Analyse de la significativité globale du premier groupe d'hypothèse relatif aux caractéristiques de l'entreprise :**

Le modèle obtenu après correction des valeurs extrêmes explique 13,8% des variations des caractéristiques ( $R^2_{ajusté}$ ). Ce pouvoir explicatif est statistiquement significatif au seuil de 5%. L'analyse globale des caractéristiques en tant que variable dépendante dans notre étude est faite avec le test de Fisher. Pour effectuer ce test, nous comparons en fait deux variances, soit le carré moyen dû à la régression et le carré moyen résiduel, ce qui nous donne un F de Fisher de 3,25. Dans nos résultats exprimés dans le tableau, nous avons trouvé que la variation du F de Fisher est très significative avec un p-value très petit de 0.032.

Variance						Récapitulatif des modèles			
Modèle	Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
Régression	0,390	3	0,130	3,246	<b>0,032</b>				
Résidus	1,563	39	0,040			0,447	0,200	0,138	0,20020
Total	1,954	42							

Tableau n° 31 : Analyse de la significativité globale du premier groupe d'hypothèse relatif aux caractéristiques de l'entreprise

- **Analyse de la significativité globale du deuxième groupe d'hypothèse relatif aux mécanismes de la gouvernance des entreprises :**

Le deuxième groupe pour capter le rôle des mécanismes de la gouvernance des entreprises met en relation la qualité de l'information comptable. Nous analysons dans ce paragraphe la significativité globale du deuxième groupe empirique. Après correction des données pour les valeurs extrêmes, le modèle présenté au tableau est statistiquement non significatif au seuil de 5% (p-value de 0.565). De plus, il explique 2.4% des variations des mécanismes de la gouvernance.

Variance						Récapitulatif des modèles			
Modèle	Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
Régression	0,143	4	0,036	0,749	0,565				
Résidus	1,811	38	0,048			0,270	0,073	0,024	,21829
Total	1,954	42							

Tableau n° 32 : Analyse de la significativité globale du deuxième groupe d'hypothèse relatif aux mécanismes de la gouvernance des entreprises

- **Analyse de la significativité du troisième groupe d'hypothèse relatif à la politique comptable du dirigeant des entreprises :**

Dans son ensemble, la régression présentée au tableau est statistiquement significative. La quantité mathématique F de Fisher est de 3.77 et correspond à une p-value de 0.032. Le pouvoir explicatif du modèle est de 11,7 % (R2ajusté).

Variance						Récapitulatif des modèles			
Modèle	Somme des carrés	ddl	Carré moyen	F	Sig.	R	R-deux	R-deux ajusté	Erreur standard de l'estimation
Régression	0,310	2	0,155	3,772	<b>0,032</b>				
Résidus	1,644	40	0,041			0,398	0,159	0,117	0,20270
Total	1,954	42							

Tableau N° 33 : Analyse de la significativité globale du troisième groupe d'hypothèse relatif à la politique comptable des dirigeants de l'entreprise.

## 2.2. Vérification et analyse des résultats des hypothèses :

Pour rappel, la description statistique de l'échantillon est présentée en nombre d'observations, moyenne, écart-type, minimum et maximum. Notre échantillon ci-dessous est composé de variables numériques opérationnelles (continues) et de variables discrètes (dichotomiques).

	N	Minimum	Maximum	Somme	Moyenne	Ecart type
QIC	43	0,02	0,88	25,23	0,58674	0,21567
TENTRPSE	43	6,40	10,88	388,22	9,02837	1,12505
RENTFIN	43	-0,60	0,30	2,63	0,06116	0,16475
SOLV	43	0,00	1,55	13,58	0,31581	0,38632
SECACT	43	1	3	94	2,18605	0,82392
COMITAUDIT	43	0	1	17	0,39535	0,49471
REMUNDG	43	0	1	14	0,32558	0,47414
AMORT	43	1	3	49	1,13953	0,46708
MTHSTOCK	43	0	1	13	0,30233	0,46470
CERTISO	43	0	1	21	0,48837	0,50578

Tableau n° 34 : Statistique descriptive des variables explicatives

### 2.2.1- Résultat de la régression et validation des hypothèses :

Les résultats des régressions linéaires effectuées sur l'ensemble des données, pour la période étudiée, montrent que certaines hypothèses sont confirmées alors que d'autres sont infirmées.

Les valeurs des R<sup>2</sup> indiquent quelle est la proportion, en pourcentage, de la part expliquée dans les régressions multivariées ; dans notre cas, 41 % des mouvements de l'échantillon sont expliqués et nous pouvons penser que la qualité de l'ajustement est acceptable.

- **Test d'hypothèses des variables continues :**

Hypothèse relative à la taille de l'entreprise Conformément à ce que nous avons prévu précédemment, l'hypothèse relative à la taille de l'entreprise a un effet positif significatif sur la production d'informations comptables de qualité. Cela signifie que les entreprises de grande taille accordent plus d'attention aux informations comptables et à leur mode de production dans les états financiers.

Hypothèse relative à la rentabilité Les résultats des régressions linéaires multivariées montrent que la rentabilité a une relation négative significative sur la qualité des informations comptables. Le coefficient est inférieur au seuil de 5 % ( $P < 0.05$ ). Ce résultat signifie que, nonobstant l'entreprise réalise de bénéfices, elle a tendance à produire moins d'informations comptables de qualité.

Hypothèse relative au niveau d'endettement L'hypothèse relative au niveau d'endettement a été validée. Il s'avère que, plus l'entreprise est endettée, plus la qualité des informations comptables augmente. Le niveau d'endettement a donc un effet positif mais non significatif sur la qualité. Le coefficient n'atteint pas le seuil de 5% ( $P < 0.05$ ).

	<i>Coefficient</i>	<i>Std erreur</i>	<i>t</i>	<i>Sig &gt; 0,05</i>
<b><i>TENTRPSE</i></b>	0,062	0,038	1,641	0,110
<b><i>RENTFIN</i></b>	-0,107***	0,206	0,52	<b>0,007</b>
<b><i>SOLV</i></b>	0,082	0,087	0,933	0,358

Tableau n° 35 : Test d'hypothèse des variables continues

- **Test d'hypothèse des variables non continues :**

Hypothèse relative à la qualité de l'auditeur ; Les entreprises auditées ont un effet positif (0,055 ; Sig = 0,414) sur la qualité des informations comptables produites. Les résultats indiquent qu'il existe une relation positive entre les entreprises auditées par les cabinets d'audit et la qualité des informations comptables. L'interprétation de ce résultat signifie que les entreprises auditées par l'État surveillent davantage la production d'informations comptables de qualité dans les états financiers.

Hypothèse relative au mode de rémunération des dirigeants L'hypothèse relative au mode de rémunération a un effet négatif sur la qualité des informations comptables. Nous avons prévu qu'il existe une relation négative entre le mode de rémunération par un salaire fixe et la qualité des informations, les résultats montrent qu'il y a un effet négatif non significatif du mode de rémunération par un salaire fixe sur la qualité des informations. Le coefficient est de 5% (Sig<0.05). Notre hypothèse est donc validée.

Hypothèse relative au secteur d'activité de l'entreprise ; Finalement, pour l'hypothèse relative au secteur d'activité auquel l'entreprise appartient, les résultats des régressions linéaires montrent que les effets du secteur d'activité varient d'une entreprise à l'autre. Nous avons constaté qu'il existe une relation négative entre le secteur d'activité et la production des informations comptables de qualité. Par contre, en décomposant les secteurs d'activité, les résultats montrent qu'il existe une relation négative entre la qualité des informations comptables et le secteur commercial et celui du service. Par contre, il existe une relation positive entre le secteur industriel et la production de l'information comptable de qualité. L'appartenance au deux premiers secteurs a un effet négatif non significatif sur la qualité des informations comptables. Le coefficient ne peut atteindre 5% (Sig<0.05).

Hypothèse relative à la certification des normes ISO ; Les entreprises certifiées par des organismes spécialisés des normes internationales ISO ont un effet positif sur la qualité des informations comptables produites. Les résultats indiquent qu'il existe une relation positive statistiquement non significative (Sig = 0,573) entre les entreprises certifiées et la qualité des informations comptables. L'interprétation de ce résultat signifie que les entreprises certifiées des normes ISO doivent appliquer à la lettre les procédures de la production d'informations comptables de qualité dans les états financiers.

Hypothèses relatives aux choix comptables des dirigeants ; La présente étude a démontré que les choix comptables des dirigeants en particulier le choix de la méthode d'amortissement comptable linéaire a un effet négatif significatif sur la qualité de l'information comptable, cette significativité est inférieure à 5% (Sig> 0,05). Quant aux choix de méthodes d'évaluation des stocks, les entreprises ayant opté pour la méthode FIFO ont un impact négatif statistiquement non significatif sur la production de l'information comptable ; Le coefficient ne peut atteindre 5% (Sig< 0.05).

	<i>Coefficient</i>	<i>Std erreur</i>	<i>T</i>	<i>Sig&gt; 0,05</i>
<b>SECACT</b>	0,103**	0,038	-2,702	<b>0,011</b>
<b>COMITAUDIT</b>	0,022	0,071	0,315	0,754
<b>REMUNDG</b>	-0,064	0,063	-0.141	0,316

<i>AMORT</i>	-0,199***	0,065	-3,037	<b>0,005</b>
<i>MTHSTOCK</i>	-0,003	0,072	-0,036	0,972
<i>CERTISO</i>	0,034	0,080	0,428	0,672

Tableau N° 36 : Test d'hypothèses des variables non continues

### 2.2.2- Test d'hypothèses par la méthode des effets inter-sujets :

Afin de confirmer les résultats des régressions multiples, nous avons effectué une autre analyse par la méthode des effets inter-sujets pour les variables catégorielles. L'analyse de la méthode des effets inter-sujets montre un R<sup>2</sup> de 66.5%, qui mesure la part de la variabilité interindividuelle de la variable dépendante expliquée par les variables explicatives. Le R<sup>2</sup> ajusté(17,5%) donne les mesures de la contribution des effets inter-sujets. Nous pouvons en conclure que 66.5% des mouvements de l'échantillon sont expliqués, donc la qualité de l'ajustement est acceptable.

Tests des effets inter sujets						
Variable dépendante:	QIC					
Source	Somme des carrés de type III	ddl	Carré moyen	F	Sig	
Modèle corrigé	0,341	5	0,068	1,566	0,194	
Constante	12,089	1	12,089	277,420	0,000	

(2)	SECACT	0,157	2	0,078	1,744	0,188
(5)	COMITAUDIT	0,085	1	0,085	1,868	0,179
<b>(6)</b>	<b>REMUNDG</b>	<b>0,059</b>	<b>1</b>	<b>0,059</b>	<b>1,270</b>	<b>0,026</b>
<b>(7)</b>	<b>AMORT</b>	<b>0,372</b>	<b>2</b>	<b>0,186</b>	<b>4,704</b>	<b>0,015</b>
(8)	MTHSTOCK	0,009	1	0,009	0,179	0,674
(9)	CERTISO	0,045	1	0,045	0,975	0,329
(2)*(6)		0,082	2	0,041	0,942	0,399
(2)*(7)		0,065	2	0,033	0,934	0,402
(2)*(8)		0,067	2	0,034	0,736	0,486
(2)*(9)		0,044	2	0,022	0,489	0,617
(5)*(6)		0,104	1	0,104	2,357	0,133
(5)*(7)		0,003	1	0,003	0,078	0,781
(5)*(8)		0,134	1	0,134	3,028	0,090
(5)*(9)		0,069	1	0,069	1,508	0,227
(6)*(7)		0,014	2	0,007	0,165	0,849
(6)*(8)		0,005	1	0,005	0,108	0,744
(6)*(9)		0,024	1	0,024	0,503	0,482
(7)*(9)		0,007	1	0,007	0,167	0,685
	Erreur	1,612	37	0,044		
	Total	16,757	43			
	Total corrigé	1,954	42			
<b>R-deux = 0,665 (R-deux ajusté = 0,175)</b>						

Tableau n° 37 : Test d'hypothèse par la méthode des effets inter-sujets

Il serait intéressant à ce stade, de savoir lequel des niveaux de nos facteurs significatifs affecte le plus (ou le moins) la qualité de l'information comptable produite. Les facteurs manipulés ayant chacun au moins deux niveaux. Lorsque la méthode utilisée est linéaire, la qualité de l'information comptable ne semble pas être meilleure que lorsque les entreprises optent les autres méthodes. Par ailleurs, l'information comptable est nettement de meilleure qualité lorsque les dirigeants sont rémunérés de façon variable au sein de des entreprises. De même, le fait que le une meilleure rentabilité financière n'influence pas le choix de rémunération des dirigeants pour une production de l'information comptable de qualité. Pour ce

qui est les autres variables explicatives, il n'y a pas de justification, nous pouvons donc dire que seules la significativité des facteurs AMORT, REMUNDG sont inférieures au seuil de 5% (Sig< 0,05).

### **2.3- Comparaison et discussion des résultats obtenus :**

Pour essayer de répondre à cette approche de notre problématique, nous avons mené des enquêtes auprès des parties prenantes des entreprises, et pour justifier la construction de la perception, nous nous sommes basé entre autres, sur la théorie normative et positive de la comptabilité. Dans le cadre de ces théories, l'attention se focalise sur la fidélité de l'information comptable, son mode de production divulgué aux décideurs et le comportement des différents individus ou groupes qui en résultent. On note que les informations comptables sont le fondement de la perception.

Pour comprendre la fidélité de l'information comptable, nous nous sommes d'abord intéressés à leur connaissance des critères qui garantissent la qualité d'une information comptable, à leur avis sur cette qualité et leur attitude face à l'utilisation de l'information comptable sur les caractéristiques de l'entreprise.

Globalement, le modèle de l'étude est significatif au seuil de 5 %. L'étude exploratoire nous restitue que les utilisateurs accordent plus à la qualité et à l'utilisation de l'information comptable bien produite selon la taille de l'entreprise et le secteur d'activité lorsque l'entité est de type industriel, **notre première et deuxième hypothèse sont validées.**

Toutefois, **la troisième hypothèse**, à savoir, la rentabilité financière influencent significativement la qualité de l'information produite au sein des entreprises algériennes, cela veut dire que les entreprises qui ont tendances à juger sur la rentabilité sans prendre en compte le mode de production de l'information comptable ne peuvent garantir la qualité de cette dernière, l'hypothèse **est statistiquement invalidée.**

De même, La présente étude a démontré que les choix comptables des dirigeants en particulier le choix de la méthode d'amortissement comptable n'explique pas la qualité de l'information comptable, cela explique que les dirigeants ont toujours tendance à utiliser de façon standard l'amortissement linéaire sans percevoir son impact sur l'environnement économique de l'entreprise. Cela comprend également que les entreprises ont hérité de l'ancien système comptable qui ce dernier n'avait pas d'amortissement dit économique c'est-à-dire qu'elles devaient appliquer les méthodes d'amortissement fiscal (le taux d'usage) alors que le nouveau référentiel comptable algérien donne une doctrine particulière sur les méthodes d'amortissement qui sépare de la doctrine fiscale et sa spécificité sur son environnement économique. **Notre hypothèse n'est donc pas validée.**

De même, la présence d'un comité d'audit dans l'entreprise, la structure de l'entreprise et la certification des normes ISO permettent à l'entreprise de produire des états financiers reflétant la situation réelle et exacte du patrimoine et de la situation financière de l'entreprise. Ce levier interne de gouvernance conforte à notre avis la performance informationnelle des états financiers de synthèse, **nos quatrième, cinquième et septième hypothèses sont donc confirmées.**

De même, le mode de rémunération des dirigeants au sein des entreprises explique dans cette étude la qualité de l'information comptable produite. Il s'agit là d'un résultat mitigé car la rémunération variable des dirigeants favorise la production d'une information comptable fiable et sincère. **La sixième hypothèse est statistiquement validée.**

Un récapitulatif des résultats obtenus par ces régressions linéaires et la méthode des effets inter sujet sur les neuf variables qui ont été établies à partir des indices de qualité d'informations comptables pondérés :

<b>Variables explicatives</b>	<b>Signe prévu</b>	<b>Résultat de régression linéaire simple</b>	<b>Résultat de régression linéaire multiple</b>	<b>Validation des hypothèses</b>
H 1 : Taille de l'entreprise	+	+S	+	<b>Validée</b>
H 2 : Secteur de l'entreprise	+/-	+	+S	<b>Validée</b>
H 3 : Rentabilité de	+	-	-S	<b>Non Validée</b>

l'entreprise				
H 4 : Comité d'audit	+	+	+	<b>Validée</b>
H 5 : Niveau d'endettement	+	+	+	<b>Validée</b>
H 6 : Rémunération des dirigeants	-	-	-	<b>Validée</b>
H 7 : Certification ISO	+	+	+	<b>Validée</b>
H 8 : Méthode d'amortissement	+	<b>-S</b>	<b>-S</b>	<b>Non Validée</b>
H9 : Méthode d'évaluation des stocks	+	-	-	<b>Non Validée</b>

Tableau n° 38 : Comparaison des résultats obtenus

### 2.3.1- Comparaison avec les résultats antérieurs :

Les résultats de Michaïlesco (1998) pour l'exercice 1991 et Mahmoud (2012) pour les exercices 2007,2008, 2009 et notre étude, en utilisant le même ratio de structure financière, concordent. Les entreprises considèrent que les créanciers ont plusieurs moyens pour accéder aux informations nécessaires et pour les obtenir, grâce aux accords de la dette ; elles estiment, ainsi, ne pas avoir à améliorer la qualité de l'information produite. Williams (1992) constate que la structure financière (traduite par le rapport du total des dettes sur le total du bilan) n'a pas d'incidence significative sur la qualité de diffusion d'informations calculé. Toutefois, la relation entre la structure et la diffusion d'information est positive.

La relation entre la taille de l'entreprise et la production de l'information comptable confirme ceux des études antérieures (Ahmed et Courtis, 1999 ; Depoers, 2000 ; Eng et Mak, 2003, Labelle, 2002 ; Bujaki et McConomy, 2002 ; et Boujenoui, 2008). Ces résultats confirment que les entreprises de grande taille disposent de ressources humaines et financières plus importantes leur permettant d'accroître la production de l'information de qualité relative au système de gouvernance.

Les résultats de Mahmoud (2012), sur la rentabilité financière, ne sont pas identiques aux résultats de notre étude. Les variables ont un effet positif sur la diffusion des informations comptables des entreprises libyennes. Contrairement au résultat de Zhou (1997), il affirme que la rentabilité financière ne peut refléter la qualité de l'information comptable. Zhou (1997) a examiné également les variables explicatives : secteur et le comité d'audit ; les résultats montrent qu'il est difficile d'affirmer qu'il existe un effet du

secteur qui soit significatif. Mais il semble que les secteurs de l'électrique et l'électronique obtiennent le score le plus élevé. Dans notre étude, le secteur de l'industrie a un effet positif significatif sur la production de l'information comptable au sein des entreprises algériennes.

Les résultats de MballaAtangana (2016) relatifs au choix comptables des dirigeants ont démontré que ces choix en particulier ceux de la méthode d'amortissement comptable explique la qualité de l'information comptable. Toutefois Sambou (2013) explique que les normes comptables internationales ont renforcé la tendance qui se dessine dans les sociétés contemporaines : le passage de l'ère juridique à l'ère économique, et par conséquent un abandon du système fiscal continental pour une évolution vers les systèmes fiscaux anglo-saxons tout en entraînant des difficultés sources d'insécurité pour le droit fiscal et la déconnexion entre la comptabilité et la fiscalité pour une meilleure pratique.

La comparaison entre les résultats de ces trois études, antérieures à notre recherche, et notre résultat permet de remarquer plusieurs constantes sur l'effet réel des déterminants étudiés :

- La structure financière dépend du financement des entreprises, du système économique et donne des résultats divergents selon les entreprises
- La qualité de l'audit est variable et difficile à prévoir d'une entreprise à l'autre
- L'effet du secteur dépend de l'appartenance sectorielle de l'entreprise et varie d'une entreprise à l'autre
- La taille et la rentabilité de l'entreprise ont souvent des effets significatifs sur la production de l'information comptable.
- La méthode d'évaluation des stocks varie selon le type d'activité de chaque entreprise et selon le type d'environnement d'un pays.
- En raison de la résistance aux changements d'une comptabilité fiscale à une comptabilité financière, les entreprises algériennes tentent à garder les pratiques comptables antérieures afin de les rendre plus légitimes et plus rationnelles.

Compte tenu de ce qui précède, les résultats de notre étude montrent que les hypothèses répondent partiellement à notre problématique et les théories étudiées sont complémentaires dans leurs explications. Nous répondons à notre problématique comme suit : Vu l'environnement économique, légal et les caractéristiques des entreprises algériennes, la production de l'information comptable est en mesure de dégager fidèlement la réalité économique et financière de l'entreprise par le biais de la taille de l'entreprise, le maitrise du niveau d'endettement, des contrats de rémunération des dirigeants, le type de secteur d'activité, et la présence d'un cadre strict et rigoureux d'un contrôle de qualité

## **Conclusion du chapitre 04 :**

Ce chapitre constitue la phase terminale de notre étude, par la validation du modèle de recherche et des hypothèses y afférentes. Il avait pour objectif d'exposer, d'interpréter et de discuter les résultats dégagés par cette étude. Pour tester les hypothèses qui s'y rattachent, nous avons utilisé les méthodes des analyses de corrélation et de régression, qui permettent d'examiner des liens de causalité simple ou multiple. Nous avons tout d'abord décrit l'échantillon définitif de notre étude. Par la suite, nous avons procédé à une analyse statistique descriptive de cet échantillon, dont le but était de nous faire une première idée d'une part des caractéristiques essentielles sociodémographiques des répondants et, d'autre part du comportement des principales variables de notre recherche. Enfin, nous avons procédé à l'analyse du modèle de recherche et des hypothèses, en testant les liens entre les variables explicatives et la variable expliquée, à l'aide des corrélations et régressions.

Il est certes vrai que la plupart de nos hypothèses n'ont pas été validées. Mais, les principales hypothèses sont positivement significatives, c'est-à-dire celles relatives à la structure de financement, au comité d'audit, à la certification des normes ISO et au secteur d'activité. Par contre, l'hypothèse visant à tester l'influence de la rentabilité financière, la rémunération des dirigeants et à la politique comptable des dirigeants sur la qualité de l'information comptable produite, n'ont pas été confirmées. Par ailleurs, la taille de l'entreprise a une influence sur la qualité de l'information comptable, car il est apparu que seules les grandes entreprises possèdent une production la plus élevée, en regard des qualités et de l'utilisation de l'information comptable.

Pour clore ce chapitre, nous avons ensuite déclenché la discussion des résultats, qui s'est révélée utile. Elle nous a permis de comparer nos postulats à la littérature antérieure sur la production de l'information comptable en général et ses qualités et utilisation en particulier. Ce débat nous a éclairés sur les raisons qui justifient l'invalidation de certaines de nos hypothèses. La synthèse finale de notre étude se chargera de faire ressortir les implications managériales de cette recherche en général.

## **Conclusion de la deuxième partie :**

La première partie nous a permis de présenter l'état de l'art de notre recherche sur l'image fidèle et sa relation avec l'information comptable et de son mode de production pour une meilleure qualité. Au terme de cette phase, nous avons conçu un modèle de recherche et formulé des hypothèses, que nous avons établi dans la deuxième partie, qui a été organisée en deux chapitres.

Le chapitre 3 était destiné à la présentation de la méthodologie de notre recherche. Nous y avons détaillé notre choix méthodologique. Nous avons particulièrement expliqué d'une part, le design de recherche et la constitution de l'échantillon, et d'autre part, le processus d'élaboration du questionnaire, et justifié les échelles que nous avons retenues pour cette recherche. Ces échelles sont générées par l'étude exploratoire et mises en accord avec la littérature. Par la suite, nous avons exposé de manière détaillée les grandes sections du questionnaire et l'étape de son administration qui s'est déroulée en deux phases : la collecte des données proprement dite et l'importance des utilisateurs face à l'information. Nous avons aussi développé la composition des deux échantillons utilisées dans ces deux phases. La phase préparatoire au traitement des données a également été expliquée, à travers la présentation des logiciels utilisés et les méthodes statistiques adoptées pour l'analyse des données recueillies. A l'issue de la collecte des données, nous avons procédé au réajustement de notre échantillon de départ, pour tenir compte de certaines réalités observées sur le terrain lors des enquêtes. Ainsi, l'échantillon définitif retenu est de 43 Sociétés Par Action, comme initialement prévu.

Le chapitre 4 était réservé à la présentation de la confirmation empirique de la recherche et des résultats qui en dérivent. Nous avons tout d'abord expliqué les raisons d'ajustement de notre échantillon théorique de départ. Nous avons, suite à cela, exposé les résultats du test de chaque hypothèse de recherche. Mais au préalable, nous avons mis en exergue les influences directes et indirectes existant entre les variables. Enfin, en dernier ressort, nous avons débattu les résultats de la recherche. Chaque hypothèse a ainsi été comparée à l'éclairage des travaux antérieurs. Par ailleurs, nous avons également mis en évidence les variables qui expliquent cette perception.

## **Conclusion générale**

Au cours des dernières décennies, la comptabilité a connu d'immenses développements qui ont abouti à la création de plusieurs normes comptables, notamment celui du référentiel comptable international IAS/IFRS. Cette normalisation comptable a pour objectif d'unifier les référentiels comptables nationaux afin de rendre les informations financières comparables, fidèles, pertinentes et compréhensibles par les

différents utilisateurs. Ces normes internationales de l'information financière ont été mises en application optionnellement dès la fin des années quatre-vingt-dix dans plusieurs pays.

Cependant, leur adoption obligatoire par l'Union Européenne à partir de 2005 dans les entreprises cotées en bourses renforce leur légitimité d'une part et la confiance dans l'information financière diffusée d'autre part, dans le monde entier. Dans cette perspective, plusieurs pays ont été motivés par l'application des normes comptables internationales. Jusqu'à aujourd'hui cent quatorze pays ont adopté ce référentiel comptable international.

L'Algérie s'inscrit parmi les pays qui ont adopté un système comptable très inspiré du référentiel international. Pourtant, lors de l'application de ce référentiel international le problème qui se pose Selon Hoarau et Teller (2007, p : 17) « Dans l'application de ces normes, le vrai défi (...) est cognitif, il s'agit de comprendre les aspects économiques ou financiers de la transaction ou de l'évènement et, aussi, maîtriser l'utilisation des méthodes d'évaluation reposant sur des estimations de flux futurs, méthodes qui constituent souvent un prérequis pour la mesure de la performance organisationnelle et sa constatation aux états financiers.».

Donc, les entreprises algériennes sont dans l'obligation d'établir leurs états financiers conformément à ses dispositions ainsi qu'aux dispositions du S.C.F pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010. De par l'article 03 de la loi 07-11, la comptabilité financière devra désormais donner une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice.

Face à cette obligation, il est légitime pour les utilisateurs de l'information comptable, qu'ils soient actionnaires, banquiers, représentants de l'Etat ou salariés, de savoir ce que recouvre ce concepts d'image fidèle et quelles seront les conséquences de son application. L'un des buts de cette règle est d'assurer la fidélité des états financiers. La fidélité renvoie à la vérité, les comptes doivent représenter le "vrais" par la représentation de l'image fidèle ou par l'évaluation par des montants parfaitement connus ce qui sont relatifs à la vérité et la réalité, comme elles doivent induire le "bon" conformément soit à des valeurs (éthique) soit a des objectifs fixés. Le "bon" est plus important que le "vrai", également tous qui est pertinent et utile est donc "bon" (Burlaud 2013, p.1, 2 et 4).

Notre étude s'inscrit dans ce cadre de recherche dont l'objectif majeur est la compréhension duprocessus de production et de diffusion des états financiers permettant de rendre fidèle et sincère l'information comptable, notamment pour les parties prenantes.Plus particulièrement, notre recherche permet d'étudier et analyser le contenu informationnel des états financiers produits par les entreprises en Algérie et de

Comprendre et expliquer le comportement des acteurs au sein de chaque entreprise dans la production de l'information comptable.

Dans un premier chapitre, il a été consacré à une lecture théorique, du problème soulevé dans la perspective de la théorie normative de la comptabilité, de la théorie positive de la comptabilité et de la théorie de l'agence. Le recours à la théorie normative de la comptabilité participe de la définition de la fonction du cadre conceptuel dans le processus d'élaboration de l'information comptable, en tant que théorie comptable. La théorie positive de la comptabilité permet d'expliquer les choix comptables en fonction des coûts politiques subis par la firme et des coûts contractuels (clauses liées à la rémunération des dirigeants et clauses d'endettement). Et la théorie de l'agence envisage les aspects contractuels et politiques de la relation afin d'apprécier le rôle joué par l'information comptable auprès des diverses parties prenantes.

Le deuxième chapitre a été consacré à l'appréhension de l'information comptable et financière à l'échelle mondiale et la place qu'elle occupe actuellement dans tous les cadres conceptuels existants, suivi de la signification de ce concept novateur et évolutif, qui est l'image fidèle, selon les différentes visions qui lui sont généralement attribuées par la doctrine et les professionnels. Enfin, il a été question du système comptable financier algérien qui s'est inspiré fortement de référentiel comptable IAS/IFRS, tout en gardant des dispositions spéciales nationales.

Le troisième chapitre était destiné à la présentation de la méthodologie de notre recherche. Nous y avons détaillé notre choix méthodologique. Nous avons particulièrement expliqué d'une part, le design de recherche et la constitution de l'échantillon, et d'autre part, le processus d'élaboration du questionnaire, et justifié les échelles que nous avons retenues pour cette recherche. La phase préparatoire au traitement des données a également été expliquée, à travers la présentation des logiciels utilisés et les méthodes statistiques adoptées pour l'analyse des données recueillies. Ainsi, l'échantillon définitif retenu est de 43 Sociétés Par Action.

Enfin, le quatrième chapitre était réservé à la présentation de la confirmation empirique de la recherche et des résultats qui en dérivent. Nous avons tout d'abord expliqué les raisons d'ajustement de notre échantillon théorique de départ. Nous avons, suite à cela, exposé les résultats du test de chaque hypothèse de recherche. Mais au préalable, nous avons mis en exergue les influences directes et indirectes existant entre les variables. Enfin, en dernier ressort, nous avons débattu les résultats de la recherche. Chaque hypothèse a ainsi été comparée à l'éclairage des travaux antérieurs. Par ailleurs, nous avons également mis en évidence les variables qui expliquent cette perception.

## **Principaux résultats de la recherche**

Les résultats empiriques de cette recherche mettent en lumière les vrais facteurs influençant la production de l'information comptable de qualité dans les entreprises algériennes.

Les résultats de Michaïlesco (1998) pour l'exercice 1991 et Mahmoud (2012) pour les exercices 2007,2008, 2009 et notre étude, en utilisant le même ratio de structure financière, concordent. Les entreprises considèrent que les créanciers ont plusieurs moyens pour accéder aux informations nécessaires et pour les obtenir, grâce aux accords de la dette ; elles estiment, ainsi, ne pas avoir à améliorer la qualité de l'information produite.

Williams (1992) constate que la structure financière (traduite par le rapport du total des dettes sur le total du bilan) n'a pas d'incidence significative sur la qualité de diffusion d'informations calculée. Toutefois, la relation entre la structure et la diffusion d'information est positive.

La relation entre la taille de l'entreprise et la production de l'information comptable confirme ceux des études antérieures (Ahmed et Courtis, 1999 ; Depoers, 2000 ; Eng et Mak, 2003, Labelle, 2002 ; Bujaki et McConomy, 2002 ; et Boujenoui, 2008). Ces résultats confirment que les entreprises de grande taille disposent de ressources humaines et financières plus importantes leur permettant d'accroître la production de l'information de qualité relative au système de gouvernance.

Les résultats de Mahmoud (2012), sur la rentabilité financière, ne sont pas identiques aux résultats de notre étude. Les variables ont un effet positif sur la diffusion des informations comptables des entreprises libyennes. Contrairement au résultat de Zhou (1997), il affirme que la rentabilité financière ne peut refléter la qualité de l'information comptable. Zhou (1997) a examiné également les variables explicatives : secteur d'activité et le comité d'audit ; les résultats montrent qu'il est difficile d'affirmer qu'il existe un effet du secteur qui soit significatif. Mais il semble que les secteurs de l'électricité et l'électronique obtiennent le score le plus élevé.

Dans notre étude, le secteur de l'industrie a un effet positif significatif sur la production de l'information comptable au sein des entreprises algériennes. Ce résultat signifie que la plus part des entreprises algériennes, qu'elles appartiennent, ou non, à ce secteur, tendent à adopter une mode de production plus adaptée à leur environnement pour un meilleur résultat. Selon nos résultats empiriques, nous validons partiellement chaque hypothèse dans laquelle la taille de l'entreprise, la rémunération des dirigeants, du secteur d'activité, le niveau d'endettement, la qualité de l'auditeur et la certification des normes de qualité ont été confirmés.

Concernant l'hypothèse relative à la politique comptable des dirigeants, les résultats empiriques ne valident pas les méthodes d'amortissement ni celles d'évaluation des stocks. Dans cette optique, les entreprises accompagnées adoptent les stratégies comptables qui limitent les résultats. D'une part, les capacités limitées des comptables poussent à refuser tous nouveaux concepts qui favorisent l'instabilité ou l'incertitude dans l'entreprise. Il existe donc une résistance à l'adoption des nouvelles options comptables alternatives pour lesquelles les entreprises gardent les méthodes et pratique antérieures le plus longtemps possible. D'autre part, le plan comptable national algérien caractérisé par des principes juridiques, appliquées dans un cadre purement fiscal, est mis en application entre 1975 et 2010. Selon Sadi, (2012, P : 23), la comptabilité est en effet un « produit historique et social » qui véhicule des valeurs et des croyances bien ancrées dans les esprits. Par conséquent, tout changement de cette culture comptable, et de conventions comptables sont confrontées par un rejet ou une résistance.

Parmi les objectifs fondamentaux du système comptable et financier en Algérie qui est fortement inspiré des normes comptables internationales, figure la transition d'une comptabilité fiscale à une comptabilité financière afin de renforcer la qualité de l'information financière de l'entreprise et permettre aux différentes parties prenantes de prendre leurs décisions sur la base d'une information fiable reflétant une image fidèle de la réalité économique de l'entreprise.

En revanche l'article 6 de la loi de finances complémentaire 2009 dispose que « les entreprises doivent respecter les définitions données par le SCF (...) sauf incompatibilités avec les règles fiscales ». Cette contradiction de la réglementation motive les entreprises à choisir les stratégies comptables qui collaborèrent les exigences fiscales.

Depuis son application, le système comptable et financier est encore au stade d'apprentissage et reste inefficace, sans enjeu pour améliorer la gestion de nos entreprises, procédant à une simple correspondance des comptes PCN/SCF. Aussi, la comptabilité demeure statique et non encore vivante et dynamique dans le processus d'innovation managériale, la productivité des structures internes, des stratégies de gestion, de contrôle, de communication et d'un manque important en matière d'expérience et de maîtrise des techniques de consolidation des bilans des sociétés de groupe.

Ce qui résulte un manque d'ordre dans la gouvernance des entreprises algériennes et l'absence d'ambitions chez les dirigeants d'entreprises. Ainsi, on ne peut gérer aujourd'hui une entreprise si on ne sait pas comment fonctionner le système comptable financier dans l'économie mondiale. La dernière contrainte est la pénalisation de l'acte de gestion. Un problème qui embarrasse les dirigeants économiques

et qui ne facilite pas à ces derniers de s'impliquer dans la prise de risques et, par voie de conséquence, la rentabilité des capitaux, selon le principe de la primauté de l'économie sur la nature fiscale et juridique.

Il y a lieu, par conséquent, de revenir au droit des sociétés qui se fonde sur le droit privé (droit commercial/droit civil) constituant aujourd'hui un sujet prépondérant dans le fonctionnement, la gestion et le contrôle des entreprises. Une sécurité juridique économique pour les investisseurs et les actionnaires dans une économie de marché. Il faut rappeler que cet état de situation a affaibli, à notre humble avis, l'économie, les stratégies et les performances de nos entreprises, dont les bilans comptables ne reflètent en rien, au regard des règles et mécanismes de l'économie de marché, le vrai visage de l'économie algérienne.

C'est donc bien d'une nouvelle approche économico-comptable novatrice d'idées et de progrès technique, à force de propositions et d'analyses pour plus de capacités d'anticipation et d'efficacité financière dans la gestion des entreprises algériennes et une garantie pour mieux assurer davantage de cohérence vis-à-vis de la réalité économique, et mieux orienter et éclairer les stratégies et leurs effets sur la rentabilité et la décision. Enfin, il y a lieu d'instaurer les règles de l'hygiène comptable à travers la mécanique comptable dans le fonctionnement et la gestion, afin de prévenir, décrypter ou détecter toutes formes de détournements, de fraudes, de malversations ou de corruption, et ce, au moment où l'évolution de l'économie algérienne implique l'injection et l'utilisation de capitaux publics considérables dans les entreprises, dont le énième assainissement financier du secteur public économique, les infrastructures et équipements publics.

La date du 21 Janvier 2019, a été marquée par un évènement historique du droit comptable algérien, à travers le lancement officiel des travaux d'évaluation et de révision du référentiel comptable algérien en l'occurrence le Système Comptable Financier. Plusieurs interventions ont été mises en charge en indiquant que les recommandations et conclusions issues des travaux du groupe de travail, constitueront le socle sur lequel se basera la révision le S.C.F. Une étude a été menée par un groupe de recherche sur l'évaluation des dispositions du S.C.F et état des lieux : expérience du groupe SONATRACH et AIR ALGERIE ; cette étude résulte que la publication tardive des textes d'application nécessite d'une révision des procédures internes et difficulté de changer certaines réflexions. Autres problèmes fondamentaux rencontrés pour la l'application de certaines normes notamment la juste valeur, la valeur d'utilité, la durée d'utilité, en absence d'un véritable marché pour fonder les appréciations, les impôts différés, la décomposition des immobilisations, la valeur résiduelle à retenir pour l'évaluation des immobilisations, le taux d'actualisation, le seuil de signification pour l'appréciation des erreurs fondamentales. L'existence

d'un nombre important de divergences entre le droit comptable et le droit fiscal, ce qui oblige aux entreprises de consentir d'importants efforts pour assurer les retraitements extracomptables.

Selon son enquête destinée aux experts comptables Algériens, Slaim (2014, p : 33) conclue que « Le passage au SCF a été vu comme un changement de la forme de présentation des états financiers et de nomenclature comptable, et non comme une implémentation des politiques comptables en accord avec les réalités économiques et financiers des entités. » ce qui explique le choix de la totalité de notre échantillon et de nos hypothèses.

### **Limites de la recherche**

La limite la plus importante de notre recherche porte sur le fait que nous n'avons analysé que les données d'une année comptable (2017). Il faut noter que les études de Dumontier et Raffournier (1998), Percy (2000), Ding, Stolowy et Tenenhaus (2004), Demaria et Dufour (2007) ont aussi porté leurs recherches sur une seule année. A ce propos, Ding, Stolowy et Tenenhaus (2004, p : 103) affirment que « Le pouvoir explicatif de ces études de déterminants sur une seule année reste tout à fait puissant, car dans ce genre d'études, l'échantillon d'observations varie très peu d'une année sur l'autre ».

L'impossibilité de réaliser une étude multi-périodiques afin d'analyser notre problématique avant, durant et après la transition comptable, le manque des sources d'informations et la non-collaboration des entreprises freinent l'avancement des recherches scientifiques en Algérie.

Une autre limite relative à l'échantillon concerne le nombre d'entreprises. Il est à noter que notre échantillon n'est composé que des sociétés par action, majoritairement de la région ouest d'Algérie et cela peut avoir des effets sur le résultat de notre recherche. Néanmoins, nous pouvons considérer que les résultats sont représentatifs des pratiques des entreprises algériennes. Même Si l'échantillon peut être considéré comme représentatif de l'état actuel des pratiques comptable, l'étude en question pouvait s'élargir vers d'autres formes juridiques d'entreprises et vers d'autres régions en Algérie.

Enfin, notre étude s'est heurtée sur l'ambigüité des entreprises algériennes qui a rendu notre mission de collecte des données délicate. Ce problème, qui est essentiel aux entreprises algériennes, limite l'accès aux détails des informations financières et des informations stratégiques. Cette limite est liée à la culture de la gestion des entreprises algériennes qui ont encore peur de divulguer l'information pour de nombreuses raisons (des raisons de concurrence, des raisons fiscales, ... etc.). En outre, l'impossibilité d'accéder aux états financiers des entreprises en Algérie rend notre mission de collecte des documents de transition difficile à réaliser. Nous nous sommes dirigés vers le Centre National du Registre de

Commerce. Ce dernier nous a demandé de suivre une très longue procédure qui s'est finalisée par un échec.

### **Perspective de la recherche :**

Durant le parcours de notre travail doctoral et surtout après la réalisation de nos résultats de recherche, plusieurs voix de recherches ont été envisagées. Nous suggérons divers approfondissements et élargissements à notre problématique. Des perspectives semblent ouvertes autour :

- Dans la prochaine phase de cette recherche, l'étude pourra être étendue dans d'autres pays afin de déterminer et comparer les facteurs qui influencent la production de l'information comptable.
- D'un autre point de vue la recherche pousse à effectuer une étude multi-périodes afin de déterminer et de tester l'évaluation et l'appréciation de la production de l'information comptable avant et après l'application du nouveau référentiel comptable algérien S.C.F.
- Par ailleurs, des voies de recherches existent au niveau théorique. Notre cadre théorique s'est focalisé sur trois théories. D'autres théories auraient pu être utilisées pour comprendre la production de l'information comptable de qualité.

Autant de perspectives qui nous font prendre conscience que cette thèse est le point de départ de nouvelles recherches.

## Bibliographie

### Ouvrage :

ALBOUY, M. & S. PERRIER, 2003. « Dossier Spécial : Les Manipulations Comptables. Manipulations Comptables et l'évaluation de l'entreprise ». Dans *Revue du Financier*, N° 139. Février. Paris.

APOTHELOZ, B, STETTLER, A et DOUSSE, V. 2010, « Maitriser l'information comptable : Théorie comptable et théorie des comptes », Vol.1, P.P.U.R., Lausanne, 480p.

BELKAOUI, A., 1984, « Théorie comptable », Québec : Presses de l'université de Québec.

BRETON, G. & A. SCHATT. 2003. « Dossier Spécial : Les Manipulations Comptables. Manipulation comptable : les dirigeants et les autres parties prenantes ». Dans *Revue du Financier*. N° 139. Février.

DEFFAINS-CRAPSKY, 2006, « Comptabilité générale –principes, opérations courantes, opérations de régularisation, états financiers anglo-saxons », éd. Bréal, coll. Lexifac, 4<sup>ème</sup>éd., 223 p.

CASTA J.F. 1989, « La comptabilité et ses utilisateurs », dans *Encyclopédie de gestion* de P. Joffre et Y. Simon, tome 1, Economica.

COLASSE, B., 2007, « Les fondements de la comptabilité », Paris : Editions la Découverte.

COLASSE, B., 1991, « Où il est question d'un cadre comptable conceptuel français », *Revue de droit comptable*, n°35, pp.3-20.

COLASSE, B., 2000. « Cadres comptables conceptuels ». In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp.92-104.

COLASSE, B., 2000a. « Harmonisation comptable internationale ». In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp.757-769.

COLASSE, B., 2000b. « Théories comptables ». In *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Paris : Economica, pp.1234-1243.

COLASSE, B., 2004, « Harmonisation comptable internationale : de la résistible ascension de l'IASB/IASC », *Gérer et comprendre*, n°75, pp.30-41.

COLASSE, B., 2005. « Raymond John Chambers : pour une comptabilité continuellement actuelle ». In Les grands auteurs en comptabilité, Paris : Editions EMS, pp.197-215.

COLASSE, B., 2009. « Théories Comptables ». In Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit, Paris : Economica, pp.1403-1414.

DUMONTIER, P et RAFFOURNIER, B. 1989, « L'information comptable, pour qui ? Pour quoi ? », Revue Française de Gestion.

HOARAU, C. 2004, « Le passage aux normes IAS – IFRS : une révolution comptable. », la revue du FINANCIER, Paris.

I.A.S.C. 1988, « *Cadre conceptuel de préparation et de présentation des états financiers* », *R.F.C.*, n° 191, juin, pp. 66-80.

JOURNAL OFFICIEL n° 74 du 25 novembre 2007 « La loi 07/11 du 25 novembre 2007 portant système comptable financier ».

JOURNAL OFFICIEL n°19 du 25 mars 2009, « arrêté du 26 juillet 2008 fixant les règles d'évaluation et de comptabilisation, le contenu et la présentation des états financiers ainsi que la nomenclature et les règles de fonctionnement des comptes ».

JOURNAL OFFICIEL n°27 du 28 mai 2008 « Décret exécutif n° 08-156 du 26 mai 2008 portant application des dispositions de la loi n° 07-11 ».

JOURNAL OFFICIEL n°37 du 09/mai/1975 « L'ordonnance 75-35 du 29 Avril 1975 portant Plan Comptable National »

OBERT R. 2003, « Pratiques des normes IAS/IFRS : Comparaison avec les règles françaises et les US GAAP », Paris, Dunod, 531 p.

PASQUALINI, F. 1992, « Principe de l'image fidèle en droit comptable », Litec, Paris.

RICHARD, J. 1996 « Comptabilité et pratiques comptables », Dalloz.

SALUSTRO, E. 1981, « Principes comptables fondamentaux (Les) », C.S.O.E.C., Paris.

TREMBLAY, D., CORMIER, M., MAGNAN, M., 1993, « Théories et modèles comptables - Développement et perspectives », Presses de l'Université de Québec.

## Articles :

APOTHELOZ, B. 1989. « Pertinence et fiabilité de l'information comptable : le cas du crédit-bail. », Collection systémique, Méta-Edition.

AUGUSTIN, G. 2000, « Évaluation de l'information comptable : le point de vue des experts-comptables ». *Revue Française de Gestion*. Septembre/octobre. pp. 45-52.

AUTRET, M. & A. GALICHON. 2003. « La comptabilité peut-elle dire le vrai ? ». Dans *Les Amis de l'École des Mines*. Novembre. pp. 1-13.

AFFES H. et CALLIMACI A. 2007, « Les déterminants de l'adoption anticipée des normes comptables internationales : choix financier ou opportunisme ? », *Comptabilité-Contrôle- Audit*, tome 13, vol 2-décembre 2007, pp. 149-166.

BAC-CHARRY, B .1998. « Dossier : La Comptabilité à l'heure du gouvernement d'entreprise. Normalisation comptable et inertie face au changement dans les PME ». Dans *Revue Française de Gestion*. N° 123. Novembre-décembre. pp. 129-138.

BESCOS, P.L. & C. MENDOZA. 1998. « Dossier : La Comptabilité à l'heure du gouvernement d'entreprise. Les besoins d'informations des managers sont-ils satisfaits ? ». Dans *Revue Française de Gestion*. N° 123. Novembre-Décembre. pp. 117-128.

BINET. L. 1991, *Les états financiers anglo-saxons comparaison avec les états financiers français dans le cadre de l'harmonisation internationale*, éd. Economica, pp.435.

BOUGHANMI, A. DEFFAINS, B. 2006, « Droit, gouvernance d'entreprise et structure du système financier : analyse économétrique du cas français (1980-2004) ». *Contrôle, Finance et Stratégie* 9 (4) : 33-66.

CAILLAU J.C. 1996, « Cadre conceptuel de la comptabilité en tant que système de présentation publique de la situation économique (et financière) de l'entreprise », *Revue Française de Comptabilité*, 278 : 17-51.

CASTA, J. F. 2000, « Théorie positive de la comptabilité », COLASSE, *Encyclopédie Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*. Economica, p.1223 - 1232.

CERF A. 1961, « Corporate reporting and investment decisions » University of California.

- CHARPENTIER J-M. 1995, « La qualité comptable : cadre conceptuel et critères de mesure », *R.D.C.*, n° 95-4, pp. 9-39.
- COLMANT, B et DE WOLF, M. 2006, « L'image fidèle dans l'ordre comptable belge : réflexion concernant une exigence inaboutie », Préface de KROCKAERT R., Larcier, 90p.
- DEMARIA, S., DUFOUR, D., 2007, « Le choix d'options comptables lors de la transition aux normes IFRS : le cas des incorporels », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.numéro thématique, 195-219.
- FERNANDEZ, A et PIERROT, F. 2010, « Une lecture stratégique du processus d'harmonisation comptable internationale : Le cas des relations entre le FASB et l'IASB », *Revue Française, Institut des Sciences de l'Entreprise et du Management (ISEM) - Université Montpellier 1*.
- GIBBINS, M., RICHARDSON, A., WATERHOUSE, J. 1989. "If Numbers could speak", *CA Magazine*, Octobre, pp. 33-39.
- GELARD G. 1996, « La prééminence de l'image fidèle : une disposition inutile », *R.D.C.*, n° 96-2, pp. 47-55.
- HOARAU, C., 1992, « La France doit-elle se doter d'un cadre conceptuel comptable ? », *Revue Française de Comptabilité*, Vol.231, pp.59-62.
- HOARAU, C., 1995, « L'harmonisation comptable internationale : Vers la reconnaissance mutuelle normative ? », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.1, n°2, pp.75-88.
- HOARAU, C., 2003, « Place et rôle de la normalisation comptable en France », *Revue Française de Gestion*, Vol.29, n°147, pp.33-49.
- HOARAU, C., TELLER, R., 2007, « IFRS : les normes comptables du nouvel ordre économique mondial ? », *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.Numéro thématique, pp.3-21.
- JANIN, R., PIOT, C. 2008, « L'influence des auditeurs externes et des comités d'audit sur le contenu informatif des manipulations comptables », *La Revue des Sciences de Gestion, Direction et Gestion*, n° 233, pp. 23-34.
- JEAN-CLAUDE S. ET PETER S. 1989, « La normalisation comptable : sa perception dans le monde anglophone et en France », *R.F.C.*, n° 201, juin, pp. 90-99.

LAMRANI, E. M. 2012, « Éthique et gestion du résultat comptable », *Revue Interdisciplinaire sur le Management et l'Humanisme* n°2 - NE - mai-juin-juillet – VARIA, CEDAG (EA 1516) Université Paris Descartes, Sorbonne Paris, 16 p.

MBALLA ATANGANA, Y. V., 2016, La production de l'information comptable au sein des entreprises camerounaises : vers l'urgence d'une réforme institutionnelle ? *Revue de Management et de Stratégie*, pp.48-77.

MEZGHANI, A., ELLOUZE, A. 2007, « Gouvernement de l'entreprise et qualité de l'information financière », "COMPTABILITE ET ENVIRONNEMENT «, France. pp.88-112.

MICHAÏLESCO.C. 2000, « Qualité de l'information comptable », in *L'Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*, Economica, pp. 1023 – 1033.

MICHAÏLESCO.C. 2000b, « Perspectives pour la recherche sur les déterminants de l'offre d'information des entreprises », *Comptabilité-Contrôle-Audit*, numéro spécial,décembre 2000, pp. 83 – 94.

MICHAÏLESCO, C. 2009, « Qualité de l'information comptable », *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de gestion et Audit*, Economica, pp. 1219-1229.

NGANTCHOU, A. 2008. « Recentrage du cadre comptable, durcissement de l'environnement fiscal et persistance de la gestion des données comptables : Une étude du comportement des Petites et Moyennes Entreprises camerounaises », *Revue de La Comptabilité, le Contrôle et l'Audit entre Changement et Stabilité*, France.

OECCA 1996, « Cadre conceptuel de la comptabilité », *R.F.C.*, n° 278, mai, pp. 17-51.

RAFFOURNIER B. 1990, « La théorie positive de la comptabilité : une revue de la littérature », *Economies et sociétés, série sciences de gestion*, n° 16, p.137-166.

SAADA, T. 1995, « Les déterminants des choix comptables : étude des pratiques françaises et comparaison franco-américaine. », *Comptabilité, Contrôle, Audit*, Tome 1, vol. 2, pp. 52-74.

SACI, D. 1991 « Comptes de l'entreprise et système économique : l'expérience algérienne. », *Office des publications universitaires, Alger*.

STOLOWY, H. 2000 « comptabilité créative », *Encyclopédie de Comptabilité, Contrôle de Gestion et Audit*.

VERON, N., 2007, « Histoire et déboires possibles des normes comptables internationales », L'économie politique, Vol.4, n°36, pp.92-112.

WALTON, P., 2003, « La normalisation comptable internationale origine, pratiques et enjeux », Revue Française de Gestion, Vol.29, n°147, pp.149-161.

### **Thèses et Mémoires :**

BELKHARROUBI, H.2011 ; « Convergence des systèmes d'information comptables : Intégration à la globalisation financière Développement et Contraintes d'un processus », Thèse de doctorat d'Etat en sciences économiques, université d'Oran 2 Mohamed Benahmed.

CAVELIUS, F. 2013 ; « L'information de gestion, critère de qualité de la communication avec l'actionnaire », thèse de doctorat en science de gestion, université de Paris X-Nanterre.

DEMARIA, S. 2008 ; "Les choix d'options comptables lors de la première application des normes IAS/IFRS : Observation et compréhension des choix effectués par les groupes français". Doctorat en sciences de gestion, Université de Nice-Sophia Antipolis.

IBRAHIMI, A ; 2008 ; « Vers la normalisation comptable internationale : Le cas de l'Algérie" » Thèse de doctorat en sciences de gestion, Faculté des sciences économique et sciences de gestion d'Alger.

HONORE, A. 1999 ; « Le concept de l'image fidèle comme traduction d'une éthique comptable. », thèse en sciences de gestion, Université Paris Dauphine.

MAHMOUD, S ; 2012 ;« Contribution à l'étude des déterminants de la qualité des informations comptables produites par les entreprises libyennes », thèse de doctorat sciences de gestion, université d'Auvergne.

MOUSSA., 2009 ;« Évolution et adaptabilité du système comptable en Libye par rapport aux changements environnementaux : étude du facteur culturel », thèse de doctorat en science de gestion, Université Clermont-Ferrand Auvergne 1.

MEROUANI, S. 2007 ;« Le projet du nouveau système comptable financier algérien, anticiper et préparer le passage du PCN 1975 aux normes IFRS », Mémoire de magister en sciences économiques, Université d'Alger.

TOUBACHE, C. 2011 ; « Normalisation comptable internationale et réforme comptable en Algérie », Mémoire de Magister en sciences commerciales, Université d'Oran

ZHOU H. 1997 ;« *La diffusion d'informations financières par les sociétés françaises et britanniques* », Thèse de doctorat en sciences de gestion, Université de Paris-Dauphine.

## **Annexe 01**

### **UNIVERSITE D'ORAN 2 MOHAMED BENAHMED**

#### **Faculté des Sciences Economiques, Sciences Commerciales et Sciences de Gestion**

Questionnaire : Etat des lieux de l'application du système comptable financier en Algérie

Contexte : L'évaluation de la fidélité de l'information comptable, étude théorique et appliquée sur le processus de la production des états financiers, cas des entreprises en Algérie.

Public visé : Professionnels de la comptabilité financière (Experts Comptables et Commissaires aux Comptes), de la fiscalité et les membres des institutions financières.

#### **Entente de Confidentialité**

Le soussigné \_\_\_\_\_ déclare que l'information transmise par \_\_\_\_\_ dans ce questionnaire est confidentielle. De ce fait, il s'engage à ne pas la divulguer sans son autorisation expresse.

Le professionnel reconnaît que l'information qui sera fournie dans ce questionnaire est en tous points confidentiels par nature, et certifie qu'elle sera dépouillée de façon strictement anonyme et utilisée exclusivement dans le cadre de l'élaboration de la thèse de doctorat LMD.

Forme juridique : SARL / EURL / SPA / SCPA

Siège social (Villa/Wilaya) :

Dénomination sociale :

Secteur d'activité : Industriel  Commercial  Service  Autres

Capital social (en Da) :

Capitaux propres (en Da) :

Total actif net (en Da) :

Résultat net (en Da) :

Méthodes d'évaluation des stocks : FIFO  CUMP

Modes d'amortissement : Linéaire  Dégressif  Progressif  Par U.P

Rentabilité financière (Résultat net/ Capitaux propres) (en %) :

Solvabilité (Dettes financières/ Capitaux propres) (en %) :

Nombre d'administrateurs (pour la SPA) :

Nombre d'actionnaires / associés :

Dualité du rôle du président du conseil d'administration : DG  PDG

Présence d'un comité d'audit au sein de la société : OUI  NON

Rémunération des dirigeants : FIXE  VARIABLE

**N.B : cochez et/ou remplissez sur les réponses nécessaires.**

## Annexe 02

<b>1</b>	<b>Très mauvaise</b>
<b>2</b>	<b>Mauvaise</b>
<b>3</b>	<b>Moyenne</b>
<b>4</b>	<b>Bonne</b>
<b>5</b>	<b>Très bonne</b>

N°	Intitulé des Items	1	2	3	4	5
<b>Informations sur la régularité</b>						
1	présentation des comptes annuels et les méthodes d'évaluation					
2	précision sur les AFC (les allocations de fin de carrière)					
3	informations sur les frais d'établissement					
4	informations sur les frais de Développement immobilisé et fonds commercial					
5	informations sur les modalités d'amortissement des primes de remboursement d'emprunts					
6	informations sur les charges à payer et produits à recevoir					
7	informations sur les charges et produits constatés d'avances					
8	informations complémentaires sur les opérations crédit-bail					
9	précision sur les modes et méthodes comptables appliqués					
10	précision sur l'application du report à nouveau en cas de changement de méthode					
11	précision sur les changements d'estimation et sur les erreurs corrigées au cours de l'exercice					
<b>Informations sur l'importance significative</b>						
12	précision sur les modalités de calcul des amortissements et provisions					
13	informations donnant accès à la comparabilité d'un exercice sur l'autre					
14	nature, montant et traitement comptable des opérations effectuées en monnaies étrangères					
15	précision sur les méthodes utilisées en cas d'écart d'évaluation et de réévaluation					

16	informations sur le respect de la durée restante jusqu'à leur échéance des créances et dettes					
17	informations sur les engagements financiers effectués (dirigeant, filiales, titres de participations)					
18	précision et informations sur les montants et valeur nominale des actions et parts sociales					
19	précision sur le traitement comptable des charges et produits sur exercices antérieurs					
20	précision sur la reprise exceptionnelle des charges sur exercices antérieurs					
21	précision sur la reprise exceptionnelle d'amortissements					
22	information sur la situation du montant du chiffre d'affaire par secteur d'activité et par zone géographique					
23	informations sur la situation par catégorie de l'effectif moyen, leurs revenus et leurs temps de travail (temps plein/partiel)					
<b>Information sur la sincérité</b>						
24	précision sur les écarts de réévaluation et sur les immobilisations réévaluées					
25	précisions sur les provisions					
26	prévisions sur les passifs éventuels					
27	précisions sur les coûts d'acquisition, de production des immobilisations et stocks					
28	précisions sur les biens acquis ou produits pour un coût global					
29	précisions sur les quotes-parts de résultat sur opérations faites en communs					
30	précisions sur les produits et charges exceptionnelles					
31	précisions sur les frais d'accessoires d'achat					
32	précisions sur les montants d'impôts différés actif et passif					
33	précisions sur la réintégration des charges non déductibles pour la détermination du résultat fiscal					
34	précisions sur le type d'inventaire adopté (permanent/intermittent)					
35	précisions sur les actions propres					
36	précisions sur calcul des réserves (légale et facultative)					

## Table des matières

<b>Introduction générale</b>	01
<b>Première Partie : La fidélité de l'image comptable</b>	12
<b>Chapitre 01 : Approche théorique de l'information comptable</b>	13
<b>Section 01 : L'information comptable à la lumière de la relation d'agence</b>	14
1- Vers une approche actionnariale de l'information comptable	16
1.1- <i>La relation principal / agent de l'information</i>	16
1.2- <i>Gouvernance actionnariale : la main visible des managers</i>	22
1.3- <i>Les limites de l'approche actionnariale</i>	23
2- L'approche partenariale de l'information comptable :	26
2.1- <i>Origines et définitions des parties prenantes</i>	26
2.2- <i>Les dimensions de l'approche partenariale de la gouvernance</i>	29
2.3- <i>Modèle de gouvernance partenariale</i>	31
<b>Section 02 : Information comptable au cœur de la théorie normative et la théorie positive</b>	
1- La théorisation de l'information comptable vers une pensée normative	33
1.1- <i>Les fondements de la théorie normative comptable</i>	34
1.2- <i>L'influence normative dans l'élaboration de l'information financière</i>	37
1.3- <i>La performance liée au concept de capital</i>	40
2- La théorie positive de la comptabilité	43
2.1- <i>Evolution de la théorie positive de la comptabilité</i>	45
2.2- <i>La TPC, entre la recherche sur l'information et le marché et la recherche sur les décisions comptables</i>	48
2.3- <i>Critiques liées à la théorie positive de la comptabilité</i>	51
<b>Conclusion du chapitre 01</b>	53
<b>Chapitre 02 : l'image fidèle au cœur de la normalisation comptable et information financière</b>	55
<b>Section 01 : l'internationalisation de la normalisation comptable et information financière</b>	56
1- L'IASC et les origines de la normalisation comptable internationale	58

1.1-	<i>L'international Accounting Standard Comitee de 1973 à 2000</i>	59
1.2-	<i>L'IASB, la naissance d'une nouvelle ère (2001)</i>	62
2-	<i>Le cadre conceptuel de la normalisation comptable internationale</i>	64
2.1-	<i>Le cadre conceptuel : les points de divergences entre les normes comptables internationales et le Système Comptable Financier Algérien</i>	66
2.2-	<i>Le cadre conceptuel international : la formulation d'une théorie pour la comptabilité</i>	70
2.3-	<i>De la qualité de l'information comptable des systèmes comptables</i>	76
<b>Section 02 : l'introduction du concept de l'image fidèle dans les systèmes comptables</b>		
1-	<i>Etude du concept de l'image fidèle</i>	77
1.1-	<i>L'image fidèle : une image comptable produite à partir d'un système de représentation</i>	77
1.2-	<i>L'image fidèle selon les contextes anglo-saxon et européen</i>	80
1.3-	<i>Réflexion sur la fidélité de l'image comptable</i>	85
2-	<i>La consécration d'une dualité d'impératifs comptables</i>	87
2.1-	<i>Les principes de la régularité et de la sincérité, comme objectifs secondaires des états financiers</i>	89
2.2-	<i>La consécration d'un cadre pertinence des états financiers : pour répondre aux besoins d'informations comptables des utilisateurs</i>	95
<b>Conclusion du chapitre 02</b>		100
<b>Conclusion de la première partie</b>		102
<b>Deuxième Partie : Etude méthodologique et empirique sur la production de l'information comptable de qualité :</b>		103
<b>Chapitre 03 : Méthodologie générale de l'étude empirique :</b>		103
<b>Section 01 Positionnements épistémologiques et Méthodologiques de la recherche :</b>		104
1-	<i>Des positionnements du chercheur :</i>	105
1.1-	<i>Les différents courants épistémiques</i>	107
1.2-	<i>Positionnement des choix méthodologiques de la recherche</i>	109
1.3-	<i>Positionnement sur la démarche de collecte et d'analyse des données</i>	112
2-	<i>Formulation des hypothèses</i>	112
2.1-	<i>Exposé de la méthodologie retenue</i>	116
2.2-	<i>Le choix des variables explicatives et les hypothèses à tester</i>	124
<b>Section 02 : Objectif méthodologique de l'étude empirique de la recherche</b>		125

1-	Elaboration de l'indice de qualité de l'information comptable :	126
1.1-	<i>Description des items retenus</i>	127
1.2-	<i>Evaluation de la qualité de l'information comptable des entreprises de l'échantillon</i>	129
2-	Validation et valorisation de l'indice de la qualité de l'information comptable	130
2.1-	<i>Valorisation des items</i>	131
2.2-	<i>Protocole de calcul du score de qualité et de l'indice de qualité</i>	135
3-	Construction des variables explicatives : choix du modèle statistique et mise en place	140
3.1-	<i>Modèle statistique : choix et mise en place</i>	140
3.2-	<i>Interprétation des résultats</i>	145
3.3-	<i>Construction des variables du modèle</i>	148
	<b>Conclusion du chapitre 03</b>	149
	<b>Chapitre 04 Enquêtes et résultats</b>	150
	<b>Section 01 : Description et analyse de des variables statistiques</b>	151
1-	Description de l'échantillon définitif de l'étude	152
1.1-	<i>La perception des utilisateurs de l'information comptable</i>	152
1.2-	<i>Description des items par groupe d'importance</i>	155
2-	Description statistique des variables indépendantes	155
2.1-	<i>Statistique descriptive relatives aux variables binaires et catégorielles</i>	156
2.2-	<i>Statistique descriptive relative aux variables continues</i>	158
	<b>Section 02 : Résultat de l'étude statistique et validation des hypothèses :</b>	163
1-	Analyse des résultats des tests de l'hypothèse générale	164
1.1-	<i>Résultats du test de l'hypothèse générale relative aux caractéristiques de l'entreprise</i>	168
1.2-	<i>Résultat du test des hypothèses générales relatives aux mécanismes de la gouvernance de l'entreprise</i>	170
1.3-	<i>Résultat du test d'hypothèses générales relatives à la politique comptable des dirigeants de l'entreprise</i>	172
2-	Analyse univariée et multivariée des résultats, validation des hypothèses et discussion	174
2.1-	<i>Analyse de la significativité globale des trois groupes d'hypothèses</i>	174
2.2-	<i>Vérification et analyse des résultats des hypothèses</i>	180
2.3-	<i>Comparaison et discussion des résultats obtenus</i>	182
	<b>Conclusion du chapitre 04</b>	185
	<b>Conclusion de la deuxième partie</b>	187

**Conclusion générale.**

188

**Bibliographie**

**Annexes**

**Table des matières**



Université d'Oran 2

Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion

**THESE**

Pour l'obtention du diplôme de Doctorat « L.M.D »  
En Sciences de gestion

L'évaluation de la fidélité de l'information comptable, étude théorique et appliquée sur le processus de la production des états financiers, cas des entreprises en Algérie.

Présentée et soutenue publiquement par :  
SLAMA Réda Abdel ALI

Devant le jury composé de :

BEKKAR Bachir	Professeur	Université d'Oran 2	Président
TAHARI Khaled	Professeur	Université d'Oran 2	Rapporteur
FELLA Ayachi	Maitre de conférence A	Université d'Oran 2	Examineur
MOULAY Ali	Maitre de conférence A	Université d'Oran 2	Examineur
CHERIF TOUIL Noureddine	Professeur	Université de Mostaganem	Examineur

Année 2020/2021

## « L'évaluation de la fidélité de l'information comptable, étude théorique et appliquée sur le processus de la production des états financiers, cas des entreprises en Algérie »

### Résumé :

L'Algérie s'inscrit parmi les pays qui ont adopté un système comptable très inspiré du référentiel international IAS/IFRS. A cet effet, les entreprises algériennes sont dans l'obligation d'établir leurs états financiers conformément à ses dispositions ainsi qu'aux dispositions du S.C.F pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2010. De par l'article 03 de la loi 07-11, la comptabilité financière devra désormais donner une image fidèle de la situation financière et patrimoniale, de la performance et de la trésorerie de l'entité à la fin de l'exercice. Notre étude s'inscrit dans un cadre de recherche dont l'objectif est la compréhension du processus de production et de diffusion des états financiers permettant de rendre fidèle et sincère l'information comptable, notamment pour les parties prenantes. Le questionnement d'actualité centré sur la qualité de l'information comptable dans le contexte des récents scandales financiers nous a interpellé sur la nécessité de comprendre ce qu'il en est dans le contexte algérien. Pour ce faire, nous avons mené une étude suivant une méthodologie de recherche quantitative, moyennant un questionnaire, administré auprès de quatre groupes d'utilisateurs des informations comptables afin d'évaluer la liste d'items. Ce choix, qui consiste à viser plusieurs groupes d'utilisateurs, est motivé par le fait qu'ils sont facilement accessibles. De plus, ils sont capables de porter un jugement sur l'offre d'informations actuelle des entreprises. Ainsi, l'échantillon définitif retenu est de 43 Sociétés Par Action.

**Mots clés :** Qualité de l'information comptable, Image fidèle, Système Comptable Financier, Régularité, Sincérité, cadre conceptuel

## « The evaluation of the fidelity of accounting information, theoretical and applied study on the process of producing financial statements, case of companies in Algeria »

### Abstract:

Algeria is one of the countries that have adopted an accounting system very inspired by the international IAS / IFRS standards. To this end, Algerian companies are required to prepare their financial statements in accordance with its provisions as well as the provisions of the SCF for the financial years beginning on or after January 1, 2010. By article 03 of law 07 -11, financial accounting should now give a true and fair view of the financial and asset position, performance and cash-flow of the entity at the end of the financial year. Our study is part of a research framework whose major objective is to understand the process of producing and disseminating financial statements, making it possible to make accounting information faithful and sincere, especially for stakeholders. The topical questioning centered on the quality of accounting information in the context of recent financial scandals challenged us on the need to understand what is happening in the Algerian context. To do this, we conducted a study using a quantitative research methodology, through a questionnaire, administered to four groups of users of accounting information in order to evaluate the list of items. This choice, which consists of targeting several groups of users, is motivated by the fact that they are easily accessible. In addition, they are able to pass judgment on the current information supply of companies. Thus, the final sample retained is 43 Companies.

**Key words:** Quality of accounting information, true & fairview, S.C.F, Regularity, Sincerity, conceptual framework

"تقييم دقة المعلومات المحاسبية، دراسة نظرية وتطبيقية على عملية إصدار القوائم المالية، حالة الشركات في الجزائر".

### ملخص:

الجزائر هي واحدة من البلدان التي اعتمدت نظام محاسبة مستوحى جدا من المعايير الدولية للمحاسبة / المعايير الدولية للإبلاغ المالي. وتحقيقا لهذه الغاية، يتعين على الشركات الجزائرية إعداد بياناتها المالية وفقا لأحكامها السنوية المالية التي تبدأ في 1 يناير 2010. بموجب المادة 03 من القانون 07-11، ينبغي للمحاسبة المالية أن تعطي رؤية حقيقية وعادلة لوضع الكيان المالي وأدائه تدفقات النقد في نهاية السنة المالية. 11، ينبغي للمحاسبة المالية أن تعطي رؤية حقيقية وعادلة لوضع الكيان المالي وأدائه تدفقات النقد في نهاية السنة المالية. إندر استنتاج من أطوار بحثية هدفها الرئيسي فهم عملية إنتاج ونشر البيانات المالية، مما يجعلنا المكن جعل المعلومات المحاسبية أمينة وصادقة، وخاصة لأصحاب المصلحة. ترك زت الأسئلة حول جودة المعلومات المحاسبية في سياق الفضاخا المالية الأخيرة التي تحدثنا عن ضرورة فهم ما يحدث في السياق الجزائري. وبذلك، أجرينا دراسة استباقية منهجية بحثية كمية، من خلال استبيان، تدار لأر بمجموعاتهم مستخدمي المعلومات المحاسبية من أجل تقييم قائمة البنود. هذا الاختيار، الذي يتكون من استهداف مجموعة من المستخدمين، هو الدافع وراء حقيقة أنه يمكن الوصول إليها بسهولة. وبالإضافة لذلك، فهي قادرة على إصدار حكم على مدى اتساق المعلومات الحالية للشركات. وبالتالي، فإن العينة النهائية التي تم الاحتفاظ بها هي 43 شركة ذات الأسهم.

الكلمات الرئيسية: جودة المعلومات المحاسبية، وجهة نظر صحيحة وعادلة، نظام المحاسبة المالي، الانتظام، الإخلاص، الإطار المفاهيمي